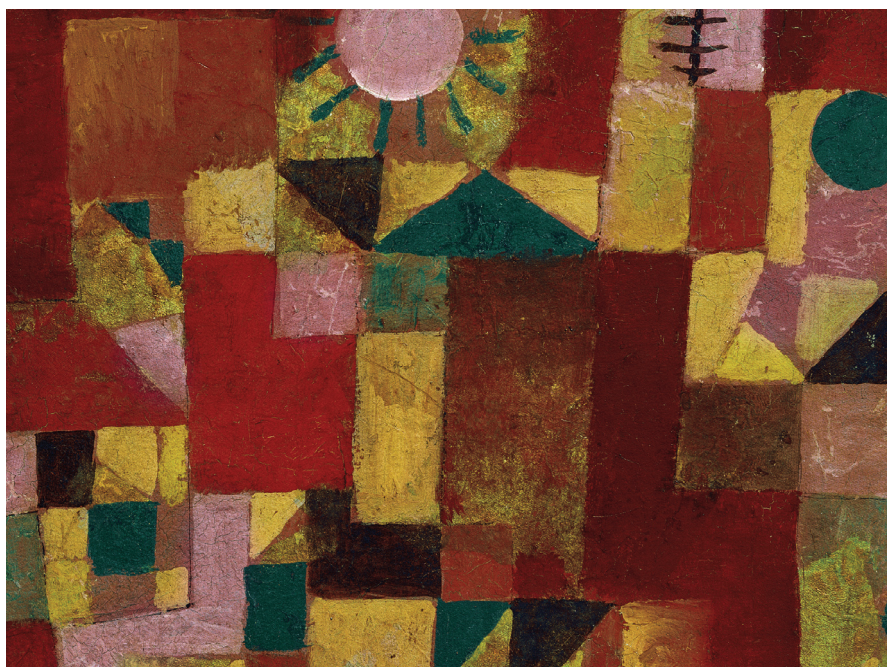


LA FABRIQUE DE LA VILLE EN TRANSITION

M. Fenker, I. Grudet et J. Zetlaoui-Léger, coord.

Postface de C. Emelianoff



La fabrique de la ville en transition

Michael Fenker, Isabelle Grudet
et Jodelle Zetlaoui-Léger,
coord.

Postface de Cyria Emelianoff

Éditions Quæ
RD 10,
78026 Versailles Cedex

Collection Synthèses

Zéro pesticide

Un nouveau paradigme de recherche pour une agriculture durable

F. Jacquet, M.-H. Jeuffroy, J. Juan,
E. Le Cadre, T. Malausa, X. Reboud,
C. Huygues, coord.
2022, 244 p.

Le Bruit en mer

Développement des activités maritimes et protection de la faune marine

F. Schneider, H. Glotin, coord.
2022, 160 p.

L'Action paysagère

Construire la controverse

H. Davodeau
2021, 168 p.

One health, une seule santé :

théorie et pratique des approches intégrées de la santé

J. Zinsstag, E. Schelling,
D. Waltner-Toews, M. A. Whittaker,
M. Tanner, coord.
2021, 584 p.

Alerter la population face aux crues

rapides : compréhension et évaluation d'un processus en mutation

J. Douvinet
2021, 256 p.

Pour citer cet ouvrage :

Fenker M., Grudet I., Zetlaoui-Léger J. (coord.), 2022. *La Fabrique de la ville en transition*. Versailles, Éditions Quæ, 258 p.

En couverture : P. Klee, Sonnengold (Gold of the Sun). © akg-images.

Éditions Quæ
RD 10, 78026 Versailles Cedex
www.quae.com – www.quae-open.com

© Éditions Quæ, 2022

ISBN papier : 978-2-7592-3560-5
ISBN ePub : 978-2-7592-3562-9

ISBN PDF : 978-2-7592-3561-2
ISSN : 1777-4624

Cet ouvrage est diffusé sous licence CC-by-NC-ND 4.0.



Table des matières

Introduction	7
<i>Michael Fenker, Isabelle Grudet, Jodelle Zetlaoui-Léger</i>	
De la « ville durable » à la « ville en transition »	7
La « fabrication » contre la « production » ?	10
Bibliographie	12
PARTIE 1	
LES MÉDIATEURS DE L'ARCHITECTURE ET DE L'URBANISME	
DANS LE TOURNANT ÉCOLOGIQUE DES POLITIQUES PUBLIQUES	
Chapitre 1. Quand les architectes mettent en scène un Grand Paris durable	17
<i>Guillaume Duranel</i>	
La métropole de l'après-Kyoto, enjeux environnementaux ou compétition entre les villes-mondes?.....	18
De la lutte contre le réchauffement climatique à la lutte contre ses effets	30
Conclusion	34
Bibliographie	36
Chapitre 2. La naturalisation de l'écologie dans la presse architecturale française	37
<i>Béatrice Durand</i>	
Décennie 2000 : la déstabilisation des routines	38
Fin des années 2010 : un processus d'émergence accompli	44
Conclusion	53
Bibliographie	54
Chapitre 3. Un réseau de recherche face à la « ville durable »	57
<i>Isabelle Grudet, Élise Macaire</i>	
Saisir les pratiques de conception à l'aune de la durabilité.....	59
Discuter de la norme comme source de controverse	66
Conclusion	71
Bibliographie	72
Chapitre 4. L'empreinte des corps ingénieurs dans les politiques françaises de sobriété énergétique	75
<i>Nadine Roudil</i>	
Connaitre les usages pour les contrôler	77
Responsabiliser les individus	80
Une normalisation des conduites devenue outil de la fabrique de la ville.....	82
Conclusion	84
Bibliographie	85

PARTIE 2

L'INGÉNIERIE ET LE PILOTAGE DES PROJETS EN TENSION ENTRE AMBITIONS
SOCIALES ET ÉCOTECHNOLOGIQUES DANS LES MODÈLES DE LA VILLE DURABLE

Bibliographie.....	91
Chapitre 5. L'habitant face à la maîtrise de la demande en énergie : facteur d'ajustement pour les professionnels de l'habitat ?.....	93
<i>Roberta Morelli</i>	
L'émergence de l'influence du comportement dans les débats politiques et scientifiques.....	94
Le rôle et la place des habitants dans les représentations des professionnels de l'habitat.....	97
L'habitant face à la maîtrise de la demande en énergie : paradoxes et enjeux.....	106
Conclusion.....	108
Bibliographie.....	109
Chapitre 6. L'aménagement du parc Chapelle-Charbon à Paris : expérimentations participatives et discontinuités de la maîtrise d'ouvrage urbaine.....	113
<i>Yasmina Dris, Olivier Ansart</i>	
La naissance d'un projet de parc dans le nord-est parisien.....	115
Une nébuleuse de dispositifs participatifs.....	118
Désarticulations entre processus de projet et processus participatif.....	122
Conclusion.....	128
Bibliographie.....	128
Chapitre 7. Le concepteur face à l'impératif participatif dans les écoquartiers : effets de procédures.....	131
<i>Jennifer Leonet</i>	
Les conditions d'implication des concepteurs dans les démarches participatives.....	134
Les procédures de recrutement des concepteurs.....	136
Des missions de programmation et des portages décisionnels remis en question.....	140
Conclusion.....	145
Bibliographie.....	146
Chapitre 8. L'évaluation des ÉcoQuartiers comme lieux de vie. Quelles tensions à dépasser ?.....	149
<i>Lydie Laigle, Taoufik Souami, Jodelle Zetlaoui-Léger</i>	
Une première approche de l'évaluation par le durable.....	151
Évaluer le vécu du quartier : quel portage par les collectivités ?.....	160
Conclusion.....	168
Bibliographie.....	169

PARTIE 3

LES SAVOIRS, COMPÉTENCES ET APPRENTISSAGES COLLECTIFS
DANS LES MODES OPÉRATOIRES DE LA VILLE DURABLE

Bibliographie.....	174
Chapitre 9. Certification ISO : quels enjeux stratégiques pour une agence d'architecture et d'urbanisme ?.....	175
<i>Ségolène Charles</i>	
Développement durable, RSE et normes ISO.....	177
Le cas d'une très petite entreprise certifiée.....	178
L'ISO en pratique.....	181

La certification, ressource ou obligation supplémentaire?.....	192
Conclusion	194
Bibliographie	195
Chapitre 10. Apprentissages par les habitants et rapports de pouvoir dans les dispositifs participatifs	197
<i>Camille Gardesse, Adèle Morland</i>	
Apprentissages et montée en expertise des habitants	198
Capitalisation des apprentissages : des réinvestissements aux rétributions.....	202
Interactions et dispositions sociales : les conditions de la montée en expertise	205
Conclusion	210
Bibliographie	211
Chapitre 11. L’habitat participatif : reconfiguration du jeu d’acteurs et capacités d’agir	213
<i>Anne D’Orazio</i>	
Ouvrir la boîte noire de la fabrique du logement : l’opportunité de l’habitat participatif	215
Quand les habitants se font promoteurs.....	218
Construire des alliances opérationnelles	221
Conclusion	228
Bibliographie	229
Chapitre 12. Savoirs et pratiques de la maîtrise d’ouvrage urbaine à l’épreuve de la démarche ÉcoQuartier	231
<i>Michael Fenker</i>	
Appréhender la transformation structurelle des pratiques	233
Des espaces d’expérimentation à construire.....	236
La gouvernance et le pilotage de projet comme leviers d’apprentissage.....	238
La mise à l’épreuve des savoirs et des savoir-faire.....	243
Conclusion	247
Bibliographie	248
Postface.....	251
<i>Cyria Emelianoff</i>	
Bibliographie	254
Remerciements	255
Liste des auteurs	257

Introduction

MICHAEL FENKER, ISABELLE GRUDET,
JODELLE ZETLAOUI-LÉGER

Au cours des vingt dernières années, l'institutionnalisation de la question du développement durable s'est opérée, en France comme dans d'autres pays, dans un rapport dynamique réinterrogeant les valeurs et les pratiques de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'architecture. Le rôle majeur conféré aux milieux urbains pour répondre à des enjeux planétaires s'est traduit, dans le sillage du Grenelle de l'environnement organisé en 2007, par des politiques urbaines nationales et de nombreuses initiatives locales centrées sur la notion de « ville durable ». Cette expression désigne alors les ambitions de donner un ancrage territorial au développement durable, de dépasser les logiques sectorielles, d'articuler les échelles spatiales et temporelles, d'adopter une approche transversale des problèmes à traiter et des solutions à élaborer. Elle est basée sur l'idée que la construction de modes d'habiter plus soutenables passe par la prise en considération de manière holistique des questions d'emploi, de consommation, de déplacement, d'accès aux services, de « vivre ensemble », etc., depuis les espaces du quotidien.

Cet ouvrage analyse la manière dont les sphères politiques, professionnelles, médiatiques, citoyennes, scientifiques se sont mobilisées et ont interagi pour négocier la poursuite de tels objectifs. Il rend compte des tensions qui se sont manifestées entre une approche de la ville durable marquée par les logiques normatives et productivistes, et une autre fondée sur l'idée de sobriété et de capacité du citoyen-habitant à maîtriser la transformation de son cadre de vie. Dans un contexte économique très influencé par des logiques néolibérales, il interroge la notion même de « fabrique », qui s'est progressivement substituée dans les domaines de la transformation urbaine, depuis le début de ce troisième millénaire, à celle de production.

» De la « ville durable » à la « ville en transition »

Les politiques et les actions publiques mises en avant par les collectivités locales françaises depuis la signature de la charte d'Aalborg en 1994, qui acte la responsabilité des villes vis-à-vis des enjeux environnementaux, témoignent selon certains travaux d'une désubstantialisation progressive de la problématique de la ville durable. Ce processus s'explique par la faible appropriation du concept par les corps professionnels et les élus (Emelianoff, 2015), et par le caractère peu opératoire de la notion

(Forest, 2015) initialement associée à l'idée d'une interprétation différenciée en fonction des spécificités contextuelles de chaque ville. Dès la fin des années 2000, les premiers bilans de l'urbanisme durable en Europe ont mis en lumière de fréquents décalages entre les discours et les actions entreprises, entre les objectifs visés et ceux effectivement atteints. À travers l'analyse de la diversité des problématiques, des limites et des difficultés que soulève la mise en œuvre de la ville durable, émerge la compréhension qu'il s'agit là d'un projet de société en construction nécessitant des efforts sur le long terme. La notion même du développement durable est reconsidérée (Emelianoff et Levy, 2011).

Plusieurs cercles de réflexion déplorent en effet « l'ambiguïté sémantique » de l'expression (Hamman, 2012) et le manque d'objectifs précis et opposables des principes qui lui sont associés (Scarwell, 2010). Ces positions rejoignent d'autres critiques qui dénoncent le découplage entre la création de richesse économique et la réduction de la consommation des ressources (Bourg, 2013). Elles distinguent deux approches de la durabilité, l'une « faible », l'autre « forte », qui révèlent la difficulté à penser la prise en compte de la dimension environnementale dans un modèle économique global (Mager, 2015). Elles tendent à mettre en garde contre une possible substitution des ressources naturelles par du capital reproductible sous la forme de technologies (durabilité faible), qui viderait le principe de « durabilité » de sa substance. Cette évolution consacrerait une forme de marchandisation généralisée de la protection de l'environnement « où les prix témoign[erai]ent des coûts écologiques aussi bien que des autres coûts » (Caye, 2020). Or, comme le soulignent les travaux en économie écologique, la vision d'une exploitation régulée par les lois du marché des biens dits « naturels », du fait de leur caractère irremplaçable et de leur valeur incommensurable, souffre d'une ambivalence : elle est incompatible avec la responsabilité à préserver et à transmettre un stock de ressources constant aux générations futures, principe inscrit dans le rapport Bruntland de 1987. Ces analyses conduisent à récuser le terme de « développement » pour ne retenir que celui de « durable », dans la perspective de penser la transformation productive « à partir du sens du temps et de la construction de la durée et non à partir de la transformation de la matière et de l'évolution économique » (Caye, 2020).

Le rejet de l'idée d'une possible conciliation entre croissance économique et protection de l'environnement prend appui sur de précédentes remises en cause du modèle productiviste, notamment portées par le courant « technocritique » au tournant des années 1960-1970. Ce courant repose sur la différenciation entre les techniques « conviviales », qui élargiraient le champ de l'autonomie et la possibilité de coopération et de négociation des acteurs, et les techniques « hétéronomes », qui s'imposeraient à ces derniers et réduiraient leur marge de manœuvre pour une prise de décision au niveau local (Illich, 2021). Ces réflexions ont été prolongées dans l'analyse qu'a faite André Gorz du caractère aliénant des systèmes complexes en tant qu'ils exigent des savoirs spécialisés et entravent la capacité des individus « de donner sens à ce qu'ils font ou de comprendre le sens de ce à quoi ils concourent » (2008). L'auteur voyait dans la perte de l'intelligibilité intuitive du monde une dépossession des citoyens de leur milieu de vie, une destruction de la capacité de se prendre en charge et, *in fine*, une façon d'assurer au modèle capitaliste sa poursuite dans la voie de la croissance industrielle et de la consommation. Son analyse identifie la volonté de résister à la dégradation de l'autonomie existentielle des individus et des groupes comme un des fondements

du mouvement écologique. L'aspiration à une prise en compte des exigences de l'écosystème par le jugement d'individus émancipés (Gorz, 2008) est aussi présente dans les positions plus contemporaines qui promeuvent l'idée d'un processus incrémental de l'évolution vers des modes d'habiter plus durables s'appuyant sur la participation des habitants à transformer leur cadre de vie.

À partir du début des années 2000, des collectifs de citoyens se mobilisent pour initier au niveau local une transformation des modes de vie ; ils sont portés par le sentiment que les ambitions des pouvoirs publics sont trop timorées pour tenir compte de la finitude des ressources et assumer la responsabilité des interactions avec la nature à l'égard des générations futures. Ils lancent des actions concrètes sur divers sujets tels que l'énergie, l'éducation, les transports. Le concept de « transition » émerge dans ce contexte. Celui de « ville en transition » supplante de plus en plus celui de « ville durable ». Le mouvement qui le définit, le met en œuvre et le diffuse, naît avec la prise de conscience d'une accélération des phénomènes par lesquels se manifeste l'impact des activités humaines sur le climat et la biodiversité. Il prône l'implication active des citoyens dans l'expérimentation de modes de vie plus frugaux et plus sobres sur le plan énergétique (Hopkins, 2008).

L'association des vocables « transition » et « ville » soutient l'idée d'une dialectique entre pratiques sociales et adaptation de l'espace urbain. Une notion centrale dans la transition est celle de « résilience », qui met en perspective la capacité des collectivités ou des groupes d'habitants à faire face à la réduction de leur dépendance aux ressources non renouvelables, à absorber les perturbations occasionnées par les effets des changements à opérer et à relever le défi de chocs économiques ou climatiques. Le concept de résilience est étroitement associé à la façon dont les groupes d'habitants parviennent à infléchir les normes sociales, techniques et environnementales qui participent de la conception et du fonctionnement du système urbain (Laganier et Serre, 2017). Se pose notamment la question de savoir comment certains composants de la ville intègrent l'opérationnalité d'une gestion de crise et une adaptation aux dangers potentiels. Cette propriété dépendrait par exemple de la manière de répartir les surfaces à aménager afin d'accueillir des activités productives, y compris agricoles, ou de la capacité à organiser une économie circulaire avec des circuits courts et de proximité, ainsi qu'à anticiper la réversibilité des installations et leur adaptabilité aux usages.

Bien que les initiatives se référant à la transition aient initialement surtout été portées par des acteurs de la société civile, le terme suscite l'intérêt de responsables politiques nationaux et locaux français. Il est au cœur de la loi « Transition énergétique pour la croissance verte » du 17 août 2015 puis de la loi du 22 août 2021, dite « loi Climat et résilience ». Celle-ci s'articule autour de cinq thématiques : consommation, production et travail, déplacement, logement et artificialisation des sols, alimentation. Si les organismes consultatifs saluent le caractère opérationnel de certains objectifs et le durcissement du cadre juridique avec la reconnaissance du délit d'écocide, leur critique pointe l'insuffisance des ambitions et des moyens de suivi de la mise en œuvre des mesures. Dès lors, la question se pose de savoir si l'emprunt du terme de transition par les pouvoirs publics ne reflète pas une façon de s'extraire de la critique du développement durable, et de conjurer l'opposition entre production et sobriété.

» La « fabrication » contre la « production » ?

À la lumière des développements qui précèdent, les principes associés à la ville en transition semblent entretenir une relation assez étroite avec ceux qui caractérisent le concept de « fabrique » de la ville ou de l'urbain. Ce dernier s'est également diffusé dans la recherche urbaine à partir du début des années 2000. Il prend alors l'ascendant sur celui de « production », qui s'était imposé trente ans plus tôt sous l'impulsion des courants marxistes de la sociologie urbaine. Se positionnant du point de vue de l'économie politique, ces derniers considèrent les transformations spatiales à l'œuvre depuis le XIX^e siècle comme une des manifestations des logiques qui sous-tendent les systèmes économiques capitalistes, au même titre que l'organisation des rapports sociaux et du temps (Lefebvre, 1974). Au cours des années 1980 et des deux décennies suivantes, l'analyse critique des liens entre mécanismes d'accumulation des capitaux, projets politiques et modalités d'urbanisation, est approfondie par des géographes et des sociologues également d'inspiration marxiste (David Harvey, Jamie Peck, Wendy Larner), ou proches des idées de Michel Foucault ou Pierre Bourdieu. Ces chercheurs décryptent la diffusion globale des doctrines néolibérales dans le monde anglo-américain, en faisant cette fois de l'espace et de la ville des composantes centrales de leur modèle interprétatif (Pinson, 2020). Mais ces travaux ont peu de retentissement en France chez les spécialistes de la ville. À cette période, les démarches à caractère ethnographique ou anthropologique connaissent un essor important dans les lieux d'enseignement et de recherche en urbanisme et en architecture. Elles s'imposent souvent en contrepoint des approches systémiques ou structuralistes qui avaient prévalu dans les années 1970. Du côté des praticiens et des élus, les principes de « développement local », de « démocratie de proximité » et d'« urbanisme de projet » sont opposés à ceux de la planification « centralisée », « hiérarchique » et « fonctionnaliste » des Trente Glorieuses. La maîtrise d'ouvrage publique territoriale gagne en compétence mais s'affaiblit paradoxalement au tournant des années 2000, sous l'influence des politiques économiques néolibérales qui accélèrent l'intégration des logiques de marché dans la transformation urbaine (Lorrain, 2013). Celles-ci gagnent les pratiques d'aménagement et de gestion des villes à travers les méthodes de management qui y sont transposées, les stratégies concurrentielles territoriales adoptées, les procédures partenariales public-privé promulguées et, plus largement, la mise en œuvre de modes de « gouvernance » qui favorisent la financiarisation des biens urbains¹. Au même moment, le terme de « fabrique » s'impose. Sa systématisation paraît vouloir transfigurer les effets du double phénomène de concentration des opérateurs et d'intégration des activités entre la maîtrise du foncier et l'exploitation dans les secteurs de l'aménagement et de la construction. Alors que la programmation des espaces urbains relève de plus en plus d'une logique de « l'offre » et du « produit », le succès de la notion s'accompagne paradoxalement d'un regain d'intérêt pour « l'existant » et pour l'expertise citoyenne auxquels invitent les impératifs écologique et participatif du début des années 2000.

1. « La financiarisation désigne la prise en charge de la conception, de la réalisation et de la gestion de biens immobiliers par des entreprises – fonds d'investissement, foncières cotées en bourse, gestionnaires d'actifs, etc. – dont la raison sociale est principalement de réaliser des placements afin d'en obtenir des rendements avantageux. Pour ce faire, ces entreprises mobilisent des stratégies, techniques et modes de calcul propres à la finance de marché » (Pinson, 2020).

La métaphore de la fabrique traduit une double attention prêtée, d'une part, à la matérialité de l'espace appréhendée du point de vue des processus et dynamiques en cours (Backouche et Montel, 2007) et, d'autre part, aux compétences, savoirs et savoir-faire mobilisés (Biau et Tapie, 2009). Tirant son origine du latin *fabrica*, qui décrit à la fois le « métier d'artisan », « l'action de travailler », « l'œuvre d'art » et « l'atelier », la notion de fabrique évoque ainsi la singularité de ce qui est façonné et sa maîtrise globale par des individus qualifiés. Celle de production est associée à un modèle économique d'industrialisation plus massifié, basé sur une mécanisation et une parcellisation des tâches à l'extrême, conduisant à l'uniformité des biens réalisés et à un appauvrissement des compétences de chacun. Si le principe d'innovation est plébiscité par le modèle entrepreneurial capitaliste, les exigences de rentabilité dominent les marchés de l'aménagement et de la construction. Elles s'accompagnent d'un accroissement de la taille des opérateurs *via* des mouvements de fusion. Ces évolutions constituent des vecteurs d'inertie qui tendent à la normalisation des procès et à la standardisation des solutions à grande échelle, que paraît contester l'idée de « fabrication ».

L'intérêt pour ce terme entre également en résonance au début des années 2000 avec un ensemble d'actions menées au nom de l'expérimentation par des collectifs d'architectes ou d'artistes, ou encore par des designers, qui investissent des espaces publics ou des bâtiments à l'abandon pour susciter de manière participative de nouveaux usages. Des villes ou des aménageurs leur passent commande pour requalifier des « délaissés » ou faire vivre des espaces en attente de transformation. Des opérateurs publics ou privés les sollicitent pour développer des lieux de créativité, d'échanges, ou d'activités relevant de l'économie circulaire ou de l'agriculture urbaine. L'engouement pour l'idée de fabrique accompagne celui « d'un urbanisme transitoire » ou « de l'inattendu », pour lequel Patrick Bouchain est consacré Grand Prix de l'urbanisme en 2019 par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

Fabriquer évoque un processus qui s'inscrit dans une mutation urbaine de longue durée, mais dont les différentes composantes ne sont pas précisément prédéfinies. Pour les géographes, le terme permet de penser différentes temporalités de la transformation spatiale. Il n'interdit pas le planifié, mais insiste sur la place à accorder au spontané. Selon Hélène Noizet (2013), cette dynamique est portée par « une multitude d'interactions, chronologiquement situées, entre des configurations sociales et la matérialité morphologique d'un espace urbain. Sa tension dynamique repose sur le décalage entre la temporalité diachronique du processus (au moins séculaire, et plus souvent pluriséculaire) et les temporalités toujours plus courtes et plus synchrones de l'accord social (jamais supérieur à l'échelle de la vie humaine) ». Pour l'auteure, « les formes spatiales, héritées de configurations précédentes, assurent la médiation » entre un ensemble d'interventions qui peuvent renvoyer chacune à des logiques politiques, économiques, culturelles, spécifiques. La notion décrit implicitement l'évolution des espaces comme un « processus incrémental », par le maintien apparent de certaines structures urbaines dans le temps long et par leur réactualisation partielle. L'idée de fabrique aiderait à penser les lieux par leurs potentialités, par la capacité des aménagements à absorber des modifications d'usages, autrement dit à travers un principe de résilience. Elle contribuerait à aborder ainsi la durabilité non pas comme un état immuable, mais comme rendant possible des réversibilités, des adaptations à l'usage. Autant de propriétés également associées au concept de « transition écologique ».

Mais ces termes relèvent-ils en définitive seulement « d'actes de langage », « d'énoncés performatifs » (Austin, 1991), ou bien traduisent-ils effectivement des évolutions dans les pratiques? Les contributions réunies dans cet ouvrage entendent apporter des éclairages sur cette question.

► Bibliographie

- Austin J.-L., 1991 [1962]. *Quand dire c'est faire*, Le Seuil, coll. Points, 208 p.
- Backouche I., Montel N., 2007. La fabrique ordinaire de la ville. *Histoire urbaine*, 2 (19), 5-9.
- Biau V., Tapie G. (éd.), 2009. *La Fabrication de la ville. Métiers et organisations*, Marseille, Parenthèses.
- Bourg D., 2013. Le développement durable a fait son temps. *Moins! Journal romand d'écologie politique*, 6, 4-5.
- Caye P., 2020. *Durer. Éléments pour la transformation du système productif*, Paris, Les Belles Lettres.
- Emelianoff C., 2015. Ville durable. In Bourg D., Papaux A. (dir.), *Dictionnaire de la pensée écologique*, Paris, PUF, 1038-1042.
- Emelianoff C., Levy A., 2011. Éditorial. *Espaces et sociétés*, 147 (4), 7-23.
- Forest J., 2015. Penser et fabriquer la ville durable. In Forest J., Hamdouch A., *Quand l'innovation fait la ville durable*, Lausanne, EPFL Press.
- Gorz A., 2008. *Ecologica*, Paris, Éditions Galilée.
- Hamman P., 2012. *Sociologie urbaine et développement durable*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur.
- Illich I., 2021 [1973]. *La Convivialité*, Paris, Points Seuil.
- Hopkins R., 2008. *The Transition Handbook. From Oil Dependency to Local Resilience*, Totnes, Green books [trad. fr. *Manuel de transition. De la dépendance du pétrole à la résilience locale*, Montréal, Ecosociété, 2010].
- Laganier R., Serre D., 2017. Les conditions et la mise en œuvre de la résilience urbaine. In Thomas I., Da Cunha A. (dir.), *La Ville résiliente, comment la construire?* Montréal, Les Presses de l'université de Montréal, 69-86.
- Lefebvre H., 1974. *La Production de l'espace*, Paris, Éditions Anthropos.
- Lorrain D., 2013. La ville et les marchés : ce qui change au début du 21^e siècle. *EspacesTemps.net* [en ligne], mis en ligne le 24 juin 2013. <http://www.espacestemp.net/articles/la-ville-et-les-marches-ce-qui-change-au-debut-du-21e-siecle/>
- Mager C., 2015. Durabilité faible/forte. In Bourg D., Papaux A. (dir.), *Dictionnaire de la pensée écologique*, Paris, PUF, 303-306.
- Noizet H., 2013. Fabrique urbaine. In Lévy J., Lussault M. (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, 389-391. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01096091>
- Pinson G., 2020. *La Ville néolibérale*, Paris, PUF.
- Scarwell H.-J., 2010. Développement durable et territoire : aspects juridiques. In Zuindeau B. (éd.), *Développement durable et territoire*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 167-176.

Partie 1

Les médiateurs de l'architecture et de l'urbanisme dans le tournant écologique des politiques publiques

La première partie de ce livre interroge la périodisation et les modalités d'appropriation des thèmes de la durabilité puis de la transition écologique en France, durant les deux premières décennies du xxi^{e} siècle. Elle vise à comprendre dans quelle mesure, quand et comment des médiateurs de l'architecture et de l'urbanisme se sont saisis de ces thèmes et ont servi d'initiateurs, de relais ou de freins à ces impératifs. Avaient-ils engagé des réflexions avant le Grenelle de l'environnement et contribué à sa concrétisation ? Ont-ils joué un rôle de caisse de résonance aux politiques publiques engagées ensuite, ou bien ont-ils fait preuve de réticence et proposé des démarches alternatives ?

Par « médiateurs », on entendra des cercles de réflexion ancrés dans le domaine de la production de l'espace, amenés à filtrer et à diffuser des informations jugées pertinentes par et pour ses acteurs, et chargés de la production d'analyses, de réflexions prospectives comme de la mise à disposition de moyens pour des recherches. Il s'agira d'examiner la fonction d'intermédiaire exercée par des groupes professionnels, des journalistes ou des instances chargées de la recherche ; celle d'opérateur de lien entre des injonctions inscrites dans des politiques publiques ou des textes de lois et des pratiques multiples, en constante évolution sous les effets de changements de commandes, de situations d'exercice ou d'approches, ou de l'évolution des compétences et des savoirs.

Cette partie s'intéresse aux sphères professionnelles et de recherche ainsi qu'aux espaces qui entremêlent ces deux catégories. Quatre terrains sont investigués : d'abord celui des revues professionnelles en architecture et en urbanisme, ensuite celui des agences et des équipes pluridisciplinaires impliquées dans l'appel à projets du Grand Paris et dans l'Atelier international du Grand Paris (AIGP), puis celui du Réseau activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme (Ramau), composé de chercheurs et ouvert à des praticiens réflexifs, enfin celui du corps des ingénieurs du Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), dont le travail consiste à prendre en compte les questions d'« usages » dans la conception de solutions de sobriété énergétique. Cette partie procède à l'analyse parallèle des productions de ces cadres réunissant

des professionnels, des journalistes ou des chercheurs contribuant à la construction des discours qui nourrissent le domaine et qui ont une valeur performative. Elle vise à discuter l'hypothèse d'appropriations différenciées de ces questions, et à saisir des moments initiateurs, des phases de résistance ou d'incorporation de ces thématiques.

Le premier chapitre de cet ouvrage porte sur les « imaginaires socio-discursifs » qui guident les propositions d'actions publiques sur l'espace dans le cadre de la consultation internationale pour le Grand Paris. Afin de décrire les mécanismes à l'œuvre dans la construction de ces imaginaires, Guillaume Duranel analyse trois éléments conjoints : les commandes passées aux équipes pluridisciplinaires dirigées par des architectes, les productions qu'elles réalisent et les manières dont leurs travaux sont rendus visibles dans des contextes où la question du développement durable fait l'actualité. La consultation de 2008 et la mise en scène des travaux qui y sont réalisés conduisent à la production d'une image d'audace et de compétitivité. Celle-ci contribue à imposer l'idée que développement durable et développement économique peuvent, et doivent, aller de pair dans un contexte de compétition internationale entre les métropoles. Le cas de l'événement « Grand Paris #Climat » en 2015 permet de comprendre comment l'AIGP tente de profiter de la couverture médiatique de la COP21 pour montrer son travail aux collectivités qui le financent et doutent de son utilité. Mobilisant davantage des codes de l'engagement citoyen et insistant sur la notion de résilience, ce second événement a plutôt tendance à diffuser un discours sur l'adaptation de la métropole aux effets du réchauffement climatique plutôt que sur la réduction des activités à l'origine de ce phénomène.

Le chapitre 2, rédigé par Béatrice Durand, retrace une vingtaine d'années de glissement vers la naturalisation ou la banalisation de l'écologie dans le monde architectural tel qu'on peut le percevoir à travers la presse spécialisée française. Deux enquêtes, l'une réalisée en 2010 et l'autre en 2018, sont montrées comme deux états d'une mutation continue : la déstabilisation des routines devant la montée en puissance du thème environnemental au cours de la décennie 2000 ; l'accomplissement du processus d'émergence à l'orée des années 2020. Présente dans les cinq publications étudiées en 2018, l'écologie semble être devenue une condition permanente, outillée, qui ne se revendique plus vraiment. L'injonction à la retenue et l'intérêt pour une économie de matière, de temps, de poids, d'argent, d'énergie ou de ressources naturelles, a engendré des formes construites (et des raisons de les édifier) alliant simplicité, limitation des déplacements et des transformations. Autrement dit, la recherche de compromis et la logique comptable, nées probablement autant de l'impératif écologique que du format de ses normalisations, se sont traduites en un langage architectural.

Le réseau scientifique Ramau est envisagé dans la contribution d'Isabelle Grudet et Élise Macaire (chapitre 3) comme une scène qui reflète la manière dont les chercheurs se sont saisi des thèmes du développement durable et de la transition écologique. L'analyse des débats et des publications permet de rendre compte de la trajectoire du réseau vis-à-vis de cette thématique, que ce soit du point de vue des objets de recherche (l'implication des habitants, la focalisation sur l'énergie, la labellisation, les savoirs environnementaux, les relations entre conception et gestion, etc.) ou du point de vue des postures scientifiques (critiques, déconstructivistes, compréhensives, ancillaires, etc.). Si le développement durable est envisagé comme un mot d'ordre ou une injonction qu'il faut décrypter, la transition écologique semble davantage regardée comme

source de transformations à analyser. La tension entre les deux perspectives, critique et analytique, paraît présente tout au long de la période étudiée et prend parfois la forme de controverses. La position des chercheurs est finalement double. D'un côté, ils assurent une posture critique et déconstruisent l'injonction à la durabilité faite par les pouvoirs publics. D'un autre côté, ils accompagnent et éclairent les décideurs sur les enjeux du développement durable face à « l'urgence » planétaire du changement climatique.

Le chapitre 4, de Nadine Roudil, a pour objectif d'interroger les mécanismes qui ont présidé au déploiement de l'action publique faisant de la ville durable, puis en transition, un principe en matière d'aménagement urbain en privilégiant la question énergétique au détriment d'autres considérations environnementales. L'auteure considère que ce processus a également instauré la normalisation des conduites des citoyens comme principe permettant de garantir le bon déroulement des solutions envisagées. Elle interroge ainsi les mécanismes qui, dans le contexte de la ville durable puis en transition, soumettent les populations aux attentes des dispositifs techniques, les rendant garantes des solutions déployées pour faire sobriété. L'analyse révèle le rôle des ingénieurs du CSTB dans la production des normes de sobriétés propres aux bâtiments performants. Avec une perception des populations comme devant se soumettre aux solutions pensées pour eux et non pas avec eux, ce corps est soumis à l'injonction de concevoir des référentiels comportementaux susceptibles de venir compléter ceux, techniques, qui président à la conception des bâtiments performants au fondement de la ville durable française.

Chapitre 1

Quand les architectes mettent en scène un Grand Paris durable

GUILLAUME DURANEL

Le Grenelle de l'environnement, qui se tient de septembre à décembre 2007, constitue un moment important dans la construction des politiques environnementales. Ce moment entre en résonance avec un autre événement de l'année qui vient de s'écouler. Le 26 juin, à l'occasion de l'inauguration d'un nouveau terminal à l'aéroport Charles-de-Gaulle à Roissy, Nicolas Sarkozy, alors fraîchement élu président de la République, prononce un discours sur les projets de l'État en matière d'aménagement durable du territoire. Il y fait notamment l'annonce de porter une ambition particulière pour l'agglomération parisienne¹. Ce discours engage une série d'actions propres à renforcer l'influence de l'État sur l'aménagement francilien, notamment en mobilisant dix équipes pluridisciplinaires dirigées par des architectes. En cette année 2007, l'État semble porter un intérêt stratégique à l'aménagement durable de l'Île-de-France; il semble par ailleurs que les professionnels de la ville soient fortement appelés à y contribuer.

Dans le prolongement des annonces présidentielles, le Bureau de la recherche architecturale urbaine et paysagère (Braup) lance une consultation internationale pour le Grand Paris². En juin 2008, dix équipes pluridisciplinaires dirigées par des architectes sont sélectionnées pour réaliser un « diagnostic prospectif »³ visant à faire de l'agglomération parisienne une « métropole du XXI^e siècle de l'après-Kyoto », faisant explicitement référence au protocole signé lors de la COP3 de 1997⁴. Les travaux de ces équipes sont exposés en mars 2009 à la Cité de l'architecture et du patrimoine, un musée destiné à l'architecture. Après cette consultation, les équipes sont réunies au sein de l'Atelier international du Grand Paris (AIGP) afin qu'elles puissent prolonger leurs travaux. Durant l'automne 2015, alors que se tient à Paris la COP21⁵, l'AIGP organise une série d'événements en différents lieux de l'Île-de-France.

1. « S'il y a [...] un endroit où l'on peut démontrer ce que signifie l'aménagement durable, c'est bien l'Île-de-France », Nicolas Sarkozy, discours du 26 juin 2007 à Roissy.

2. Sa dénomination officielle est « Le Grand Pari de l'agglomération parisienne. Consultation internationale pour l'avenir du Paris métropolitain ». Par souci de concision, nous la nommons « Consultation de 2008 ».

3. Terme utilisé dans le règlement de la consultation.

4. La 3^e édition de la Conférence sur le changement climatique organisée par l'ONU se tient à Kyoto.

5. La 21^e édition de la Conférence sur le changement climatique qui se tient en 2015 à Paris.

Cette manifestation, intitulée « Grand Paris #Climat », cherche à présenter au plus grand nombre les enjeux au croisement de l'aménagement en Île-de-France et de la lutte contre le réchauffement climatique.

L'exposition de 2009 comme la manifestation de 2015 mettent en scène des productions de professionnels de la fabrication de la ville, et en premier lieu celles des architectes. Toutes deux font référence à des actualités liées aux questions environnementales et font de l'espace francilien un terrain où ces enjeux devraient trouver des résolutions. Les discours qui y sont produits articulent certaines représentations et valeurs relatives au développement durable à des propositions d'actions sur l'espace, et semblent ainsi contribuer à construire des « imaginaires socio-discursifs » (Charaudeau, 2007) permettant de guider des actions étatiques ou des collectivités.

Afin de décrire ces imaginaires et les mécanismes à l'œuvre dans leur construction, il convient d'analyser trois éléments conjoints : les commandes passées aux équipes, les productions qu'elles réalisent, et les manières dont leurs travaux sont rendus visibles dans des contextes où la question du développement durable fait l'actualité. En mobilisant la notion d'imaginaire socio-discursif, il sera possible de comprendre quels axiomes sont véhiculés, mais aussi la façon dont les dispositifs de médiation contribuent à forger les *ethos* des personnes de pouvoir qui font travailler les équipes (Charaudeau, 2005).

Ce chapitre analyse d'abord la Consultation de 2008 et la mise en scène des travaux qui y sont produits, résultant notamment en la production d'une image d'audace et de compétitivité pour le président à l'origine de la démarche. Représentation contribuant à imposer l'idée que développement durable et développement économique peuvent, et doivent, aller de pair dans un contexte de compétition internationale entre les métropoles.

Le cas de l'événement Grand Paris #Climat est ensuite étudié afin de montrer comment l'AIGP tente de profiter de la couverture médiatique de la COP21 pour montrer son travail aux collectivités qui le financent et doutent de son utilité. Mobilisant davantage des codes de l'engagement citoyen, ce second événement, en insistant sur la notion de résilience, a plutôt tendance à diffuser un discours sur l'adaptation de la métropole aux effets du réchauffement climatique plutôt qu'à la réduction des activités à l'origine de ce phénomène.

» La métropole de l'après-Kyoto, enjeux environnementaux ou compétition entre les villes-mondes ?

La « métropole de l'après-Kyoto » : une expression ambivalente

Le règlement de la Consultation de 2008 la positionne explicitement dans la continuité de deux programmes de recherche, L'architecture de la grande échelle, pilotée par le Braup, et Ville durable, du CNRS. Tous deux partagent l'objectif de faire collaborer le monde des professionnels de la ville avec celui de la recherche urbaine. Ils visent également à articuler des démarches scientifiques pluridisciplinaires afin de proposer des stratégies d'actions sur le territoire. Par ailleurs, ce texte se place explicitement dans la continuité immédiate du Grenelle de l'environnement.

« Il convient par ailleurs de souligner qu'une telle démarche doit être située dans le contexte immédiat des politiques gouvernementales en faveur du développement durable (Perspective d'action issue du Grenelle de l'environnement) », règlement de la Consultation de 2008, mars 2008, p. 5.

La Consultation s'organise en deux « chantiers de recherche » (*idem*, p. 5). Le premier est qualifié de « fondamental » et porte sur « la métropole du XXI^e siècle de l'après-Kyoto ». La description de ses attendus s'ouvre sur une définition du protocole de Kyoto, en avançant notamment que « de nouvelles connaissances et de nouvelles prises de conscience conduisent à souligner le rôle majeur du développement des métropoles dans l'équilibre environnemental de la planète » (*idem*, p. 6). Rapidement, le texte s'attache toutefois à décrire l'émergence des métropoles au cours des XIX^e et XX^e siècles en tant que constructions socio-économiques (« Les métropoles apparaissent au XIX^e siècle à travers la figure spatiale des villes confrontées aux enjeux de l'industrialisation », *idem*, p. 6). La métropole du XXI^e siècle est quant à elle approchée comme « une "présence territoriale" dont les caractéristiques vivantes font l'objet de toutes les spéculations » (*idem*, p. 6). Ces « caractéristiques vivantes » relèvent d'enjeux socio-économiques, politiques, culturels et spatiaux. Les enjeux environnementaux n'apparaissent en effet pas dans la liste produite. La métropolisation provoque, selon le texte du règlement, des « mutations de plus en plus rapides et incontrôlées de la ville territoriale » (*idem*, p. 6). La Consultation pose alors comme objectif de repenser la maîtrise du développement des métropoles à partir des enjeux de gouvernance, de flux, d'énergies et d'informations. Formulée ainsi, la problématique principale réside dans la taille des métropoles qui amplifierait les nuisances et empêcherait leur régulation. Est alors posée la question de savoir s'il faut approcher la métropole par le biais d'une « stratégie programmatique, d'armature territoriale, de logique énergétique ou d'équilibre écologique » (*idem*, p. 7). Mis à part deux mentions du terme « énergie » et une mention du terme « écologie », la définition de la « métropole du XXI^e siècle de l'après-Kyoto » semble dans ce texte faire davantage référence à des enjeux liés au développement économique et à sa gouvernance.

Le second « chantier » doit constituer une application du premier sur le territoire francilien dans ce qui est nommé « le diagnostic prospectif de l'agglomération parisienne ». Celui-ci ambitionne de proposer un « projet spatial » devant être en adéquation avec les enjeux de gouvernance afin de répondre aux « problèmes sociaux, économiques et environnementaux à venir » (nous retrouvons ici le triptyque du développement durable; *idem*, p. 7). C'est à cette occasion qu'il est fait mention « des problèmes urgents de la pollution et des énergies qui affectent l'agglomération parisienne » (*idem*, p. 7). Néanmoins, la question posée par ce « chantier de recherche » consiste à déterminer comment l'agglomération parisienne peut se positionner face à des métropoles internationales concurrentes. Ce point est abordé en faisant le constat qu'il y aurait un déficit d'identité pour le Grand Paris. Le contexte de compétition internationale entre les « villes-mondes »⁶, où Paris est présentée comme étant en perte de vitesse⁷, constitue la toile de fond pour ce second « chantier » dont il est demandé qu'il soit abordé dans une perspective pratique et opérationnelle.

6. La référence aux travaux de Saskia Sassen est explicite. Cette dernière fait d'ailleurs partie du « conseil scientifique » en charge d'évaluer les travaux des équipes sélectionnées.

7. « Dans la compétition des villes de rang mondial, Paris occupe une place respectable qui souffre néanmoins d'un déficit chronique lié à son périmètre et à sa gouvernance » ; « l'identité de la "région capitale" de la France doit être en de nombreux points réévaluée » (*idem*, p. 7).

Cette importance donnée au contexte de concurrence internationale entre les « villes-mondes » constitue par ailleurs un des éléments déclencheurs de la consultation de 2008. Dès son élection à la présidence de la République en 2007, Nicolas Sarkozy prononce plusieurs discours⁸ où il annonce vouloir peser sur l'aménagement francilien afin d'assurer que Paris maintienne sa place face à des villes internationales telles que Londres, New York ou Shanghai. Pour justifier sa prise de position sur une question qui relève normalement de la compétence de la région, il dépeint une agglomération parisienne en décrochage économique et estime que puisqu'elle compte pour 28 % du PIB du pays, elle constitue un enjeu non pas régional, mais national. L'intervention de l'État sur son aménagement est présentée par le président de la République comme relevant de son « devoir », donnant un fondement moral à son action. Action qui s'exprime dans ses discours par le biais de références à des éléments architecturaux supposés être des marqueurs de la réussite économique d'une ville, à l'instar des gratte-ciel « les plus hauts »⁹, et déclare ainsi vouloir « mettre l'architecture au cœur des choix politiques »¹⁰.

Dans la formulation de la commande par le Braup et le président de la République, l'enjeu environnemental apparaît dans un second temps. Son évocation se résume souvent à la formule « la métropole du XXI^e siècle de l'après-Kyoto », qui le rattache nécessairement au contexte de mondialisation des marchés. Dans cette formule, les objectifs du protocole de Kyoto coexistent avec celui du développement économique au point parfois d'être occultés par ce dernier.

L'interprétation par les équipes de la métropole de l'après-Kyoto

La commande du Braup et la rhétorique présidentielle d'un développement économique et durable conjoint incitent les équipes à mobiliser, en plus des agences mandataires, un grand nombre d'experts sur des sujets variés¹¹. L'analyse de la composition des équipes montre que six d'entre elles intègrent au moins une compétence liée à l'ingénierie environnementale et cinq au moins une compétence en paysage. Au total, trois d'entre elles, soit près du tiers, n'intègrent ni la compétence environnementale ni la compétence en paysage. La récurrence de ces compétences dans les équipes est comparable aux autres sujets : mobilité (présent sept fois), sciences économiques (présent six fois), géographie (présent cinq fois). Au regard de la stratégie de composition des équipes, cette question n'est donc pas délaissée, mais ne fait pas l'objet d'un traitement particulier et avec des compétences dédiées.

Afin d'analyser l'interprétation qu'ont eue les équipes de cette entrée par la métropole de l'après-Kyoto, l'examen des productions intermédiaires s'avère tout aussi fructueux que les seules productions finales. Le corpus d'étude se constitue d'un ensemble de trois rapports intermédiaires par équipes, soit trente rapports transmis au Braup entre octobre 2008 et février 2009. Au regard de l'ampleur de cette production, mais aussi de la diversité des contributeurs dans chaque groupement, la difficulté à identifier une

8. Le 24 mai 2007 à l'Hôtel de Ville de Paris, le 26 juin 2007 à Roissy, le 17 septembre 2007 à la Cité de l'architecture et du patrimoine à Paris.

9. « Il n'y aura pas de France forte et ambitieuse si l'Île-de-France se recroqueville sur elle-même, si elle renonce à construire les plus hautes tours d'Europe », discours du 26 juin 2007 de Nicolas Sarkozy à Roissy.

10. Discours du 17 septembre 2007 de Nicolas Sarkozy à la Cité de l'architecture et du patrimoine à Paris.

11. L'analyse fine de la composition des équipes a permis d'identifier au total 23 thématiques. Les détails de cette analyse sont présentés dans le chapitre 5 de la thèse « Les conventions de l'architecture au prisme du dispositif du Grand Paris » (Duranel, 2019).

posture unique est soulignée par l'ensemble des chercheurs qui ont analysé ce corpus. On souligne également que plusieurs postures cohabitent parfois dans les productions d'un même groupement¹². Il s'agit alors non pas d'opposer ou de comparer les postures énoncées, mais plutôt d'insister sur les thématiques transversales.

Rendre le « grand » désirable et naturel

Dans son premier rapport, l'équipe pilotée par Antoine Grumbach titre le chapitre sur la métropole de l'après-Kyoto avec un paradigme : « La métropole de l'après-Kyoto ou la ville durable sera désirable ou ne sera pas » (Grumbach *et al.*, 2008). Les qualités paysagères liées à la vallée de la Seine sont proposées comme le premier levier pour répondre à cet objectif de désirabilité. Il est fait l'hypothèse qu'il serait possible de produire un imaginaire collectif lié à cette vallée pour fédérer les projets à l'échelle métropolitaine (figure 1.1). De plus, il est conçu qu'il ne sera possible de répondre aux objectifs environnementaux qu'en agissant sur le grand territoire. Cette volonté de penser en même temps Paris, Rouen et Le Havre est représentée par des schémas à l'échelle du pays ou de l'Europe afin de montrer qu'il y réside aussi une opportunité de développement économique (figure 1.2). Ces images contribuent à dire que ce réseau de villes, créé dans un objectif économique, aurait aussi un fondement naturel.

Cette idée est également présente dans les productions d'autres équipes. Celle dirigée par Roland Castro parle d'une « charpente naturelle du Grand Paris » constituée des différents reliefs permettant de constituer huit territoires devant servir d'unité de base pour redessiner les échelles de gouvernance (Castro *et al.*, 2009). Chacun de ces territoires doit être doté de « lieux symboliques » servant à concrétiser leur identité (figure 1.3). Comme dans le cas du propos d'Antoine Grumbach, la topographie du bassin parisien sert de justification aux actions d'aménagement.

Intensifier la nature par la densité

L'équipe de Roland Castro produit dès l'automne 2008 une série d'images en plan et en perspective décrivant les « lieux symboliques » des huit territoires proposés. L'une de ces images, représentant un collage du parc de La Courneuve avec un *skyline* de gratte-ciel, accompagne notamment une dépêche de l'Agence France-Presse et circulera largement dans la presse nationale et internationale (figure 1.4). Cette image dépeint une nature aux couleurs vives contrastant avec un urbanisme densifié. Cette opposition entre densité et espace libre et naturel constitue un archétype traversant les productions de quasiment toutes les équipes. Nous la retrouvons dans une proposition de l'équipe dirigée par Jean Nouvel sur la création d'une lisière boisée autour de la métropole, dans l'idée du groupement de LIN de « faire rencontrer une façade urbaine et des grands espaces boisés » (figure 1.5), ou encore chez MVRDV avec une proposition similaire à celle de l'équipe de Castro sur le parc de La Courneuve.

Les grands espaces naturels et les grands parcs déjà existants en Île-de-France sont valorisés par la densification de leurs abords, comme s'ils se trouvaient intensifiés et plus naturels par la présence de nouvelles constructions sur leurs pourtours. Dans ces images, le développement immobilier semble profitable à ces espaces naturels. Elles contribuent à amalgamer développement durable et développement économique.

12. Il s'agit d'une conclusion importante de la thèse d'Adrien Gey portant sur la place donnée à la nature dans les travaux issus de cette consultation (Gey, 2013).

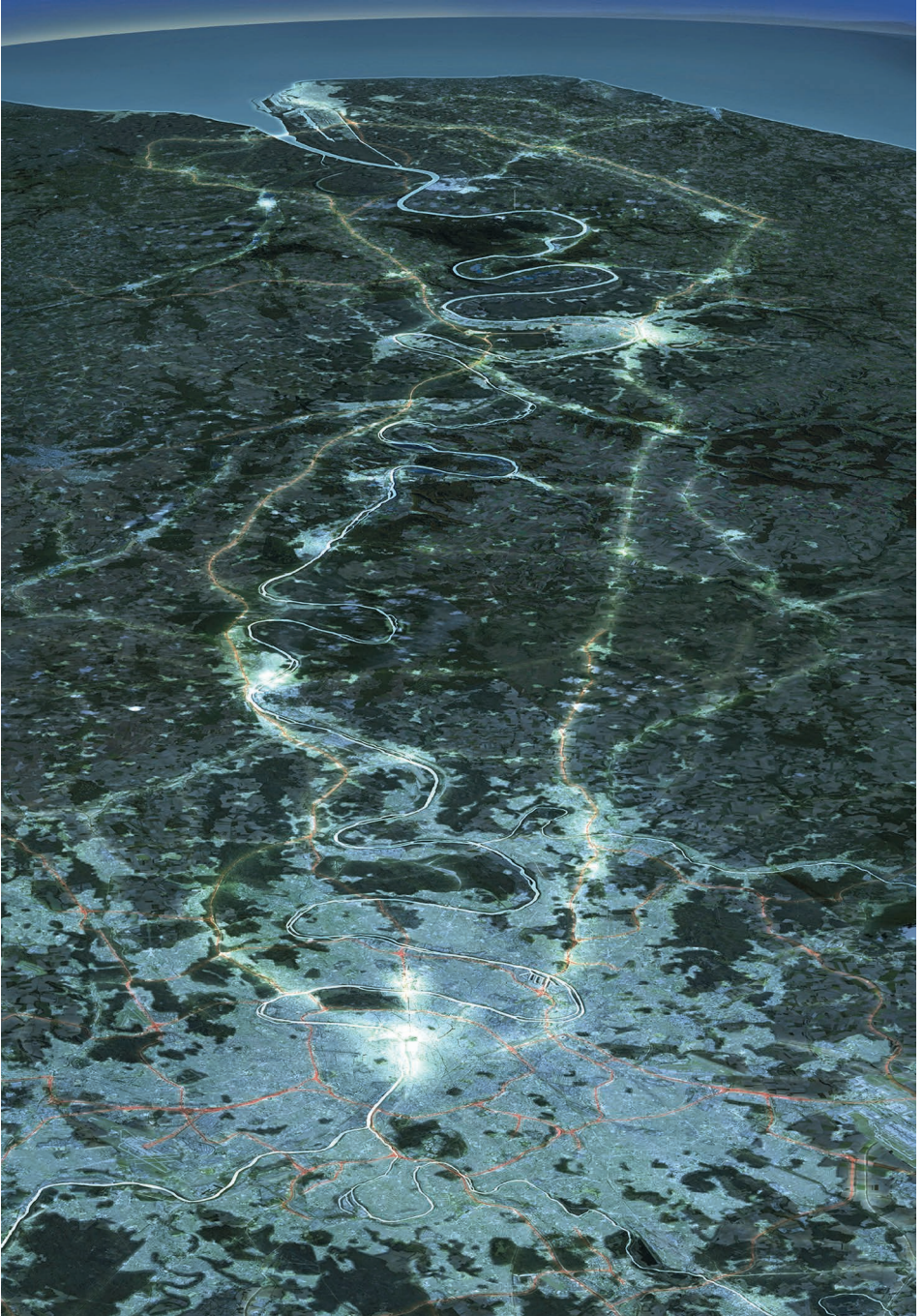


Figure 1.1. Vue aérienne Le Havre-Rouen-Paris (source : Grumbach *et al.*, 2009, © A. Grumbach).



Figure 1.2. Carte des métropoles européennes (source : Grumbach *et al.*, 2009, © A. Grumbach).

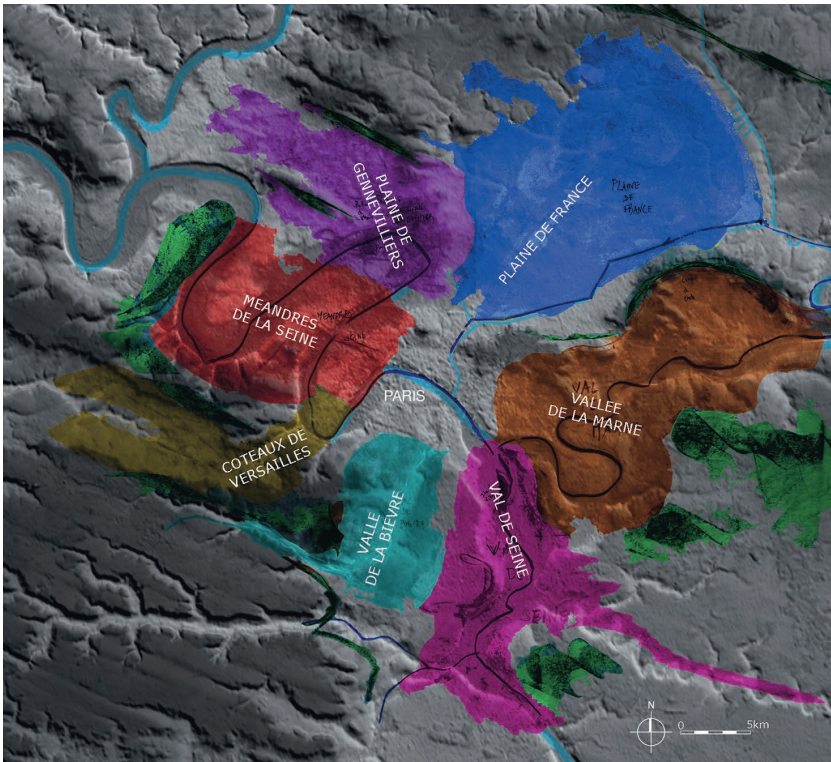


Figure 1.3. Territoires et identités du Grand Paris (source : Atelier Castro Denissof Casi, 2009, © Castro Denissof *et al.*).



Figure 1.4. Le parc de La Courneuve en Central Park (source : Atelier Castro Denissof Casi, 2009, © Castro Denissof *et al.*).

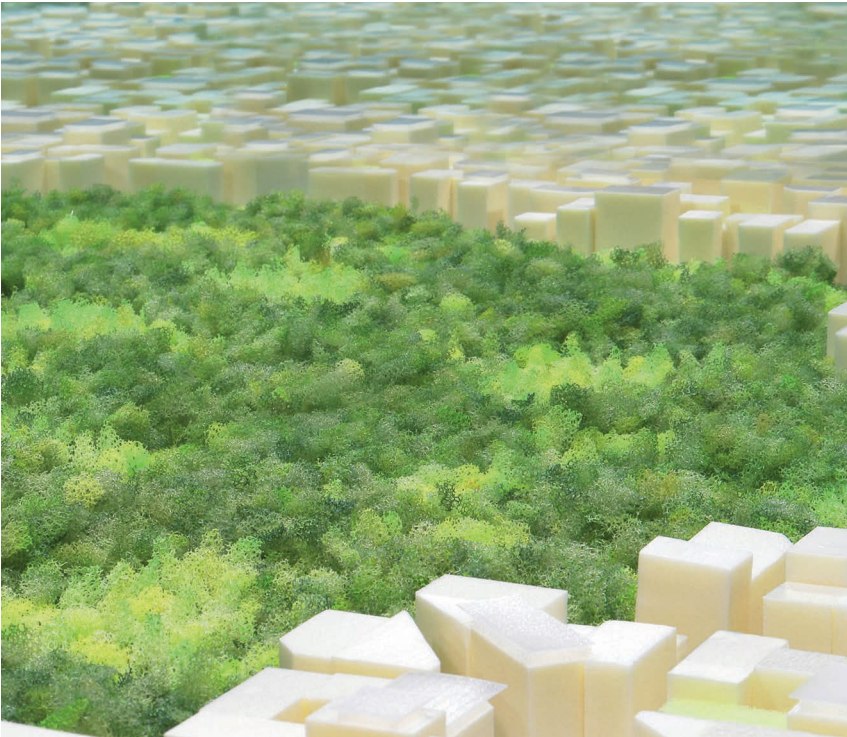


Figure 1.5. De large espaces naturels rencontrent des façades urbaines (source : Équipe LIN, 2009, © LIN).

Penser l'aménagement par les modèles historiques

Le besoin de restructurer l'espace de l'agglomération parisienne est transversal à toutes les équipes. Celle dirigée par Richard Rogers utilise la métaphore d'un corps humain qui serait démembré et qu'il faudrait recoudre. Christian de Portzamparc parle de continuités urbaines en utilisant la notion de rhizome. Adrien Gey (2013) établit que les équipes utilisent la nature comme un élément structurant pour l'action aménagiste. Tous leurs propos s'inscrivent dans des continuités historiques de la pensée en urbanisme et réactualisent des modèles existants en les appliquant au cas francilien. Ainsi, le polycentrisme proposé par l'agence LIN reprend dans ses propos, mais aussi dans ses représentations, des éléments des *garden cities* d'Ebenezer Howard. Le paysage y sert de limitation à l'urbanisation. Les propositions spatiales produites par l'équipe Descartes reprennent des principes de la ville linéaire de Soria y Mata. La structuration urbaine se fait par le biais d'infrastructures de transports collectifs.

Penser la « métropole héritée » pour rendre la ville existante durable

L'idée de s'inscrire dans une continuité de pensées de l'urbanisme est tout à fait assumée par certaines équipes, comme celle de MVRDV qui installe directement sa démarche dans l'histoire des plans utopiques pour Paris : le « plan Voisin » du Corbusier ou la « ville spatiale » de Yona Friedman.

L'équipe pilotée par l'agence AUC voit dans la demande de penser la métropole de l'après-Kyoto le renouveau d'une pensée hygiéniste¹³ qui a déjà guidé des plans pour l'aménagement francilien au xx^e siècle. Elle est attentive à prendre en compte le contexte existant et elle se démarque par son attention à positionner ses propos dans l'histoire de l'aménagement francilien. Pour cela, elle produit une chronologie détaillée de la construction du Grand Paris avant le xxi^e siècle lui permettant de proposer ainsi la notion de « métropole héritée », terme qui résume l'attention que de nombreuses équipes ont eue de prendre en compte le « déjà là ». L'idée défendue consiste à dire que pour que le développement durable puisse produire des modèles applicables à l'aménagement des métropoles, il doit proposer des solutions pour agir sur des formes urbaines déjà existantes afin de les rendre durables (AUC *et al.*, 2008).

Agir localement face aux risques globaux

Cette idée de rendre durables des structures urbaines existantes est partagée par de nombreuses équipes, comme celle dirigée par LIN lorsqu'elle travaille sur l'intégration de nouvelles mobilités dans les tissus de faibles densités pour y réduire l'usage de la voiture. Le groupement Descartes collabore avec Météo-France afin de mesurer l'impact de la création de nouveaux boisements pour réduire les effets d'îlot de chaleur urbain. Dans une approche basée sur des modélisations climatiques, cette équipe réfléchit à la capacité de la métropole à faire face aux effets du réchauffement climatique.

L'équipe dirigée par Bernardo Secchi et Paola Viganò, en utilisant le terme de « ville poreuse », cherche à proposer un modèle qui permet d'agir localement sur l'existant pour répondre à l'ensemble des enjeux du développement durable et des risques induits par le changement climatique. Leur terme de « porosité » touche autant les questions

13. Entretien avec une chercheuse membre de l'équipe, 26 avril 2013.

de mobilité, de préservation des milieux naturels, de résorption des inégalités sociales de production économique, de développement immobilier. Les équipes tentent toutes de décrire cette métropole durable avec des qualificatifs et des métaphores devant permettre de construire une image mentale de celle-ci.

Les images de la « légèreté », de la « douceur » et du « petit »

Avec ces images mentales, certaines équipes abordent assez directement l'idée de réduire l'empreinte de la métropole pour la rendre compatible avec les objectifs d'une ville de l'après-Kyoto. L'équipe dirigée par l'agence MVRDV met ainsi en place une série de critères calculés dans un outil nommé « City Calculator »¹⁴ afin de comparer les performances des différentes métropoles et de quantifier les effets de leurs propositions sur l'espace francilien. Ils concluent qu'une densification serait nécessaire et que le Grand Paris devrait être le plus petit possible. L'objectif étant de limiter l'impact de la ville et d'optimiser son fonctionnement. Ils remplacent alors le terme de Grand Paris par celui de « Paris PLUS petit », qui devient le titre de leur dernier rapport.

Le groupement représenté par l'agence LIN met également l'accent sur une réduction des impacts négatifs des métropoles sur l'environnement en mobilisant progressivement des expressions telles que « ville légère » qui s'opposeraient à la « ville dense » (Geipel *et al.*, 2009). Comme dans le cas de MVRD, la question du « grand » est remise en question dans l'approche d'une ville de l'après-Kyoto.

Les façons d'aborder le développement durable dans la consultation sont donc multiples. Leurs mises en scène dans une exposition ainsi que leur translation vers des discours politiques effectuent une sélection entre ces différentes approches.

La mise en scène d'une métropole spectaculaire

Les propos développés par les équipes sont donnés à voir et matérialisés dans une exposition qui alimente les imaginaires du Grand Paris. La matérialisation de cette diffusion apparaît donc comme essentielle à analyser. L'objectif d'organiser une exposition à la Cité de l'architecture et du patrimoine préexiste au lancement de la consultation¹⁵. Les groupements sont donc en partie sélectionnés pour leurs capacités à rendre intelligibles leurs réflexions par des « matériaux de communication visuelle »¹⁶, et le règlement de la Consultation incite ces derniers à mobiliser des modes de représentation propres à l'architecture tels que des maquettes.

La scénographie de l'exposition de 2009 se compose de dix kiosques, un par équipe. Dans ces espaces, certaines présentent des maquettes animées par des installations lumineuses permises par un réseau de fibres optiques (Richard Rogers ou Roland Castro), d'autres présentent les différents documents produits sous forme de livrets (Bernardo Secchi et Paola Viganò, Antoine Grumbach). Toutes font un usage important d'écrans plasma et de projections de vidéos, parfois accompagnés d'une bande-son.

14. Outil imaginé par l'équipe MVRDV pour « calculer » (rapport de l'équipe MVRDV) les performances des métropoles.

15. Une version antérieure à mars 2008 du règlement de l'appel d'offres de la consultation évoque déjà une exposition dans ce lieu.

16. Règlement de la consultation « Le Grand Pari de l'agglomération parisienne, consultation internationale pour l'avenir du Paris métropolitain », mars 2008, p. 14.

Ces vidéos projettent des diaporamas d'images, et parfois des interviews filmées des chefs d'équipe mettant en avant ce seul individu par rapport au reste du groupement. L'équipe de Jean Nouvel, par exemple, ne présente son travail qu'à partir d'une installation vidéo composée de vingt écrans disposés sur l'ensemble des murs. Les films sont accompagnés d'une bande-son où la voix de Jean Nouvel présente la réflexion de l'ensemble du groupement. Le dispositif résulte en une immersion totale, visuelle et auditive dans la production de l'équipe.

L'équipe dirigée par l'agence MVRDV opte également pour une installation largement composée de vidéos. Deux films sont projetés, un survol en hélicoptère de l'agglomération parisienne et une animation d'images de synthèse présentant le City Calculator. Ce second film reprend un dispositif déjà expérimenté par l'agence MVRDV en 1999 dans une installation vidéo antérieure (Chapel, 2013). Mis à part ces deux vidéos, l'espace est occupé par de larges coussins permettant de s'allonger au sol. Les pages des rapports produits tout au long de la consultation sont affichées sur l'extérieur du pavillon «à la manière d'un story-board»¹⁷. Des exemplaires de ces rapports sont également mis à disposition du public, posés à même le sol afin d'être accessibles depuis la station allongée proposée par la scénographie. Le corps des visiteurs est ainsi lui-même neutralisé dans l'invitation à s'allonger et à rester entièrement passif durant le visionnage des vidéos.

La forme des kiosques fait entrer les visiteurs dans de petits espaces remplis de représentations d'un Grand Paris futur. Leurs sens sont sollicités par des images animées et commentées par les voix des architectes mandataires des équipes. Un grand nombre de représentations (plans, cartes, vues aériennes, vues perspectives) occupent les murs, les sols et les plafonds des kiosques et les immergent dans un espace conçu pour servir un discours sur l'agglomération parisienne où se mêlent des enjeux de gouvernance, les questions des compétitions internationales entre les villes-mondes et des réflexions relatives au développement durable. Les éléments de textes sont placés au second plan au profit d'une mise en récit d'une métropole dite de «l'après-Kyoto» passant par le canal visuel et un discours oral narrant un nouveau Paris. Le dispositif scénographique des productions des équipes relève du registre du spectaculaire (Pagès, 2010) avec une certaine surenchère des sollicitations sensorielles. Mettant à distance le visiteur qui ne peut plus qu'être spectateur d'une métropole future, l'exposition de 2009 constitue un des événements les plus marquants du *storytelling* étatique sur le Grand Paris.

Un imaginaire qui ne doit pas s'opposer au développement économique

Les productions des équipes et leur mise en scène contribuent à formuler des imaginaires socio-discursifs qui constituent des modes d'appréhension de la réalité. La fabrication de ces imaginaires se fait par des discours multiples qui combinent des éléments narratifs à des éléments argumentatifs, jouant sur le *pathos* comme sur le *logos*. Ces discours sont énoncés dans un cadre social et politique qui projette sur ces imaginaires des systèmes de valeurs leur permettant de justifier les actions collectives. Ainsi, si les façons dont les équipes ont abordé le développement durable sont variées, elles passent ensuite par le filtre des discours politiques qui y projettent leurs systèmes de valeurs.

17. Note produite par l'équipe MVRDV pour décrire la scénographie conçue.

L'exposition de 2009 fait se rencontrer l'imaginaire d'une métropole de l'après-Kyoto avec celui d'un Grand Paris pris dans la compétition entre les « villes-mondes ». Les valeurs associées à ces deux imaginaires se combinent dans des représentations picturales où le développement économique dialogue avec des représentations d'un développement durable mettant en avant la présence d'éléments naturels au sein de la métropole, éléments naturels qui semblent gagner en valeur lorsqu'ils sont associés à une valeur immobilière. Le filtre axiologique ainsi proposé par cette mise en scène se caractérise par l'amalgame des valeurs relatives à ces deux formes de développement qui deviennent indissociables l'une de l'autre.

Lors de l'inauguration de l'exposition, le président de la République déclare que l'objectif de la métropole de l'après-Kyoto consiste à faire une « ville qui s'allie avec la nature au lieu de la combattre »¹⁸. Lors de cette allocution, Nicolas Sarkozy insiste principalement sur l'importance d'un développement économique de l'agglomération parisienne et aborde dans une bien moindre mesure la question de l'intégration des enjeux environnementaux dans ce développement. Ces derniers sont résumés par des actions également spectaculaires telles que la création d'une forêt de 2500 hectares à Roissy. Occupant une place très secondaire dans ce discours, la durabilité n'est abordée qu'en affirmant qu'elle ne doit pas s'opposer au développement urbain, créant une hiérarchie claire entre ces deux enjeux¹⁹.

Les discours présidentiels opèrent donc une sélection dans les productions des équipes pour valoriser le grand, le spectaculaire et l'intensité, et mettre de côté d'autres images telles que celle de « métropole douce ». L'ambition initialement affichée par les commanditaires d'imaginer un Grand Paris répondant aux objectifs du protocole de Kyoto apparaît comme un moyen de justifier une politique aménagiste qui emprunte un vocabulaire parfois conquérant, et visant avant tout un repositionnement de l'agglomération parisienne par rapport aux autres métropoles. Empruntant le champ lexical de la grandeur, le président de la République s'affiche comme victorieux dans la compétition entre les « villes-mondes »²⁰. Ces propos contribuent à consolider la représentation selon laquelle le succès d'une métropole se mesure à sa réussite économique ; ils participent à imposer l'idée que la métropolisation serait la seule perspective possible pour l'avenir francilien²¹ ; ils généralisent enfin la vision d'une agglomération parisienne structurée par les effets de la mondialisation. Par ailleurs, la posture providentielle adoptée par le président de la République, qui aurait réussi, par cette exposition, à repositionner Paris sur la scène internationale face à des élus locaux qui manqueraient d'ambition²², contribue largement à construire l'*ethos* d'un politicien qui cherche à alimenter une image de

18. Discours de Nicolas Sarkozy du 29 avril 2009 à la Cité de l'architecture et du patrimoine à Paris.

19. « Le Grand Paris dessine le modèle de la ville durable, le modèle de la ville-nature vivant en symbiose plutôt qu'en opposition avec son environnement » (*idem*).

20. « C'est la première fois dans le monde qu'une réflexion de cette ampleur est engagée sur le phénomène de la grande métropole moderne », « Paris est une ville-monde dont le nom a une signification pour tous les peuples de la Terre. Paris est une ville-monde et une économie-monde. [...] Elle a vocation à être au premier plan dans la civilisation et dans l'économie mondiale » (*idem*).

21. L'analyse de la généralisation de l'emploi du terme « fait métropolitain » dans les discours d'élus franciliens montre que ce processus engagé au début des années 2000 se confirme durant la Consultation de 2008 (Chauvel, 2015).

22. Lacune largement critiquée dans les discours du 26 juin et du 17 septembre 2007 de Nicolas Sarkozy.

dynamisme²³ et d'audace²⁴ et qui, avec une consultation relevant du fait du prince, participe à affirmer sa légitimité à agir sur la métropole parisienne et à construire un imaginaire qui impose un développement au service de l'économie comme seul choix possible.

Une métropole de l'après-Kyoto qui résulte en une création de valeur foncière

La mise en scène de la Consultation de 2008 par l'exposition à la Cité de l'architecture et du patrimoine comme les discours présidentiels constituent un *storytelling* (Matthey, 2015) qui impose le paradigme axiologique de la mondialisation dans le processus de métropolisation, au détriment des enjeux du développement durable pourtant invoqués à l'origine de la consultation. Ces représentations de l'agglomération parisienne ont des effets concrets dans l'aménagement francilien. Avec la loi de 2010 sur le Grand Paris, l'État crée la Société du Grand Paris qui, en plus de concevoir et d'assurer la mise en œuvre d'un réseau de transports ferrés, assiste le préfet de région dans la rédaction de contrats de développement territorial. Ces documents, rédigés en partenariat avec les collectivités, permettent néanmoins à l'État d'imposer des objectifs de développement immobilier, puisque dans le cas où les collectivités refuseraient de s'engager dans la mise en œuvre des contrats de développement territorial, la Société du Grand Paris obtiendrait la possibilité de se substituer à leur action dans un rayon de 400 mètres autour des gares (Gallez et Thébert, 2013). Cette compétence donnée par l'article 7 de la loi sur le Grand Paris²⁵ s'accompagne également d'une possibilité pour la Société du Grand Paris de confier sa mission d'aménagement à des personnes privées²⁶. Les contrats de développement territorial agissent comme un moyen de pression sur les communes pour densifier leur territoire et ouvrir des secteurs à l'urbanisation, facilitant ainsi davantage la privatisation des opérations d'aménagement. Ceci dans un contexte global de généralisation de l'usage de concessions d'aménagement à des opérateurs privés permettant à des groupes de promotion immobilière de prendre en charge des opérations d'aménagement de grande ampleur se substituant alors au rôle habituellement occupé par les sociétés d'économie mixte (Citron, 2017).

À partir de 2010, l'État, en développant un projet de transport et en organisant la densification autour des nouvelles gares, produit des opportunités foncières nouvelles en Île-de-France. La rhétorique de la métropolisation contribue à rendre acceptable, voire moralement justifiée, une densification qui s'impose à certaines communes par le biais de la loi de 2010 sur le Grand Paris et les contrats de développement territorial. Le projet présidentiel pour l'Île-de-France, s'il prend publiquement l'aspect d'une consul-

23. « Alors là, on me dit : "Mon Dieu, vous prenez beaucoup d'initiatives." Mais moi, je trouve que je n'en prends pas assez », discours de Nicolas Sarkozy du 26 juin 2007 à Roissy.

24. « Le travail accompli est sans précédent. Sans précédent par sa profondeur. Sans précédent par son audace », discours de Nicolas Sarkozy du 29 avril 2009 à la Cité de l'architecture et du patrimoine à Paris.

25. « Lorsque ces opérations interviennent sur le territoire des communes non signataires d'un contrat de développement territorial, l'établissement public "Société du Grand Paris" peut, après avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale compétents concernés, conduire ces opérations dans un rayon inférieur à 400 mètres autour des gares nouvelles du réseau de transport public du Grand Paris » (loi sur le Grand Paris, art. 7-V).

26. Moyennant le respect des règles de publicité et de mise en concurrence (*idem*).

tation visant à penser l'agglomération parisienne dans un contexte de l'après-Kyoto, résulte en premier lieu en la création de valeurs foncières qui, dans un contexte de privatisation de la production de la ville, est susceptible de bénéficier principalement aux grands groupes de promotion et de construction.

► De la lutte contre le réchauffement climatique à la lutte contre ses effets

L'AIGP, une institution d'abord étatique qui s'ouvre aux collectivités franciliennes

En février 2010, les dix équipes consultées par le Braup sont réunies au sein du « conseil scientifique » de l'AIGP, une institution *ad hoc* constituée pour leur permettre de prolonger leurs réflexions. Ce dernier est élargi en 2012 pour accueillir quinze équipes. L'AIGP s'ouvre dès sa première année d'existence aux collectivités franciliennes qui rejoignent son conseil d'administration²⁷. Son président devient alors Pierre Mansat, élu parisien en charge de la collaboration avec les collectivités d'Île-de-France²⁸. Au sein d'un dispositif complexe d'outils étatiques au service de l'aménagement francilien, l'AIGP, bien que regroupant des architectes, se caractérise par une absence de portée opérationnelle. Son rôle consiste en la production d'expertises ainsi qu'en l'animation d'un débat sur la région francilienne.

Son premier directeur sera démis de ses fonctions en octobre 2013 pour n'être remplacé qu'une année plus tard par Mireille Ferri²⁹, à l'automne 2014. Ayant supervisé la révision du Schéma directeur de l'Île-de-France (Sdrif) de 2004 à 2008³⁰, cette dernière a déjà mené un travail de longue haleine avec les élus franciliens. À partir de 2014, l'AIGP est alors dirigé par une ancienne élue écologiste ayant travaillé sur le Sdrif entre 2004 et 2008 et présidé par un élu communiste siégeant au Conseil de Paris. Ce changement politique permet de remettre en perspective les actions qu'ils mèneront ensemble en 2015.

L'année 2015 voit se préparer deux événements importants, l'organisation de la 21^e Conférence pour le climat (COP21), qui se tient à Paris en automne, et la création de la Métropole du Grand Paris³¹, qui doit voir le jour au 1^{er} janvier 2016. C'est avec ces deux événements en ligne de mire que Mireille Ferri demande aux équipes membres du conseil scientifique d'organiser un cycle de séminaires nommé « La conférence pour le climat 2015 et le Grand Paris feront-ils bon ménage ? ». Ce cycle, qui se déroule durant toute l'année 2015, se donne trois objectifs : « réfléchir à la nature de l'intérêt

27. En premier lieu la Ville de Paris et la Région Île-de-France.

28. Pierre Mansat, issu du Parti communiste, joue un rôle important pour la coopération entre Paris et les autres communes franciliennes depuis l'élection de Bertrand Delanoë à Paris. Il est notamment à l'origine de l'organisation des « conférences métropolitaines » réunissant les élus de première couronne dans un espace de discussion entre les communes d'Île-de-France (Chauvel, 2015).

29. Membre d'Europe Écologie Les Verts, elle est élue en 1992 au Conseil régional des Pays de la Loire et en 2004 à celui d'Île-de-France.

30. Elle est alors vice-présidente de la région Île-de-France en charge de l'aménagement.

31. La Métropole du Grand Paris est un EPCI (établissement public de collaboration intercommunale) dont la création est décidée par la loi Maptam de 2014 et dont les statuts juridiques sont modifiés par la loi NOTRe de 2015.

métropolitain»³², «s’interroger sur la nature des territoires en dehors du périmètre institutionnel de la future métropole du Grand Paris» et «veiller [...] à l’opérationnalité des réflexions [...] particulièrement quant aux productions de logements en nombre significatif»³³. Sept thématiques sont traitées sous la forme de séminaires durant l’année 2015 : «métropole mondiale», «migrations et solidarités», «qualité et innovations architecturales et urbaines», «mobilités et habitats», «gouvernance», «risques et résilience» et «nouvelle économie».

Il faut noter que, tandis que la question de la production de logements est explicitement mentionnée comme un sujet pressant, les questions du développement durable et du changement climatique ne font pas partie des objectifs et ne sont traitées que par le prisme des risques et de la résilience³⁴.

Un débat sur le Grand Paris dans un contexte de lutte contre le changement climatique

Le 5 novembre 2015, la manifestation Grand Paris #Climat est lancée à la Maison de l’architecture en Île-de-France, dans le X^e arrondissement de Paris. Cet ensemble d’événements vise «à faire connaître, de manière pédagogique et détaillée, les travaux du conseil scientifique»³⁵. Quatre objectifs sont «mis en débat» durant deux mois, du 5 novembre au 20 décembre 2015 : «occuper mieux l’espace», «produire autrement», «vivre bien partout» et «relier les territoires».

La manifestation se déploie de trois manières. Premièrement, une série d’événements de natures variées est organisée dans différents lieux d’Île-de-France : des visites et promenades urbaines, des débats, des ateliers, des séminaires. Deuxièmement, une exposition est organisée au Palais de Tokyo à Paris. Troisièmement, un ensemble d’éléments de communication, sur supports papier mais surtout numériques, sont diffusés notamment par le biais d’un site internet. Ces supports de communication disent notamment : «l’AIGP et ses 14 équipes internationales d’architectes-urbanistes s’engagent et organisent du 5 novembre au 20 décembre 2015 une grande manifestation citoyenne et culturelle autour du rendez-vous du Grand Paris et du climat.»

Cette phrase est reprise sur plusieurs supports : dossier de presse, flyers du programme et vidéos en ligne. Elle illustre combien les discours produits par l’AIGP à cette occasion sont construits sur une rhétorique de l’engagement citoyen face aux enjeux du changement climatique en mettant en avant la mise en débat des sujets liés, et peut faire écho aux activités de militante écologiste de Mireille Ferri.

La volonté d’engager une action en lien avec la COP21 et la thématique de la lutte contre le changement climatique sont présentes à l’esprit de la directrice de l’AIGP dès son entrée en poste³⁶. La conférence sur le climat bénéficiant d’une visibilité

32. La notion d’«intérêt métropolitain» doit être définie par la Métropole du Grand Paris afin de circonscrire ses périmètres d’action. Il s’agit donc d’un enjeu particulièrement saillant en 2015.

33. Dossier de presse de l’AIGP du 21 janvier 2015.

34. Cette analyse s’applique à l’ensemble du dossier de presse, où les termes «durable», «environnement», «écologie» et «climat» ne sont que très peu utilisés et uniquement pour parler des anciens travaux de l’AIGP ou pour qualifier la COP21.

35. Dossier de presse de la manifestation Grand Paris #Climat, novembre 2015.

36. Entretien avec Mireille Ferri du 27 juin 2016.

internationale est pour elle une occasion de retrouver une médiatisation pour cette institution, mais aussi de tenter de transmettre aux élus et aux habitants les réflexions des équipes. Mireille Ferri critique l'organisation de l'exposition de 2009³⁷ en expliquant que cet événement aurait servi à mettre en scène un débat en vase clos entre un nombre trop restreint d'experts³⁸. Elle choisit donc d'organiser la manifestation Grand Paris #Climat dans différents lieux franciliens et en mobilisant des collectivités afin d'ouvrir le débat. Néanmoins, consciente qu'une telle organisation est moins spectaculaire, elle se pose la question de savoir comment donner à voir la manifestation qu'elle met en place.

Elle engage alors une stratégie de communication qui mobilise un site internet et la diffusion de vidéos explicatives. Ces dernières sont construites sur une même trame narrative. Après avoir posé un problème que connaît actuellement l'agglomération parisienne, par exemple « aujourd'hui il n'est pas si facile de circuler et de se repérer dans notre métropole »³⁹, les vidéos utilisent à chaque fois la formule « imaginons une grande métropole où... » qui précède une série de phrases au conditionnel telles que « où les voies rapides deviendraient des boulevards urbains accessibles à tous »⁴⁰. Toutes les vidéos finissent par la formule aux airs de slogans : « où notre réussite commune deviendrait un véritable exemple à suivre à l'international. Ensemble ce Grand Paris est possible »⁴¹. La rhétorique du faire ensemble et d'une métropole qui se définit comme « citoyenne » sert de base aux discours qui sont produits lors de la manifestation Grand Paris #Climat et se transforme en slogan politique.

L'adaptation au dérèglement climatique, un imaginaire limité à la résilience

La manifestation Grand Paris #Climat est organisée en six ateliers⁴² : Occuper mieux⁴³ ; Produire autrement ; Vivre bien partout ; Campus : s'adapter, transmettre ; Retrouver la Seine ; Relier, tisser. La participation à ces ateliers a permis d'établir que la question de la lutte contre le changement climatique demeurait tout à fait secondaire.⁴⁴

L'atelier Produire autrement, organisé le 19 novembre 2015, pose comme préalable l'idée que « pour construire une stratégie efficace d'adaptation au dérèglement climatique, le Grand Paris doit garder sa puissance : en renforçant ses moteurs économiques et en les diversifiant pour construire un mix économique comme on tend vers un mix énergétique »⁴⁵. Cet atelier propose le même paradigme qu'en 2009, c'est-à-dire qu'il serait nécessaire de relier lutte contre le changement climatique et réussite économique. La lutte contre les émissions de gaz à effet de serre n'est évoquée qu'en tant

37. Dont elle a suivi l'organisation en tant qu'élue de Région.

38. Entretien avec Mireille Ferri du 27 juin 2016.

39. Extrait de la vidéo *Relier, tisser – Grand Paris#climat/AIGP*.

40. *Idem*.

41. Extrait des vidéos *Relier, tisser – Grand Paris#climat/AIGP*, *Produire autrement – Grand Paris#climat/AIGP*, *Occuper mieux – Grand Paris#climat/AIGP* et *Vivre mieux – Grand Paris#climat/AIGP*.

42. Un travail d'observation participante a été réalisé par l'auteur durant cet événement.

43. Cet atelier, prévu le 14 novembre 2015, soit le lendemain d'attentats terroristes dans plusieurs lieux parisiens dont la salle de concert du Bataclan, a été annulé.

44. L'auteur a participé à l'ensemble des ateliers mais n'en analyse ici que trois.

45. Dossier de presse de la manifestation Grand Paris #Climat.

qu'analogie pour énoncer l'idée qu'il faudrait atteindre un « mix économique » à l'image du « mix énergétique ». Par ailleurs, le changement climatique est évoqué par le prisme de l'adaptation à ses effets. L'événement s'organise autour d'une conférence à propos d'un projet de tours à La Défense, d'une visite des sous-sols de la dalle de La Défense pour souligner les potentiels immobiliers, et se clôt par un « débat citoyen » intitulé « Diversifier, mot clé de la performance économique pour le Grand Paris demain ? ». En réalité, ce débat citoyen ne réunira qu'un public peu nombreux composé de membres de l'AIGP et des deux établissements publics de La Défense. La question environnementale se trouve occultée par l'enjeu d'augmenter les performances économiques de l'agglomération parisienne.

L'atelier Campus : s'adapter, transmettre, organisé sur deux journées, les 26 et 27 novembre, accueille une série de colloques et débats dans différents lieux universitaires (École d'urbanisme de Paris, École nationale supérieure d'architecture Paris-Val de Seine, École d'architecture de la ville et des territoires à Marne-la-Vallée). Les différents colloques portent sur la résilience du Grand Paris face aux crises et aux risques naturels, et en premier lieu les crues de la Seine. Le terme de résilience met au centre des réflexions le sujet de la vulnérabilité des territoires densément urbanisés et pose la question du rôle de l'aménagement face aux risques accrus dans un contexte de réchauffement climatique. La question de la lutte contre le réchauffement climatique est abordée sous l'angle de la lutte contre ses effets plus que contre les mécanismes à l'origine du phénomène lui-même.

L'atelier Retrouver la Seine, organisé le 28 novembre, consiste en un voyage en péniche sur la Seine de Paris à Conflans-Sainte-Honorine. Le format de la journée a attiré un grand nombre de participants, dont des associations. Durant ce trajet, une présentation est faite des propositions de deux architectes présents (Antoine Grumbach et Andrei Feraru) sur le devenir de la vallée de la Seine. L'organisation de l'événement, à huis clos pendant plusieurs heures sur une péniche, permet de discuter en profondeur des travaux d'Antoine Grumbach, qui propose avant tout une vision identitaire autour de la vallée de la Seine : « Au-delà de ce qu'elle enseigne à l'historien ou au géographe, [la vallée de la Seine] révèle des éléments permanents qui contribuent à construire une identité territoriale sur le temps long et qui doivent être pris en compte pour imaginer la métropole du XXI^e siècle. »⁴⁶ Or le projet d'aménagement d'un nouveau port à Achères est largement contesté pour des raisons de nuisances et de pollutions qui y sont liées. Durant cet atelier, Antoine Grumbach est critiqué pour ne pas avoir évoqué ces contestations. Ce dispositif se retourne finalement contre ses organisateurs qui ne peuvent plus échapper à un débat qui les dépasse⁴⁷. Les discours sur une identité supposée liée à la vallée de la Seine ne suffisent plus à masquer des projets imposés aux collectivités locales et servant un intérêt économique, surtout lorsque l'architecte ne peut débarquer pour échapper aux débats.

Ces événements sont marquants par l'absence de la thématique de la lutte contre le réchauffement climatique, si ce n'est à travers celle contre ses effets et les risques associés. La question du développement économique et immobilier est quant à elle bien

46. Dossier de presse de la manifestation Grand Paris #Climat.

47. La décision de construire un tel port étant négociée entre l'État et Haropa Port (ports de Paris, Rouen et le Havre).

présente. Il apparaît clairement que les membres de l'AIGP ne se saisissent que timidement des enjeux du développement durable, malgré l'insistance de la directrice⁴⁸. L'exemple de l'atelier Retrouver la Seine signale également que le dispositif atteint une limite et que les discours des architectes ne suffisent plus à justifier des actions décidées par d'autres.

La mise en scène d'un engagement citoyen

Grand Paris #Climat s'était présenté comme une manifestation citoyenne à la rencontre des habitants du Grand Paris⁴⁹. L'objectif affiché était de réinventer un récit afin de refonder une identité collective basée sur des valeurs multiples⁵⁰. Comme avec l'exposition de 2009, il est possible d'identifier une ambition consistant à construire un imaginaire véhiculant des représentations, servant de support à une cohésion sociale et donnant du sens à l'aménagement du territoire. Néanmoins, alors que l'imaginaire construit en 2009 était celui d'une métropole imposant les valeurs de la mondialisation à travers l'argument de la « métropole de l'après-Kyoto » et contribuant à forger l'*ethos* d'un président désireux d'afficher une forme de puissance, Grand Paris #Climat met davantage en avant l'idée d'une construction collective de l'imaginaire par un « débat citoyen ». Cette posture est cohérente avec le parcours politique du président et de la directrice de l'AIGP. Or, force est de constater que cette manifestation rencontre de grandes difficultés à toucher un public plus large que les élus des communes accueillant les événements et les professionnels intéressés par les questions d'aménagement francilien. La communication autour de l'événement, quant à elle, mobilise fortement une rhétorique de l'engagement citoyen. Les questions de savoir qui porte cet engagement et quelle en est sa nature ne sont pourtant pas claires. Elles sont plus invoquées que réelles. Le dialogue entre l'aménagement de l'agglomération parisienne et les initiatives pour lutter contre le changement climatique demeure relativement faible. Le discours qui se dégage de l'ensemble des événements relève davantage de l'idée d'adapter la ville aux effets du dérèglement climatique plutôt que l'idée d'une activité d'aménagement jouant un rôle dans la lutte contre les causes de ce phénomène.

» Conclusion

L'analyse de l'exposition de 2009 et de la manifestation Grand Paris #Climat met en avant deux imaginaires distincts. Dans un premier temps émerge celui de la métropole du XXI^e siècle de l'après-Kyoto, qui amalgame les valeurs liées à la lutte pour la réduction des émissions des gaz à effet de serre aux valeurs de la mondialisation des marchés et ses effets sur les espaces urbanisés par le biais de la métropolisation. Les premières étant acceptables à la condition qu'elles ne s'opposent pas aux secondes. Cet imaginaire se construit à partir de discours composites produits par des professionnels de la ville et qui sont ensuite filtrés au moment où ils sont réinterprétés dans les discours du président de la République qui y accole son propre biais axiologique.

48. Cette dernière est d'ailleurs suspectée par les équipes de vouloir « verdir » leurs propos afin de coller à l'actualité médiatique de la COP21.

49. Le préambule du dossier de presse de l'événement se clôt par l'injonction « Aux crayons citoyens ! ».

50. « Dans un système politique et social pour lequel n'existe plus vraiment d'évidence : c'est pour cela qu'il faut réinventer le fameux récit ! Impossible de l'écrire seul, ou d'un seul point de vue. Il faudra du temps, et surtout la volonté de remettre en question et de rebâtir une identité collective, autour de valeurs différentes et sans doute multiples », préambule du dossier de presse de la manifestation.

Dans un deuxième temps se met en place un imaginaire de l'adaptation au dérèglement climatique par l'usage du terme de résilience. Les performances économiques n'étant nullement remises en question, l'objectif des disciplines de l'aménagement du territoire face au changement climatique serait de conférer aux territoires des capacités à absorber les risques qui y sont liés. Il faut constater que les membres de l'AIGP finissent par délaissier la thématique du développement durable. Tandis que la communication de l'institution mobilise la rhétorique de l'engagement citoyen face au réchauffement climatique, ses membres n'y prennent pas part. Ces imaginaires qui tendent à demander aux disciplines de l'aménagement de lutter contre les effets du développement économique et immobilier sur le dérèglement climatique et les risques associés permettent à l'État, par le biais d'instruments tels que la Société du Grand Paris ou les contrats de développement territorial, d'imposer des opérations de grande ampleur et de créer une valorisation foncière qui bénéficie en premier lieu au secteur privé de la construction.

Dans l'analyse des imaginaires socio-discursifs, Patrick Charaudeau identifie qu'ils se structurent selon deux formes de savoirs, les « savoirs de connaissance » et les « savoirs de croyance » (Charaudeau, 2007). Les premiers se construisent sur des vérités extérieures au sujet dans un rapport d'objectivation des phénomènes. Les seconds tendent davantage à donner du sens au réel par un système d'évaluation et en fonction du regard que porte le sujet sur des phénomènes. Ils relèvent donc davantage du domaine des valeurs et du subjectif. Bien que mobilisant des expertises objectives, les mises en scène des deux moments qui font l'objet de l'analyse dans ce texte permettent de dire qu'elles construisent des « savoirs de croyances », puisqu'elles contribuent à attribuer des valeurs aux phénomènes urbains observés.

L'analyse des *ethos* associés à ces deux épisodes a mis en lumière le fait qu'en 2009 le président de la République construit sa légitimité à partir de qualités qui relèvent du dynamisme et de l'audace, avec une rhétorique liée à la compétition ou à la conquête. Cela lui permet d'imposer une série d'actions en cohérence avec le paradigme qui les sous-tend, celui d'un développement économique qui serait moralement souhaitable et positif.

Les représentations associées à la manifestation Grand Paris #Climat se construisent davantage sur les parcours politiques du président et de la directrice de l'AIGP, construits au sein du Parti communiste pour le premier et dans le militantisme écologiste pour la seconde. Tous deux valorisent le débat citoyen comme processus de construction d'un imaginaire et d'une légitimité à agir.

Cette distinction entre les personnes politiques qui organisent les événements médiatiques analysés ici permet de distinguer deux types de « savoirs de croyance » définis par Patrick Charaudeau. D'une part, les « savoirs de croyance » peuvent relever des « savoirs de révélation » qui supposent une vérité axiologiquement supérieure qui n'a pas besoin d'être prouvée et réclame une adhésion. Définie par des textes ou des discours fondateurs, cette vérité émane d'orateurs charismatiques et permet de construire une idéologie qui devient impossible à réfuter ou à remettre en cause. Le président de la République cherchant à endosser une posture providentielle et une image de puissance tente visiblement de faire exister les imaginaires qu'il propose dans ce registre du « savoir de révélation » et, par là même, d'imposer la vision d'une agglomération parisienne devant répondre à la compétition entre les « villes-mondes »

par un développement économique et immobilier inexorable. La dimension spectaculaire de l'exposition de 2009, par une mise à distance du visiteur, contribue à rendre irréfutable cette vision de l'Île-de-France.

D'autre part, les « savoirs de croyance » peuvent également relever de « savoirs d'opinion ». À l'inverse des « savoirs de révélation », ce second type de croyance admet que des jugements différents puissent exister et faire l'objet de mises en discussion et d'arbitrages. Les « savoirs d'opinion » nécessitent ainsi une adhésion à un système de valeurs qui n'est pas acquis, mais construit à travers un processus d'appropriation par le sujet. La démarche dans laquelle s'engage l'AIGP en 2015 relève clairement d'un processus de construction de « savoirs d'opinion » qui n'acquière sa valeur que par le processus de mise en débat.

L'analyse par le prisme de la construction des imaginaires socio-discursifs permet de déceler deux modes de production de valeurs autour de l'action aménagiste dans un contexte de lutte contre le réchauffement climatique. Il apparaît que cet enjeu ne peut exister politiquement que s'il ne remet pas en cause le développement économique et immobilier des territoires, au point que la demande faite aux professionnels de l'urbanisme se transforme en une exigence à adapter la ville aux chocs qui risquent d'être provoqués par le dérèglement climatique annoncé.

► Bibliographie

- AUC *et al.*, 2008. Le grand pari de l'agglomération parisienne. Premier rapport du 6 octobre 2008.
- Castro R. *et al.*, 2009. Le Grand Paris, capitale pour l'homme, capitale pour le monde. Premier rapport 6 octobre 2008, 33-34.
- Chapel E., 2013. De l'installation vidéo au livre-manifeste : Metacity/Datatown de MVRDV, in Chabard P. Kourniati M. (éd), *Raisons d'écrire, livres d'architectes 1945-1999*, Paris, La Villette, 264 p.
- Charaudeau P., 2005. *Le Discours politique, les masques du pouvoir*, Paris, Vuibert, 255 p.
- Charaudeau P., 2007. Les stéréotypes, c'est bien. Les imaginaires, c'est mieux, in Boyer H. (éd), *Stéréotypage, stéréotypes : fonctionnements ordinaires et mises en scène*, Paris, L'Harmattan, 226 p.
- Chauvel J., 2015. La question du Grand Paris (2001-2012). Thèse de doctorat en science politique, Paris II-Panthéon Assas, 477 p.
- Citron P., 2017. Produire la ville grâce aux opérateurs immobiliers : quel modèle pour l'aménagement privé en zone dense? *Métropoles*, [en ligne], <https://journals.openedition.org/metropoles/5461#quotation> (consulté le 17/09/2019).
- Duranel, G., 2019. Les conventions de l'Architecture au prisme du dispositif du Grand Paris. Thèse de doctorat, en Architecture, Aménagement de l'espace, CNAM, 553 p.
- Gallez C., Thébert M., 2013. Les Contrats de développement territorial (CDT) du Grand Paris : une négociation multi-échelles de l'articulation urbanisme-transport? Rapport final de convention du projet de recherche, Orevadd, MEEDDTL-Setra-CSTB-Inrets-LCPC, Paris, 66 p.
- Geipel F., Andi G., Équipe Lin, 2009. *Grand Paris/Métropole douce*, Paris, Nouvelle Édition Place, 192 p.
- Gey A., 2013. L'évolution des rapports ville/nature dans la pensée et la pratique aménagiste : la consultation internationale du Grand Paris. Thèse de doctorat en urbanisme, aménagement, université de Grenoble, 748 p.
- Grumbach A. *et al.*, 2008. Le grand pari de l'agglomération parisienne. Premier rapport du 6 octobre 2008.
- Matthey L., 2015. *Building up stories : sur l'action urbanistique à l'heure de la société du spectacle intégré*, Genève, A-Type Éditions, 157 p.
- Pagès D., 2010. La métropole parisienne et ses récits : du projet de territoire à une possible identité narrative dialoguée? *Quaderni*, (73), 9-24.
- Sassen S., 1996. *La Ville globale, New York, Londres, Tokyo*, Paris, Descartes et Cie, 536 p.

Chapitre 2

La naturalisation de l'écologie dans la presse architecturale française

BÉATRICE DURAND

Comment les enjeux environnementaux se sont-ils peu à peu insinués dans le quotidien des architectes ? En 2010, le Laboratoire Espaces Travail (LET) sondait « le projet architectural durable négocié » et mettait en parallèle des opérations urbaines et des articles de la presse professionnelle afin de saisir comment la négociation et la durabilité se formulaient dans des projets récents (Camus *et al.*, 2010). Ce deuxième volet, mené par Christophe Camus et moi-même, prenait la presse architecturale française à témoin : il suivait six publications représentatives du monde architectural sur dix ans. Nous voulions comprendre si la façon d'évaluer, de penser et de faire l'architecture avait été affectée par l'essor de l'écologie dans les années 2000. Six publications de la presse technique et professionnelle de l'architecture française avaient été retenues : *AMC*, *Architecture intérieure – Créé*, *D'architectures*, *Techniques et architecture*, *L'Architecture d'aujourd'hui* et *EcologiK*¹. Ce chapitre restituera plusieurs des infléchissements observés dans cette recherche (encadré 2.1). Puis, pour rendre compte de l'évolution de cette question sur la durée, il présentera les résultats d'une analyse portant sur le même corpus à une publication près², ciblée sur l'année 2018. Ensemble, les deux enquêtes retracent une vingtaine d'années de glissement vers la naturalisation ou la banalisation de l'écologie dans le monde architectural français – une étude qui s'insère dans une thèse de doctorat sondant la fabrication de l'architecture dite « durable » en France entre 2000 et 2010, menée sous la direction de Caroline Maniaque (Durand, depuis 2013). Le chapitre les présentera de manière chronologique comme deux états d'une mutation continue : la déstabilisation des routines devant la montée en puissance du thème environnemental au cours de la décennie 2000, puis l'accomplissement du processus d'émergence à l'orée des années 2020.

1. Ces six publications ont des positionnements éditoriaux différents : pour donner les grandes orientations, *AMC* et *Techniques et architecture* accordent une part importante au volet technique ; *Architecture intérieure – Créé* se montre plus ouverte au design et aux questions de société ; *L'Architecture d'aujourd'hui* et *D'architectures* revendiquent un positionnement plus culturel sinon intellectuel, et *EcologiK* assume un angle environnemental déterminé.

2. Les deux publications de référence, *L'Architecture d'aujourd'hui* (née en 1930) et *Techniques et architecture* (née en 1941), éditées dans les années 2000 par les Éditions Jean-Michel Place, sont arrêtées en 2007. Seule la première a été relancée par un autre éditeur, Archipress & Associés, en 2009.

Encadré 2.1. La méthodologie employée

Les enquêtes sur lesquelles s'appuie ce chapitre considèrent les publications architecturales comme parties prenantes de l'établissement de l'identité professionnelle des architectes et de l'élaboration des valeurs symboliques et esthétiques propres à cet univers. L'analyse est basée sur des recherches antérieures ayant établi le fonctionnement et le rôle de la presse architecturale (Camus, 1996; 2016; Camus et Evette, 2003; Devillard, 2000; Jannièrè, 2002), et nourrie de travaux analysant les productions médiaculturelles contemporaines – en particulier, les travaux en histoire visuelle d'André Gunthert (depuis 2014) et en sociologie d'Éric Macé (2006).

L'objectif de la première recherche était de saisir comment les préoccupations environnementales s'affichaient et se définissaient dans les publications. Il s'agissait d'évaluer la pertinence et les ressemblances/différences entre les multiples manières de parler des mêmes problèmes ou des mêmes questions afin de comprendre les variations conceptuelles en jeu. Aussi, il était primordial de ne pas adopter une définition *a priori* de l'«écologie», afin de rester ouverts aux expressions des auteurs. Un dépouillement-test d'une publication française, *AMC*, avait permis d'établir une série d'indicateurs de la question écologique. Les articles se référant au «durable», à l'«écologie», aux «éco-quartiers», aux pratiques, méthodes ou projets «éco-responsables», à la «Haute qualité environnementale (HQE)» avaient été recensés. Si ces termes étaient suffisants pour aborder l'écologie à partir de 2007, la recherche avait également tenu compte d'articles mettant l'accent sur l'«environnement», la «nature», le «naturel», voire des problématiques plus anciennes en matière de «paysage» ou de «végétalisation», dans les périodes antérieures. De manière plus précise, l'enquête avait aussi retenu les articles se référant au «recyclage», à des matériaux régulièrement associés à la thématique environnementale (bois, terre crue, etc.), aux problématiques énergétiques et, notamment, aux précurseurs comme le «solaire» ou le «bioclimatique». La détermination de ces termes s'était effectuée de manière empirique et avait permis d'élaborer un filtre de sélection appliqué sur les six titres du corpus.

►► Décennie 2000 : la déstabilisation des routines

En France, en architecture, la décennie 2000-2010 est marquée par deux temps forts : l'activation en 2002-2003 d'une controverse autour de l'introduction d'un label environnemental, la HQE³, et, au-delà des cercles professionnels, une mobilisation médiatique et politique autour des enjeux environnementaux, dont le Grenelle de l'environnement de fin 2007 peut être lu *a posteriori* comme le point culminant. La première enquête cherchait à savoir si le surgissement de ces problématiques dans la sphère professionnelle et publique avait touché la presse architecturale française, voire affecté la façon d'y parler d'architecture. Cette partie restitue trois volets de cette étude inaugurale.

La complexification des échelles et des relations

Le croisement des articles parus au cours des années 2000 révèle que l'advenue de l'écologie a mis sous tension trois repères de l'architecture : le temps, l'espace et l'homme. En bouleversant les routines professionnelles, les appels à une révision écologique de l'action bâtie ont atteint les dimensions classiques de l'architecture.

3. Pour comprendre son histoire et le débat qu'a suscité sa mise en œuvre, se reporter à Cauchard (2010).

Dans le corpus, l'infléchissement le plus notable dû aux enjeux environnementaux est sûrement la reconfiguration de la temporalité, décrite en premier lieu par les défenseurs de l'écologie⁴ : « Dans le domaine du bâtiment, l'échelle du temps était jusqu'ici circonscrite aux quelques décennies visibles de gestion du bâtiment. Avec le développement durable, elle s'étend sur plusieurs générations, vers l'avenir, mais aussi vers le passé, en amont du chantier, dès l'extraction des matières premières au cœur des produits fabriqués et mis en œuvre » (1)⁵. Toutes publications confondues, du « développement durable » au « long terme » en passant par les « générations futures », les mots instaurent un nouveau rapport au temps : les architectes se retrouvent intimés à concevoir des bâtiments devant anticiper les changements pour durer, y compris en régénérant des traditions constructives. Si la pierre est le matériau désigné pour asseoir une monumentalité au bénéfice des commanditaires et des architectes, elle est rejointe par la terre, victime d'un « éternel opprobre » (2), dont on avance les avantages en faveur de « la pérennité de la construction », ou par le bois, défendu comme « une ressource naturelle renouvelable » (3). Sous le prisme écologique, le bâtiment s'inscrit dans une temporalité excédant le temps séculaire, et cette extension change la conception des court, moyen et long termes : il se présente comme une production humaine susceptible d'être déconstruite. Cette pratique, au cœur des architectures éphémères, peut désormais être revendiquée : « Le réemploi est une position critique vis-à-vis de nos modes de production. C'est aussi une affirmation éthique, sociale et esthétique. Pourquoi reste-t-il si marginal, beaucoup mieux admis dans les œuvres des artistes que dans celles des architectes ? » (4). Ainsi, la perspective écologique amène les architectes à « reconsidérer les déchets en tant que matériaux de seconde main » (5), afin qu'ils « intègrent la notion de cycle de vie et l'appliquent aux produits comme aux édifices », ou celle d'« énergie grise » aux matériaux ou aux dispositifs techniques (aluminium, laine de verre (6), panneaux photovoltaïques (7)). Bâtiments, matériaux et équipements se retrouvent envisagés du point de vue de leur propre disparition, qu'elle soit créative ou non. Le bâtiment se doit ainsi d'être « flexible », « adaptable », « transformable » pour accueillir divers usages, eux-mêmes changeants. L'état du bâtiment est pensé comme provisoire, c'est ainsi qu'un édifice peut être livré « non fini », comme le revendique l'architecte Patrick Bouchain recourant à des matériaux laissés bruts (8). Le réemploi ou la flexibilité ont une histoire antérieure aux années 2000 (Maniaque-Benton, 2014), mais les deux se voient, dans la presse architecturale, fortement réinvestis dans la décennie. L'extension de la dimension temporelle tend aussi à redéfinir le présent. Le cycle de vie d'un bâtiment prend en compte le temps vécu à l'intérieur. Alors que les utilisateurs peuvent avoir un impact sur les consommations énergétiques (« bâtiments passifs, habitants actifs ? » (9)), les architectes ont « l'opportunité de construire plus qu'un simple bâtiment, une réflexion qui repose sur ses usages, sa gestion dans le temps, la qualité de vie à l'intérieur » (10).

L'écologie, avec ses notions d'« environnement » ou d'« écosystème », reconfigure également la manière dont les architectes se représentent la spatialisation de leur intervention. Ce nouveau rapport à l'espace est lui aussi d'abord décrit par les défenseurs de

4. L'auteur de cette première citation est Alain Bornarel, un ingénieur centralien, cofondateur du bureau d'études Tribu en 1986 et membre de l'Atelier pour l'évaluation de la qualité environnementale des bâtiments (Ateque) en 1993, à l'origine de la Haute qualité environnementale.

5. Les références des articles analysés, codés (1), (2), etc., dans ce chapitre, sont détaillées sur https://www.quae.com/asset_ref/c06d93a111e102d78324fe16751766cef47136b198b07b46/references_articles_chap2.pdf.

l'écologie : « l'échelle de l'espace, jusqu'alors limitée au site de construction, s'étend, avec le développement durable, de l'intérieur du bâtiment à l'échelle de la planète » (11). Si les architectes ont depuis longtemps retissé les liens entre les projets et les contextes urbains ou naturels dans lesquels ils inscrivent leur action, l'extension à « la planète » semble plus inédite, et d'un autre ordre. L'extension ou la complexification des échelles conduit à une appréhension démultipliée de l'objet architectural. Cette réalité « augmentée » du bâtiment entraîne une analyse de ses composants (matériaux et équipements) qui prend soin de croiser des dimensions temporelles et spatiales plus étendues : bilan carbone de la production ou du transport, économie responsable ou solidaire, etc. Ainsi la provenance « locale » d'un matériau se trouve-t-elle de plus en plus précisée. Si en 2002, la provenance des essences est parfois évoquée sans être commentée (« bois exotique rouge, les remplissages en sapins du Nord, les poutres en pin local » (12)), trois ans plus tard, tout le système de production peut être mobilisé (« emploi de bois locaux pour dynamiser l'économie régionale », « solutions techniques assez simples pour être réalisées par de petites entreprises proches du site de construction » (13)). Le bâtiment se retrouve pensé au cœur d'une réalité plurielle, faite de multiples chaînes de production, dont il s'agit d'interroger l'écoresponsabilité.

Enfin, la reconfiguration des repères spatio-temporels affecte aussi la manière dont les acteurs des projets sont envisagés. Avec le filtre environnemental, les destinataires des bâtiments se diversifient. L'usage étant devenu une grille de lecture forte de la nouvelle durabilité, l'*usager* ou l'*utilisateur* sont régulièrement mobilisés : il s'agit de « placer l'utilisateur au centre des préoccupations » (14). Tout comme l'*homme avec un grand H*, indivisible, qui prolonge la posture humaniste propre au monde de l'architecture : avec l'écologie, les architectes doivent œuvrer « au service de l'Homme », concevoir des espaces à « échelle humaine » ou acter d'une « prise de conscience de l'homme vis-à-vis de la nature » (15). Des destinataires plus spécifiques se frayent aussi un chemin. L'*homme biologique* a, par exemple, une présence marquée dans le corpus. La santé devient un thème récurrent dans les publications : l'évocation des matériaux y fait souvent référence (« Ainsi, de nombreuses peintures, moquettes, isolants et autres produits plastiques n'incluent désormais plus de composants nocifs à la santé » (16)); la publicité investit ce créneau (« Le défi [...] s'impose pour laisser aux futures générations des bâtiments qui préservent la santé, le confort et le bien-être des hommes » (17)). *EcologiK* lui consacre même une rubrique (« Bâtir sain »). Ailleurs, cet homme biologique apparaît en filigrane dans les appels au « naturel » (« vertu parmi les vertus à l'heure du triomphe des valeurs de la "Haute qualité environnementale" » (18)) et sa collection de dispositions sans traitement (« Mieux que tout autre matériau de construction, le pisé, la terre crue répond aux exigences écologiques d'un habitat biologique » (19)). Il n'est jamais très éloigné de l'*homme moderne*, destinataire de la quête de « confort », cible de la labellisation environnementale⁶, et autres « qualité de vie » ou de « bien-être » (« le deuxième enjeu est d'obtenir que la maîtrise des impacts sur l'environnement ne se fasse pas au détriment de la qualité de ses ambiances » (20), « cette tendance à rechercher des solutions écologiques et une meilleure qualité de vie : climat intérieur sain à l'humidité naturellement réglée, confort thermique, matériaux et finitions avec un minimum de produits chimiques » (21)). D'autres destinataires

6. Dans le premier référentiel officiel de 1997, le « confort » fait l'objet d'une déclinaison en quatre cibles : « confort hygrothermique », « confort acoustique », « confort visuel », « confort olfactif ».

inusuels font leur apparition : de nouveaux *actants tirés des textes de référence* (« générations actuelles et futures, dit la définition officielle (22) », « avenir de la terre », « la planète ») et le jusqu'alors plutôt rare *ouvrier*. Le confort de travail de ceux qui bâtissent devient aussi critère d'évaluation (« Atout à la fois écologique et économique, la légèreté facilite également l'autoconstruction » (23), « des progrès facilitant l'usage, au niveau de la conception, de la production ou du montage » (24)). Le destinataire des projets environnementaux adopte des identités plurielles pouvant par ailleurs se superposer.

Sous la pression écologique, le monde de l'architecture réexamine le rapport à ses repères, qui ne renvoient plus exactement à ce qu'en pensaient les modernes lorsque progrès et expansion illimitée régissaient le monde et son imaginaire. Avec *une fin de l'illimité* s'introduit l'idée d'une déconstructibilité à plus ou moins longue échéance. Avec l'écologie, l'architecture semble s'inscrire dans un monde plus large, plus complexe, mais aussi plus proliférant.

L'activation d'une logique comptable

Les années 1990-2000 correspondent à une période intense de normalisation et de certification environnementales. Partout dans le monde s'établissent des méthodes de conception éco-efficiente : à partir de 1990, le BREEAM (Building Research Establishment Environmental Assessment Method) au Royaume-Uni ; à partir de 1992, la HQE en France ; à partir de 1998, le LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) aux États-Unis, pour donner les exemples les plus connus. La mise en place du dispositif français s'accélère vers 2001-2002. Du point de vue de la presse architecturale, la médiatisation de l'écologie prend alors l'aspect d'une course à laquelle il faut arriver premier, à atteindre des cibles HQE, à obtenir une certification LEED ou à ne pas dépasser tel niveau de consommation énergétique. Ce contexte normatif est l'une des raisons pour lesquelles le thème se retrouve souvent positionné du côté de l'actualité sociopolitique du corpus. Dans toutes les publications et tout au long de la décennie 2000, l'écologie est en effet préférablement abordée sous l'angle de l'actualité et des questions techniques que sous un angle strictement architectural. Les publications semblent s'être emparées du thème environnemental, avec des préoccupations plus facilement accueillies en tant que thèmes politiques susceptibles d'avoir une incidence sur la pratique ou en tant que thèmes de débat interprofessionnel que de matière à projet d'architecture. La relecture environnementale de l'action bâtie a toutefois alimenté un intérêt manifeste pour les dispositifs technologiques et industriels, au point de produire un discours technique spécifique⁷.

Suivons le traitement journalistique d'un mode de construction déjà existant, la préfabrication. Un article de *Techniques et architecture* évoque, en 2005, des bâtiments « exclusivement fabriqués en bois ou en produits dérivés, filière sèche en l'occurrence » (25) mettant en avant la rapidité de montage (« une préfabrication en atelier pour un montage *in situ* extrêmement rapide ») ou l'atteinte de performances techniques et économiques (« portées de 8 m pour des planchers », « franchir 30 m en toiture », « un système constructif très concurrentiel au niveau mécanique et économique »). Dans le numéro suivant, la présentation d'un projet employant ce procédé constructif comptabilise aussi le temps et l'argent économisés et y ajoute une meilleure gestion

7. Ce discours technique durable est décrit dans l'article de Camus et Durand (2015).

des déchets (26). Ces articles déroulent des arguments d'ordre comptable : économie de matière, de temps, de poids, d'argent, d'énergie, de ressources naturelles. Le gain économique est moteur, mais il s'inscrit dans une « optimisation » de l'ensemble des paramètres considérés : « optimiser les structures, une nécessité économique et écologique (27) », « réduction des sections au minimum nécessaire [qui] est justifiée par des raisons à la fois économiques, esthétiques et écologiques » (28). Cette prise en compte d'une multiplicité de critères rencontre un mode de pensée familier aux architectes, qui doivent toujours arbitrer, mais le calcul semble ici d'autant plus primordial qu'il contribue préserver la planète.

La viabilité économique revient régulièrement dans les descriptions, on la rencontre aussi bien chez *Architecture intérieure – Créé* (« À Stuttgart, l'approche est plus économique qu'idéaliste » (29)), *L'Architecture d'aujourd'hui* (« Le monde de l'architecture pourrait fournir la preuve que les exigences environnementales et économiques sont compatibles » (30)) ou *D'architectures* (« En six mois de chantier, à des prix défiant toute concurrence – “seul le bois permettait de rentrer dans les prix”, affirme l'architecte » (31)). Au-delà, des propos gestionnaires cherchent souvent à démontrer la faisabilité d'une architecture soucieuse d'environnement (« retour sur investissements » (32), « investissement supplémentaire [...] amorti » (33), « bonne gestion des finances publiques » (34)). Mais pour les défenseurs de l'écologie, il s'agit d'investissements qui profiteront « à la collectivité et aux générations futures » (35), en vue de lier « écologie et économie et répondre aux besoins des usagers, tout en respectant l'environnement » (36). La rhétorique de l'action passe par la démonstration d'une prise en compte d'une économie encadrée dans la logique sociale et environnementale. Cela étant dit, de telles performances techniques et économiques ne suffisent pas toujours à faire accéder les projets écologiques au rang d'architecture. Ces performances peuvent même faire barrage à leur valorisation : « Le foisonnement de techniques, le mélange de mauvaises solutions et de bonnes idées risquent fort de polluer la réflexion pendant quelques années encore, avant que n'apparaissent des pratiques efficaces » (37).

La focale environnementale incite à démontrer ou à comparer les options, voire les projets entre eux. Elle active également une logique comptable, dans laquelle les performances techniques ou économiques sont nécessaires à *condition* qu'elles soient reprises et sublimées par l'architecture qui en résulte.

La sobriété comme nouvelle condition morale et esthétique

Canoniquement, la compétence des architectes est valorisée, au travers de leurs réalisations, par la transmission de modèles architecturaux (Camus, 2003). La médiatisation de l'architecture écologique ne déroge pas à ce principe : elle suscite une recherche de modèles techniques ou esthétiques qui conduit les publications à présenter des projets dits « exemplaires » ou expérimentant de nouvelles solutions. Extrayons deux réalisations modèles de notre corpus pour comprendre le ressort de l'exemplarité environnementale mise en jeu.

Premier cas, « une station-service écologique » (38) à Los Angeles, « conçue comme un laboratoire expérimental », publiée dans *Architecture intérieure – Créé*. Avec un programme aussi paradoxal, la publication insiste sur le fait que « les matériaux de construction sont mis en œuvre avec le maximum de précautions », afin de ne pas

heurter le public et « intervenir en douceur dans une culture de la voiture si caractéristique de la Californie pour initier un nouveau comportement chez les usagers ». Deuxième cas, un projet « exemplaire » paru dans la rubrique « Détails » d'AMC consacrée aux « dispositifs durables » (39). Celui-ci devrait sa qualité au fait de ne pas afficher son caractère environnemental : « Ses concepteurs ont su éviter d'en faire une vitrine trop démonstrative du développement durable. Le bois est présent, mais son emploi reste secondaire, les panneaux photovoltaïques, accrochés à l'ombrière du parvis d'entrée, ne s'affichent pas en façade comme un signe inévitable de reconnaissance écologique. » Ces deux projets ont en commun d'associer l'écologie à une idée de réserve, de modération ou de discrétion d'ordre visuel.

Si, dans ces exemples, le caractère environnemental ne doit pas trop s'afficher pour laisser le champ libre à l'architecture, la proposition peut aussi s'inverser. Ailleurs, l'architecture est parfois invitée à se faire discrète. Des articles évoquent « la nécessité d'une relation harmonieuse du bâtiment avec son environnement » (40) ou revendiquent une « implantation douce dans le site » (41). Prolongement d'une attention au contexte ou au respect du vivant, ce principe constitue aussi une des cibles HQE⁸. Même un communiqué en faveur du bois énonce le devoir de discrétion comme principe prescriptif : « Si la problématique architecturale HQE a orienté la conception du projet vers l'usage du bois pour les charpentes, planchers, ossatures, le souci d'insertion dans le site a conduit à privilégier aussi ce matériau pour les façades et les menuiseries. Sobre et sans fioriture, cette architecture s'affirme néanmoins grâce aux teintes chaleureuses du bardage en mélèze » (42).

D'une « implantation douce » jusqu'à une fusion avec le milieu, cette piste ne doit cependant pas conduire à dissimuler l'architecture « par une moquette verte, [procédé par lequel] la végétalisation apparaît un peu trop comme le rachat à bon compte d'une architecture sans imagination » (43). Cette « discrétion se mêle[rait] à une difficulté de l'architecture à assumer sa place dans la société » (44), dont elle serait le symptôme. Ainsi, certains concepteurs estiment que l'architecture doit préférablement fabriquer sa propre *naturalité*, éventuellement au moyen de matériaux qui font signe (« troncs écorcés, bois bruts, bois d'œuvre et lamellés collés non rabotés » (45)), ou au contraire, en assumant ses procédés comme y invite l'architecte Rudy Ricciotti, « déculpabilisons l'épaisseur, la massivité, pour commencer, et on y verra plus clair » (46).

Cette nouvelle morale n'est pas sans rappeler des appels au dépouillement plus anciens de Loos ou de Le Corbusier, mais celle des années 2000 se justifie par la limitation du monde. C'est au nom de « la prise de conscience de la dégradation des équilibres écologiques » que se justifient « les réalisations minimalistes d'Herzog et de Meuron, Baumschlager et Eberle ou Sumi et Burkhalter » (47). La dépense somptuaire est bannie, la sobriété valorisée. Les matériaux renouvelables, comme le bois ou la terre crue, « un matériau humble » (48), obéissent à cette injonction. C'est aussi du fait de l'application quasi systématique de ces principes que le Land autrichien du Vorarlberg devient un modèle. La « recherche d'alternatives simples et innovantes » adaptée au budget des clients construit un véritable mythe du « plus petit des Länder autrichiens », avec de jeunes constructeurs à peine diplômés défendant la simplicité

8. La première cible du premier référentiel officiel de 1997 était « Relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat ».

contre Vienne et ses institutions (49). La sobriété y est corrélée au pragmatisme. Si la première qualifie l'aspect visuel d'un bâtiment, le second fait davantage référence au processus de fabrication. Ailleurs, la nouvelle raisonnable induit de se fier à « la solution que nous dicte le bon sens » (50), soit de relire les principes bioclimatiques hérités, « d'utiliser de manière raisonnée les innovations technologiques à notre disposition » (51) ou d'« utiliser de manière raisonnée les capteurs photovoltaïques » (52). C'est la même idée que défend Ricciotti quand il convoque la possibilité « d'ouvrir les fenêtres » et rappelle qu'il « faut retrouver des gestes simples » (53).

En transformant les manières de penser l'objet ou l'action architectural(e), les préoccupations environnementales modifient l'expression formelle des bâtiments. Vus au travers de la presse architecturale, le sens et la forme que doit emprunter l'architecture écologique sont aiguillés par un idéal de simplicité, de discrétion et de pragmatisme opposé aux excès technologiques ou esthétiques. Les principes nouvellement imposés à l'édification alimentent un discours de la sobriété, susceptible d'éveiller une critique envers un verdissement moral ou littéral. Bien au-delà de la presse, la discrétion ou l'appel à la retenue des gestes semblent associer l'architecture écologique à une esthétique de l'effacement. Dans *L'Architecture moderne en France* en 2000, l'historien Gérard Monnier soulignait le caractère avisuel de propositions spatiales raisonnées en typologies, capables de « répondre à l'actualité des problématiques de l'environnement », mais qui s'avérait préjudiciable à leur reconnaissance : « Mais sommes-nous prêts, avec ces convictions légères et modestes, exprimées par un dispositif peu spectaculaire, à les identifier à la modernité ? L'indifférence qui sanctionne les réalisations souvent exemplaires de cette innovation typologique permet d'en douter » (Monnier, 2000). Près de quinze ans plus tard, dans *Le Langage hypermoderne de l'architecture*, l'historien Nicolas Bruno Jacquet identifie l'insertion dans le site comme une stratégie de l'architecture contemporaine à part entière : « La stratégie de fusion radicale avec le milieu tend à résoudre une problématique refoulée par le modernisme : l'intégration de l'objet à son environnement » (Jacquet, 2014). Dans l'intervalle de temps, une certaine admission des enjeux et de leurs incidences semble s'être concrétisée.

►► Fin des années 2010 : un processus d'émergence accompli

2018 est une année comprise entre une crise économique mondiale ayant durement touché le monde de la construction (2008) et une crise sanitaire et économique majeure aux conséquences encore inconnues (2020). Cette année-là, en France, en architecture, les normes et certifications environnementales se sont multipliées ; les bâtiments se sont parés, entre autres, d'attributs énergétiques ; et des enseignements environnementaux revendiqués se tiennent dans les écoles d'architecture⁹. Cette section dresse un état de la place acquise par le thème écologique dans la presse architecturale française en 2018. Elle examine, en particulier, son affichage et le devenir des appels à la révision des modes de l'action bâtie, près de dix ans après la première étude.

9. Fin 2016, par exemple, le Réseau de l'enseignement de la transition écologique dans les écoles d'architecture, nommé « ENSA ECO », se structure dans le contexte de la COP21 : il se présente comme héritier de l'appel de Nancy et des premières rencontres, dont il adopte les objectifs et les modalités, mais avec le soutien du ministère de la Culture. Sa description fait état d'un essoufflement du premier réseau informel après 2009, avant sa reprise en 2016. Voir <https://ensaeco.archi.fr/presentation> (consulté en février 2019).

Une condition permanente

La nouvelle enquête a pris en considération cinq des six titres déjà analysés, la revue *Techniques et architecture* ayant stoppé sa parution en 2007. Les autres publications, *AMC*, *Architecture intérieure – Créé*, *D'architectures*, *L'Architecture d'aujourd'hui* et *EcologiK*, existent encore en 2018¹⁰. Dans les cinq supports analysés, la thématique environnementale semble de prime abord diffuse. Le feuillettement des numéros fait surgir des images où la végétation et les panneaux photovoltaïques se montrent, bien que les titres laissent peu de place aux qualificatifs attachés à l'écologie : sur les 170 articles enregistrés figurent dans les titres et intertitres 1 «écologie/écologique», 1 «environnement/al», 2 «durable», 4 «bio» et 0 «énergie/énergétique». Sans prétention statistique, ce repérage témoigne d'un très faible recours aux mots habituels de l'écologie. Ce faible recours peut être rapporté à un choix de présentation : *AMC*, mais désormais aussi *Architecture intérieure – Créé*, la publication la plus ouverte à un lectorat non professionnel, déploient une logique de titres mettant en avant les programmes et les noms des concepteurs, un choix canonique (Camus, 2010) qui ne rend pas visibles les angles d'interprétation. Ainsi, en 2018, la réalité environnementale ne se distingue-t-elle pas à première vue.

En entrant davantage dans le contenu, le thème fait son apparition. Il est même très régulièrement abordé dans les rubriques techniques des publications. Dans *AMC*, *Architecture intérieure – Créé* ou *D'architectures*, les sélections des objets sont souvent justifiées par leur rôle acquis ou attendu dans la stratégie environnementale d'un bâtiment : ainsi, le choix des «ventelles» est-il lié à celui de façades double peau en essor en raison de «la quête de performances énergétiques» (54) ; «le choix d'un isolant s'avère fondamental pour répondre aux enjeux environnementaux et bâtir durable» (55) et «transition énergétique et écologique oblige, les systèmes de façade en verre se pensent dans la logique de performance du bâtiment intelligent pour répondre à ses exigences croissantes en termes d'efficacité énergétique, de ventilation, de recyclabilité, d'intelligence connectée...» (56). Les exigences environnementales, en particulier énergétiques, conditionnent le choix des équipements ou dispositifs conseillés aux lecteurs. Ces exigences sont régulièrement traduites en normes, labels ou avantages fiscaux dessinant le contexte justifiant l'évolution des produits («directive Ecodesign 2018» (57), «crédit d'impôt transition énergétique (CITE)» (58)). Isolation, verrières, bardages, menuiseries, qualité de l'air : quel que soit le thème, une régulation d'ordre écologique est fréquemment convoquée. Cette omniprésence dans ces rubriques techniques, connexes au propos principal des revues d'architecture, est probablement moins la marque d'un déclasserement du thème comme à la fin des années 2000 que celle d'une condition devenue permanente.

En 2018, l'ensemble des revues fait donc une place au thème environnemental, même si cette place varie selon les positionnements des revues et des auteurs. Son expression va d'une question systématique posée au concepteur dans *Architecture intérieure – Créé*

10. Les cinq publications existent encore, même si certaines ont connu des mutations de rédacteurs ou d'actionnaires influant parfois sur le contenu éditorial. Si des publications comme *AMC* ou *D'architectures* ne montrent pas de glissements manifestes de leur positionnement éditorial, les trois autres semblent s'être un peu déplacées. *Architecture intérieure – Créé* se montre moins ouverte aux approches sociétales et plus orientée sur des présentations de projets ; *EcologiK*, moins ouverte aux questions d'architecture et plus orientée sur les territoires et acteurs urbains et *L'Architecture d'aujourd'hui*, plus profondément marquée par des approches citoyennes.

(« Quelle est la part écologique du programme? », « Comment a été pris en compte le caractère durable du programme? », « Qu'en est-il du recyclage justement? » (59)) à deux dossiers complets dans *D'architectures* (« Les architectures technocritiques » et « Hélio Olga, une nouvelle manière de construire en bois au Brésil » (60)), en passant par une somme d'apparitions ponctuelles et visuelles (61). L'instauration du thème écologique dans la presse architecturale n'empêche pas la reconduction de méfiances envers l'emprise énergétique (« Les tours nuages sacrifiées sur l'autel de la performance thermique » (62)), son anti-créativité présumée (« Solutions passives et méthodes participatives ne sont pas ici mises en œuvre au détriment de la qualité architecturale, bien au contraire. La preuve que ces objectifs ne sont pas antinomiques » (63)), sa récupération (« Nous sommes passés d'une écologie perçue comme contrainte à une valeur environnementale utilisée comme un argumentaire commercial » (64)) ou son omniprésence (« Antidote à l'overdose de bois blond scandinave, le béton réveille le design » (65)). Signe que la thématique est désormais considérée, la publication *AMC*, qui était la plus lente et rétive à son égard dans la décennie 2000¹¹, consacre deux pionniers : « Claude Guislain, pionnier de l'habitat participatif » et « Frei Otto, précurseur de l'habitat écologique », dans la rubrique « Références » (66). Le premier aurait offert « un exemple pérenne d'habitat groupé autogéré » quand le deuxième aurait « su proposer une alternative au fonctionnalisme planificateur à grande échelle », en « remplaçant l'intime et la nature au cœur de ses projets ». L'écologie, ici très qualifiante, est cela dit rapportée à des figures du passé.

La préoccupation environnementale est ainsi plutôt bien ancrée dans les publications en 2018. Pour ne prendre que l'exemple d'*Architecture intérieure – Créé*, la thématique est abordée dans tous les numéros de l'année, sous diverses formes : un entretien avec un philosophe (67), un regard rétrospectif (68) et des projets allant d'une « longère bioclimatique » (69) à un écolodge de luxe dans le désert (70). Avec des propositions elles-mêmes diversifiées. Dans l'ordre des réponses aux questions systématiques relevées plus haut, la « part écologique du programme » passe par la présence d'arbres, l'emprise au sol, la présence de panneaux photovoltaïques, l'emploi de la géothermie, l'emploi de matériaux « de longue vie », une attention aux performances énergétiques, le respect de la flore locale et de la biodiversité, la compensation d'un chantier par une replantation, un contact direct avec la nature ; ou un recours au réemploi et le refus de l'air conditionné (71). Les dispositions sont diverses et toutes complexes – dans ces exemples comme dans le reste du corpus.

Les labels, après avoir soulevé une controverse professionnelle dans la décennie 2000, semblent désormais admis comme une donnée environnementale. Ils sont volontiers utilisés en intertitres (« Labels Bepas et BBKA » (72), « Coworking et HQE » (73)), même s'il est toujours préférable pour un architecte de les dépasser (« Une opération d'autant plus ambitieuse qu'elle a été conduite volontairement, sans viser de certification » (74)) ou de les déjouer (« Le premier bâtiment public certifié Bepos et Passivhaus, du pays, son concepteur, Jacques Ferrier, déjoue ici les contraintes des labels » (75)).

Mais, plus significatif, certains projets revendiquant une approche environnementale ne sont pas *forcément* lus au travers de cette lunette. Le traitement du siège de la métropole Rouen-Normandie par l'agence Jacques Ferrier Architecture est représentatif de

11. Dans la première enquête, *AMC* s'était révélée la plus lente à intégrer l'écologie dans ses colonnes.

cette discordance. Le projet, autojustifié écologiquement (76), est chroniqué dans quatre des cinq supports analysés, et même dans les cinq si on étire la recherche à 2017. *D'architectures* (77), la première, évoque un maître d'ouvrage souhaitant un « bâtiment visible et à l'image de son engagement en matière de développement durable », et salue un projet qui « assume son statut d'équipement public et ses vertus environnementales » grâce à deux mariages réussis : un sens de l'ingénierie (« habile mariage entre architecture et technologie ») combiné à un sens du récit (« mariant habilement une réponse environnementale intelligente et une narration portant l'idée d'une destination impressionniste »). L'article détaille ensuite les moyens déployés (orientation, lumière naturelle, rationalité structurelle, mur végétal, verres dichroïques¹² et photovoltaïques), les effets (de couleur, de lumière) et les exigences (label Passivhaus). Le parti environnemental est pleinement affiché et détaillé. *EcologiK* (78), conformément à sa ligne éditoriale, expose aussi ce volet et choisit de le faire en mentionnant d'emblée son niveau de performance (« le premier bâtiment public certifié Bepos et Passivhaus du pays ») et la clé de sa stratégie climatique (« une sur-enveloppe translucide, à la fois protectrice et active »). L'article détaille ensuite le contexte portuaire, la variabilité des couleurs, l'organisation spatiale, en donnant la part belle au dispositif énergétique, même s'il s'agit d'expliquer en quoi le concepteur les transmute en espace et lumière. *Architecture intérieure – Créé* (79) choisit de donner la parole à l'architecte, interviewé, qui livre les caractéristiques d'un projet né d'un niveau d'exigence de la maîtrise d'ouvrage (« un bâtiment à zéro énergie en obtenant le label Passivhaus ») : le dessin de la silhouette, la nécessité de la transparence et de la luminosité, ainsi que sa « vision chromatique et poétique » et le détail de la conception des verres dichroïques. En résumé, les trois publications donnent peu ou prou une même vision du projet architectural, même si la première insiste sur sa qualité d'emblème, la deuxième sur son dispositif énergétique et la troisième sur la référence à Monet. Les deux autres publications présentant le projet, en revanche, ne s'arrêtent pas sur cette spécificité. *L'Architecture d'aujourd'hui* (80) consacre un article au bâtiment en centrant son propos sur les friches portuaires, thème du dossier du numéro. Ce faisant, l'auteur aborde le traitement plastique et sensible de la lumière, mais aucunement la stratégie climatique, la sur-enveloppe ni même le label. Le propos reste centré sur l'inscription du projet dans son contexte géographique ou les parcours intérieurs. *AMC* (81) se concentre quant à elle sur les « écailles de verre » en façade : l'article décrit le parti formel, les richesses de l'entre-deux, la référence à Monet, sans s'attarder non plus sur l'orientation environnementale du projet – la présence des panneaux photovoltaïques est presque excusée (« sans pour autant contrarier la dominante acidulée des vitrages »). L'absence de référence au conditionnement écologique du projet ne semble pas un escamotage délibéré du thème, mais la marque d'une condition écologique banalisée. Les journalistes offrent une interprétation détachée de cette intention, mais attachée au volet sensible ou sensoriel, nouveau cheval de bataille du concepteur.

Il est ainsi usuel en 2018 de croiser une iconographie associée à l'écologie (schémas thermiques, mur végétal, panneaux photovoltaïques ou bois brut), voire des concepteurs associés au thème environnemental (agence du Vorarlberg, Renzo Piano), sans que nos indicateurs lient ces articles à l'étude ; autrement dit, sans trouver ces projets associés à un propos s'emparant pleinement de ces problématiques – ce qui ne veut

12. Dichroïsme : propriété de présenter différentes couleurs selon l'épaisseur ou l'inclinaison des rayons.

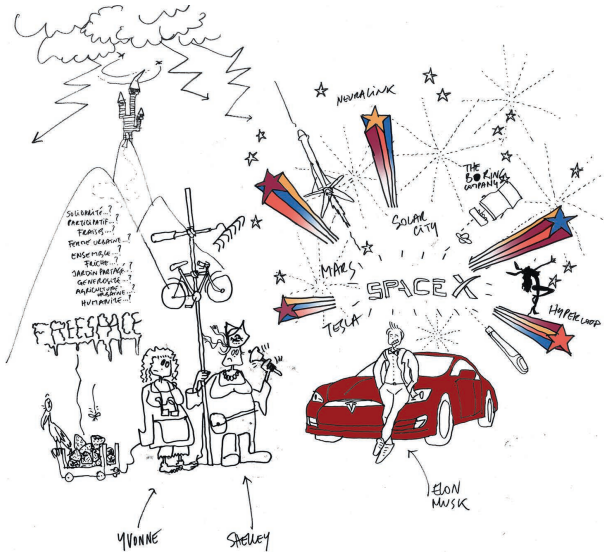
pas dire pas du tout. Le suivi du thème fait apparaître un *distinguo* possible entre le récit écologique formulé par un concepteur (avec des images tirées de ses ressources attestant d'objectifs environnementaux) et le récit proposé par les auteurs de la presse architecturale, lui préférant une lecture axée sur la morphologie (82), l'ambiance intérieure (83), le procédé constructif (84), la composition (85) ou les performances d'un chantier d'exception (86). N'étant plus émergente, l'écologie de 2018 n'impose pas d'angle d'interprétation.

Les difficultés d'une prise critique

La perspective écologique suscite-t-elle des débats ? Active-t-elle davantage de discussions en poussant à mettre sur la table les choix de conception ? C'était l'hypothèse qui sous-tendait la recherche « le projet architectural durable négocié ». Nous nous demandions si la prise en compte progressive des enjeux environnementaux, héritière de la pensée critique des années 1970, donnait des prises critiques aux acteurs ou au contraire si elle se retrouvait confisquée par la production d'un discours expert (Rumpala, 2008). Les publications analysées dans les années 2000 avaient plutôt révélé une extension de l'espace de discussion sous la pression du thème écologique (Camus et Durand, 2015). La recherche de compromis, notamment, amenait les journalistes à évaluer les options et à produire des comparaisons, *via* des tableaux de performances ou des données chiffrées. Dix ans plus tard, des décisions politiques d'ordre environnemental peuvent encore être mises en discussion dans les publications, autour de l'espace automobile notamment (87), mais ce type d'évaluation concerne peu les projets architecturaux : si des options peuvent en être dépliées, les approches comparatives ou les « retours d'expérience » ont disparu, y compris dans *EcologiK* qui en avait fait une rubrique. Cette disparition n'est pas sans rapport avec la dépolitisation de la question climatique observée par le sociologue Jean-Baptiste Comby dans son étude sur les médias télévisés français entre 1996 et 2011 (Comby, 2015). Celui-ci avait observé un déplacement dans le temps de l'explicitation des causes vers la présentation des conséquences, soit un nivellement des prises critiques au fur et à mesure de son acceptation dans l'espace public.

D'autres formes critiques sont toutefois apparues : *D'architectures* et *L'Architecture d'aujourd'hui* publient par exemple des dessins de presse dans chaque numéro, sur une page, signés respectivement de Martin Étienne et de Stéphane Maupin, tous deux architectes. Et certains de ces dessins évoquent des sujets d'ordre écologique (figures 2.1 et 2.2).

Dans les exemples repérés, les dessinateurs mettent en scène les contradictions entre discours et pratiques, plus exactement entre discours de sobriété, de partage ou d'authenticité et démonstrations de richesse. Ainsi, des désirs de vie au naturel s'énoncent au beau milieu de maisons contemporaines et d'objets design (88) tandis que le concept *Free Space*, le thème de la Biennale de Venise 2018, vient former une opposition parfaite avec le concept *Space X* d'Elon Musk : vélos, femmes, moyens du bord, humilité contre fusée, voiture électrique, homme, luxe et vanité (89). Le dessinateur de *D'architectures* croque également les effets des décisions politiques concernant des projets ou des lois, comme la suspension du projet EuropaCity à Gonesse, épinglé pour son aberration consumériste et climatique ; la loi ELAN rapportée au cynisme entourant le mode de vie occidental ; la fermeture des quais parisiens à la circulation



- Qu'est-ce qu'on est bien ici!

Figure 2.1. Logiques contradictoires croquées dans *L'Architecture d'aujourd'hui* et *D'architectures* (© Stéphane Maupin/Martin Étienne).

EUROPORCITY 2^e épisode*

Coup dur pour les boucheries Auchan et Wanda, la justice a raté le projet de temple de la cochonnaille qu'elles envisagent de construire sur les terrains agricoles du Triangle de Gonesse. Le mégacomplexe de commerces, salles de spectacles, parcs de loisirs incluant une piste de ski couverte, ne répond pas aux exigences environnementales actuelles. Comment vont réagir les boucheries Auchan et Wanda ! La suite au prochain épisode.



* 1^{er} épisode : voir n°247, septembre 2016.

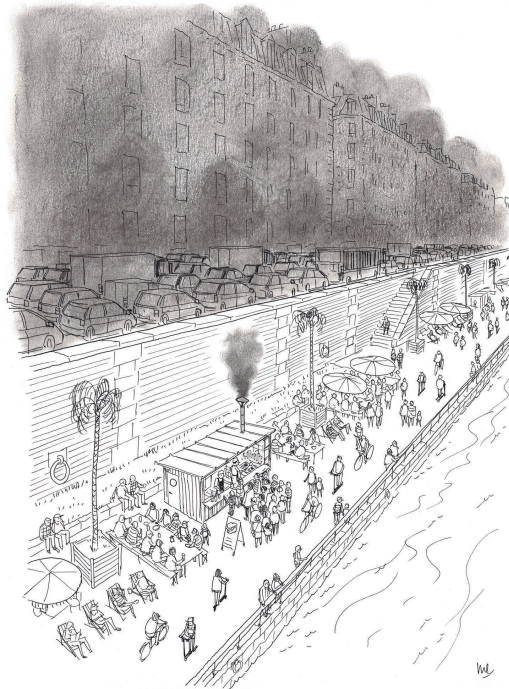


Figure 2.2. Effets de décisions politiques croqués dans *D'architectures* (© Martin Étienne).

automobile et le report de la pollution de l'air (90). Dans les deux publications, le traitement des sujets écologiques s'attache aux paradoxes et aux irrésolutions entre principes et modes de vie chez les concepteurs ou les usagers. Cet angle signale en creux des logiques économiques qui dépassent les individus et pointe, au passage, les égoïsmes individuels et collectifs.

Avec un thème comme celui de l'écologie, fortement défiant à l'égard des grandes firmes (Klein, 2015), le suivi de la publicité dans la presse architecturale peut servir de révélateur de potentiel critique. Les publications analysées, qu'elles soient propriété de petits ou de grands groupes de presse, ont toutes une relation de dépendance économique aux annonceurs, le plus souvent de produits industriels. Au début des années 2000, le nombre de publicités « vertes » révélait des annonceurs plus réactifs à l'essor du thème que certaines publications architecturales. À la fin des années 2010, dans les publicités, l'argument écologique semble en retrait et la liberté créative plus régulièrement mise en avant – l'écologie, là aussi, ne se revendique plus vraiment. Mais, plus notable, des formats éditoriaux hybrides de type hors-série ou publi-communiqués paraissent courant 2018 sur des sujets médiatiquement controversés d'un point de vue écologique. Ainsi, si *L'Architecture d'aujourd'hui* valorise ouvertement des projets participatifs, circulaires ou citoyens¹³, elle édite en parallèle un hors-série promotionnel sur le projet EuropaCity (2018), mégacomplexe de loisirs fortement contesté et finalement abandonné en novembre 2019 – d'ailleurs cible d'un dessin signalé plus haut. De la même façon, deux publications du corpus prêtent leurs pages à des actions promotionnelles axées sur l'écologie émanant de la filière béton : dans *AMC* (91), Agnès Vince, chargée d'architecture auprès du ministère de la Culture, justifie la participation du ministère à un prix organisé par des associations professionnelles (Bétocib, CIMbéton et la Fondation École française du béton), en répondant à une question portant sur la pérennité permise par le matériau : celle des structures que le béton assure et de l'évolutivité des bâtiments qu'il autorise (92). Dans *EcologiK* (93), un publi-communiqué émanant d'une association analogue, La Filière Béton, détaille de son côté les actions environnementales de l'industrie cimentière : substituts au ciment, valorisation des déchets de béton, pérennité de la structure, qualité de l'air intérieur ou optimisation structurelle. Sans prendre position sur ces « bénéfiques » promis, l'accent défensif de l'argumentaire et de la démarche est notable dans une publication dont le questionnement environnemental est le point de départ. Ni la parution de publi-communiqués ni la communication « soutenable » de l'industrie du béton ne sont neuves (Caille, 2014). Mais ces parutions à quelques mois d'intervalle dévoilent les actuelles stratégies de défense d'une industrie régulièrement pointée du doigt¹⁴ comme les réactions du monde architectural institutionnel ou médiatique. Au-delà de l'appréciation ou non d'un projet ou d'un matériau, la focale environnementale rend plus saillantes les limites structurelles de la critique dans des publications à l'économie liée à des annonceurs industriels.

13. Signalons que la publication présente, à côté de nombreuses démarches alternatives (Atelier d'architecture autogérée, Rotor, collectif Etc., Olivier Leclercq), un ouvrage favorable à la contestation du projet de Notre-Dame-des-Landes, autre « grand projet inutile » : *Notre-Dame-des-Landes, l'architecture en libertaire*, 2018.

14. Comme en attestent les actions en février 2020 « Fin de chantiers! » contre Lafarge par l'association Extinction Rebellion France, ou « Laisse béton » contre les « grands projets destructeurs, inutiles et imposés », dans le Grand Ouest. Voir <https://extinctionrebellion.fr> et <https://laissebeton.org>. Comme en atteste également la parution, la même année, d'un pamphlet contre le matériau (Jappe, 2020).

Vers une lecture morale

En 2010, un discours de la sobriété émergeait au fur et à mesure de l'essor des enjeux environnementaux. Pour identifier ses modes d'expression en 2018, rapprochons des articles dont la bienséance des projets est soulignée par les auteurs.

Commençons par deux exemples se positionnant au sujet des matériaux. Le premier, paru dans *L'Architecture d'aujourd'hui*, décrit une réalisation de l'architecte belge Juliaan Lampens. Il s'agit d'un article historique revenant sur une incarnation du « brutalisme » des années 1970. Si le commentaire valorise la composition formelle de la maison, un exergue en condamne la cohérence : « C'est une architecture qui serait jugée criminelle à notre époque marquée par une conscience écologique » (94)¹⁵. Cette critique souligne un écart de perception en cinquante ans quant à l'emploi du béton, entre une génération de concepteurs qui en avait fait une esthétique et « notre époque » qui tendrait à en retenir l'irréversibilité, la nocivité ou la dépense de matière, on imagine, les motifs n'étant pas précisés¹⁶. Ce brutalisme coupable peut être mis en regard d'un brutalisme plus admissible : la « forme de poésie brutaliste » (95) qui émane selon *AMC* des pavillons d'accueil et des bureaux d'une scierie réalisés par l'agence Ramdam. La référence stylistique est ici métaphorique. Pas de béton, mais du bois, et une qualification qui tiendrait à la simplicité ou à la rusticité de la mise en œuvre. D'après l'article, le principal axe de réflexion des architectes porte sur le circuit du matériau, les concepteurs faisant de sa logique de transformation le ressort de leur projet¹⁷. Celui-ci ferait preuve d'une simplicité entendue comme l'inverse d'une sophistication : « assemblages simples n'allant pas au-delà de ce que permettent les outils de la scierie », « déconstruction simple », « réemploi direct », « mise en œuvre directe », « pas de transport ». Cette simplicité serait alliée à une limitation des gestes, de la transformation et, donc, du transport. La journaliste adjoint des évocations lointaines (« qui réussit à incarner une rusticité originelle » ; « semblables aux colonnes d'un temple primitif ») ainsi qu'un commentaire sur une expression tendant à l'humilité (« mis en scène sans afféterie pour ce qu'ils sont, de la matière à l'état brut »). La simplicité de gestes à venir serait un gage supplémentaire de moralité (« cette simplicité constructive s'inscrit dans l'hypothèse vertueuse d'une déconstruction future »). Les invitations à se montrer plus soucieux d'environnement, à agir moins brutalement, trouvent ainsi des formulations légitimant une certaine brutalité.

Rapprochons ensuite deux exemples se positionnant dans un registre autre que seulement matériel. Le premier, tiré d'*AMC*, décrit des initiatives urbaines alternatives (96) mêlant monde de la création et monde de l'économie solidaire, prônant une mixité des usages, passant par la création de mobilier temporaire, d'activités ludiques, de monnaie locale, jusqu'à des institutions de la parole (« conseil de quartier »)¹⁸. C'est la citation d'un acteur qui relève l'aspect moral des opérations décrites : « Une forme positive d'humilité qui tend à davantage écouter et fabriquer la ville avec les usagers ».

15. Expression en italique soulignée par l'auteure dans cette citation et les suivantes.

16. Un dossier thématique sur le retour en grâce du brutalisme expose les caractéristiques de ce mouvement architectural et du récent engouement qu'il suscite (Namias, 2018).

17. Deux dessins, un « schéma des circuits courts » et un « schéma de provenance des bois utilisés », associent plusieurs de nos indicateurs : « réemploi » et « recyclage » notamment.

18. La collecte de nos indicateurs voit s'associer « sociale », « solidaire », « écoquartier », « recyclerie », « partage », « utopie ».

La socialisation en jeu (« cité éphémère bouillonnante d'activités ») naîtrait grâce à une forme de retenue dans le geste urbain (« forme de programmation urbaine *prudentielle* ») autorisant une intégration de tous. Ce premier exemple valorise une attitude humble, une écoute dans un collectif revendiqué. Un deuxième exemple, paru dans *Architecture intérieure – Créé*, adopte une posture inverse et vante les mérites d'un projet qui parviendrait à « dépasser la culpabilité écologique ». L'article décrit une villa de luxe réalisée par l'agence KGVDS dans « le paysage sauvage de l'arrière-pays de l'aragonais, au sud de Barcelone » (97). Le projet fait partie d'un complexe d'habitations à l'initiative d'un entrepreneur souhaitant édifier « la première collection d'architectures en Europe ». Il s'agit d'une maison « d'été », de « forme annulaire », d'une surface globale de « 1 600 m² dont un patio de 1 050 m² » rattachée à un rêve autonome : « La maison procède de cette vision moderniste qui viserait à concevoir un projet hors-sol, délesté de ses attaches géographiques, de ses contraintes techniques et de toutes formes de conventions typologiques. » Ce projet serait aussi insensible aux appels à la révision des pratiques : « Plus inattendu encore, cette façon de concevoir un habitat en pleine nature *sans rien sacrifier au mode de vie habituel*. L'autonomie de l'architecture est assurée par les réservoirs d'eau et les panneaux solaires placés en partie haute de la toiture. Là encore *la fonctionnalité s'estompe derrière des valeurs plus esthétiques*. » Iconoclaste, cet exemple décrit et valide un projet sécessionniste, qui s'écarte du collectif pour assumer une écologie individualiste, bien évidemment en béton.

Condamnation d'une matière irréversible ou éloge d'une matière renouvelable et d'actions pleines de précautions : le rapprochement de ces quelques articles révèle un discours moral qui allie parti esthétique (dépouillement), choix de composition (transformation sur place, matériaux bruts, emploi de techniques simples) et type d'action (action prudentielle, options dans un périmètre proche) – ainsi que sa défiance.

► Conclusion

Presque dix ans se sont écoulés entre les deux enquêtes et vingt ans entre les articles soumis à examen : des intervalles de temps qui permettent d'apprécier la tenue dans la durée d'un phénomène qui se présentait comme une nouvelle problématique dans les années 2000 – éclipsant au passage les réflexions antérieures. En 2018, le thème est présent dans les cinq publications étudiées, témoignant d'une instauration pérenne de ces enjeux dans le milieu de l'architecture. Surtout, l'écologie semble devenue une condition permanente, outillée, qui ne se revendique plus vraiment. Ces deux décennies d'observation ont suivi l'accomplissement d'un processus d'émergence : la donne environnementale s'étant imposée, d'autres considérations parfois plus anciennes peuvent revenir au premier plan.

Les infléchissements repérés en 2010 touchaient aux repères spatio-temporels de l'architecture comme à la manière d'évaluer les projets, plongeant les bâtiments dans un réseau proliférant de relations entre les lieux, les objets et les humains. Avec le temps, cette extension des échelles de considération semble parfois s'inverser dans un mouvement de rétractation. Les appels à tisser des relations plus équilibrées entre bâti et site sont aussi devenus des appels à s'enraciner dans un site, à défendre une architecture préexistante, voire à refuser de construire. L'esprit rationnel de la décennie 2000 paraît lui aussi avoir cédé du terrain au profit d'une injonction à la retenue. Jusqu'alors très exceptionnelles, car opposées à l'incommensurabilité de

l'architecture, les comparaisons entre projets, entre options, entre intention et occupation, ne se rencontrent plus. En revanche, l'intérêt pour une économie de matière, de temps, de poids, d'argent, d'énergie ou de ressources naturelles, a engendré des formes construites (et des raisons de les édifier) alliant simplicité, retenue des déplacements et limitation des transformations. Autrement dit, la recherche de compromis et la logique comptable, nées probablement autant de l'impératif écologique que du format de ses normalisations, se sont traduites en un langage architectural. La critique des choix urbains ou architecturaux trouve certes de nouvelles voies d'expression, par le dessin de presse notamment, mais une telle distanciation s'applique peu aux descriptions de réalisations architecturales.

Une exploration rapide de l'actualité environnementale de supports de presse généraliste (rubriques « Planète » du *Monde* et de *L'Obs* (98)) ou de revues écologistes (*reporterre.net* ou *terrestres.org* (99)) en février 2020, soit aux prémices de la pandémie mondiale, fait surgir quantité de sujets sur l'épidémie naissante, les inondations, la disparition des espèces, « l'urgence climatique », la jeunesse militante ou la réparation du monde. Les titres de la presse architecturale observés en 2018 se révèlent aux antipodes de cette dramatisation de la question écologique. Un détour par la plateforme d'architecture et design *Dezeen* montre, en comparaison, une prise des sujets de société plus forte dans la recension des projets (100). Imprimées, à la périodicité espacée, volontiers focalisées sur l'indexation de projets architecturaux, les publications examinées sont structurellement moins sensibles aux évolutions sociétales. Elles peuvent avoir un traitement différencié des enjeux environnementaux, esthétiquement ou politiquement, mais elles ont en commun de n'offrir aucune place au versant fataliste et une place minime au versant exalté, pour préférer un ton plus apaisé, qui admet la révision des modes de production et des modes de vie, et se montre ouvert aux alternatives. Le catastrophisme n'avait pas percé en 2018, du moins le discours architectural n'en avait alors retenu que la morale. La simplicité, la sobriété, la rusticité des formes ou l'adoption de résolutions locales s'énonçaient avec un sens du devoir s'affirmant¹⁹. De la même façon que dans la décennie 2010 la presse architecturale avait tardé à incorporer la demande sociétale d'écologie, elle n'avait pas encore intégré l'agenda collapsologique et semblait s'en tenir à une approche moralisatrice, parfois inhibitrice, volontiers oublieuse de la fertilité de ses ressources disciplinaires. La survenue de la pandémie, au moment où s'écrivent ces lignes, fixera sans nul doute une nouvelle balise dans la mutation des esprits face aux enjeux environnementaux.

► Bibliographie

Caille E., 2014. Un prix de prix. *d'architectures.com*, septembre [en ligne], www.darchitectures.com/un-prix-de-prix-a2029.html (consulté le 14 février 2020).

Camus C., 1996. *Lecture sociologique de l'architecture décrite : comment bâtir avec des mots ?*, Paris, L'Harmattan (coll. Logiques sociales).

Camus C., 2003. Écrire ce qu'on sait faire : stratégies de réécriture des références d'une agence d'architecture, in Boudon P. (éd.), *Langages singuliers ou partagés de l'architecture*, Paris, L'Harmattan, 73-82.

19. Le Manifeste pour une frugalité heureuse, lancé en janvier 2018 à l'initiative des architectes Philippe Madec, Dominique Gauzin-Müller et de l'ingénieur Alain Bornarel, est relayé sur les sites web d'*EcologiK* et d'*AMC* et signalé dans *D'architectures* (éditorial du n° 261).

- Camus C., 2010. Le nom-dit des architectes. *Exercice(s) d'architecture*, (2), avril, 18-23.
- Camus C., 2016. *Mais que fait vraiment l'architecte ? Enquête sur les pratiques et modes d'existence de l'architecture*, Paris, L'Harmattan (coll. Logiques sociales).
- Camus C., Durand B., 2015. La presse architecturale, miroir actif de la préoccupation environnementale. *Communication. Information médias théories pratiques*, 33 (1), [en ligne]. <https://doi.org/10.4000/communication.5115>
- Camus C., Evette T., 2003. *Identités professionnelles et images médiatiques*, PUCA/LET/ENSAPLV.
- Camus C. (éd.), Durand B., Fenker M., Grudet I., Weber B., 2010. Le Projet architectural durable négocié : pratiques, compétences, valeurs. Rapport pour le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, PUCA, LET/LAVUE-ENSA Paris-La Villette.
- Cauchard L., 2010. Les collèges d'experts et la fabrique de la normalisation technique. Hybridation normative et performance de la Haute Qualité Environnementale (HQE) des bâtiments en France. Thèse de doctorat, université Paris-Est Marne-la-Vallée.
- Comby J.-B., 2015. *La Question climatique, genèse et dépolitisation d'un problème public*, Paris, Raisons d'agir.
- Devillard V., 2000. *Architecture et communication : les médiations architecturales dans les années 80*, Paris, Éditions Panthéon-Assas, Information et communication.
- Durand B., depuis 2013. La construction de l'architecture « durable » en France entre 2000 et 2010. Thèse de doctorat en architecture (dir. Caroline Maniaque), université Paris-Est.
- EuropaCity : dialogue pour un territoire, 2018. Hors-série *L'Architecture d'aujourd'hui*.
- Guntherth A., depuis 2014. L'image sociale (carnet de recherches), <http://imagesociale.fr>
- Jacquet N. B., 2014. *Le Langage hypermoderne de l'architecture*, Marseille, Parenthèses.
- Jannière H., 2002. *Politiques éditoriales et architecture moderne : l'émergence de nouvelles revues en France et Italie, 1923-1939*, Paris, Éditions Arguments.
- Jappe A., 2020. *Béton, arme de construction massive du capitalisme*, Montreuil, L'Échappée.
- Klein N., 2015. *Tout peut changer : capitalisme et changement climatique*, Arles/Montréal, Actes Sud/Lux.
- Macé É., 2006. *Les Imaginaires médiatiques : une sociologie postcritique des médias*, Paris, Éditions Amsterdam.
- Maniaque-Benton C., 2014. *Go West! Des architectes au pays de la contre-culture*, Marseille, Parenthèses.
- Monnier G., 2000. *L'Architecture moderne en France*, Paris, Picard, tome 3.
- Namias O., 2018. Viva Brutalismo! La résurrection des « monstres de béton », *archicree.com*, février [en ligne], development.archicree.com/actualites/brutalisme-resurrection-monstres-beton/ (consulté le 9 mars 2020).
- Notre-Dame-des-Landes, l'architecture en libertaire, 2018. *L'Architecture d'aujourd'hui*, (428), décembre, 120-123.
- Rumpala Y., 2008. Le « développement durable » appelle-t-il davantage de démocratie ? *Vertigo*, 8 (2), [en ligne]. vertigo.revues.org/4996

Chapitre 3

Un réseau de recherche face à la « ville durable »

ISABELLE GRUDET, ÉLISE MACAIRE

Ce chapitre porte sur l'étude d'une *scène scientifique* qui a contribué à l'élaboration des questions de recherche visant les pratiques architecturales et urbaines depuis le début des années 2000, au moment où le développement durable fait une entrée progressive dans les débats entre les acteurs de la recherche et de l'aménagement. Cette scène est constituée du Réseau activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme (Ramau). Créé en 1998, avec le soutien d'agents de l'État en charge du pilotage de la recherche au ministère de l'Équipement et au ministère de la Culture, il a pour objectif « d'éclairer la fabrication des villes contemporaines en examinant parallèlement les processus d'élaboration des projets architecturaux et urbains, l'organisation des activités et les pratiques et cultures professionnelles des acteurs des projets »¹. Cette création correspond à la constitution des pratiques, acteurs et métiers, en objets de recherche spécifiques dans un milieu en marge d'une recherche universitaire internationalement reconnue : écoles d'architecture dépendantes du ministère de la Culture et instituts d'urbanisme proches du ministère de l'Équipement. Si l'intérêt pour les acteurs n'est pas nouveau au sein de la recherche architecturale et urbaine française – dès sa fondation au début des années 1970, des travaux sont engagés sur le sujet (Biau, 2019) et produits en proximité avec des professionnels et enseignants –, la fondation du réseau acte l'envie de créer davantage de synergie autour de la thématique des métiers et des pratiques, avec les instances nationales chargées de la recherche, de l'architecture et de l'aménagement² (en particulier le Plan urbanisme construction architecture, PUCA).

Le Ramau, grâce à sa particularité d'associer chercheurs, enseignants et représentants des structures étatiques, peut être considéré comme une scène de l'« arène »³ où se discutent les « problèmes publics »³ concernant les évolutions des pratiques dans les

1. Site du réseau Ramau consulté le 11 février 2022, page de présentation du réseau, <https://www.ramau.archi.fr/spip.php?article47>.

2. Ce chapitre mobilise diverses sources permettant de resituer le Ramau dans son environnement scientifique et institutionnel : archives du réseau et production scientifique approchées dans une perspective diachronique, et échanges plus ou moins formels avec les membres du réseau. Les auteures tiennent à remercier en particulier Thérèse Evette, Véronique Biau et Patrice Godier.

3. On envisage ici le développement durable comme un *problème public* qui s'est constitué au cours de la fin du xx^e siècle et qui s'exprime dans diverses *arènes*, dont celles des débats sur les pratiques professionnelles de l'architecture, de l'urbanisme et de l'aménagement. Sur ces deux notions, voir les travaux de Daniel Céfai (Céfai, 2002 ; 2016).

secteurs de la construction, de l'urbanisme et de l'architecture. Nous nous intéressons ici à la place qu'ont occupée dans ces débats les thèmes du développement durable et de la transition écologique, et partons de l'idée qu'ils reflètent la manière dont les chercheurs et leurs partenaires s'en sont saisis et la manière dont ce problème public a infléchi les pratiques professionnelles. Le réseau est envisagé ici comme une caisse de résonance des questions posées à la recherche par les pouvoirs publics et les professionnels, et comme une scène caractéristique de l'engagement de chercheurs sur la thématique de la durabilité dans le cadre de leurs travaux sur l'architecture et la ville.

Des textes produits peu après la création du réseau attestent d'un intérêt précoce pour le développement durable. En 2001, le réseau s'engage avec le PUCA dans le pilotage d'un programme de recherche intitulé « Activités d'experts et coopérations interprofessionnelles dans le cadre des productions urbaines et architecturales ». Le bilan de la consultation de recherche fait apparaître des interrogations et des débats qui perdureront dans les années qui suivent au sein du réseau. Le développement durable y est considéré comme participant de la « refonte des expertises »⁴, l'expertise étant un sujet central des travaux du réseau (Biau et Evette, 2008). Dès cette époque, « deux logiques » opposées sont identifiées : l'une politique questionnant le « projet de société » (dont l'une des traductions est l'association des habitants et des citoyens à la définition des enjeux des opérations architecturales et urbaines), et l'autre « environnementaliste » reposant sur des expertises techniques discutant de « critériologie ». Ces débats donnent un indice de ce qui va mobiliser les chercheurs jusqu'à une période récente à propos du développement durable dans les domaines de l'architecture et de l'urbanisme. Vient-il modifier les pratiques en profondeur ? Si oui, comment et pourquoi ? N'est-il pas une réactualisation de l'approche techniciste de la production architecturale et urbaine ? Si oui, de quelle manière ? Quels seraient alors les rapports de pouvoir en jeu dans les organisations de projets et leurs effets sur les systèmes d'acteurs⁵ ? Quelles sont les nouvelles normes qui s'imposent ?

Dans ce chapitre, nous revenons sur vingt ans de production scientifique en nous appuyant essentiellement sur les *Cahiers Ramau*, la principale publication du réseau dont les dix premiers numéros traduisent la manière dont la thématique du développement durable apparaît dans les discussions, tout d'abord ponctuellement, pour devenir son programme scientifique le plus important puisqu'il a duré six ans, de 2011 à 2017⁶. Ce programme a également donné lieu à la publication d'un dossier dans la revue *Métropolitiques*. Les *Cahiers* 10 publiés ensuite à l'occasion des 20 ans du réseau reviennent dans un article sur la « capacité transformatrice du développement durable » (Debizet *et al.*, 2019). Ce dernier montre bien la trajectoire du réseau vis-à-vis du développement durable, que ce soit du point de vue des objets de recherche (l'implication des habitants, la focalisation sur l'énergie, la labellisation, les savoirs environnementaux, les relations

4. Voir Evette et Bonnet (2003). L'appel d'offres de recherche a été lancé fin 2001 et clôturé en 2002 ; les recherches ont débuté en 2003. Le programme a été piloté par Véronique Biau et Guy Tapie pour le Ramau et Michel Bonnet pour le PUCA. Les résultats ont été publiés en 2009 (Biau et Tapie, 2009).

5. La référence à la sociologie des organisations est récurrente parmi les cadres théoriques mobilisés au sein du réseau, même si d'autres le sont également, comme la sociologie critique ou encore la sociologie interactionniste, étant donné la forte proximité avec l'École de Chicago des approches « embarquées » du milieu de la recherche architecturale et urbaine.

6. Les deux auteurs de ce chapitre ont participé aux activités du réseau depuis ses débuts et ont été observatrices de ses principales évolutions.

entre conception et gestion, etc.), ou du point de vue des postures scientifiques (critiques, déconstructivistes, compréhensives, ancillaires, etc.). Si le développement durable est envisagé comme un mot d'ordre ou une injonction qu'il faut décrypter, la transition écologique semble davantage regardée comme source de transformations à analyser (Debizet *et al.*, 2019). La tension entre les deux perspectives, critique et analytique, paraît présente tout au long de la période étudiée et prend parfois la forme de controverses. Ce sont ces débats que nous tentons de restituer ici : la première partie de ce chapitre décrit comment les chercheurs analysent les effets de l'injonction à la durabilité sur les pratiques de conception, en questionnant notamment l'implication des habitants dans les projets ou l'anticipation de la gestion ; la seconde partie explore les discussions sur la normalisation – la durabilité serait une source de standardisation de la fabrication de la ville et réactualiserait la domination des corps techniques sur les autres acteurs.

► Saisir les pratiques de conception à l'aune de la durabilité

Dès 1998, le partenariat du Ramau avec ce qui s'appelait depuis 1967 le ministère des Transports et de l'Équipement, et qui a fusionné plus tard avec le ministère de l'Environnement (2007), engendre, de la part de certains membres du conseil scientifique du réseau aux profils généralement d'ingénieurs, une pression pour aborder la thématique du développement durable devenue une préoccupation grandissante de l'action publique. Si certains chercheurs impliqués dans le portage de la consultation de recherche présentée ci-dessus ont interrogé la capacité du développement durable à transformer les pratiques professionnelles, ils ont résisté dans un premier temps à inscrire cette injonction dans le programme de travail du réseau, au motif que les « travaux scientifiques »⁷ sur le sujet étaient encore peu nombreux et laissaient peu de place à l'élaboration de questionnements problématiques et à la prise de recul nécessaire. Thérèse Evette, membre de la direction du réseau pendant ses dix premières années, témoigne de sa réticence à se laisser entraîner dans ce qu'elle perçoit comme une injonction à aborder ce thème. Il faut attendre la deuxième décennie du XXI^e siècle et la diffusion de recherches au sein du milieu de la recherche architecturale et urbaine⁸ pour que la thématique s'impose dans les rencontres du réseau. Un programme pluriannuel est lancé, emboîtant le pas au paysage contemporain de la recherche qui « s'est installé dans une prise en considération de la "durabilité" » à partir du prisme de l'énergie, grâce aux importants financements de l'ANR « Ville durable » puis « Bâtiment durable » (Debizet *et al.*, 2019). C'est donc une double opportunité d'accéder potentiellement à de nouveaux financements et d'ouvrir des débats scientifiques sur l'architecture et la ville durable à partir de l'observation des pratiques professionnelles qui amène le secrétariat scientifique à engager un programme spécifique. Un nouveau conseil scientifique est alors constitué⁹ pour mener à bien l'objectif de saisir les évolutions en cours dans

7. Les travaux désignés ici sont les travaux portés par les sciences humaines et sociales. Les premières recherches menées, notamment dans le cadre des programmes de l'Agence nationale de la recherche (ANR), sont essentiellement issues des sciences pour l'ingénieur. À ce sujet, voir Nadine Roudil (Roudil, 2021).

8. Notamment le Pirve, Programme interdisciplinaire de recherche ville et environnement (2008-2012), porté par le PUCA et la DRI (Direction recherche innovation du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement), et les programmes de l'ANR menés entre 2008 et 2013.

9. Le nouveau conseil scientifique est alors essentiellement composé de chercheurs, alors que depuis sa fondation les partenaires financiers y siégeaient. En 2010, après plus de dix ans de collaboration avec plusieurs ministères, et en particulier avec le PUCA, le réseau prend une certaine forme d'autonomie.

les métiers de l'architecture et de l'urbanisme à « l'heure du développement durable »¹⁰. En 2010, ce conseil met alors au centre de ses questions les activités de conception, en continuité avec les thématiques traditionnelles du réseau.

Les activités de conception, un fil rouge des travaux du réseau

Le premier article évoquant le développement durable dans les *Cahiers 2* révèle une dimension annonciatrice de changements profonds. L'architecte anglais Martin Symes y présente le développement durable comme le moteur d'une forte rupture dans les manières de faire la ville, au point qu'on puisse parler d'un « changement de paradigme » (Symes, 2001). L'auteur n'est pourtant pas dupe des difficultés induites par ce changement et s'inquiète pour les architectes, du fait de la technicisation du bâtiment, entraînant une augmentation du leadership des ingénieurs ou des économistes, et de l'intégration de divers spécialistes plus en amont. En 2000, lorsqu'il avait présenté son papier aux Rencontres Ramau¹¹, Martin Symes, soutenu par Éric Henry et Olivier Piron (secrétaire permanent du PUCA), avait fortement impressionné les chercheurs présents qui n'avaient pas (encore) perçu un tel bouleversement à venir dans les systèmes de valeur. Un peu plus de dix ans plus tard, en 2011, le premier opus des Rencontres Ramau sur le développement durable interroge l'évolution des pratiques de conception sous différents angles : coopérations et concurrences interprofessionnelles, débats et négociations autour des référentiels (labellisations et certifications), résistances et expérimentations (notamment chez les architectes), et prise en compte des usages dans les modes de conception des systèmes techniques liés à la sobriété énergétique. La publication du dossier « Fabriquer la ville à l'heure de l'injonction au "durable" » en 2012 dans la revue *Métropolitiques* témoigne du choix d'interroger un mot d'ordre qui peine à trouver sa voie au sein de l'évolution des pratiques professionnelles et aux différentes échelles d'applications attendues (des Plans Climat aux constructions durables, en passant par les écoquartiers).

Tentant de dépasser la dénonciation de l'imposition d'un nouveau cadre normatif dont les performances sont questionnées, et l'hypothèse d'un changement « paradigmatique » qui obligerait l'ensemble des acteurs à modifier leurs pratiques, des chercheurs du réseau enquêtent sur les adaptations opérées par les professionnels. Par exemple, dans son article de 2012, Gilles Debizet étudie comment l'exigence de certification pour prétendre à l'étiquette HQE, de plus en plus attendue, fait évoluer les pratiques de conception. Dans un premier temps malléable, la démarche permet aux architectes d'osciller entre une distillation superficielle de signes dans les projets, basée sur l'ajout de « dispositifs techniques facilement observables depuis les espaces publics et aussitôt qualifiés "HQE" », et des démarches plus ambitieuses introduisant « l'évaluation environnementale dans [le] processus de conception » (Debizet, 2012). À partir du moment où la certification devient obligatoire pour que les projets puissent bénéficier de l'étiquette HQE, les architectes qui souhaitent répondre aux attentes des maîtres d'ouvrage font en sorte d'acquérir de nouvelles compétences, en intégrant des spécialistes et en se formant auprès d'eux. Un autre exemple d'enquête, celle conduite en agence par Silvère Tribout sur des concepteurs amenés à concevoir des espaces publics, porte sur l'agencement de réseaux d'écoulement d'eau à ciel ouvert à un moment où ce dispositif s'impose en tant que signe de durabilité,

10. Rencontres du 25 novembre 2011 qui lancent cette thématique. Voir dossier dans *Métropolitiques*, 2012.

11. Séminaire quasi annuel du réseau.

notamment dans les écoquartiers (Tribout, 2017). Pour avoir accès à la commande, les concepteurs ont dû afficher une certaine maîtrise de ces techniques « alternatives » alors acquises sur le tas, auprès de bureaux d'études et d'entreprises en pleine formation aussi, en travaillant en parallèle avec des usagers et des services techniques locaux. La volonté d'internaliser les compétences autant que possible et de ne pas trop dépendre de partenaires extérieurs est exprimée, mais l'enquête montre la difficulté de cette ambition qui nécessite un long apprentissage collectif. Les enquêtes témoignent ainsi des enjeux de légitimité qui se jouent pour les professionnels de la conception, du renouvellement des rapports interprofessionnels (notamment entre architectes et ingénieurs), des pratiques de management de la qualité et de la certification (en particulier chez les maîtres d'ouvrage), ou encore des limites dans l'appropriation des nouveaux dispositifs conçus par les habitants. Un peu plus tard, dans les *Cahiers 7*, Gilles Debizet et Patrice Godier décrivent la production d'un nouveau cadre normatif qui s'applique au cadre d'action plutôt qu'aux formes urbaines, les méthodes et les démarches de conception étant visées. Ces nouveaux modèles d'action « ont contribué à remettre en cause les représentations, les habitus et les rapports de pouvoir entre les professionnels » (Debizet et Godier, 2015b).

Les pratiques de conception ont également été questionnées à l'aune des enjeux de gestion. En effet, le développement durable semble appeler des modifications dans les pratiques par le fait d'envisager les opérations dans une perspective de coût global, de cycle de vie, etc. Des professionnels ont été invités à témoigner directement de leurs pratiques. On peut citer deux exemples d'inscription de l'activité de conception dans un cadre plus large : l'un présente une démarche d'analyse post-occupation, l'autre une démarche réflexive sur la finalité du projet. Dans son agence impliquée dans des projets d'édifice, Marine Morain (Dris, 2017a) rend compte des efforts menés par sa structure pour monter en compétence. *A priori* bien outillée par sa double formation d'architecte-ingénieure, l'exigence de résultats en matière d'efficacité énergétique l'a conduite à engager des enquêtes « sociotechniques » post-livraison portant sur les performances du bâtiment et le sentiment de confort des occupants. Armelle Varcin a aussi été invitée à s'exprimer sur les enjeux de la conception dans le domaine du paysage questionné par les approches environnementales (Dris, 2017b). Partant d'une « matière vivante », le projet de paysage « incorpore » une pratique de gestion. Elle critique le fait que la conception soit un moment trop valorisée, alors qu'elle ne représente qu'un moment infime dans l'histoire d'un espace paysager. Dans ces témoignages et d'autres encore, on observe que la notion même de conception est entendue dans un sens élargi. La conception peut tout aussi bien renvoyer aux activités des concepteurs (architectes, urbanistes, paysagistes, ingénieurs) qu'à celles des maîtres d'ouvrage, des acteurs en charge du pilotage et de la programmation des projets. Loin d'être nouvelle, cette posture au sein du réseau s'ancre dans une vision élargie des acteurs impliqués dans les opérations et dans une tradition de recherche qui s'intéresse à la dimension sociale et socialisée des projets. En effet, la direction du Ramau a longtemps été assurée par des sociologues (Thérèse Evette, François Lautier, Bernard Haumont et Guy Tapie). Marqués par la sociologie du travail et des organisations, les travaux ont toujours eu une visée extensive de l'appréhension des dynamiques observées, qui s'est formalisée dans l'expression « fabrication de la ville »¹² renvoyant à la pluralité des parties prenantes.

12. La publication citée plus haut est probablement à l'origine de la diffusion de l'expression (Biau et Tapie, 2009).

Les acteurs publics et de la maîtrise d'ouvrage font ainsi régulièrement l'objet de présentations de recherches au cours du cycle 2011-2017. Le sujet même de l'implication des habitants est regardé sous cet angle à travers la façon dont les collectivités se réorganisent et développent des pôles de compétence¹³. Gilles Debizet présente par exemple la pratique du « copilotage concerté » liée à la lutte contre l'étalement urbain (Debizet, 2013). En effet, de nombreuses municipalités sont amenées, du fait de leur situation géographique, à densifier leur territoire. Certaines d'entre elles cherchent à se prémunir du risque de fronde des riverains en mobilisant cet outil et en l'imposant aux promoteurs privés. Jodelle Zetlaoui-Léger montre aussi des maîtrises d'ouvrage impliquant davantage les habitants pour les sensibiliser aux écogestes, organiser la prise en charge d'espaces verts et de jardins partagés dans des opérations d'écoquartiers. D'autres travaux encore portent sur les « apprentissages » des acteurs publics, notamment à l'occasion de la mise en place des écoquartiers. Florence Menez (2015) s'est par exemple intéressée aux formes d'acculturation des collectivités dans le contexte de l'appel à projets des ÉcoQuartiers. Elles seraient le fait de la mobilisation de la puissance publique emmenant avec elle des « collectivités de pratiques ». Les collectivités territoriales sont elles-mêmes poussées par des programmes européens et par les incitations de l'État. Elles font alors un effort de sensibilisation, de pédagogie, forment leur personnel, s'entourent d'experts, construisent des référentiels et des documents-cadres. Michael Fenker regarde aussi « la fabrication des écoquartiers comme espace d'apprentissage pour la maîtrise d'ouvrage urbaine ». Quartiers perçus comme des lieux d'expérimentation, les écoquartiers constituent pour la recherche un observatoire de l'évolution des pratiques. Pour le chercheur, « la gestion des processus d'apprentissage est complexe et incertaine. Elle comporte de nombreux écueils dont témoignent les abandons fréquents de dispositifs et de démarches » (Fenker, 2015). D'autres travaux viennent nuancer la capacité des collectivités à procéder à des évolutions dans la culture professionnelle des agents et des services. La question de la gestion des espaces verts devient cruciale, d'autant que de nouveaux dispositifs spatiaux s'installent dans les espaces publics, comme les réseaux d'eaux pluviales ouverts. Selon Juliette Chauveau et Taoufik Souami, ceci interroge la gestion classique des espaces publics et transforme l'organisation et le travail des agents, notamment en relation avec les habitants (Chauveau et Souami, 2017). Dans les cas étudiés, les outils de coordination entre les services font peu l'objet de modifications et les pratiques de gestion évoluent peu. Porteuses de la politique publique, les collectivités se retrouvent tête de proue de la mise en œuvre du développement durable. Avec les écoquartiers, elles sont aux premières loges des expérimentations sur la ville durable et sont doublement prises par l'injonction : dans le portage des transformations urbaines et dans la manière de porter leur mission de maîtrise d'ouvrage (commande de bâtiments durables). Néanmoins, elles se heurtent aussi aux résistances liées aux cultures des agents, à l'organisation des services et aux habitudes de management des projets.

La focale sur l'implication des habitants, l'affirmation d'une posture critique ?

Dès 2011, le débat porte notamment sur la manière dont le développement durable invite la présence d'expertises profanes dans les projets. Le sujet est à l'agenda des politiques publiques (évolution du cadre réglementaire qui introduit l'obligation de

13. Article « Cultures professionnelles des acteurs publics locaux réinterrogées » dans les *Cahiers Ramau*, 6.

concertation dans les projets) et des milieux scientifiques. En 2012, les rencontres intitulées « Les métiers de l'architecture et de l'urbanisme à l'épreuve de l'implication des habitants et des usagers » trouvent ainsi un écho important aussi bien chez les chercheurs que chez les professionnels, qui seront nombreux à répondre à l'appel à communication. Traiter de la « participation » en priorité atteste des échanges attendus au sein du réseau sur la gouvernance des projets. Un article publié dans les *Cahiers 10* revient en bilan sur la manière dont cette thématique a traversé plus globalement l'histoire du réseau (Couture *et al.*, 2019). L'article met en lumière des formes de professionnalisation en cours en lien avec la plus grande légitimité donnée aux savoirs d'usage et de l'habiter dans les projets. Dans les *Cahiers 8*, la chercheuse Isabelle Grudet s'intéresse par exemple à la « concertation énergétique », « ces moments d'échanges potentiellement présents lors d'ateliers d'architecture ou d'urbanisme réunissant élus, professionnels (animateurs, ingénieurs, architectes, etc.) et habitants (riverains, citoyens de la collectivité, militants, futurs occupants de logements, etc.) » (Grudet, 2017), qui permettent aux habitants de « définir les moyens d'améliorer les performances énergétiques de leur logement ou de s'approvisionner autrement ». S'appuyant sur l'étude d'écoquartiers, elle montre que les « choix énergétiques décisifs » s'effectuent « essentiellement dans un cercle politico-technique ». Pourtant, les habitants portent un grand intérêt aux questions énergétiques, notamment pour le choix des systèmes de chauffage. Dans les cas où les habitants sont impliqués dans le choix des systèmes techniques (par exemple avec l'habitat participatif), la gestion s'en trouve facilitée et plus performante, les habitants ayant développé des savoirs dans l'entretien et la maintenance des systèmes. Dans le même ordre d'idée, Gautier Jacquemain et Clément Rigot ont présenté une étude menée pour l'Union régionale des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement d'Île-de-France sur les bâtiments scolaires. Pour eux, faire participer les usagers aux projets permet d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments (Jacquemain et Rigot, 2012). Les auteurs s'intéressent ainsi à la conciliation entre qualité d'usage et qualité environnementale. Impliquer les usagers permet aussi selon eux de sensibiliser aux questions environnementales et à l'économie d'énergie. Ils dénoncent alors les limites des installations *high-tech*, qui ne peuvent être utilisées que par les gestionnaires et qui rendent dépendants les établissements des entreprises qui fournissent les produits et leur entretien. Ils plaident alors pour des dispositifs de concertation plus structurés et cohérents permettant de travailler simultanément sur différents types d'usages qui peuvent être en contradiction. Marine Morain, déjà citée plus haut, s'est intéressée aux écarts constatés entre « les prévisions, issues de modèles physiques scientifiquement valides, et les consommations énergétiques réelles » (Dris, 2017a). Partant des dysfonctionnements et des problèmes rencontrés par les usagers, elle a développé une démarche de conception participative¹⁴ lui permettant de « repenser les modalités d'appropriation des dispositifs techniques », limitant « le recours aux “notices” d'usage ». Dans le champ du paysage, Benjamin Chambellan et Stéphane Duprat, deux jeunes chercheurs, expliquent comment les questions de gestion ont progressivement fait leur place dans la pratique du paysage, notamment avec « l'implication des usagers dès la phase de conception au même titre que les élus, les techniciens et les jardiniers » (Dris, 2017b). Dans sa conclusion des *Cahiers 6*, Hélène Hatzfeld insiste enfin sur les aspects politiques de l'implication des

14. Questionnant ces modèles, elle a engagé une série d'enquêtes avec une sociologue de l'énergie.

habitants (Hatzfeld, 2013) : partage du pouvoir (sur la définition des projets), nécessité de déconstruire les logiques d'imposition et de domination entre les acteurs, reconnaissance de savoirs d'usage, considération pour des acteurs profanes¹⁵. Ces questions reviendront dans les débats tout au long du programme et mettront le *politique* en tension avec le *technique*. On revient sur cette dimension un peu plus loin à propos des évolutions de la réception de la durabilité par les acteurs.

La notion de service et l'étude des modalités du bâtiment et de la ville durables

L'exploration de la manière dont l'architecture et l'urbanisme durables interrogent les relations entre gestion et conception intègre les questions de l'immobilier durable et des services urbains. Cette perspective s'inscrit dans la continuité d'une réflexion sur la notion de service, posée historiquement au sein du réseau. Déjà, dans son article des *Cahiers 3* en 2004, Jean Carassus plaide pour l'intégration des « préoccupations de gestion et de service rendu dans l'activité de la construction neuve », susceptibles de rendre « l'économie plus efficace » et de participer activement à l'avènement d'un « nouveau cycle long de l'économie » (Carassus, 2004). Spécialisé dans le secteur de la construction et de l'immobilier, cet économiste estime que « le secteur de la construction connaît [...] une grande mutation » basée sur trois points fondamentaux : une importance accrue accordée à l'entretien de l'existant, à la gestion des ouvrages et à la prise en compte du service rendu à l'utilisateur. Dans cette perspective, la notion de cycle de vie l'intéresse particulièrement et « les préoccupations en matière de développement durable » apparaissent comme un élément significatif de l'évolution observée. Son analyse s'appuie sur la notion de « relation de service », mobilisée par plusieurs chercheurs durant les premières années du réseau¹⁶ et référée aux travaux de l'économiste Jean Gadrey, auteur de plusieurs publications sur l'économie des services dans les années 1990 (Gadrey, 1992). L'approche par les services implique « une remise en cause des pratiques d'acteurs professionnels (maîtres d'ouvrage, architectes, ingénierie, entreprises) et institutionnels (administrations, établissements financiers, centres de recherche) », mais aussi de nouveaux métiers comme ceux de « gestionnaires multiservices ou *facilities managers* » (Carassus, 2004). La gestion du cycle de vie, l'environnement, la durabilité sont alors considérés comme des formes de service que les bâtiments sont susceptibles de rendre aux utilisateurs, aux entreprises devenues plus efficaces, et *in fine* à l'économie de ces organisations.

Dix ans plus tard, l'évolution appelée de ses vœux par Jean Carassus quant à l'importance accrue accordée à la gestion des ouvrages est confirmée aussi bien à l'échelle du bâtiment qu'à celle de la ville. À l'échelle urbaine et à l'occasion de l'augmentation des exigences environnementales, ce sont les sociétés chargées de la gestion et de la distribution de l'énergie ou de l'eau qui semblent vouloir ouvrir leur horizon. Taoufik Souami, architecte urbaniste ayant travaillé sur les opérations d'aménagement et leurs modèles socio-économiques, observe les réflexions stratégiques des entreprises de services urbains. Celles-ci sont susceptibles de mettre à profit leur expérience de la gestion des usages et de la maîtrise de l'énergie pour se positionner au centre de

15. Elle a elle-même analysé les nouvelles « revendications de légitimités ordinaires » (Hatzfeld, 2011).

16. Tels que Christophe Camus ou Nicole May.

la fabrication urbaine, en intégrant conception, réalisation et gestion, évitant ainsi les lourdeurs d'une coordination entre de multiples filières. Ces entreprises ont cependant du mal à appréhender la valorisation des espaces et des territoires, ce qui est par contre au cœur du travail des élus, des aménageurs et des promoteurs immobiliers. Spécialiste de l'immobilier d'entreprise, Marie Puybaraud estime aussi que « les gestionnaires ne se considèrent plus uniquement comme des acteurs "opérationnels qui gèrent un bâtiment", mais comme des stratèges » (Dris, 2017b). Ceux-ci ont désormais pour tâche d'améliorer la « performance de l'entreprise », ce qui implique de prendre en compte la recherche du « meilleur aménagement d'espace ». Le « vécu de l'utilisateur » et l'évolution du bâtiment lui-même sont fortement articulés. Elle considère que les salariés sont « de plus en plus souvent associés au processus de conception et de gestion de leurs espaces de travail », et promeut cette évolution auprès de ses clients dans son activité de conseil aux entreprises. Michael Fenker, de son côté, s'appuie sur la notion de « modèle serviciel » pour présenter l'activité du *facilities management*, et voit l'intérêt de la dimension expérimentale des projets durables pour améliorer la prise en compte des destinataires dans les projets. Selon lui, on pourrait sans doute aller plus loin en considérant « l'articulation et l'ajustement entre les activités des utilisateurs-usagers-habitants et leur cadre de vie et de travail comme un processus long, opérant sur toute la durée du cycle de vie des bâtiments et des aménagements » (Fenker, 2017). Dans un autre article de 2019 avec Graham M. Winch, il indique que « la présence du bénéficiaire dans le processus de projet serait ainsi liée à quatre niveaux de contribution : la définition de l'ouvrage et de son potentiel d'exploitation, la mise au point de questions managériales, l'appropriation par anticipation, la préparation de la gestion du bâtiment » (Fenker et Winch, 2019). Ces articles témoignent de la tradition de la mobilisation des sciences de gestion au sein du réseau et du croisement de l'approche sociologique, probablement majeure, avec des approches socio-économiques.

L'objectif du réseau était de faire un bilan des travaux sur la manière dont l'injonction à la durabilité impacte les pratiques professionnelles. Plus globalement, on observe que le positionnement épistémologique du conseil scientifique a mené la communauté du réseau à interroger plus globalement les *mondes* (Becker, 1988) de l'architecture et de l'urbanisme en instruisant la manière dont les habitants sont invités dans le concert des acteurs et dont les projets architecturaux et urbains durables sont réceptionnés et gérés, une fois réalisés, dans une réflexion plus globale du cycle de vie des bâtiments, des espaces publics ou des infrastructures. Les acteurs concernés par les questions de conception se trouvent ainsi largement dépasser le cercle des concepteurs (architectes, urbanistes, ingénieurs, paysagistes). Le positionnement scientifique du réseau n'est pas neutre dans le contexte des débats sur la manière d'envisager la recherche sur la « ville sobre » (Roudil, 2021). En effet, dans la période qui s'engage à partir de 2007 dans la prolongation du Grenelle de l'environnement, avec le lancement de projets ANR (Agence nationale de la recherche) au détriment de recherches propres aux ministères, « l'autonomie de pensée » (Roudil, 2021) des sciences humaines et sociales est mise à mal à un moment où les chercheurs sont invités à accompagner le changement plutôt qu'à l'interroger. Prenant à rebours la tendance insufflée par la commande de recherche publique (mais aussi largement financée par le secteur privé et industriel), les débats en sein du Ramau sur la conception de l'architecture et de la ville durables questionnent les formes de coopération, de concurrence, et les conventions émergentes (Becker, 1988).

► Discuter de la norme comme source de controverse

Normalisation, voire standardisation de la production de la ville, l'instrumentalisation du développement durable est critiquée. Les acteurs traditionnels de la fabrique urbaine (on englobe dans cette catégorie les concepteurs, les aménageurs, les acteurs des collectivités en charge des projets, les promoteurs, les sociétés de services urbains, etc.) sont accusés de dépolitiser ce qui faisait la portée de la durabilité au moment de son apparition à la fin des années 1980, et de l'instrumentaliser pour d'autres fins. Plusieurs thèmes sont récurrents dans les discussions au sein du réseau : emprise de la technique sur les usages, développement ambigu de la concertation, dénonciation de discours marketing, etc. Dans cette section, on revient sur la manière dont le réseau est mobilisé comme une scène où se discutent des recherches aux enjeux très divers : contribution aux débats sur les doctrines urbanistiques associées à la durabilité, recherches appliquées ayant une visée de recommandation aux collectivités ou aux professionnels, dévoilement des formes nouvelles de domination par la technique, critique de nouveaux modèles urbains et référentiels.

La durabilité comme source de standardisation de la fabrication de la ville ?

Les travaux sur la notion de qualité, menés au sein du réseau¹⁷, sont concomitants de la période d'émergence des référentiels de qualité environnementale. Ils ouvrent ainsi une série de discussions sur la manière dont les labels participent de l'émergence de nouveaux acteurs ou de nouvelles approches, notamment dans les démarches de conception. Les travaux de Gilles Debizet rendent bien compte de ces évolutions : « Avec Éric Henry [Debizet et Henry, 2009], nous soulignons alors la capacité transformative de la démarche HQE : en forçant la concourance entre les acteurs de la conception au lieu du processus séquentiel usuel » (Debizet *et al.*, 2019). Il observe comment les spécialistes de la HQE ont intégré dans les années 2000 des équipes de maîtrise d'ouvrage soucieuses de mettre « en avant la démarche pour obtenir des subventions ou acquérir une image vertueuse » (Debizet, 2012). Au fil des années et de la montée en compétences des différents partenaires des projets, les AMO-HQE¹⁸ se spécialisent dans « le management de la qualité environnementale », aux côtés d'architectes et de bureaux d'études techniques. L'économiste Cyril Boisnier décrit aussi comment le développement durable a impacté le comportement des acteurs de l'immobilier dans leurs choix stratégiques et financiers. Ils se sont saisis de la certification de qualité environnementale dans le but d'accéder à de nouveaux marchés et sources de financement, ainsi que dans une perspective d'amélioration de leur image. Pour maximiser leurs actifs, les investisseurs et gestionnaires immobiliers tendent à privilégier les certifications les plus visibles à l'échelle mondiale et agissent ainsi sur leur diffusion. L'immobilier d'investissement utilise donc la certification environnementale selon ses logiques, comme il le ferait avec une autre variable. Dans son article pour *Métropolitiques*, Gilles Debizet montre également comment l'évolution du cadre réglementaire, prenant appui sur les référentiels et labels, se focalise progressivement sur la dimension énergétique du bâtiment

17. Ils débutent avec une recherche menée par Véronique Biau et François Lautier (2004) et se concluent avec la publication des *Cahiers 5* en 2009.

18. « Assistant au maître d'ouvrage spécialisé en HQE [qui] aide le maître d'ouvrage à fixer des objectifs, évalue la qualité environnementale en cours de conception », (Debizet, 2012).

au détriment d'autres aspects environnementaux de la construction (Debizet, 2012). Il décrit l'instrumentalisation de la HQE par les acteurs de la construction, faisant passer les enjeux économiques au premier plan et donc l'efficacité énergétique qui permet de mieux rentabiliser des opérations. Dans les *Cahiers* 7, prenant le cas d'étude des *green roofs* aux États-Unis, il constate néanmoins que la normalisation ne mène pas nécessairement à la généralisation d'un dispositif (Debizet, 2015).

C'est dans une perspective de sociologie de l'habitat que la standardisation de l'architecture et de l'urbanisme durables a fait l'objet des dénonciations les plus fortes. Ramau publie son dossier dans *Métropolitiques* l'année des *1^{res} Journées internationales de sociologie de l'énergie* (Toulouse, 2012) et participe à la mise en visibilité des travaux pionniers de la sociologie de l'énergie critique des dispositifs techniques qui s'imposent aux habitants d'une manière trop souvent « contre-intuitive » (Ramau et Roudil, 2012). Hélène Subrémon tente par exemple de conceptualiser « l'intelligence énergétique » des habitants comme « intelligence à habiter l'espace » (Subrémon, 2012). Au lieu de se conformer aux normes thermiques « mal adaptées » et « qui entrent en conflit avec les usages domestiques » (Subrémon, 2012), les habitants développent des savoirs d'usage pour supporter les variations de température et améliorer le confort de leur logement. Comme le signalent Nadine Roudil et Amélie Flamand, le mode de vie consumériste invitant à l'accumulation de biens (souvent soumis à l'obsolescence programmée) rend difficile un changement radical dans les manières d'habiter (Roudil et Flamand, 2012). L'approche par l'énergie, alors essentiellement portée par les acteurs économiques, devient le levier majeur de la lutte contre le changement climatique et domine le secteur de la construction. Les travaux des chercheurs suivent cette évolution sous l'impulsion des appels d'offres de recherche. Les *Cahiers* 10 nous rappellent cet enrôlement des chercheurs par les pouvoirs publics : « On pourrait résumer cette évolution ainsi : les pionniers de la durabilité se sont d'abord saisis de l'approche multicritères HQE – sentier de dépendance de la qualité oblige – avant de concentrer leurs efforts sur la performance énergétique (avec le label BBC-Effinergie). La commande publique de recherche incarnée par l'ANR a accompagné – voire suivi – la focalisation sur l'énergie des acteurs économiques de la construction » (Debizet *et al.*, 2019).

Autre labellisation importante, l'écoquartier a aussi fait l'objet de nombreuses communications aux Rencontres Ramau. Après les Agendas 21 et les Plans Climat, l'État met en place cette certification « qui rassemble sous son label un ensemble de certifications actualisant les normes de construction sous couvert d'enjeux climatiques » (Debizet *et al.*, 2019). Une équipe du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) s'intéresse à l'appel à projets ÉcoQuartier 2011 et à la manière dont les collectivités décrivent la vie dans le futur quartier¹⁹. Ce corpus « fictionnel » révèle la manière dont les collectivités mobilisent des « systèmes de référence et des valeurs » (participation, mixité, solidarité, cohésion sociale, accessibilité, densité, sobriété, écoresponsabilité, etc.). Les auteurs analysent comment les collectivités se conforment au modèle véhiculé par l'État et relaient elles-mêmes des stéréotypes sur la famille, le travail, et plus largement sur les modes de vie (habitants peu politisés, vie de « village » et havre de paix, etc.). La conclusion pointe une « soutenabilité faible » de la vision des collectivités. Chantal Callais mobilise également le référentiel des quartiers durables pour démontrer les caractéristiques « durables » de

19. Récit d'une journée dans l'écoquartier, une des demandes de l'appel à projets (Maitre *et al.*, 2015).

la ville dense historique (Callais, 2015). Ces recherches, comme d'autres, se présentent assez explicitement comme des recherches appliquées, discutant du cadre normatif lui-même. Gabriella Trotta Brambilla (2015) interroge quant à elle la « doctrine » qui s'impose au champ d'urbanisme, mettant en évidence le lien entre la transmission en institut d'urbanisme et en école d'architecture, et la diffusion des modèles d'aménagement urbains durables. Ces champs ont une tradition de l'enseignement par les « références », et les professionnels gardent ce réflexe de développer leurs projets par « imitation », c'est-à-dire en s'inspirant d'exemples considérés comme réussis et en les réinterprétant. Assiste-t-on à une diffusion de modèles de bâtiments et de villes durables ? Pour Patrice Godier et Gilles Debizet, ce ne sont pas des formes (architecturales ou urbaines²⁰) éventuellement magnifiées par une signature architecturale qui font modèle, mais plutôt les démarches et les méthodes. À l'exemple du label ÉcoQuartier construit sur des retours d'expérience, on assisterait à une « normalisation du mode d'action » (Debizet et Godier, 2015b) laissant une large place à la différenciation des espaces et des objectifs de durabilité. Ce point de vue se distingue de celui développé par Luna D'Emilio, qui signale la contradiction à laquelle de nombreux acteurs font face : appliquer des normes et des solutions standardisées et adapter ces solutions aux enjeux locaux (D'Emilio, 2015). Le débat sur l'opérationnalisation du développement durable dans les *Cahiers 10* revient sur cette opposition entre standardisation et « idiosyncrasie » des pratiques. La discussion entre Nadine Roudil (dénonciation des nouvelles formes de domination) et Gilles Debizet (analyse des pratiques et adaptations par les acteurs des modèles de la durabilité) prend la forme d'une controverse révélatrice de la manière dont les chercheurs pensent la posture critique. Objet de débats aussi animés, la « technique » est invoquée comme principale source d'inquiétudes.

La mise en regard de la technique et du politique, le rôle de vigile des chercheurs ?

De nouveaux acteurs des projets architecturaux, urbains et paysagers, apparaissent avec la nécessité d'impliquer des spécialistes de l'environnement et de l'énergie. Les débats ont ainsi focalisé l'attention sur les nouveaux savoirs mobilisés et comment ils reconfigurent des rapports de pouvoir. À propos de schémas d'aménagement régionaux ou de Plans Climat, Géraldine Molina (2012) note l'arrivée « des agences à caractère public – l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), les agences régionales pour le développement durable, les agences de l'eau – et des bureaux d'études privés spécialisés sur la question énergétique et climatique » susceptibles de changer la culture du projet du fait de leur orientation vers les sciences de l'ingénieur, au risque « d'une prédominance du technicisme et d'un certain scientisme dans ce champ de la gestion des territoires ». Un des articles qu'on pourrait qualifier de pionniers sur la durabilité au sein des *Cahiers Ramau* a été écrit par Virginie Anquetin au sujet de la production d'une politique environnementale au sein d'une municipalité (Anquetin, 2006). Partant des sciences politiques, l'article décrit la montée en compétences de la ville de Strasbourg sur les questions écologiques *via* la construction d'une position de médiation entre monde industriel, organisations écologistes, riverains et services de l'État. Le texte met en scène l'élaboration progressive d'une instrumentalisation du champ scientifique par l'action

20. Le débat posé lors des Rencontres Ramau en 2013 a ensuite été repris par Carriou et Ratouis (2014).

municipale pour justifier une politique publique de durabilité face à l'opposition militante constituée par les mouvements écologistes. La collectivité se dote de compétences (écoconseiller, techniciens de l'écologie) et met en place une arène où les scientifiques viennent « objectiver les problèmes à résoudre ». Dans cet espace, les acteurs sont amenés à coopérer et à trouver des terrains d'entente. À la lecture de cet article, la durabilité semble accompagner la progression du développement des expertises des acteurs institutionnels sur les aspects écologiques, et engendre une forme de dépolitisation (ou technicisation), car l'action municipale vise à contrecarrer les militants écologistes soutenus par des habitants. L'avènement du développement durable dans les politiques publiques se ferait au prix de l'imposition d'une technocratie dédiée.

C'est la critique également développée par Cyria Emelianoff et Guillaume Faburel, mais aussi plus largement au sein des débats dans les *Cahiers* 7 de 2015. Porteur de transformations sociétales, mais souvent critiqué pour son improductivité, le développement durable est questionné à travers les « impensés » identifiés dans les discours sur la ville durable (Faburel, 2015). Prenant l'exemple de travaux menés dans le cadre du programme « Observation de la recherche sur le développement durable de la ville » piloté par l'Ademe, Guillaume Faburel dénonce la focalisation sur les approches technicistes de l'environnement « aux dépens d'autres conceptions de l'environnement (notamment plus situées et sensibles) ». Selon lui, « cette inclination se ferait surtout en correspondance étroite avec certaines acceptions de la ville, fonctionnalistes, voire néofonctionnalistes » dont les *smart cities* et les *smart grids* seraient exemplaires. L'environnement, mais aussi d'autres secteurs sont impactés par la technicisation : transports, habitat, réseaux, etc. Prenant place dans un contexte de « faiblesse de la parole publique » sur la durabilité, l'approche par la technique donne des gages de réassurance, notamment grâce aux instruments d'évaluation constitués d'indicateurs et de référentiels, ou encore à l'exercice de la prospective. L'auteur fait ainsi référence à Foucault (relations entre savoir et pouvoir) et à Lascombes et Le Galès (gouvernement par les instruments) pour décrire une dynamique de dépolitisation/repolitisation mettant à distance les élus et les citoyens. Si Guillaume Faburel insiste sur l'exploration des « impensés », Cyria Emelianoff propose, elle, de décrypter les « boîtes noires » et suggère une lecture des « processus conjoints de désocialisation et d'appropriation » de la durabilité produits par l'imposition de la technique et une faible « appropriation sociale par les populations » (Emelianoff, 2015). Elle souligne alors le mécanisme de « dépolitisation » et de « désactivation » du développement durable. L'histoire de l'urbanisme et des pionniers de la planification écologique des villes²¹ est à ce titre évocatrice : le « projet socio-écologique urbain n'a en effet cessé d'être marginalisé tout au long du siècle » (Emelianoff, 2015) face au poids de l'urbanisme hygiéniste (porté par les crises sanitaires du XIX^e siècle) et de l'urbanisme moderne (pouvant répondre aux enjeux de la Reconstruction). Ce n'est qu'après de fortes mobilisations dans les années 1970 contre le tout automobile, les premiers chocs pétroliers et les premiers rapports du GIEC, que le développement durable se fait une place dans les politiques publiques au tournant du XXI^e siècle. Mais très vite on observe une perte de substance de la notion de ville durable au fur et à mesure de sa réception par les élus et les professionnels. Une réactivation nécessiterait pour l'auteur d'ouvrir les « boîtes noires intervenant dans la fabrique urbaine » (Emelianoff, 2015), tels le rôle de lobbies fossiles dans la production des matériaux, les systèmes automobiles, la centralisation

21. Patrick Geddes, Lewis Mumford, Ian MacHarg, Sim Van der Ryn, Peter Calthorpe, David Morris...

énergétique, et peut-être surtout le poids de la technocratie face à la démocratie. L'idéologie de la croissance verte participe alors d'un « grand processus d'amollissement des idées par rapport à leur expression d'origine, favorisé par la malléabilité des notions de développement durable et de ville durable », mettant à distance les enjeux initiaux de justice environnementale, de partage des ressources, d'économie écologique, ou encore de gestion de l'espace en bien commun.

Le débat sur les rapports entre savoirs et pouvoir a été particulièrement intense au moment de la table ronde « La ville durable et les chercheurs : quelle construction interdisciplinaire des savoirs ? » présentée par Géraldine Molina et Nadine Roudil dans les *Cahiers* 7. Portant sur les enjeux interdisciplinaires de la recherche sur le climat et l'énergie, la table ronde a révélé les enjeux de modélisation à l'œuvre dans le champ de la recherche et comment les sciences humaines et sociales voient leur entreprise critique questionnée par la demande institutionnelle de recherche et la difficulté à construire des objets de recherche communs avec les sciences dites « dures ». En effet, les recherches sur le climat et l'énergie ont longtemps été dominées par les sciences de l'ingénieur (climatologie, physique de l'atmosphère, géographie physique, génie civil, thermique du bâtiment), qui « mobilisent plusieurs méthodes de métrologie (pour mesurer et quantifier les phénomènes physiques en jeu), de modélisation et de simulation numériques (pour les représenter et prévoir leur évolution) »²². Ces démarches de recherche procèdent donc par scénarios et approches prédictives tournées vers le futur. Les sciences humaines et sociales, quant à elles, apportent leur contribution (comme vu plus haut) avec des questionnements sur les modes de vie et d'habiter dans une optique de déconstruction des phénomènes sociaux à l'œuvre (vulnérabilité des ménages, précarité énergétique, analyse des relations au confort, etc.). Sur la base du constat que les modélisations réalisées par les sciences physiques ne prenaient pas suffisamment en compte les « comportements » des usagers, des tentatives de collaboration ont permis l'élaboration de systèmes de calcul intégrant les usages et les perceptions des habitants²³. Reste que la construction d'objets de recherche communs aux diverses disciplines comprenant les enjeux problématiques de chacune est encore loin d'être réalisée, car la conciliation entre formes prédictives et critiques de la recherche est assez peu conciliable. Pour Anne Grenier, « cet état de fait a survalorisé ce qui est du domaine de la procédure, de la maîtrise du risque, de sa planification, de la mesure : autant d'éléments décrivant un mécanisme de réassurance qui convoque les sciences techniques et les sciences de l'ingénieur »²⁴. Il est corrélé au « déficit de démocratie, d'implication des habitants, usagers-citoyens, à une incapacité à gérer les aléas, à intégrer réactivité et improvisation ». Les sciences humaines et sociales sont convoquées pour améliorer l'acceptabilité sociale et aider les opérateurs à faire preuve de « pédagogie ». François Ménard décrit « un hiatus entre les mondes de l'analyse critique fondés sur l'examen de faits construits et établis et ceux de la modélisation fondés sur le recours à des faits stylisés, c'est-à-dire susceptibles d'être ramenés à des équations ». Le rôle social de la science est ainsi questionné, soulevant des aspects éthiques, ce que souligne Nadine Roudil en conclusion de la table ronde.

22. Molina G., introduction à la table ronde dans Molina et Roudil (2015).

23. Témoignages de Marjorie Musy, Jean-Pierre Lévy et Morgane Colombert au cours de la table ronde.

24. Anne Grenier pour l'Ademe et François Ménard pour le PUCA ont été invités à la table ronde pour témoigner de programmes de recherches appliquées convoquant une interdisciplinarité justifiée par les enjeux territoriaux de la durabilité.

Ces débats sur la place des savoirs dans la production de connaissance sur la ville durable réactualisent la réflexion épistémologique au sein des disciplines. Du côté des sciences humaines et sociales, l'autonomie est revendiquée afin d'échapper à la position ancillaire qui semble leur être assignée. La critique de la « désactivation » s'inscrit d'une certaine manière dans la tradition des travaux de la sociologie urbaine – on pense à la dénonciation des rapports de domination dans la production de la ville par Henri Lefebvre – et de la sociologie critique – dévoilement des surdéterminations et du sens pratique des agents, pour reprendre les catégories de Pierre Bourdieu. Comme le signalent les coordinateurs des *Cahiers* 7, « ces auteurs n'avaient pas nécessairement l'intention de dénoncer la désactivation. Cependant, en décortiquant les mécanismes par lesquels ces objets durables sont déployés, ils montrent que ce sont d'autres objectifs – d'autres sens que les idées radicales et originelles de la durabilité – qui favorisent le déploiement de ces objets » (Debizet et Godier, 2015b).

► Conclusion

La position des chercheurs est finalement double. D'un côté, ils assurent une posture critique et déconstruisent l'injonction à la durabilité faite par les pouvoirs publics. D'un autre côté, ils accompagnent et éclairent les décideurs sur les enjeux du développement durable face à « l'urgence » planétaire du changement climatique. Ces deux positions ne sont *a priori* pas antagonistes, mais peuvent néanmoins donner lieu à des clivages. Elles sont par ailleurs à l'image de la « diffusion de la notion de développement durable, qui est d'osciller en permanence entre une volonté d'induire un changement à base de nouveaux paradigmes, de production de normes, de légitimation scientifique, et le désir de prendre en compte les situations singulières de chaque territoire, notamment par la mise en œuvre de démarches participatives de production et d'accompagnement d'innovations et de changements sociaux » (Debizet et Godier, 2015b). Ce débat s'est particulièrement illustré dans les échanges entre Nadine Roudil et Gilles Debizet notamment, à propos des écoquartiers source de normalisation, mais aussi d'« idiosyncrasie »²⁵. La critique majeure porte sur la « soumission » des habitants (Roudil, 2021), les chercheurs ayant mis en lumière l'importance de les impliquer dans les démarches de projet afin d'atteindre des objectifs d'efficacité et de démocratisation du portage de la transition écologique. Cela les a amenés à questionner l'omniprésence des systèmes techniques, peu compatibles avec les usages de l'habitat et les modes d'habiter. La focalisation sur la technique dans la commande de recherche, et plus globalement dans le portage des solutions au changement climatique, révèle le lobbying à l'œuvre, notamment des milieux industriels. C'est alors l'autonomie des chercheurs dans la définition du rôle social de la recherche (par rapport aux attentes du monde économique et de l'action publique) qui est source de tension et qui amène certains à dénoncer la position ancillaire dont ils souffrent.

Dans l'histoire du Ramau, l'épisode sur le développement durable est le premier qui a amené le réseau à sortir de ses thèmes privilégiés (métiers, activités, expertises, interprofessionnalités, etc.) pour les aborder à partir d'une autre entrée principale. La durabilité est devenue incontournable dans la période du Grenelle de l'environnement

25. Expression empruntée à Gilles Debizet dans Debizet *et al.* (2019).

à la COP21, et s'est imposée au milieu de la recherche²⁶ en *problème public*. La vivacité des échanges observés au sein du Ramau témoigne de la dimension aiguë du problème et de la position compliquée des chercheurs, faisant de la bonne distance avec l'objet de recherche une question en soi. L'attention à la manière dont le développement durable est dépolitisé et pris en otage par certains acteurs est corollaire à la conscientisation collective de l'urgence climatique et à la nécessité pour les chercheurs (comme pour les autres acteurs) d'assumer leur part de responsabilité. On peut penser que, plus l'objet de recherche est politique et constitue une arène publique, plus les chercheurs qui y prennent part revendiquent l'autonomie nécessaire à l'expression de la critique. Dans le cas du développement durable, l'entrée par la participation des habitants ou les questions de gestion ont été une marque de fabrique du Ramau, qui a invité les acteurs professionnels et institutionnels à interroger la hiérarchisation des savoirs des parties prenantes des projets et les processus globaux de conception.

► Bibliographie

- Anquetin V., 2006. Réguler par l'« expertise » les interactions des acteurs d'une politique municipale de l'environnement. *Cahiers Ramau*, 4, Éditions de La Villette, Paris.
- Becker H., 1988. *Les Mondes de l'art*, Flammarion, Paris.
- Biau V., 2019. La recherche sur les acteurs de la fabrication de la ville : coulisses et dévoilements. *Territoire en mouvement*, 43 [en ligne].
- Biau V., Evette T., 2008. Activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme. Recherche et dispositifs réflexifs. Numéro thématique « L'expertise au miroir de la recherche », *Annales de la recherche urbaine*, 104, 165-172.
- Biau V., Godier P. (dir.), 2019. Ramau, vingt ans de recherches sur la fabrication de la ville. *Cahiers Ramau*, 10, Éditions de La Villette, Paris.
- Biau V., Lautier F., 2004. *Enjeux, critères et moyens de la qualité dans les opérations de logement*, Paris, PUCA (coll. Recherches).
- Biau V., Tapie G. (dir.), 2009. *La Fabrication de la ville. Métiers et organisations*, Éditions Parenthèses, Marseille.
- Biau V., Fenker M., Macaire M. (dir.), 2013. L'implication des habitants dans la fabrication de la ville. Métiers et pratiques en question. *Cahiers Ramau*, 6, Éditions de La Villette, Paris.
- Callais C., 2015. Les « écoquartiers » du XIX^e siècle à Bordeaux. *Cahiers Ramau*, 7, Éditions de La Villette, Paris.
- Carassus J., 2004. Mutation et rôle nouveau de la construction. *Cahiers Ramau*, 3, Éditions de La Villette, Paris.
- Carriou C., Ratouis O., 2014. Quels modèles pour l'urbanisme durable? *Métropolitiques* [en ligne].
- Cefaï D., 2002. Qu'est-ce qu'une arène publique? Quelques pistes pour une approche pragmatiste. In Cefaï D., Joseph I. (eds), *L'Héritage du pragmatisme*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 51-82.
- Cefaï D., 2016. Publics, problèmes publics, arènes publiques... *Questions de communication*, 30, 25-64.
- Chadoin O., Evette T. (dir.), 2004. Activités d'architectes en Europe. Nouvelles pratiques. *Cahiers Ramau*, 3, Éditions de La Villette, Paris.

26. On peut d'ailleurs signaler d'autres scènes d'échanges comme le Labex Futurs urbains ou le réseau des Approches critiques du développement durable (ACDD), qui ont alors interagi avec le Ramau pendant cette période. Les débats ont également été relayés sur d'autres scènes comme les programmes de recherche « Ignis Mutat Res. Penser l'architecture, la ville et les paysages au prisme de l'énergie » (2011-2015) et « Architecture du xx^e siècle, matière à projet pour la ville durable du XXI^e siècle » (2016-2020), initiés par le ministère de la Culture et de la Communication.

- Chauveau J., Souami T., 2017. Les eaux pluviales dans les espaces publics : une évolution des modes de gestion ? *Cahiers Ramau*, 8, Éditions de La Villette, Paris.
- Couture A., Grudet I., Macaire E., avec Evette T., 2019. De l'usager à l'acteur de projet. L'habitant dans la recherche sur les métiers (Cahiers Ramau 2000-2018). *Cahiers Ramau*, 10, Éditions de La Villette, Paris.
- Debizet G., 2012. Bâtiment et climat : la guerre des normes n'aura pas lieu. *Métropolitiques* [en ligne].
- Debizet G., 2013. Le copilotage concerté comme outil de densification de la ville par des maîtres d'ouvrage privés. *Cahiers Ramau*, 6, Éditions de La Villette, Paris.
- Debizet G., 2015. Prescription ne fait pas loi : les « green roofs » dans les villes américaines. *Cahiers Ramau*, 7, Éditions de La Villette, Paris.
- Debizet G., Godier P. (dir.), 2015a. Architecture et urbanisme durables. Modèles et savoirs. *Cahiers Ramau*, 7, Éditions de La Villette, Paris.
- Debizet G., Godier P., 2015b. Savoirs et modèles en transition : constats et pistes de recherche. *Cahiers Ramau*, 7, Éditions de La Villette, Paris.
- Debizet G., Roudil N., Henry E., Tribout S., 2019. Les effets du développement durable sur la conception architecturale et urbaine. *Cahiers Ramau*, 10, Éditions de La Villette, Paris.
- D'Emilio L., 2015. La normalisation durable au risque d'une déculturation de l'environnement. *Cahiers Ramau*, 7, Éditions de La Villette, Paris.
- Dris Y., 2017a. Renouveler l'approche de la relation entre architecture et technique grâce au regard de l'usager. Entretien avec Marine Morain. *Cahiers Ramau*, 8, Éditions de La Villette, Paris.
- Dris Y., 2017b. La gestion des espaces paysagers : de l'enseignement aux pratiques professionnelles. Entretien avec Armelle Varcin, Benjamin Chambelland, Stéphane Duprat. *Cahiers Ramau*, 8, Éditions de La Villette, Paris.
- Emelianoff C., 2015. La ville durable, questions à la recherche. *Cahiers Ramau*, 7, Éditions de La Villette, Paris.
- Evette T. (dir.), 2001. Interprofessionnalité et action collective dans les métiers de la conception. *Cahiers Ramau*, 2, Éditions de La Villette, Paris.
- Evette T., Bonnet M., 2003. *Activités d'experts et coopérations interprofessionnelles dans le cadre des productions urbaines et architecturales*, Bilan de la consultation de recherche, PUCA-Ramau, juillet 2003.
- Evette T., Terrain J.-J. (dir.), 2006. Projets urbains. Expertises, concertation et conception. *Cahiers Ramau*, 4, Éditions de La Villette, Paris.
- Faburel G., 2015. Le développement durable, entre gouvernement par la technique et technique de gouvernement. Référentiels, guides, labels, prix et autres récompenses dans les politiques d'urbanisme et d'aménagement. *Cahiers Ramau*, 7, Éditions de La Villette, Paris.
- Fenker M., 2015. La fabrication des écoquartiers comme espace d'apprentissage pour la maîtrise d'ouvrage urbaine. *Cahiers Ramau*, 7, Éditions de La Villette, Paris.
- Fenker M., 2017. L'espace comme enjeu de gestion. Éléments pour un élargissement du questionnement sur la ville durable. *Cahiers Ramau*, 8, Éditions de La Villette, Paris.
- Fenker M., Winch G., 2019. Vingt ans de recherche sur l'organisation de projet : L'évolution du regard sur le « bénéficiaire » de l'espace construit. *Cahiers Ramau*, 10, Éditions de La Villette, Paris.
- Gadrey J., 1992. *L'Économie des services*, Paris, La Découverte, 16-19.
- Grudet I., 2017. La concertation énergétique et l'implication des habitants dans la gestion. *Cahiers Ramau*, 8, Éditions de La Villette, Paris.
- Grudet I., Macaire É., Roudil N. (dir.), 2017. Concevoir la ville durable. Un enjeu de gestion ? *Cahiers Ramau*, 8, Éditions de La Villette, Paris.
- Hatzfeld H., 2011. *Les Légitimités ordinaires. Au nom de quoi devrions-nous nous taire ?*, L'Harmattan/Adels.
- Hatzfeld H., 2013. Des mutations professionnelles révélatrices d'un monde en mouvement. *Cahiers Ramau*, 6, Éditions de La Villette, Paris.

- Jacquemain G., Rigot C., 2012. Concilier exigence participative et performance énergétique : le cas des bâtiments scolaires. *Métropolitiques* [en ligne].
- Maitre J., Racineux N., Drouy F., Bachelard O., 2015. 24 heures dans la vie d'un écoquartier en 2020. *Cahiers Ramau*, 7, Éditions de La Villette, Paris.
- Menez F., 2015. Processus et conditions d'apprentissage pour un urbanisme plus durable. *Cahiers Ramau*, 7, Éditions de La Villette, Paris.
- Molina G., 2012. Lutte contre le changement climatique : les acteurs de l'aménagement entre coopération, reconversion et concurrence. *Métropolitiques* [en ligne].
- Molina G., Roudil N., 2015. La ville durable et les chercheurs : quelle construction interdisciplinaire des savoirs? *Cahiers Ramau*, 7, Éditions de La Villette, Paris.
- Ramau et Roudil N. (dir.), 2012. Fabriquer la ville à l'heure de l'injonction au « durable ». *Métropolitiques* [en ligne].
- Roudil N., 2021. La fabrique de la « ville sobre » en France : les sciences humaines et sociales au risque de contribuer au processus de normalisation des conduites et d'incitation au changement. *SociologieS* [en ligne].
- Roudil N., Flamand A., 2012. Moins consommer d'énergie, mieux habiter ? *Métropolitiques* [en ligne].
- Roudil N., Ramau (dir.), 2012. Fabriquer la ville à l'heure de l'injonction au « durable ». *Métropolitiques* [en ligne].
- Subrémon H., 2012. Pour une intelligence énergétique : ou comment se libérer de l'emprise de la technique sur les usages du logement. *Métropolitiques* [en ligne].
- Symes M., 2001. La durabilité : question multidimensionnelle traversant toutes les opérations. *Cahiers Ramau*, 2, Éditions de La Villette, Paris.
- Tribout S., 2017. La conception à l'épreuve de la gestion des eaux pluviales. *Cahiers Ramau*, 8, Éditions de La Villette, Paris.
- Trotta Brambilla G., 2015. De l'application du modèle à la transposition raisonnée de l'exemple : quelles modalités d'enseignement de l'urbanisme durable. *Cahiers Ramau*, 7, Éditions de La Villette, Paris.

Chapitre 4

L’empreinte des corps ingénieurs dans les politiques françaises de sobriété énergétique

NADINE ROUDIL

La période de l’action publique qui a fait de la ville durable un principe en matière d’aménagement de la ville a engagé un processus qui a conduit à privilégier dans la fabrique urbaine la question énergétique au détriment d’autres considérations environnementales (Ramau et Roudil, 2012). Les origines de cette orientation donnée à la lutte contre le changement climatique à l’échelle urbaine, véhiculées par l’usage du terme « transition » en France, se trouvent dans le rôle conféré au corps des ingénieurs dans les phases préparatoires du Grenelle de l’environnement en 2006 et dans la préfiguration d’un certain nombre de mesures qui donneront leur substance aux lois Grenelle I¹ et II², puis à la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, en 2015³. La participation des ingénieurs et ingénieures aux comités opérationnels du Grenelle les transforme en rédacteurs des feuilles de route institutionnelles qui dicteront la manière de concevoir le bâtiment, l’habitat ou la ville du futur, fondée sur des référentiels techniques.

Cette empreinte du monde de l’ingénierie sur la fabrique de la ville durable fait écho à la place conférée au Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) dans la création depuis 1974 des réglementations thermiques. Elle atteste combien les grands corps techniques de l’État⁴ ont, depuis des décennies, non seulement contribué à prioriser l’enjeu énergétique au détriment de l’enjeu environnemental, mais ont été les artisans d’un changement d’échelle dans la réponse apportée à la lutte contre le changement climatique en ville. C’est à l’échelle du bâtiment et des systèmes techniques qu’elle s’est instituée, qu’elle est légitimée par l’État et qu’elle se formule désormais. Les solutions priorisées se fondent sur la performance de dispositifs dont la qualité

1. Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l’environnement, dite « loi Grenelle I ».

2. Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l’environnement, dite « loi Grenelle II ».

3. Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

4. Ayant suivi pour la plupart les voies de l’école polytechnique ou de l’école normale supérieure, les acteurs que j’ai observés étaient rattachés soit au corps des ingénieurs des Mines, soit à celui des ingénieurs des Ponts et Chaussées.

première est d'être produites de manière industrielle afin d'être massivement diffusées et utilisées pour répondre à l'enjeu de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur du bâtiment⁵. Entérinées par la loi, ces solutions contraignent les acteurs de la conception urbaine et architecturale à adopter des référentiels, réglementations et labels pour leur dimension opérationnelle. Les normes constructives de sobriété reposent ainsi sur une chaîne de diffusion et de légitimation très efficace. Elles s'incarnent dans la valorisation d'une culture de la performance qui impose le prérequis de l'encadrement des pratiques de l'habiter afin de préserver l'efficacité des solutions choisies. Les archétypes en sont les bâtiments performants ou passifs, que la réglementation thermique rend obligatoires pour toute construction neuve depuis la RT2000 et les écoquartiers, institués comme modèles d'aménagement de la ville depuis la loi de 2015. En ce sens, dès 2009, la loi Grenelle I, dans son article 7, incitait les collectivités territoriales à mettre en œuvre, à partir de procédures de droit d'urbanisme établies à cet effet, des programmes d'aménagement durable.

Cette séquence de l'action publique qui instaure les principes d'une ville durable et sobre en France (Roudil, 2015a) s'est longtemps drapée des mots de « développement durable », puis de « transition ». Elle s'incarne en réalité dans « des programmes souvent transversaux à de nombreux secteurs classiques » et est initiée par des « ministères qui ne gouvernent qu'une faible part du domaine dont témoignent leurs intitulés » (Lascoumes, 2008). Ainsi en est-il du ministère de l'Écologie, dont l'intitulé est, depuis 2017, le ministère de la Transition écologique.

Pour devenir opérationnelle, l'émergence de ce qui sera énoncé ici comme une « politique de sobriété énergétique » se distingue de la politique énergétique qui régit l'approvisionnement et la gestion des ressources⁶. La politique de sobriété énergétique est « à visées domestiques » en étant héritière de celles précédentes qui tentaient de gérer les effets des premières guerres du Golfe en 1973 et 1974, rendant les économies d'énergie nécessaires. Elle rend le citoyen responsable de la bonne application des solutions permettant de faire sobriété. Elle impose la nécessité de résoudre par une entrée spatiale les enjeux de lutte contre le changement climatique. Cette orientation, qui n'est pas étrangère aux orientations récurrentes de l'ensemble des politiques urbaines, s'applique désormais aux maux environnementaux comme allant de soi. Enfin, elle valorise des solutions reposant sur une approche techno-centrée.

Dans ce contexte, cette contribution a pour objectif d'interroger les mécanismes qui ont présidé au déploiement de l'action publique, faisant de la ville durable, puis en transition, un principe en matière d'aménagement urbain en privilégiant la question énergétique au détriment d'autres considérations environnementales. L'hypothèse défendue est que ce processus a également instauré la normalisation des conduites des citoyens comme principe permettant de garantir le bon déroulement des solutions envisagées. Ce propos, issu de mon mémoire original d'HDR (Roudil, 2018), se fonde sur une enquête conduite en 2009 et financée dans le cadre de la programmation scientifique du CSTB⁷.

5. Lors du Grenelle de l'environnement, il représente 43 % des émissions globales en France.

6. Incarnée par la loi POPE du 13 juillet 2005, fixant les orientations de la politique énergétique française. Cette loi consiste à garantir l'indépendance énergétique nationale, la sécurité d'approvisionnement et l'accès à l'énergie à tous, mais aussi à assurer un prix compétitif de l'énergie.

7. Programmation de la recherche du CSTB, 2007-2010. Axe de recherche Modernisation durable de l'existant, Action de recherche « Cartographie du parc » : Roudil N. (2009).

Cette enquête a été réalisée après le Grenelle de l’environnement, au moment de la promulgation de la loi Grenelle I. Elle comporte une quinzaine d’entretiens semi-directifs auprès d’ingénieurs et d’ingénieures du CSTB⁸ dont le travail consiste à prendre en compte les questions d’« usages », c’est-à-dire les pratiques du logement ou du quotidien domestique. L’enquête avait pour objet d’identifier la place accordée aux individus dans la conception des solutions de sobriété énergétique. Cette contribution interroge ainsi les mécanismes qui, dans le contexte de la ville durable puis en transition, soumettent les populations aux attentes des dispositifs techniques.

La première section de cette contribution, fondée sur les résultats de l’enquête post-Grenelle évoquée plus haut, considère la manière dont les concepteurs ingénieurs des solutions de sobriété les plus instituées se représentent le quotidien domestique. Cette représentation des pratiques et usages ordinaires des individus vient légitimer la nécessité d’une normalisation des conduites, considérée comme un prérequis garantissant le bon déroulement de la fabrique d’une ville « sobre ». La deuxième section s’arrêtera alors sur un mécanisme induit par cette entreprise de gouvernement des conduites. Il s’agit de la responsabilisation des individus qui consiste à rendre les populations habitant les logements et la ville comptables des problèmes qui les touchent, de sorte qu’elles deviennent les garantes des solutions déployées pour faire sobriété. La dernière section reviendra alors sur les trois caractéristiques du processus de normalisation des conduites habitantes, parties prenantes de la lutte plus globale contre le changement climatique et expérimentées dans le contexte de la diffusion des normes de sobriété énergétique.

► Connaître les usages pour les contrôler

Une des clés de compréhension de la fabrique de la ville sobre actuelle se joue lorsque l’État, prenant en charge la politique urbaine des Trente Glorieuses, crée le ministère de l’Équipement en 1966. Un modèle professionnel en charge de la conception urbaine est alors imposé. Il est fondé sur l’expertise et issu de l’industrie. Les métiers de l’ingénierie vont facilement s’y glisser (Blanc, 2010). Depuis, les ingénieurs et les ingénieures sont légitimement « mêlés à la conception, à la fabrication, à la diffusion et au contrôle » des techniques choisies pour répondre aux enjeux de fabrique de la ville (Didier, 2007). Ils et elles renvoient néanmoins à un groupe professionnel complexe issu d’une grande diversité de formations dont l’exercice du métier est partie prenante de la mission d’intérêt général dont ils et elles s’estiment dépositaires (Blanc, 2010).

L’enquête réalisée en 2009 l’a été au CSTB, établissement public de recherche et d’ingénierie chargé de produire les référentiels des réglementations thermiques applicables aux constructions neuves depuis les années 1970. Le CSTB est au service de son ministère de tutelle, qui a longtemps été celui de l’Équipement et qui est désormais celui de la Transition écologique. Les personnes interrogées étaient issues des grandes écoles parisiennes d’ingénierie (parcours par les classes préparatoires et formés à l’École centrale, des ponts et chaussées ou à Polytechnique), d’autres provenaient d’écoles régionales et d’universités technologiques qui offrent désormais de nouvelles opportunités de formations techniques et d’accès aux métiers de l’ingénierie (Didier et Talin, 2015). Interroger la manière dont sont prises en compte les pratiques habitantes

8. Âgés de 30 à 55 ans, 80% des interrogés sont des hommes. Les interviewés sont issus de l’École des ponts et chaussées, de l’École centrale, de l’École des ingénieurs de la ville de Paris.

par les ingénieurs et ingénieures montre que cet intérêt existe et correspond à une nécessité, traduite dans la première phrase du code éthique des ingénieurs (publié en 1997 ; Didier, 2007), qui recommande d'«élargir ses connaissances en intégrant celles d'autres disciplines afin d'améliorer les services rendus» (Didier, 2007). Les personnes interrogées associaient ainsi systématiquement la connaissance des usages aux compétences des sociologues. Il leur paraissait ainsi nécessaire de les acquérir. Un contexte plus large, celui du rôle joué par le corps ingénieur dans le cadre du Grenelle de l'environnement, éclaire aussi cet intérêt à mieux connaître les pratiques habitantes. Sa place dans le pilotage des deux comités opérationnels du Grenelle de l'environnement où étaient abordées les questions urbaines permet de comprendre l'importance des missions de conseil et du rôle qui lui sont attribués auprès des acteurs publics. De même, cette position révèle sa manière assez spécifique de considérer les usages ordinaires des individus dans la lutte contre le changement climatique. Ainsi, le comité opérationnel « Bâtiments neufs publics et privés » est piloté par Alain Maugard, polytechnicien, ancien élève de l'École nationale des ponts et chaussées (ENPC), mais surtout président du CSTB à cette période. Il est assisté dans cette tâche par deux ingénieures, Anne Voeltzel-Lévêque, formée à l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE), à l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon puis recrutée au CSTB, et Marie-Christine Roger, diplômée de l'Institut national des télécommunications. Les conclusions de ce comité préfigurent des labels basse consommation dont les référentiels seront produits par le CSTB.

Le comité opérationnel « Rénovation des bâtiments existants », s'il est, quant à lui, dirigé par Philippe Pelletier, avocat et spécialiste en droit immobilier, a pour principaux contributeurs quatre ingénieurs tous issus des grandes écoles françaises : Alain Jacq, formé à l'ENPC, Matthieu Orphelin, diplômé de l'École centrale de Nantes, Nicolas Jeaneret, issu de l'École des ingénieurs de la ville de Paris (EIVP), et Mathieu Wellhoff, ancien élève de l'École des mines. Les conclusions de ce comité dessinent le cadre d'application de la transition énergétique à l'échelle urbaine. Elles soumettent les métiers de la fabrique urbaine et les populations aux solutions déployées et assurent la nécessité d'une normalisation des conduites pour y parvenir (Roudil, 2021). Cette nécessité passe par le développement, présenté comme « indispensable d'une nouvelle culture et de comportements raisonnés en matière de sobriété énergétique » (Pelletier, 2008).

Les résultats de l'enquête conduite en 2009 au CSTB mettent en évidence cette attente. Une des missions énoncées lors des entretiens consiste à produire les référentiels comportementaux susceptibles de rendre efficaces les réglementations thermiques. En la matière, le propos d'un enquêté est assez éloquent :

«Les retours de terrain montrent que le comportement des occupants a un poids au moins du même ordre que les solutions techniques mises en œuvre» (extrait d'entretien, avril 2009).

Les définitions données des deux termes « usager » et « occupant » transforment les individus en simples utilisateurs de leur lieu de vie, comme si les pratiques de l'habiter consistaient uniquement à tirer parti des possibilités de la machinerie complexe et de plus en plus technologisée d'un bâtiment. De ce fait, une majorité des ingénieurs et ingénieures enquêtées considère l'individu comme un habitant ou habitante « *en devenir* », devant faire l'apprentissage des fonctions techniques du logement qui tendent à le métamorphoser en « *bon habitant et bonne habitante* ». Les discours

recueillis consistent à proposer d'éduquer les individus afin qu'ils comprennent comment utiliser de manière optimale les technologies déployées dans un bâtiment performant :

« Déjà, tu as été éduqué pour comprendre à quoi sert de mettre un pare-soleil dehors. Si tu fermes tes volets, il faut que tu comprennes que c'est bien, parce que tu ne fais pas rentrer la chaleur » (extrait d'entretien, février 2009).

En effet, l'habitant-occupant est considéré comme un sujet à risque lors des entretiens, le logement étant présenté lors de l'enquête comme « *vulnérable aux comportements* » (extrait d'entretien, mars 2009). Par sa conduite, la population est perçue comme mettant en péril l'équilibre technique proposé par les solutions de sobriété. Ainsi, il ressort des entretiens une volonté de privilégier les « *typologies d'habitants qui sont le moins à risques* », c'est-à-dire « *acceptant de se soumettre aux solutions proposées* » (extrait d'entretien, mars 2009). La question de la compétence à bien utiliser les systèmes qui sont proposés aux individus et considérés comme performants est au cœur du discours recueilli auprès d'une majorité des personnes enquêtées. Ainsi, lorsque des problèmes d'humidité ou d'isolation thermique sont énoncés, la principale raison évoquée pour justifier une défaillance consiste alors à désigner l'incompétence des individus :

« Les occupants se plaignaient de problèmes de moisissures et autres. Quand on a fait des visites on s'est rendu compte qu'ils avaient bouché toutes les ouvertures, ils faisaient sécher le linge... Le grand classique, c'était caricatural. Mais ils ne comprenaient pas qu'il puisse y avoir une relation entre ce qu'ils faisaient et le résultat » (extrait d'entretien, avril 2009).

Pour faire face à ce que les ingénieurs et ingénieures considèrent comme une « *inadaptation de l'occupant* », certains propos recueillis attestent de catégories de comportements créées de toutes pièces à partir des actes recensés afin de modéliser les pratiques de l'habiter. Les personnes enquêtées répartissent ainsi les pratiques du domicile en actes « *conscients* » et « *inconscients* » (extrait d'entretien, avril 2009). Les actes inconscients sont ceux qui les intéressent le plus, car perçus comme des conduites répétitives, constituant des « *invariants* » présentés comme les plus identifiables et donc modélisables. L'objectif affecté à la modélisation des pratiques du domicile est de mettre en exergue des usages « *obligatoires pour tout le monde* » (extrait d'entretien, mars 2009). La modélisation en « *moyennisant* » (extrait d'entretien, avril 2009), tout en décomposant les différentes pratiques de l'habiter, fait écho au souhait, évoqué plus haut, d'un certain nombre de concepteurs de produire une représentation homogène des pratiques du domicile afin qu'elles correspondent aux différents postes de dépenses énergétiques ciblés par les réglementations thermiques. Désigner des comportements normaux et d'autres déviants permet de légitimer la nécessité de confisquer aux individus la maîtrise de leur espace habité et d'en faire une condition de la fabrique de la ville en transition. Ce souhait est résumé par un ingénieur interviewé :

« La question est d'être capable de dire qu'il y a un habitant qui est hors norme dans un cas parce qu'il chauffe à 25 ° et ouvre les fenêtres parce qu'il aime bien vivre comme en été, et qu'il y en a un autre qui est intégriste de l'écologie, qui vit à 16 ° avec des pulls en poil de chameau, et encore, le chameau, c'est trop loin parce qu'il faut l'amener, donc on va prendre des brebis de Lozère ! Ils vont représenter 10 % d'un côté, 10 % de l'autre. Il y aura 80 % de gens qui seront à peu près normaux. Ça suffit pour bien travailler » (extrait d'entretien, février 2009).

Les manières de modéliser proposées par les personnes enquêtées consistent à construire des «*scénarios d'occupation des logements*» à partir de l'identification de «*plages comportementales*» (extrait d'entretien, février 2009). Pour cela, il est proposé de segmenter la population en quelques «*groupes caricaturaux*» représentant des pratiques marginales, dont les caractéristiques peuvent ainsi être exacerbées. Selon une ingénieure interrogée, «*l'occupant*» est en fait considéré comme «*une sorte de capteur de sensations utilisé pour pouvoir faire des diagnostics*» (extrait d'entretien, avril 2009).

Henri Lefebvre, dans sa préface à l'ouvrage *L'Habitat pavillonnaire*, souligne le poids croissant de la pensée analytique et technique appliquée à l'urbanisme (Lefebvre, 2001). Il y montre la place de plus en plus importante accordée à la fin des années 1960 aux architectes et urbanistes lorsqu'ils déterminent les besoins en termes d'habiter des populations auxquelles ils destinent les grands ensembles, et plus tard le modèle de la maison individuelle issue des Trente Glorieuses. Le contexte de la fabrique de la ville en transition actualise cette réflexion. Si Henri Lefebvre n'a pas, alors, évoqué la figure de l'ingénieur, elle joue désormais un rôle important dans la diffusion des principes qui définissent la manière d'habiter la ville contemporaine. Le corps des ingénieurs y apparaît comme partie prenante d'un «*agir technique, doté d'une capacité de transformation du monde réel dont les conséquences sont parfois irréversibles et partiellement inconnues*» (Didier, 2007). Plus précisément, les ingénieurs et ingénieures ont le pouvoir de faire le choix d'une technologie plutôt qu'une autre, d'assurer sa diffusion et de favoriser sa mise en application à une échelle industrielle (Blanc, 2010). Ce pouvoir est d'autant plus important qu'il s'évalue à l'aune des intérêts qui lient le corps des ingénieurs aux entreprises et à de nombreux partenaires industriels qui sont aussi de potentiels employeurs. Leur pouvoir, non négligeable, est ainsi recouvert par des intentions politiques et économiques plus globales (Didier, 2007).

►► Responsabiliser les individus

Travailler sur le contexte institutionnel de production de la politique de sobriété énergétique, marqué par l'empreinte du corps des ingénieurs, montre combien le quotidien des ménages se situe au cœur d'une entreprise de «*gouvernement des conduites*» (Foucault, 2004) entraînant la responsabilisation des individus. Ainsi, rendre les individus responsables des problèmes qui les touchent est central dans la démarche de production d'une action publique de la sobriété qui se dessine depuis le milieu des années 1970. Si ce principe de responsabilité est, depuis la fin des années 1990, partie prenante des politiques environnementales (Salles, 2009), la transformation de la consommation d'énergie des ménages en problème public, qualifié de «*complexe*» et, de ce fait, de «*difficile à gouverner*» (Salles, 2009), s'est lentement instituée, depuis 2007, sous la férule d'acteurs publics et privés. À l'issue du Grenelle, l'habitude a été prise d'en appeler de plus en plus directement à la responsabilité des individus pour qu'ils contribuent «*personnellement à la régulation d'un problème collectif*» (Salles, 2009).

Cette volonté de désigner comme responsables les citoyens ordinaires est d'autant plus importante qu'elle s'associe à des campagnes de sensibilisation. Les individus sont alors mis en situation de penser que leurs choix, décisions ou actions les rendent «*comptables devant la société de normes à la construction desquelles ils sont explicitement associés*» (Salles, 2009). En soulignant l'importance des actes quotidiens de consom-

mation épuisant les ressources, les populations deviennent une catégorie homogène de « consommateurs » et sont présentées comme les principaux émetteurs de CO₂, cause majeure du réchauffement climatique. Par ce processus d’individualisation, elles se retrouvent seules à assumer les conséquences de choix qui reposent en réalité sur des contraintes bien plus complexes. Les populations réduites au statut d’individus sont alors encouragées à anticiper l’impact de leurs pratiques quotidiennes à une échelle globale, alors que le fait d’avoir prise sur nos modes de vie dépend largement de la position que nous occupons dans l’espace social.

À travers cette logique, qui montre que tous les domaines de la vie sont susceptibles de tomber sous le coup d’une incitation à la responsabilité, se diffuse une vision néolibérale de la société décrite par Wendy Brown (Brown, 2007), dont l’objectif est de valoriser et de rendre opérationnelle une « norme de prévoyance » (Comby et Grossetête, 2012). C’est bien parce qu’elle considère l’individu comme un « acteur entrepreneur, rationnel et calculateur » que l’action publique qui utilise la régulation des comportements comme mode de gouvernement peut se légitimer (Brown, 2007). La responsabilisation des individus apparaît comme le moyen d’assurer une mise en forme politique de problèmes sociaux afin d’autoriser des prescriptions normatives. Ainsi, le discours qui consiste à banaliser la responsabilité des individus dans la prolifération du réchauffement climatique prend bien ses racines dans une vision néolibérale de la société. Celle-ci accrédite l’individu comme seul responsable assimilant tous les domaines de la vie à un vaste marché transformant les actes en produits dont les individus sont comptables de la fabrication. Les ménages, toutes catégories sociales confondues, semblent devoir être à responsabiliser, présumés responsables de mal consommer l’énergie, de ne pas savoir habiter les « bâtiments performants » et de se déplacer massivement en voiture en dehors de tout principe valorisant les transports en commun (Grudet *et al.*, 2017).

Par ailleurs, les ménages issus des catégories populaires, parce qu’ils vivent en habitat social, sont appelés à encore plus de responsabilité dans leurs consommations d’énergie que d’autres catégories de la population. La figure du dépensier pauvre, aussi paradoxale soit-elle, est l’argument ultime alors brandi par les acteurs publics et privés pour encadrer les consommations des ménages les plus modestes à partir de solutions dont le coût peut aussi être indiqué aux ménages comme outil de sensibilisation à la sobriété énergétique (Roudil, 2015b). Cette injonction vient justifier la nécessité de renforcer un suivi des consommations domestiques des plus pauvres, qui sont aussi des populations facilement accessibles car placées sous le regard de l’institution par leur situation sociale. La transformation de leurs conduites est ainsi attendue tel un prérequis, alors qu’ils témoignent d’une compétence à gérer une situation de pauvreté vécue au quotidien et synonyme d’un savoir-faire économie (Ariès, 2015). La responsabilisation attachée à la lutte contre le changement climatique est à considérer dans le temps long de l’action publique. Elle se situe dans une continuité chronologique qui se nourrit des expériences de l’ensemble des secteurs où elle se déploie, « allant jusqu’à recycler des politiques provenant d’autres ministères » (Lacroix et Zaccai, 2010), mais également dans une manière de prendre en compte les usagers des politiques publiques. La responsabilisation des plus pauvres dans les maux économiques et sociaux qui les touchent est déjà partie prenante, depuis plusieurs décennies, des parcours de réinsertion (Paugam, 1991).

» Une normalisation des conduites devenue outil de la fabrique de la ville

Ainsi, le cadre actuel dans lequel se développe la fabrique de la ville en transition répond à trois caractéristiques des politiques urbaines qui fondent la nécessité de normaliser les conduites habitantes comme un principe de leur action.

Tout d'abord, la fabrique de la ville en transition procède d'une construction en problème du quotidien des habitants qui se mue en injonctions à la sobriété. Les enquêtes en matière de sobriété énergétique domestique (Roudil et Flamand, 2013; Zélem, 2010) montrent que c'est en construisant en problème public la consommation d'énergie des ménages que l'action publique concourt à la production de « catégories » de consommateurs défaillants. Cette situation autorise leur identification à partir d'une dualité entre « bonnes » et « mauvaises pratiques ». Elle positionne le rapport à la sobriété dans une binarité entre norme et déviance qui reste très éloignée de la réalité des modes de consommation énergétiques, les pratiques habitantes ordinaires relevant « dans l'ensemble d'une mobilisation de "manières de faire" (de Certeau, 1980), par lesquelles des habitants se réapproprient l'espace organisé par les techniques de la production socio-culturelle » (Roudil et Flamand, 2013). Comme il est précisé plus haut, les activités au domicile ont été pensées par les pouvoirs publics en référence à un usage moyen et standardisé des systèmes assurant la sobriété. Des normes de consommation sont alors produites pour être érigées en références et promues en conduite à tenir. Ce processus est supposé offrir aux ménages la garantie d'un rapport raisonné et responsable aux ressources utiles à la vie domestique. Tout comportement qui s'en écarte est construit en problème, et les deux figures du « ménage énergivore » et du « logement passoire » (Roudil, 2015a) sont ainsi particulièrement investies par les politiques publiques pour disqualifier les ménages lorsqu'ils sont perçus comme consommant de l'énergie sans restriction. Cette mise en problème des actes quotidiens domestiques donne toute leur légitimité aux entreprises de normalisation, dont l'objet consiste à mettre en ordre les pratiques de l'habiter et à réformer la manière de concevoir l'habitat en s'appuyant sur la diffusion de chartes, réglementations et labels attestant la nécessité de la transition énergétique.

La deuxième dimension qui caractérise la fabrique de la ville en transition, sobre et durable, est partie prenante d'un certain nombre d'événements qui ont conduit à donner aux politiques publiques une dimension spatialiste et à écarter les populations d'une implication dans l'élaboration des solutions permettant de faire sobriété.

Certains événements météorologiques ont contribué à entériner, en France, l'idée de l'avènement du changement climatique sur notre territoire⁹. Ils ont joué un rôle en matière de politique de sobriété énergétique en orientant l'action publique vers un « tout normatif », incarné aussi bien dans les formes urbaines susceptibles de nous protéger des aléas que dans les incitations adressées à la population qui font office d'actes de prévention. De même, des crises ayant pour origine l'utilisation par l'industrie des ressources fossiles entraînant la pollution de l'air ou les pluies acides ont incité les acteurs publics à penser qu'investir le champ de la normalisation est bien plus simple à mettre en œuvre que de favoriser la participation des populations pour résoudre une

9. Les tempêtes qui ont le plus marqué les esprits et engagé l'action publiques sont celles dites « du siècle » de décembre 1999, qui a vu coup sur coup deux événements (les tempêtes Lothar et Martin) ravager la France et Xynthia en février 2010 qui a eu des conséquences majeures en Vendée, à la Haute-sur-Mer.

situation devenue problème public. Ainsi, plus précisément, les luttes contre la pollution de l'air engagées depuis les années 1970 montrent combien les phénomènes qui caractérisent ces crises sont complexes et combien la difficulté à combattre leurs effets en matière de santé publique semble inextricable (Lacroix et Zaccai, 2010). Un tournant normatif a ainsi été priorisé, ce qui n'est pas incompatible avec le fait qu'en matière de gouvernance, à la même période, les politiques publiques environnementales peuvent aussi valoriser la concertation (Lascoumes et Le Galès, 2005). De même, les travaux sur la prise en charge publique de la consommation d'énergie des ménages en France permettent d'expliquer ce décalage entre la place donnée à la norme et le souhait de ne pas mêler les populations à la résolution des enjeux de société (Zelem, 2010; Reigner, 2015; Roudil, 2015a). Les solutions préconisées pour engager la sobriété en matière de consommation énergétique domestique sont fondées sur une alliance objective entre acteurs politiques et industriels. Ils attribuent aux progrès technologiques une capacité sans faille de résoudre la crise climatique qui s'affirme comme une menace depuis la fin des années 1990 à l'échelle urbaine. La dimension concrète et opérationnelle du Grenelle de l'environnement débouche sur des « réglementations strictes en matière d'habitat et de construction » qui « ouvrent de nouvelles perspectives pour l'industrie des matériaux, des isolants et des systèmes énergétiques » (Lacroix et Zaccai, 2010), montrant l'incroyable capacité de la question énergétique à se transformer en opportunité de marché. Dans ce contexte, la résolution de la question climatique à l'échelle urbaine s'est engouffrée sur la voie d'une idéologie spatialiste et normalisante à partir du prérequis donné aux normes constructives en matière de conception architecturale et urbaine.

La troisième caractéristique de la fabrique de la ville lorsqu'elle répond à l'injonction à la transition concerne le rôle de prévention des risques attribué à la normalisation des conduites habitantes. En distillant un certain nombre de consignes, en incitant aux principes du « bien habiter », la ville dont témoigne la diffusion des brochures et guides des gestes verts consiste à visibiliser le tri qu'il est possible d'opérer entre les bonnes et les mauvaises pratiques. De ce fait, une distinction se fait entre les « bons » et les « mauvais » habitants respectueux des prérequis de sobriété. Normaliser les conduites habitantes consiste à prévoir et encadrer l'étendue des déviations, à valoriser les principes d'un ordre moral, et à prévenir, en la limitant, la concurrence que pourraient faire les pratiques alternatives aux consignes institutionnelles. Le principe de prévention attaché à la normalisation consiste à estimer que certaines populations font encourir un risque aux normes établies afin d'engager une action publique qui concourt à normaliser leur conduite. Agir à partir de la notion de risque consiste pour l'action publique à contribuer à créer une situation classificatoire permettant l'étiquetage des individus. Cataloguer la liste des comportements proscrits permet d'anticiper leurs manifestations. Les consignes contenues dans les guides des gestes verts distribués auprès des habitants vivant dans les bâtiments performants ont ainsi pour but de produire une définition de la déviance en alertant les ménages sur les risques à trop s'écarter de la norme. Le premier serait d'être classé inadapté à participer à la lutte contre le changement climatique. La fonction de prévention des risques attribuée à la normalisation des conduites autorise avant tout à prioriser et à hiérarchiser les menaces dont les normes font l'objet. La fonction de prévention du risque que propose la normalisation des conduites permet alors de légitimer les politiques publiques, de justifier un contrôle accru des individus, tout en mettant en scène l'existence de populations menacées par l'attitude consumériste en matière d'énergie et de ressource de certains ménages.

► Conclusion

Les travaux des comités opérationnels du Grenelle de l'environnement prévoient, dès 2006, de mettre en place une transition technique et normalisante des processus de conception de la ville afin de la doter des références de durabilité déjà à l'œuvre dans certains pays nord-européens. Les ingénieurs et ingénieures du CSTB, sous la tutelle directe du ministère de la Transition énergétique, en assurent la mise en œuvre en matière de sobriété énergétique. Leur posture, examinée dans ce chapitre, témoigne de leur rôle dans la production des normes de sobriétés propres aux bâtiments performants. Elle est en adéquation avec une pensée et un agir technique qui façonnent la conception des espaces, et avec une perception des populations comme devant se soumettre aux solutions pensées pour eux et non pas avec eux. Le corps ingénieur est ainsi soumis à l'injonction de concevoir des référentiels comportementaux susceptibles de venir compléter ceux, techniques, qui président à la conception des bâtiments performants au fondement de la ville durable française. Une culture technique qui trouve un écho dans la volonté de modélisation des comportements vient caractériser une perception des modes d'habiter les logements et la ville très opérationnelle et éloignée de la réalité des pratiques. Il s'en dégage un prérequis éducatif qui enferme les populations dans un statut d'individu dont il convient de gouverner les conduites.

Ainsi, par leurs pratiques quotidiennes et domestiques, les populations sont perçues comme mettant en péril l'équilibre technique proposé par les solutions de sobriété. Par extension, les populations sont considérés comme susceptibles de mettre en échec la fabrique de la ville pensée pour lutter contre le changement climatique. Cette représentation homogène des pratiques du domicile ne peut être effective que si elle est associée à une responsabilisation des individus qui consiste à leur affecter un statut d'usager de la ville. La ville en transition, quand elle s'engage sur la route de la sobriété, est de ce fait au cœur d'une entreprise de gouvernement des conduites. Si rendre les individus responsables des problèmes qui les touchent est au cœur d'une action publique de la sobriété depuis le milieu des années 1970, son actualisation prend une autre dimension avec l'avènement de la crise climatique, dont les conséquences sur nos modes de vie, comme le montrent les conclusions du GIEC, seront majeures. L'incitation à la responsabilité, si elle est légitime face à l'enjeu, n'en demeure pas moins inadéquate par son fondement idéologique profondément néolibéral. Si le réchauffement planétaire est dû à la surconsommation de ressources marchandisées, la responsabilisation conforte les populations dans un statut de consommateur-payeur qui ne concourt pas à faire évoluer les pratiques. Bien au contraire, ce statut les enferme dans un processus d'individualisation qui débouche tout au plus sur une mise en forme politique d'un problème social et ne pose pas la question d'une alternative collective qui s'attacherait au processus de consommation plus qu'à ses effets.

La place prise par la normalisation des conduites comme corollaire à la production de solutions permettant de faire sobriété et transition a des effets. Elle se fait à l'insu des consciences par l'adoption de gestes et d'attitudes qui consiste à réaliser des économies monétaires sans changer nos pratiques et notre relation au confort domestique. La construction en problème du quotidien habitant, l'instrumentalisation des événements climatiques et le principe de prévention, caractéristiques qui rendent opérationnelle la normalisation, viennent désormais s'articuler au prérequis spatiale qui transforme la production des bâtiments performants en solution miracle.

Ces trois caractéristiques aboutissent à la définition d'un certain nombre de principes présidant au faire la ville, qui placent les populations qui y vivent à la périphérie de sa fabrique. Elles reposent sur le principe d'un gouvernement des conduites qui régleme- nte les modes de vie citadins et permet la production de catégories, véritable outil assurant la définition des conditions de la norme et du désordre. L'observation de cette réponse intentionnelle qui s'obstine à faire des populations les exécutantes des solu- tions proposées permet le constat de l'impasse. La ville résiliente aux aléas climatiques ne se fera pas sans sa population. L'enjeu consiste à transformer les modes opératoires de l'action publique pour en faire un véritable service capable de faire face aux enjeux irrémédiables du changement climatique.

► Bibliographie

- Ariès P., 2015. *Écologie et cultures populaires*, Paris, Les Éditions Utopia.
- Blanc M., 2010. Métiers et professions de l'urbanisme : L'ingénieur, l'architecte et les autres. *Espaces et sociétés*, 142, 131-150.
- Brown W., 2007. *Les Habits neufs de la politique mondiale. Néolibéralisme et néoconservatisme*, Paris, Les Prairies ordinaires.
- Certeau M. de, 1980. *L'Invention du quotidien*, tome I, *Arts de faire*, Paris, 10/18.
- Comby J.-B., Grossetête M., 2012. « Se montrer prévoyant » : une norme sociale diversement approp- riée. *Sociologie*, 3 (3), 251-266.
- Didier C., 2007. Une éthique pour les ingénieurs : les enjeux théoriques d'une discipline. Nouveaux axes de recherche et pistes pour les formations. *Mélanges de sciences religieuses*, 64 (1), 41-62.
- Didier C., Talin K., 2015. Attitudes et dynamiques environnementales des ingénieurs. *SociologieS* [en ligne], <http://sociologies.revues.org/5105>.
- Foucault M., 2004. *Sécurité, territoire, population : cours au Collège de France, 1977-1978*, Paris, Le Seuil/Gallimard.
- Grudet I., Morelli R., Roudil N., 2017. L'habitant et la fabrication énergétique des éco-quartiers. Processus, conception, réception. Rapport de recherche ministère de la Culture et de la Communication, Programme interdisciplinaire de recherche « Penser l'architecture, la ville et les paysages au prisme de l'énergie, Ignis Mutat res », Paris.
- Lacroix V., Zaccà E., 2010. Quarante ans de politique environnementale en France : évolutions, avan- cées, constante. *Revue française d'administration publique*, 134, 205-232.
- Lascoumes P., 2008. Les politiques environnementales. In Borraz O. et al. (éd.), *Politiques publiques 1*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 29-67.
- Lascoumes P., Le Galès P., 2005. Conclusion. De l'innovation instrumentale à la recomposition de l'État. In Lascoumes P. et Le Galès P. (éd.), *Gouverner par les instruments*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 357-370.
- Lefebvre H., 2001 [1966]. Préface. In Raymond H. et al. (éd.), *L'Habitat pavillonnaire*, Paris, L'Harmattan, 7-23 .
- Paugam S., 1991. *La Disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, PUF.
- Pelletier P., 2008. Rénovation des bâtiments existants. Rapport comité opérationnel – Travaux du Grenelle de l'environnement, ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables.
- Ramau, Roudil N., 2012. Introduction : fabriquer la ville à l'heure de l'injonction au « durable ». *Métropolitiques*, dossier « Fabriquer la ville à l'heure de l'injonction au "durable" ». <http://www.metropolitiques.eu/Fabriquer-la-ville-a-l-heure-de-l.html>
- Reigner H., 2015. Une gouvernementalisation néohygiéniste et néolibérale des conduites. In Boissonade J. (éd.), *La Ville durable controversée. Les dynamiques urbaines dans le mouvement critique*, Paris, Petra, 171-195.

Roudil N., 2009. Les pratiques de l'espace habité. Quels enjeux pour le CSTB? Rapport de recherche, septembre 2009.

Roudil N., 2015a. La ville durable à l'épreuve de la sobriété. Le citoyen entre injonction à « bien habiter » et normalisation des conduites en milieu urbain. In Hamman P., Christen G., Jehling M., Wintz M. (éd.), *Systèmes énergétiques renouvelables en France et en Allemagne, synergies et divergences*, Paris, Orizons, 95-115.

Roudil N., 2015b. La vulnérabilité sociale au défi des savoirs d'usage habitant : les pratiques énergétiques des ménages pauvres vivant en habitat social. *Annales de la recherche urbaine*, 110, 88-107.

Roudil N., 2018. De la ville sûre à la ville sobre : normalisation des conduites habitantes et fabrique de la ville. Mémoire original, habilitation à diriger des recherches soutenue en public le 22 mai 2018, université de Strasbourg.

Roudil N., 2021. La fabrique de la « ville sobre » en France : les sciences humaines et sociales au risque de contribuer au processus de normalisation des conduites et d'incitation au changement. *SociologieS* [en ligne], <https://doi.org/10.4000/sociologies.17902>

Roudil N., Flamand A., 2013. Moins consommer d'énergie, mieux habiter? *Métropolitiques* [en ligne], <http://www.metropolitiques.eu/Moins-consommer-d-energie-mieux.html>.

Salles D., 2009. Environnement : la gouvernance par la responsabilité? *Vertigo, la revue électronique en sciences de l'environnement* [en ligne], 6, 1-13, <http://journals.openedition.org/vertigo/9179>

Zélem M.-C., 2010. *Politiques de maîtrise de la demande d'énergie et résistance au changement. Une approche socio-anthropologique*, Paris, L'Harmattan.

Partie 2

L'ingénierie et le pilotage des projets en tension entre ambitions sociales et écotecnologiques dans les modèles de la ville durable

La deuxième partie de cet ouvrage s'intéresse aux ingénieries de projet en tant que démarches aussi bien organisationnelles que techniques, consistant à mobiliser des systèmes d'acteurs et des expertises, à coordonner, prescrire et réaliser des études (de programmation, de conception, d'évaluation), à instruire des problèmes et des solutions de manière réflexive, à préparer des décisions¹. Elle analyse comment les injonctions à la ville durable puis à la transition écologique se sont déclinées dans la définition, la mise en œuvre et la manière d'apprécier les effets des opérations d'aménagement et de construction.

Les préoccupations de dépasser des pratiques séquentielles et sectorielles, de mieux articuler les phases amont et aval des projets, d'associer les habitants tout au long de leur élaboration, affichées dans une série de textes officiels à partir des années 2000 au nom d'un développement urbain durable, ne sont pas tout à fait nouvelles. Elles avaient déjà accompagné, au cours de la décennie précédente, la promotion d'un «urbanisme de projet» (Pinson, 2004) reposant sur une meilleure contextualisation des aménagements, l'adaptabilité des objectifs et des moyens dans le temps, l'organisation de dispositifs de coopération entre des acteurs publics et privés (Bourdin et Prost, 2009). Elles s'étaient surtout exprimées à l'occasion de grandes opérations métropolitaines principalement orientées vers des objectifs de requalification urbaine et d'attractivité territoriale, dans lesquelles les citoyens-habitants n'étaient cependant jamais considérés comme des parties prenantes (Blanc, 2009).

Le caractère potentiellement intégrateur du développement durable, tant sur le plan des échelles, des thématiques que des publics concernés, a donné une nouvelle impulsion à ces ambitions, clairement perceptible lors du lancement des programmes nationaux en faveur de la ville durable. Les objectifs associés aux projets urbains

1. La notion d'ingénierie sera ainsi considérée dans cette double acception, telle qu'elle s'est restructurée à la croisée des sciences de la conception et des sciences de gestion à partir de la fin des années 1960, et précisément depuis les années 1980, à travers «une articulation étroite des compétences gestionnaires et managériales aux compétences techniques» (Bouffartigue et Gadéa, 1997).

durables en matière d'évolutions des modes d'habiter ont encouragé « un renouvellement des conditions d'appréhension de ce que pouvaient être le changement et son pilotage à une échelle collective » (Rumpala, 2010). Les formes de rationalités, technico-économique et gestionnaire, qui guidaient les pratiques de l'aménagement et de la construction ont ainsi été requestionnées par des préoccupations plus holistiques. De nouvelles attentes en matière de convivialité, de solidarité, de sobriété, d'entraide, ou encore de partage se sont exprimées à l'occasion d'opérations d'habitat participatif ou de quartiers durables, dans lesquelles se sont engagés des collectifs d'habitants. Elles ont parfois été reprises dans les cadres normatifs de la ville durable formalisés par les acteurs institutionnels. À cette occasion, les visions étroites, dépolitisées et désocialisées de la question environnementale, critiquées dans une partie de la littérature scientifique (Boissonade, 2015), l'ont parfois aussi été au sein même des administrations centrales, dans des espaces de débats où se sont côtoyés représentants institutionnels, acteurs locaux, élus ou collectifs de citoyens, praticiens et chercheurs, en vue de l'élaboration de référentiels, de guides ou de chartes. Les maîtrises d'ouvrage urbaines ont été incitées à proposer des ingénieries de projet plus partenariales, intersectorielles, « concourantes », et à présent aussi plus « inclusives », voire « émancipatrices ». Or de telles évolutions ne vont pas de soi. Elles se heurtent à la forte inertie des cultures politiques et professionnelles, et à la difficile conciliation entre recherche d'innovation et risques de standardisation, entre volonté de transformation et attention portée au « déjà là ». La manière de considérer l'habitant-usager dans le montage, la mise en œuvre et l'évaluation des projets en fournit une bonne illustration. Elle s'est avérée une sorte d'analyseur des problèmes que soulève le passage d'une approche du développement durable où l'innovation écotechnique et la diffusion de modèles de solutions prédéfinies par des opérateurs, des entreprises et des concepteurs, occupent une place centrale (Bataille et Lacroix, 2019), à celle de transition écologique, censée accorder une plus grande attention aux potentiels locaux, aux initiatives citoyennes et aux capacités d'adaptabilité des aménagements à l'épreuve des usages.

Cette question de la place de l'habitant dans la fabrique de la ville en transition constitue un fil conducteur et une dimension transversale aux différentes contributions rassemblées dans cette deuxième partie. Elle croise un autre sujet majeur, commun aux différents articles proposés, qui concerne les tensions entre les objectifs et dispositions adoptés dans le cadre des politiques nationales, et les dynamiques de projets locales. Celles-ci se sont révélées lors de la mise en place d'instruments de labellisations ou de certifications qui, au-delà d'enjeux communicationnels, devaient garantir des obligations de résultats tout en encourageant des dynamiques de coproduction. Le premier objectif a tendance à favoriser des approches techno-rationalistes de processus qui se formalisent à travers des procédures, des normes pouvant appeler à une standardisation des solutions. Le second, qui repose sur l'implication de l'habitant-usager à l'élaboration du projet et à son évaluation, est générateur d'inventions et d'incertitudes.

Les deux premiers chapitres de cette partie sont consacrés à des thématiques ou objets phares des politiques urbaines de développement durable : la gestion de l'énergie et l'aménagement des espaces publics.

La maîtrise des consommations et le développement des énergies renouvelables ont en effet constitué des questions centrales et emblématiques du déploiement des politiques publiques en faveur de la ville durable et de l'adaptation au changement climatique en France au cours des années 2000 (Roudil, 2015). Les injonctions à la transformation

des comportements à l'échelle de l'habitat se sont intensifiées en matière de chauffage, d'usage des équipements ménagers, de mobilité, tandis que les écoquartiers sont devenus à partir de 2009, pour les pouvoirs publics, des témoins et des caisses de résonance démonstratrices de l'intégration de ces enjeux dans la fabrique urbaine (Grudet, 2015). Or les premières évaluations de la consommation énergétique des logements dans les écoquartiers français ont montré que la mise en place d'équipements techniques performants ne suffisait pas à engager les évolutions souhaitées (Renauld, 2014). Alors que l'implication ou la marge d'initiative laissée à l'habitant-usager dans la définition et la mise en œuvre des innovations énergétiques apparaissait comme un enjeu central pour une meilleure maîtrise des consommations, à quelles difficultés, freins se heurte-t-elle ?

Roberta Morelli s'intéresse dans le chapitre 5 aux représentations que peuvent avoir les professionnels de l'habitat (bailleurs, promoteurs, architectes, ingénieurs, représentants d'organismes certificateurs) du rôle et de la place des habitants dans la gestion énergétique de leur logement. Elle fait l'hypothèse que celles-ci conditionnent la manière de penser et de structurer les outils dédiés à la réduction des consommations. Croisant les apports de la littérature scientifique des années 2010 dans le domaine de la sociologie de l'énergie et les résultats d'une enquête qu'elle a menée auprès d'acteurs engagés dans des projets de construction neuve ou de réhabilitation, elle a identifié les paradoxes ou les contradictions qui traversent la manière d'envisager le rôle de l'habitant. Entre faible reconnaissance de la diversité de ses profils et comportements, frilosité à lui accorder un véritable statut d'acteur et logiques de certifications basées sur la valorisation de nouveaux procédés technologiques au nom d'une « croissance verte » encouragée par les politiques publiques, les professionnels de la filière paraissent peu enclins à réinterroger leurs pratiques. Comment penser, dans ces circonstances, la transition par la sobriété énergétique ?

L'aménagement de l'espace public constitue un vecteur d'expérimentation et d'apprentissage important de la participation citoyenne en France depuis vingt ans. Il est aussi porteur d'enjeux forts en matière de développement urbain durable en tant que support matériel à des actions associant des objectifs de végétalisation, de convivialité, d'intégration sociale, etc. Depuis les années 2010, l'espace public est aussi considéré par un nombre croissant d'opérateurs de l'aménagement et de la construction comme un lieu de préfiguration d'usages potentiellement « innovants » permettant de donner rapidement une attractivité à un morceau de ville en cours de requalification.

Le projet du parc Chapelle-Charbon à Paris, dans le 18^e arrondissement, que relatent Yasmina Dris, chercheuse au Let, et Olivier Ansart, président de l'Association pour le suivi de l'aménagement Paris Nord-Est (ASPNE), en fournit une bonne illustration dans le chapitre 6. Ce cas montre les difficultés que peut éprouver une collectivité à maintenir l'ambition de réaliser un nouveau parc urbain, très attendu par les habitants d'un quartier très pauvre en espaces verts et répondant aux objectifs du Plan Climat, face à toutes sortes de pressions, foncières ou de développement territorial (accueillir le passage du Grand Paris Express au nord de Paris). Quelle portée peuvent avoir des innovations sociales ou technologiques dans un tel contexte ? Quelles exigences font-elles peser sur l'organisation de la maîtrise d'ouvrage urbaine à différentes échelles, sur le plan politique et opérationnel ?

Les deux chapitres suivants prolongent cette réflexion sur l'impact de l'impératif participatif sur l'ingénierie des projets urbains, au regard de nouveaux principes

opératoires et qualifications que les acteurs de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre doivent intégrer. Alors que les textes réglementaires incitant à la concertation citoyenne permettent aux maîtres d'ouvrage de s'en tenir à des procédures au plus consultatives, les politiques urbaines de développement durable ont eu tendance à modifier le rapport de nombre d'entre eux à cette question (Zetlaoui-Léger, 2013). Certains se sont alors mis à attendre des concepteurs une propension et une capacité à travailler avec des habitants.

À partir d'une enquête menée à l'échelle nationale auprès de concepteurs ayant été impliqués dans des projets d'écoquartiers, Jennifer Leonet (chapitre 7) analyse les rapports qu'entretiennent ces praticiens – architectes, urbanistes ou paysagistes – avec la participation citoyenne. Elle opère alors un lien entre la fragmentation des temporalités du projet inscrite dans les cadres procéduraux de la commande publique, et la manière dont ces professionnels perçoivent et vivent les démarches participatives. Plus ils interviennent tard dans un processus de projet, moins leur expérience de la participation est vécue comme enrichissante, jusqu'à même devenir douloureuse. Les plus convaincus de l'intérêt de ce type de démarche cherchent à intervenir au plus tôt. Mais ils éprouvent des difficultés à endosser dans ces circonstances des missions de programmation parfois implicites, en interface avec des habitants ou avec d'autres professionnels de la conception. Leurs témoignages dévoilent les difficultés qu'ont les maîtrises d'ouvrage urbaines à coordonner les différentes expertises d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) et de maîtrise d'œuvre qu'elles mobilisent, et à se positionner elles-mêmes dans la construction d'une ingénierie de projet participative sécurisant le travail des concepteurs.

En orientant l'attention sur les impacts des activités humaines sur l'environnement et pour les conditions de vie des générations futures, le concept de développement durable est intrinsèquement porteur d'un principe d'évaluation. Considérés comme des « leviers d'expérimentations » ou « des laboratoires de la ville durable » (Da Cunha, 2011) dont les citoyens pouvaient être initiateurs, les écoquartiers semblaient offrir l'opportunité de développer une culture de l'évaluation se démarquant d'une perspective principalement néomanagériale l'envisageant comme un outil de mise en concurrence ou comme un exercice de conformation permettant d'édicter des « *best practices* » (Navez-Bouchanine et Valladares, 2007).

Membres du comité scientifique de la démarche nationale ÉcoQuartier, Lydie Laigle, Taoufik Souami et Jodelle Zetlaoui-Léger (chapitre 8) ont été directement témoins de la manière dont cette question a été abordée dans le processus de labellisation initié par le ministère de l'Environnement et du Développement durable à partir de 2009. Ils rendent compte dans leur chapitre des visions de l'évaluation et des attentes exprimées par les services de l'État et par les collectivités locales à cette occasion. L'exigence d'évaluation n'a-t-elle été énoncée que par les administrations centrales ou l'a-t-elle été aussi par les porteurs de projet dans une logique opératoire pragmatique, étroitement associée à celle d'expérimentation ? Dans quelle mesure les acteurs locaux ont-ils cherché à intégrer ce principe dans leurs ingénieries de projet, sur quels aspects, comment et à quels stades ? En s'appuyant sur une enquête réalisée auprès de chefs de projet ayant activement participé à la mise au point de la démarche ÉcoQuartier, les auteurs s'interrogent plus particulièrement sur la prédisposition des maîtrises d'ouvrage urbaines à engager des démarches d'évaluation de la qualité de

vie dans un quartier quelques années après sa réalisation ou sa transformation. Ils évoquent les différences de postures entre élus et techniciens à cet égard, et les difficultés qu'éprouvent la plupart des responsables politiques locaux à envisager le retour des habitants comme un moyen d'apprentissage et d'adaptation permettant de ne pas penser la durabilité comme un état immuable.

► Bibliographie

- Bataille N., Lacroix G., 2019. Standardisation de la conception et sur-mesure organisationnel : la sous-traitance de l'ingénierie urbaine. *Les Annales de la recherche urbaine*, (113), 24-35.
- Blanc M., 2009. Gouvernance. In Stebe J.-M., Marchal H. (éd.), *Traité sur la ville*, Paris, PUF, 207-257.
- Boissonade J. (éd.), 2015. *La Ville controversée. Les dynamiques urbaines dans le mouvement critique*, Paris, Éditions Pétra.
- Bourdin A., Prost R. (éd.), 2009. *Projets et stratégies urbaines, regards comparatifs*, Marseille, Parenthèses.
- Da Cunha A., 2011. Les écoquartiers, un laboratoire pour la ville durable : entre modernisations écologiques et justice urbaine. *Espaces et sociétés*, (144-145), 193-200.
- Grudet I. (éd.), 2015. *L'habitant et la fabrication énergétique des écoquartiers. Processus, conception, réception*, Programme Ignis mutas res, MCC, MEDDE.
- Navez Bouchanine F., Valladares L. (éd.), 2007. Villes et « best practices ». *Espaces et sociétés*, 4 (131), 9-13.
- Pinson G., 2004. Le projet urbain comme instrument d'action publique. In Lascoumes P., Le Galès P. (éd.), *Gouverner par les instruments*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 199-233 (coll. Gouvernances).
- Renauld V., 2014. *Fabrication et usage des écoquartiers. Essai critique sur la généralisation de l'aménagement durable en France*, Lausanne, Presses universitaires de Lausanne, 122 p.
- Roudil N., 2015. La ville durable à l'épreuve de la sobriété. Le citoyen entre injonction à « bien habiter » et normalisation des conduites en milieu urbain. In Hamman P., Christen G., Jehling M. (éd.), *Systèmes énergétiques renouvelables en France et en Allemagne, synergies et divergences*, Paris, Orizons.
- Rumpala Y., 2010. *Développement durable, ou le gouvernement du changement total*, Éditions Le Bord de l'eau, 436 p. (coll. Diagnostics).
- Zetlaoui-Léger J. (éd.), 2013. *La concertation citoyenne dans les projets d'éco-quartiers en France : évaluation constructive et mise en perspective européenne*, Lab'Urba, programme Concertation, Décision, Environnement, Ministère de l'Écologie et du Développement durable et de l'Énergie, 2009-2013, 2 volumes. <https://let.archi.fr/spip.php?article10969>

Chapitre 5

L'habitant face à la maîtrise de la demande en énergie : facteur d'ajustement pour les professionnels de l'habitat ?

ROBERTA MORELLI

Depuis le milieu des années 1980, la notion de maîtrise de la demande en énergie a pénétré les débats politiques, professionnels et scientifiques dans nos sociétés de consommation. Elle a d'abord été utilisée aux États-Unis pour définir « les actions conduites par les pouvoirs publics et par les producteurs et/ou distributeurs d'énergie, destinées à inciter et parfois obliger les usagers d'un secteur d'activités à changer leur manière d'utiliser ou de consommer de l'énergie »¹. Elle a ensuite été reprise en France avec le terme de maîtrise de la demande en électricité, avant d'être généralisée à toutes les formes d'énergie (Broc, 2006). Intégrée aux principales politiques publiques dédiées à l'efficacité énergétique² en France depuis le début des années 2000, cette notion touche notamment le secteur résidentiel, qui représentait, à lui seul, 29 % de la consommation énergétique finale du pays³ en 2017.

Or, si la réduction des consommations énergétiques de ce secteur fait consensus dans les débats politiques, professionnels et scientifiques actuels, la maîtrise de la demande en énergie interroge les pratiques professionnelles des acteurs de l'habitat, mais fait également porter sur les usagers finaux la responsabilité de la réussite du projet de sobriété énergétique, non sans ambiguïtés. En choisissant de miser sur la performance du bâtiment, cette notion soulève des paradoxes et des enjeux que nous proposons de faire émerger dans le présent chapitre, à partir de l'analyse des discours des acteurs de l'habitat concernant les rapports qu'ont les habitants à la consommation énergétique dans leur logement.

1. Cette définition, inspirée de Clark W. Gellings (1984), a été traduite par Jose W.M. Kaehler dans sa thèse de doctorat en énergétique (1993).

2. Nous nous référons aux principales dispositions législatives produites depuis les années 2000, comprenant la loi POPE (juillet 2005), les lois Grenelle I et II (août 2009 et juillet 2010), le plan de rénovation énergétique de l'habitat (mars 2013), la loi pour la croissance verte et la transition énergétique (2015) et la plus récente loi Énergie-Climat (novembre 2019).

3. Dans son rapport « Les chiffres clés de l'énergie », publié en septembre 2019, le Commissariat général au développement durable indique que le secteur résidentiel-tertiaire est prédominant dans la consommation finale à usage énergétique, avec un pourcentage croissant, passé de 43 % en 1990 à 46 % en 2017.

Pour ce faire, nous avons interrogé des responsables de la conception et de la production du logement collectif, en faisant l'hypothèse que la présence de plusieurs habitations en un même immeuble et d'un acteur assurant la maîtrise d'ouvrage, distinct des habitants, génère des problématiques et des contradictions spécifiques qui méritent d'être étudiées. Nous proposons d'analyser les points de vue et les logiques d'action de ces acteurs, en faisant également l'hypothèse que la façon dont ces professionnels se représentent le rôle des habitants, concernant la gestion énergétique de leur logement, conditionne la manière de penser et de structurer les outils dédiés à la réduction des consommations, et influence aussi leur efficacité.

Du point de vue méthodologique, nous proposons de croiser l'étude de la littérature existante avec l'analyse d'une vingtaine d'entretiens semi-directifs, menés auprès de différents acteurs de l'habitat, actifs sur le territoire national. D'une part, nous avons fait le choix d'interroger les responsables de la conception, en prenant en compte les discours des architectes et des ingénieurs qui opèrent de manière complémentaire pour concevoir le logement collectif tout en respectant les réglementations énergétiques en vigueur. Dans ce cadre, nous avons interrogé une dizaine d'acteurs intervenant dans la conception et la réhabilitation énergétique de l'habitat, afin de saisir des points de vue, mais aussi des enjeux différents : nous avons ainsi sélectionné des professionnels en visant à diversifier leurs domaines d'intervention et leurs niveaux d'expérience. D'autre part, nous avons analysé les discours d'une dizaine d'acteurs responsables de la production du logement collectif, comprenant des bailleurs sociaux, des promoteurs privés actifs sur le territoire national et le responsable d'un des principaux organismes certificateurs français.

L'enquête a été réalisée sur la base d'un guide d'entretien commun articulé en deux parties principales : la première concerne les raisons, les logiques d'action et les valeurs associées à la manière spécifique d'intégrer la maîtrise de la demande en énergie dans les pratiques professionnelles ; la seconde concerne la façon dont ces acteurs se représentent les rapports qu'ont les habitants à la consommation énergétique dans leur logement.

Les résultats de l'enquête sont intégrés dans le cadre d'une réflexion plus large, articulée en trois parties, permettant de répondre aux objectifs suivants : d'abord, décrire le contexte dans lequel s'inscrivent les discours de professionnels de l'habitat, face à la maîtrise de la demande en énergie ; ensuite, décrire et caractériser leurs points de vue et leurs logiques d'action à partir d'une analyse de terrain ; enfin, saisir les paradoxes et les enjeux associés à la manière dont ils se représentent les habitants en matière d'énergie.

► L'émergence de l'influence du comportement dans les débats politiques et scientifiques

Afin de décrire le contexte dans lequel les professionnels de l'habitat se représentent les rapports qu'ont les habitants à la consommation énergétique dans leur logement, nous prendrons en considération les discours politiques et les débats scientifiques concernant la maîtrise de la demande en énergie dans le secteur résidentiel.

Depuis le début des années 2000 en France, le contexte politique et réglementaire est marqué par une évolution de l'intervention publique de plus en plus tournée vers une action sur les comportements (Brugidou et Garabuau-Moussaoui, 2013). Dans

les discours politiques et dans les textes réglementaires et/ou institutionnels concernant le secteur résidentiel, les termes « usager » et/ou « consommateur » sont préférés à celui d'« habitant ». Depuis l'introduction de la notion de maîtrise de la demande en énergie, les pouvoirs publics identifient les usagers comme un maillon essentiel de la transition énergétique, étant à la fois destinataires de l'action et facteurs de sa réussite; les politiques misent sur la « transformation des modes de vie, des comportements et de la consommation »⁴. Paul Delduc, Commissaire général au développement durable, précisait en 2015 : « Favoriser les rénovations des logements et maîtriser les consommations énergétiques nécessitent d'agir sur les comportements des ménages, en les incitant à une plus grande sobriété » (CGDD, 2015).

Impulsé par la Commission européenne, selon laquelle « les consommateurs eux-mêmes devront aussi être mobilisés pour développer des comportements qui intègrent plus l'efficacité énergétique dans la vie quotidienne » (Commission européenne, 2005), cet appel à la sobriété énergétique prend la forme d'une injonction au durable (Roudil et Flamand, 2013) confortée par l'idée qu'« en cherchant à agir sur les comportements individuels ayant une incidence environnementale, les autorités publiques jouent pleinement leur rôle de garant de l'intérêt général dans le contexte des défis énergétiques et climatiques actuels » (Ademe, 2016). Cet intérêt explique, entre autres, la mise en place d'outils dédiés, comme l'enquête Phébus⁵, qui a permis de récolter, entre 2011 et 2012, un nombre considérable d'informations permettant de coupler les caractéristiques énergétiques des logements et les comportements de leurs occupants. L'évolution des discours politiques et des outils associés a conditionné les représentations des acteurs de l'habitat, pour qui les habitants correspondent, de façon générale, à des usagers sur lesquels incombent des responsabilités, sinon des obligations.

La prise en compte du comportement comme variable explicative des consommations énergétiques est également liée à l'évolution des débats scientifiques issus de diverses disciplines. Plusieurs auteurs, depuis la fin des années 1970, se sont focalisés sur l'incidence du comportement des occupants pour expliquer les variations de consommation observées dans des bâtiments similaires⁶. À ces premières études a suivi un nombre croissant de recherches consacrées à l'analyse de ce facteur, considéré peu à peu comme une variable explicative des écarts entre les consommations énergétiques estimées et réelles des bâtiments. Une vaste littérature produite dans le domaine des sciences de la construction, au sujet des déterminants des consommations d'énergie pour le chauffage et la climatisation, s'est progressivement focalisée sur la prise en compte des paramètres dépendant du comportement et/ou de la spécificité sociodémographique des occupants, comme la température de consigne,

4. Extrait du rapport de la mission « Transformation des modes de vie, des comportements et de la consommation », restitué à Madame Létard et Monsieur Borloo le 28 janvier 2010, par Pierre Saglio (ATD Quart Monde France) et Alain Chosson (association Consommation, logement et cadre de vie).

5. L'enquête « Performance de l'habitat, équipements, besoins et usages de l'énergie » (Phébus) est une enquête ponctuelle, intégrée au programme des enquêtes statistiques du Conseil national de l'information statistique, qui couple un diagnostic de performance énergétique du logement avec des entretiens qualitatifs avec les occupants des logements sur leurs attitudes vis-à-vis de l'énergie.

6. Robert H. Socolow, Robert C. Sonderegger et Clive Seligman sont parmi les premiers chercheurs qui, entre 1977 et 1978, ciblent le facteur comportemental pour expliquer des consommations énergétiques différentes concernant des groupes de maisons identiques ou similaires.

le réglage du thermostat, le degré d'occupation du logement, les habitudes d'aération, mais aussi l'âge des occupants et leur condition socioprofessionnelle (Gartland *et al.*, 1993; Guerra Santin et Itard, 2010; Meier *et al.*, 2011).

Ce processus a contribué à introduire, depuis les années 2000, le concept d'effet rebond (Shipper et Grubb, 2000), qui désigne la façon dont les gains obtenus grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique seraient réduits par une augmentation des consommations induite par les usages. Malgré les difficultés de mesure empirique de cet effet – décliné en plusieurs définitions⁷ selon les domaines de pertinence –, le concept d'effet rebond a pénétré, de manière diffuse, les représentations des professionnels de l'habitat, notamment au moment où ils ont été confrontés à la mise en œuvre de la réglementation thermique RT 2005, suivie par l'expérimentation du label Bâtiment basse consommation (BBC) Effinergie®, qui a anticipé la mise en place de la RT 2012.

À partir des années 2010, plusieurs études techniques ont été mandatées par de nombreux maîtres d'ouvrage afin de produire des retours d'expérience concernant l'efficacité énergétique de ces projets démonstrateurs. Les résultats de ces études ont pointé – de manière différente selon l'approche adoptée – l'influence des conditions d'occupation sur les surconsommations de postes relatifs au chauffage et à la climatisation. Ces retours d'expérience ont montré que les conditions d'occupation diffèrent sensiblement de ce qui était prévu lors de la conception, et ont alerté les professionnels sur l'urgence de « faire prendre conscience aux occupants de la nécessité d'adapter leur comportement » (Dreal Nord-Pas-de-Calais-Picardie, 2016).

Parallèlement, un nombre croissant de recherches en sciences humaines et sociales s'est porté sur l'analyse critique de l'approche techniciste basée sur la quête de la performance du bâtiment. Au-delà de leur intérêt spécifique, ces recherches prennent en compte de manière partagée la diversité des pratiques énergétiques dans le cadre du milieu de vie ordinaire des habitants (Lévy *et al.*, 2014) et dénoncent l'inadéquation de l'approche techno-centrée des politiques publiques face à la difficulté des habitants à s'approprier le projet de sobriété énergétique (Zélem, 2018). Plusieurs chercheurs interrogent l'« acceptabilité sociale » d'une norme définie en amont (Morand, 2015) et questionnent l'existence d'une « expertise habitante » (Mangold, 2015), en s'opposant à l'idée d'un « apprentissage à bien habiter son logement » (Roudil, 2015). Selon Christophe Beslay, Romain Gournet et Marie-Christine Zélem, la mise en place des réglementations thermiques a produit un « modèle constructif de la performance énergétique et environnementale »⁸ qui met en avant « l'importance du "travail des usagers" en interaction ou en complément de la technique » (Beslay *et al.*, 2014). Ces analyses dénoncent un processus d'homogénéisation des pratiques initié « par des systèmes techniques dessinés à partir de calculs prévisionnels et d'une modélisation des usages qui n'intègre pas leur appropriation » (Subrémon, 2014), et proposent des modélisations des pratiques de l'énergie alternatives aux modèles de simulation numérique utilisés par les approches technicistes.

7. Dans son ouvrage publié en 2016, Ray Galvin identifie trois définitions possibles de l'effet rebond concernant l'écart de performance énergétique (*energy performance gap*), le déficit d'économie d'énergie (*energy savings deficit*) et l'élasticité du service énergétique à l'efficacité énergétique (*energy efficiency elasticity of energy services consumption*).

8. Le concept de « Modèle constructif de la performance énergétique et environnementale » a été développé par Christophe Beslay et Romain Gournet dans l'étude *La filière du bâtiment face au Grenelle de l'environnement*, réalisée en 2011 pour le compte de GDF-Suez.

Comment se positionnent alors les professionnels de l'habitat face aux discours politiques et face à la dualité des débats scientifiques récents? L'observation des pratiques courantes nous montre que, dans un contexte marqué par la généralisation des bâtiments à basse consommation, ces acteurs sont soumis à des contraintes multiples : premièrement, ils sont tenus de traduire les impératifs des politiques publiques et d'adapter leurs actions aux évolutions réglementaires qui se succèdent, sans cesse, depuis le début des années 2000; deuxièmement, ils sont tenus de se confronter aux pratiques énergétiques des habitants, qui permettent de rendre efficaces leurs propres actions; troisièmement, ils s'inscrivent dans un marché immobilier concurrentiel où la quête de performance énergétique est valorisée par l'affichage de certifications énergétiques. Dans ce contexte, les acteurs de l'habitat semblent faire valoir l'importance des objectifs chiffrés et faire confiance à la vision techniciste basée sur les calculs thermiques prédictifs et sur l'adoption des produits de construction standardisés. Cette posture générale se décline en une pluralité de points de vue, de logiques d'actions et de valeurs différentes, que nous allons regrouper désormais sous le terme de « représentations » et que nous allons évoquer, dans la section suivante, à partir de l'enquête de terrain menée.

► Le rôle et la place des habitants dans les représentations des professionnels de l'habitat

Compte tenu de la pluralité de professionnels qui interviennent dans le secteur de l'habitat, nous avons choisi d'interroger les principaux acteurs responsables de la conception et de la production du logement collectif, car, comme nous l'avons dit dans l'introduction, nous faisons l'hypothèse que la façon dont ces professionnels se représentent les habitants, concernant la dimension énergétique de leur logement, conditionne la manière de penser et de structurer les outils dédiés à la réduction des consommations et influence aussi leur efficacité. Nous proposons ici l'analyse croisée des discours des acteurs interviewés, extraits et retranscrits de façon anonyme.

Le point de vue des acteurs responsables de la conception du logement collectif

Pour saisir le point de vue des professionnels responsables de la conception du logement collectif, nous avons étudié les discours d'une dizaine d'acteurs en France, tant en maîtrise d'œuvre qu'en assistance à la maîtrise d'ouvrage. Nous nous référons, notamment, aux entretiens réalisés avec trois architectes réalisant des logements neufs, trois autres intervenants dans le secteur de la réhabilitation énergétique de l'habitat et quatre ingénieurs travaillant dans la conception du neuf et de l'existant au sein des bureaux d'études spécialisés en matière d'énergie et de bilan carbone. Ce choix correspond à la volonté de diversifier les profils des acteurs interviewés et de saisir à la fois les spécificités et les points de convergence de leurs discours concernant, entre autres, le rapport entre la conception architecturale et la conception technique du logement collectif.

Les discours des architectes

En analysant les récits des architectes interviewés, nous constatons qu'ils utilisent rarement le terme « habitant ». Ils privilégient le terme « usager », au nom de leur maîtrise présumée de l'usage dans l'habitat. Chargés des missions de maîtrise d'œuvre et/ou

d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, ces acteurs évoquent les contraintes réglementaires, procédurales, économiques auxquelles ils sont soumis, en précisant que leur action est davantage influencée par la maîtrise d'ouvrage, qui définit les objectifs de la commande et son niveau de performance en fonction du budget à disposition. Interrogés de manière spécifique sur le rôle et la place qu'ils attribuent aux habitants face à la maîtrise de la demande en énergie, les architectes précisent le contexte dans lequel ils opèrent, en distinguant l'influence du programme (logement neuf ou réhabilitation) et du type de maître d'ouvrage (bailleur social ou promoteur).

Selon la plupart des architectes interviewés, « *la valeur pédagogique des plus récentes opérations expérimentales est souvent remise en cause par l'influence du comportement des occupants* ». Ce discours témoigne de leur difficulté à intégrer la diversité des usages de l'énergie et de la nécessité de répondre aux contraintes de la maîtrise d'ouvrage. Certains soulignent que plusieurs bailleurs font des efforts croissants pour mener des actions de sensibilisation auprès des locataires et estiment que si les objectifs ne sont pas atteints, « *c'est un problème culturel, qui dépend du niveau d'éducation et de la volonté des personnes* », car « *les bailleurs n'ont pas pour vocation d'éduquer les gens* ». Plusieurs parmi les architectes interviewés pointent également une diminution progressive d'attention des ménages pour le contrôle des consommations énergétiques, associée à l'évolution de la notion de confort depuis quarante ans. La plupart des architectes interrogés pensent que ce manque d'attention dépend notamment du statut des habitants, car « *les propriétaires sont en général plus attentifs à leurs consommations, par rapport aux locataires* » ; ce propos, probablement associé à la généralisation du locataire à l'occupant de logement avec chauffage collectif, témoigne aussi de la distance qui éloigne les concepteurs des destinataires de leurs projets, notamment dans la conception du neuf.

Concernant l'appropriation des équipements techniques, les avis divergent, au niveau des approches conceptuelles, entre ceux qui défendent l'idée d'une architecture « *qui puisse être manipulée* » en s'appuyant sur une approche bioclimatique et ceux qui font confiance au « *modèle allemand de la boîte étanche* », en pensant que les habitants « *devraient gérer le moins d'actions possibles dans leur logement* ». Malgré la diversité de ces postures, la globalité de ces acteurs partage l'idée qu'« *il faut apprendre à se servir du logement, tel qu'il est produit aujourd'hui* », en cherchant à « *éviter les interfaces de communication trop compliquées* », car la gestion des équipements techniques est difficilement appropriable par les habitants, notamment par les locataires des logements sociaux les plus démunis.

Les discours des architectes interviewés attribuent une place plus spécifique à l'habitant, notamment dans le cadre de la réhabilitation énergétique de l'habitat ancien. Malgré la diversité des contextes dans lesquels ils peuvent opérer, ces acteurs évoquent les contraintes supplémentaires, par rapport au neuf, liées à l'analyse de l'état d'obsolescence du bâtiment et à la présence des habitants sur place et/ou des traces de leurs usages. Sur ce dernier point, notamment, l'analyse des témoignages recueillis nous conduit à reconnaître deux postures principales, qui correspondent à deux manières de concevoir et de porter un projet de réhabilitation.

D'un côté, on reconnaît les architectes qui à travers la réhabilitation cherchent à « *poser des questions théoriques et techniques de conception* » en interrogeant « *la relation entre architecture et technique dans la recherche de compréhension des systèmes*

constructifs » : ces acteurs, pour lesquels « *l'énergie est un prétexte pour penser le bâtiment et la conception dans sa globalité* », sont confrontés aux habitants au moment où ils s'engagent dans un projet, mais, notamment dans le cas des bâtiments à chauffage collectif, leurs représentations s'adosent à l'idée que « *dans le collectif il y a quelque chose qui fait que les gens ne sont pas très responsables* », car les locataires « *vont mettre le chauffage à fond, ils vont boucher les grilles de ventilation et laisser couler l'eau* ». Pour ces architectes, la présence des habitants est perçue comme une problématique supplémentaire, par rapport aux contraintes techniques et réglementaires de la réhabilitation ; cependant, ils admettent que sur les travaux de rénovation, elle pourra « *améliorer sensiblement les conditions d'occupation et diminuer les charges de chauffage* », et permettre de « *former les gens* ».

D'un autre côté, on reconnaît l'émergence de démarches conceptuelles plus participatives, supportées par des maîtres d'ouvrage disposés à expérimenter. Les architectes qui accompagnent ces initiatives intègrent l'habitant en amont du processus de conception (et souvent en assistance à la maîtrise d'ouvrage), car ils considèrent qu'une connaissance fine des usages peut guider le projet de réhabilitation avec plus de justesse. En s'appuyant sur la mise en place d'une série d'outils dédiés (« *diagnostics partagés, entretiens qualitatifs, relevés habités* »), ces architectes visent à « *recueillir la parole et l'expertise des habitants* » pour établir une relation de confiance qui permet « *aux gens de se sentir valorisés et de dépasser surtout l'idée d'être soumis* ». Nous ne pouvons pas ici détailler les opérations décrites pendant les entretiens, mais l'expérimentation du modèle économique et social de l'habitat contributif⁹, portée par Pas-de-Calais Habitat depuis 2017, doit être citée parmi les opérations françaises d'habitat social les plus innovantes des dernières années, car elle pose les bases d'un nouveau modèle de gestion locative qui modifie la relation habitant-bailleur, à travers une gestion mutualisée des charges énergétiques¹⁰.

En dehors de ces rares initiatives, les architectes sont éloignés des habitants, car, notamment dans la conception du neuf, ils n'ont « *pas d'occasion pour voir l'habitant, si ce n'est ponctuellement durant la phase après livraison dédiée à la levée des réserves* ». Leur attention se pose alors sur d'autres sujets : contraints par les difficultés d'accès à un marché de plus en plus compétitif et par la nécessité de s'adapter aux prescriptions des maîtres d'ouvrage, ces acteurs subissent l'obligation de respecter des réglementations dominées par les compétences des bureaux d'études, qui sont à leurs yeux « *les grands gagnants* » de la quête à la performance énergétique.

Les discours des ingénieurs

Les récits des ingénieurs que nous avons interrogés sur la base du même guide d'entretien utilisé pour les architectes font émerger des représentations qui convergent partiellement avec les précédentes.

9. L'office Pas-de-Calais Habitat a conclu un partenariat d'innovation constitué d'architectes, de sociologues, d'économistes, de chercheurs, de bureaux d'études, d'avocats et d'entreprises du domaine de l'énergie pour expérimenter un modèle économique et social de gestion de son parc locatif. La maîtrise des charges passe par un achat groupé d'énergies auprès des fournisseurs qui permet au bailleur de devenir le fournisseur des locataires, et par le développement de services partagés entre habitants et un investissement pour la production d'énergie locale.

10. Pour un approfondissement plus détaillé de l'initiative, voir Beslay *et al.* (2019).

Les termes utilisés le plus souvent pour évoquer les habitants sont ceux d'« occupant » et/ou d'« exploitant ». L'usage de ces termes traduit la manière spécifique dont les habitants sont inscrits dans le calcul de la performance énergétique du bâtiment. Tous les acteurs interrogés partagent, en effet, une approche techno-centrée, basée sur la modélisation de comportements hypothétiques intégrés, avec une approche probabiliste, aux modèles de simulation thermique. La diversification des outils spécifiques adoptés par chacun de ces acteurs n'induit pas de variations significatives dans la manière d'entendre et de poursuivre la performance énergétique, en s'appuyant sur la valeur des objectifs chiffrés.

Pour la globalité des acteurs interrogés, les conditions d'occupation d'un logement constituent un « *paramètre essentiel, avec les données météo, de l'étude de sensibilité dont dépend la fiabilité des modèles de simulation* », basés sur un planning d'utilisation hypothétique. Dans cette vision, l'occupant correspond à un facteur pris en compte au même titre que d'autres paramètres (météo, mise en œuvre, réglages aération) dans le calcul des consommations conventionnelles. Bien que conscients de l'influence des caractéristiques socio-économiques des occupants sur les comportements et les usages de l'énergie, ces acteurs reconnaissent que le cadre réglementaire commun n'intègre pas ces mêmes paramètres.

Le contexte dans lequel la place de l'exploitant est particulièrement importante pour ces acteurs est celui du contrat de performance énergétique (CPE)¹¹ : établi entre un maître d'ouvrage et un opérateur qui garantit, sur une durée fixée, un certain niveau de performance énergétique au regard des investissements réalisés (travaux, fourniture et/ou services), ce contrat intègre le planning de l'utilisation en prenant en compte des scénarios (pessimiste, moyen, optimiste) pour réaliser des simulations thermiques dynamiques. Davantage utilisé pour le tertiaire que pour les logements, ce dispositif témoigne des intérêts économiques associés à la performance lorsqu'on décide de prendre en compte la phase d'exploitation/maintenance. Les ingénieurs affirment, à ce propos, que « *garantir la maîtrise de l'usage présuppose beaucoup d'études et de négociations en amont pour écrire les objectifs, définir la méthode et établir les moyens pour le faire* » et, bien qu'ils doutent de la « *capacité des modèles de prédire complètement les usages* », ils rappellent que « *le rôle de la RT n'est pas de prédire les consommations énergétiques, mais de pousser la performance du cadre bâti* ».

Certains ingénieurs sont conscients des lacunes dans la prise en compte du consommateur par les politiques publiques de maîtrise de l'énergie (Brice *et al.*, 2012) et savent que leurs prescriptions sont basées sur des modèles qui simplifient la réalité, car « les modèles d'usages sont beaucoup plus complexes à mettre en œuvre que les modèles théoriques de performances attendues » (Benzerzour *et al.*, 2014). Certains disent à ce propos que « *l'accompagnement des occupants est, notamment dans le collectif, un gros sujet qui a un impact très important sur la fiabilité des modèles* ». Bien que certains ingénieurs s'engagent dans des processus de concertation¹² pour faire appel à l'expérience des habitants dans le cadre d'opérations architecturales et urbaines

11. Le CPE est un contrat passé entre une maîtrise d'ouvrage et des opérateurs spécialisés dans les services énergétiques : sur la base d'un niveau de performance chiffrée fixé en amont, des mesures sont effectuées régulièrement afin de vérifier l'efficacité des travaux menés par le fournisseur et, en cas de non-respect de ces engagements, l'opérateur pourrait faire l'objet de sanctions financières.

12. Voir le processus mené par l'agence Franck Boutté dans le cadre de la ZAC Eco-quartier fluvial à Mantes-la-Jolie, appuyé par la mise en place du jeu *EcoPoly* qui a permis d'intégrer les habitants dans la hiérarchisation des caractéristiques qu'ils souhaiteraient voir dans leur logement.

expérimentales, force est de constater que ces expériences ont plus souvent pour objectif de sensibiliser les habitants à la nécessité de changer leurs comportements que de saisir les raisons de leurs pratiques.

Les récits de ces acteurs témoignent, de façon générale, d'une posture partagée et plus attentive à l'évolution des réglementations thermiques, à l'intégration des dispositifs techniques (procédés d'isolation, systèmes de ventilation, etc.) et à la prise en compte des matériaux de construction et des types d'énergie permettant d'attendre les performances envisagées, qu'aux usages des habitants. Enfin, face aux écarts des consommations estimées et réelles qui révèlent les conditions d'occupation des logements parmi les autres facteurs déjà cités, les ingénieurs ne s'interdisent pas de pointer les défauts de la culture architecturale qui, à leurs yeux, est souvent en contradiction directe avec les objectifs d'économie d'énergie à réaliser.

Le point de vue des acteurs responsables de la production du logement collectif

Parmi les acteurs responsables de la production du logement collectif en France – comprenant les bailleurs sociaux, les promoteurs privés et dans une moindre mesure les collectivités territoriales –, bailleurs et promoteurs concentrent l'essentiel de la production de logements neufs depuis le milieu des années 1990. Pour faire émerger les points de vue, les logiques d'action et les valeurs spécifiques de ces deux catégories de professionnels, nous avons étudié les discours d'une dizaine d'acteurs actifs en France, dont trois promoteurs privés et quatre représentants de trois bailleurs sociaux actifs sur le territoire national, ainsi que le récit d'un responsable d'un des principaux organismes de certification français.

Les discours des promoteurs privés

Interrogés sur la manière dont ils intègrent les défis énergétiques contemporains et sur le rôle et la place qu'ils attribuent aux habitants en la matière, les promoteurs privés affirment des stratégies diversifiées et privilégient le terme « client » pour décrire les services et les avantages proposés dans les programmes immobiliers dont ils sont responsables. L'analyse des récits des acteurs interrogés, croisée avec celle de leurs sites internet, permet de distinguer deux logiques d'action générales, en fonction du capital de promotion (Coulondre, 2017) dont ces acteurs disposent.

D'une part, on reconnaît des petits promoteurs qui, pour attirer un futur propriétaire ou investisseur vers l'achat d'un logement, misent prioritairement sur l'intérêt de la localisation par rapport aux aménités environnantes, sur la valeur future de l'investissement, sur l'accessibilité aux moyens de transports et/ou la présence d'espaces extérieurs, et sur les mesures de défiscalisation souvent exclusives de l'immobilier neuf et de la vente en état futur d'achèvement (VEFA). Dans ce type de production, qu'on qualifie d'ordinaire, la performance énergétique est un critère secondaire, évoqué avec des termes génériques relatifs aux contraintes réglementaires RT2012 et au recours à la labellisation BBC, qui « permet de réaliser d'importantes économies d'énergie par rapport aux immeubles construits dans les décennies précédentes »¹³. Ces acteurs

13. <https://www.emerige.com/conseils-achat-appartement-neuf/choisir-immobilier-neuf/pourquoi-choisir-immobilier-neuf-achat>

ne manifestent pas un intérêt spécifique pour la question énergétique, car ils ne sont pas concernés par l'exploitation et n'ont aucun intérêt à miser sur des objectifs de performance ambitieux dont les coûts réduiraient leur marge de profit.

D'autre part, on reconnaît la position de grands groupes immobiliers (tels Bouygues, Vinci, Eiffage, BNP Paribas) qui, à côté d'une production de type ordinaire, tendent à se distinguer par la mise en place d'une production singulière dont la qualité énergétique et environnementale serait garantie par l'obtention d'un ou plusieurs labels complémentaires ou alternatifs au BBC. Si certains petits promoteurs ont la même démarche, les moyens économiques et médiatiques mis en place par les grands groupes immobiliers soulèvent des questions spécifiques.

De manière de plus en plus diffuse, ces promoteurs, qui disposent d'un capital élevé, cherchent à valoriser la valeur environnementale de leur production et/ou se spécialisent dans les technologies de la construction bas carbone. Or, pourquoi des acteurs qui, par définition, tendent à maximiser leurs profits, devraient-ils engager des surcoûts pour répondre à des enjeux environnementaux en dépassant les contraintes réglementaires? Pour Alexandre Coulondre, le travail entrepreneurial de qualification d'un bien mène à la création de profit, car cela permet au promoteur de singulariser son offre « aux yeux de ses interlocuteurs, c'est-à-dire le rendre multidimensionnel et incommensurable ». L'idée selon laquelle « en agissant sur les propriétés des édifices en construction, le promoteur peut à la fois susciter l'engagement de ses interlocuteurs stratégiques et former une marge » (Coulondre, 2017) est confortée d'autre part par les études sur la « valeur verte »¹⁴ des bâtiments qui confirment que, depuis les années 2010, le marché de l'immobilier accorde bien une valeur supérieure aux biens énergétiquement performants. Les grandes firmes du bâtiment semblent avoir saisi cet intérêt, comme en témoigne la constitution de l'association pour le développement du Bâtiment Bas Carbone (BBCA) qui, depuis 2015, regroupe des promoteurs immobiliers, des investisseurs, des aménageurs, des bureaux d'études et des constructeurs dans le but de promouvoir la construction bas carbone.

De plus, si on analyse la liste du « top 10 des promoteurs BBCA », que la même association a récompensés en 2019, en fonction de l'obtention du label homonyme BBCA créé en 2016, on retrouve les principaux promoteurs privés qui composent l'association, dont par exemple le groupe BNP Paribas Real Estate, à la fois membre fondateur, partenaire et mécène de l'association. Soutenue par les principaux organismes de certification français¹⁵, cette démarche témoigne, entre autres, de la manière avec laquelle ces promoteurs visent à singulariser leur production – concernant le neuf et la rénovation, le résidentiel et le tertiaire – et à faire émerger, à travers la fabrication d'outils médiatiques et d'évaluations *ad hoc*, la valeur « verte » de leurs produits immobiliers. Dans ce même cadre, on peut enfin faire l'hypothèse que, en créant leur propre label attestant de l'exemplarité de l'empreinte carbone d'un bâtiment neuf ou rénové, ces acteurs ont tenté de s'imposer également dans

14. Voir les études menées par l'association Dinamic (Développement de l'information notariale et de l'analyse du marché immobilier et de la conjoncture) en 2015 et en 2017.

15. On pense notamment aux certificateurs Cerqual, Certivéa, Prestaterre et Promotelec Services.

la définition de la réglementation environnementale RE 2020¹⁶, en s'appuyant sur l'idée que « quasiment la moitié des consommations est déterminée par le comportement des habitants »¹⁷.

Or, si on cherche à saisir le rôle et la place que les habitants peuvent avoir en matière d'énergie dans les discours de ces deux catégories d'acteurs, on se trouve face à deux situations distinctes. Dans le cas des petits promoteurs, l'habitant est un simple client à attirer pour conclure une vente; face aux exigences énergétiques que cet acheteur pourrait revendiquer, le promoteur affiche le respect des réglementations thermiques certifiées par les labels correspondants et/ou garanties par la présence des dispositifs techniques (VMC, double vitrage, etc.) qui sont censés améliorer le confort thermique et réduire les consommations énergétiques.

Dans le cas des grands groupes immobiliers, les récits des acteurs interrogés se complexifient et évoquent la volonté de répondre aux besoins d'une clientèle exigeante, tout en associant la réussite d'une démarche exemplaire à l'adaptation des comportements des utilisateurs finaux. Comme le dit le directeur délégué du bureau d'études Elioth (groupe Egis), qui en 2018 a accompagné, avec le CSTB, la mise en place d'un référentiel Quartier bas carbone¹⁸, la responsabilité de la réussite des projets démonstrateurs incombe aux habitants, car « la démarche proposée pourrait permettre d'engager les futurs utilisateurs du Quartier bas carbone à devenir, par l'évolution de leurs comportements, acteurs d'une utilisation bas carbone du quartier »¹⁹.

Les discours qui accompagnent ces deux types de productions témoignent de l'émergence d'un nouveau type de consommateur que certains choisissent de nommer « *responsive consumer* », c'est-à-dire un consommateur « réceptif à des incitations prix, capable de contribuer à l'effacement des pointes de consommation en modulant sa demande et en déplaçant ses usages dans le temps [...] [et sensible à] la prise en compte de la dimension environnementale au travers d'une attention à la consommation d'énergie » (Nadai et Grandclément, 2015). L'installation des compteurs Linky, produits et installés par la société Enedis (EDF) pour « faciliter la vie des consommateurs et les rendre plus acteurs de leur propre consommation »²⁰, traduit bien cette logique dans le cadre de la production ordinaire du logement collectif, mais elle soulève également des polémiques, des controverses et des oppositions (Danieli, 2018) que nous ne pouvons pas détailler ici. D'autre part, la notion de consomm'acteur prend toute sa place dans le cadre de la production singulière des *smarts grids* qui, en s'appuyant sur les politiques européennes depuis 2011, misent sur l'individualisation des responsabilités et sur l'évolution des comportements pour favoriser la vente de services personnalisés.

16. Après une phase d'expérimentation portée par la démarche E+/C-, la RE 2020 est entrée en vigueur pour le neuf le 1^{er} janvier 2022 avec l'objectif de diminuer la diminution de l'impact carbone des bâtiments.

17. BBCA, *Vers le quartier bas carbone*, 26 septembre 2018.

18. L'Association BBCA, avec le CSTB, le groupe Elioth BNP et Paribas Real Estate, partenaires et mécènes du projet, sont à l'initiative d'une série d'expérimentations visant à définir les bases d'une démarche opérationnelle (BBCA Quartier) capable de réduire les émissions carbone à l'échelle d'un quartier.

19. <https://www.construction21.org/france/articles/fr/Article-BBCA-Quartiers-bas-carbone.html>

20. <https://www.fournisseur-energie.com/actualites/linky-profil-bas/>

Les discours des bailleurs sociaux

Dans ce contexte, comment les bailleurs sociaux se positionnent-ils et se représentent-ils, de leur côté, les habitants face aux enjeux énergétiques? Pour répondre à cette question, nous avons mené une enquête auprès de quatre représentants de trois bailleurs sociaux actifs sur le territoire national. Interrogés sur la manière dont ils intègrent les défis énergétiques contemporains, ces acteurs font référence aux « *efforts faits depuis le début des années 2000* » qui les ont conduits à « *s'engager massivement dans la production de logements à basse consommation et dans la rénovation de l'habitat ancien* ». Ils tiennent ainsi à reconstruire le processus qui, depuis la prime à l'amélioration des logements à usage locatif social jusqu'aux plus récentes dispositions législatives, leur a permis d'atteindre une amélioration significative des performances énergétiques de leur patrimoine, à travers une adaptation progressive des cahiers des charges aux réglementations thermiques RT 2005 et RT 2012.

Interrogés de manière plus spécifique sur la manière dont ils se représentent les rapports qu'ont les habitants à la consommation énergétique dans leur logement, ces bailleurs témoignent de la prise de conscience du « rôle de l'usage », en privilégiant cette expression au terme « habitant ». Sans savoir citer les résultats, ni les sources des rapports auxquels ils se réfèrent, ces acteurs s'appuient sur les retours d'expérience²¹ menés suite à la réception des opérations expérimentales réalisées après le Grenelle de l'environnement et parlent de la « *totale disparité des comportements des personnes dans un même immeuble* » et de la prise de conscience « *de l'influence des différents usages de l'énergie* », pour justifier les écarts observés entre consommations estimées et consommations réelles.

Les acteurs interviewés se focalisent également sur l'influence du type de chauffage, en affirmant que le chauffage collectif est selon eux plus efficace, car « *il a cette vertu qui permet un chauffage très égalitaire du bâtiment, via une distribution des calories basée sur les effets de transmission entre étages et parties communes [...], et il évite aussi au bailleur de rentrer chez les gens, ce qui est très compliqué* »; cependant, « *la variable d'ajustement associée à l'ouverture de la fenêtre* » le rend moins performant par rapport au chauffage individuel, car selon ces bailleurs « *les gens qui sont dans le collectif ont l'impression que c'est gratuit, ils ouvrent la fenêtre et ils sont moins responsabilisés* » par rapport aux « *gens qui payent la facture individuellement [et qui] sont plus attentifs aux usages et aux consommations* ». Se reliant au discours porté par certains architectes que nous avons interviewés, cette représentation se décline en réalité de manière plus spécifique, selon les contextes et les moyens des acteurs interrogés.

Certains bailleurs font référence à des profils types d'occupants – issus de mêmes retours d'expérience²² ou d'études sociologiques d'origine inconnue – soit pour justifier leur impuissance face aux difficultés de sensibilisation des usagers, soit pour intégrer ces profils comportementaux dans la méthode de calcul réglementaire et aboutir à la création de certificats de performance énergétique *ad hoc*, là où les enjeux économiques le justifient. Ces profils types – qui peuvent par exemple distinguer les

21. Une des études à laquelle ces acteurs ont fait référence, sans savoir en préciser la source, est le rapport de Carassus *et al.*, réalisé en 2013 pour l'organisme certificateur Cerqual.

22. Dans le retour d'expérience mené sur les six résidences labellisées BBC Effinergie® déjà cité, on identifie trois catégories d'habitants en fonction de leur niveau de « connaissance des principes du BBC et des usages recommandés ».

habitants en « assidus », « perplexes » ou « déconnectés » en fonction de leur rapport présumé à l'énergie – non seulement sont peu éclairants (Souami et Kasdi, 2014), mais témoignent aussi de la faiblesse des dispositifs d'accompagnement dont l'efficacité est conditionnée par une forme de méfiance, sinon de stigmatisation, des habitants en fonction de leurs conditions socio-économiques.

Bien que les bailleurs revendiquent « *une ambition environnementale lissée dans toutes les opérations, un vaste programme de réhabilitation et la réalisation de quelques opérations exceptionnelles qui ont permis de tester l'accompagnement auprès des locataires dans la gestion de leur logement* », les démarches adoptées semblent davantage guidées par la nécessité d'intégrer les évolutions réglementaires que par la volonté de répondre aux attentes des locataires. Certes, il faut reconnaître que depuis les années 2000 les bailleurs sociaux se sont engagés plus souvent par rapport aux promoteurs privés, en portant des opérations avec des objectifs plus ambitieux. On sait aussi que leur rôle de gestionnaires d'un patrimoine, basé sur des remboursements d'emprunts fonciers à soixante ans, les amène à intégrer ces enjeux énergétiques dans une vision assurant l'exploitation d'un bâtiment sur le long terme. Cependant, la vision duale bailleur vs promoteur véhiculée par cette spécificité est de plus en plus nuancée, car, malgré leur mission sociale, la plupart des bailleurs interrogés évoquent des logiques d'action qui reposent sur des arguments essentiellement économiques, dont nous pouvons résumer les points saillants suivants :

- les certifications énergétiques permettent aux bailleurs de bénéficier de défiscalisations sur la taxe foncière sur la propriété bâtie non négligeables car, comme nous disait l'un des acteurs interviewés, « *déjà un bailleur ne paye pas cette taxe pendant vingt-cinq ans et en plus à travers la certification énergétique il peut bénéficier de cinq ans supplémentaires... ce qui pèse beaucoup dans nos bilans financiers* » ;
- les certifications énergétiques permettent aux bailleurs de « *réaliser des marges locales pour prétendre à des loyers plus élevés en fonction du niveau de performance attendue* » ; comme nous confiait le directeur de la maîtrise d'ouvrage d'un bailleur social actif au niveau national, « *nous faisons un investissement, mais ce n'est pas nous qui bénéficions de la réduction des charges, mais le locataire, donc cela n'est pas anormal* » ; cependant, l'observation des pratiques courantes nous montre que les bénéfices économiques estimés sont bien supérieurs aux dépenses énergétiques réelles des ménages ;
- l'acceptation des surcoûts associés à la programmation des opérations les plus ambitieuses du point de vue énergétique est conditionnée par « *l'acceptation des collectivités à maîtriser la charge foncière* », ce qui, malgré sa légitimité, semble relativiser la valeur de la démarche et la prise de risque associée ;
- les difficultés associées à l'intégration des énergies renouvelables observées dans la réalisation des bâtiments à basse consommation livrés après 2005²³ réinterrogent l'impact budgétaire des choix liés à la sélection d'équipements à installer et au contrôle de l'efficacité des contrats de maintenance établis avec un nombre croissant d'acteurs intermédiaires, tout en continuant à se répercuter sur les charges des locataires ;

23. À la suite de l'installation de panneaux solaires dans les opérations expérimentales réalisées après 2005, plusieurs bailleurs se sont aperçus que « *presque 70 % des panneaux solaires installés ne fonctionnaient pas pour des raisons multiples (erreurs de conception, défauts de maintenance, absence de compteurs...)* », car « *on les avait posés et ça devait marcher tout seul* », comme déclare l'un des responsables des bailleurs sociaux que nous avons interviewés dans le cadre de cette enquête.

– les dispositifs d’accompagnement des locataires – souvent réduits à de simples « *rappels à la règle sur les écogestes* » – ne peuvent pas se démultiplier pour des raisons budgétaires et sont limités à des opérations pilotes choisies en fonction d’une hypothétique évaluation de l’influence de l’usage sur les consommations énergétiques réelles.

Dans un contexte marqué par le développement de la VEFA-HLM qui tend à rapprocher et à reconfigurer les relations et les logiques de deux principaux acteurs – promoteurs immobiliers et bailleurs sociaux – de la production du logement collectif neuf (Jourdheuil, 2020), les récits des bailleurs interviewés font émerger des visions et des valeurs qui tendent à nuancer leur mission sociale, sous la pression des nouveaux impératifs imposés par les politiques publiques. Ces acteurs se trouvent ainsi face à plusieurs contraintes : appelés, d’une part, à traduire les visées de la transition écologique, les bailleurs choisissent d’afficher la valeur environnementale de leurs opérations, à l’instar de ce que font les promoteurs privés, à travers le recours à des certifications et/ou à des référentiels de type ISO 50001 attestant de la qualité de leurs démarches; d’autre part, face à la difficulté à agir sur les pratiques énergétiques des habitants qui permettraient de rendre efficaces leurs propres actions, ces acteurs préfèrent s’appuyer sur les mêmes certifications et/ou référentiels, pour stabiliser, sinon rentabiliser, leur modèle économique de gestion locative et garantir une exploitation efficace de leurs biens.

►► L’habitant face à la maîtrise de la demande en énergie : paradoxes et enjeux

Le panel des acteurs que nous avons interrogés ne permet sans doute pas d’identifier toutes les attitudes que l’on peut rencontrer chez les professionnels du domaine. Cependant, il permet de croiser de manière transversale des points de vue, des logiques d’action et des valeurs multiples qui font émerger des paradoxes et des enjeux relatifs au rôle et à la place de l’habitant face à la maîtrise de la demande en énergie.

Pour les acteurs responsables de la conception, l’habitant du logement collectif est un usager type avec lequel ces mêmes acteurs n’entrent pas en contact, exception faite de quelques projets de réhabilitation. Contraints par un marché compétitif et par des normes techno-centrées qu’ils ne maîtrisent pas complètement, les architectes témoignent rarement d’une réflexion relative à la prise en compte des habitants dans leurs rapports multiples à l’énergie. Si cet aspect est intégré dans quelques opérations de réhabilitation, dans le neuf on constate plus souvent un décalage entre les démarches de conception et la diversité des pratiques habitantes. Pour les ingénieurs – qui de leur côté dominent les réglementations et sont pour cela des acteurs incontournables de la quête à la performance énergétique –, l’occupant représente un paramètre théorique intégré à un modèle de calcul thermique. Souvent pour les premiers – notamment dans la conception du logement neuf – et presque toujours pour les seconds, l’habitant devient une variable d’ajustement dont la valeur est réglée en fonction des objectifs de la commande, de son niveau de performance et du budget à disposition, dans un contexte marqué par la standardisation des modèles conceptuels et constructifs.

D’autre part, les acteurs responsables de la production du logement collectif se représentent l’habitant en fonction de l’impact que celui-ci peut avoir plus globalement sur leurs modèles économiques. Pour les petits promoteurs privés, l’habitant est un client

dissocié de la question énergétique, alors que pour les grands groupes immobiliers, l'habitant est souvent un consommateur qui constitue « *l'entité nécessaire à la viabilité des réseaux intelligents* », rigoureusement électriques. Si on ne peut pas ici analyser les conflits d'intérêts que ce dernier point soulève, notamment au moment où « le choix de valeurs artificiellement basses pour le coefficient de conversion de l'électricité en énergie primaire »²⁴ favoriserait la mise en place de ces réseaux au profit de ces grands groupes, nous constatons que les représentations des promoteurs sont, en général, conditionnées par des logiques capitalistiques à court terme. Pour ces acteurs, l'habitant est une variable d'ajustement économique permettant de stabiliser ou de rentabiliser les modèles économiques spécifiques de production du logement collectif.

Pour les bailleurs sociaux, le locataire est un paramètre qui influence, sur un temps long, la gestion comptable et technique de leur patrimoine. Bien que la maîtrise des charges vise à « *éviter au maximum des impayés et solvabiliser les locataires, car, comme le constate l'ensemble des bailleurs sociaux, la population qui loge aujourd'hui est beaucoup plus démunie qu'elle ne l'était avant* », la manière dont ces acteurs se représentent les habitants face à la maîtrise de la demande en énergie est conditionnée par des paramètres socio-économiques et par des injonctions politiques qui complexifient la prise en compte des besoins des locataires et leur accompagnement dans l'évolution des pratiques énergétiques. L'habitant devient alors une variable qui agit non seulement sur le plan économique, mais aussi dans un système sociotechnique plus complexe (Brisepierre, 2013). Or ces représentations, basées sur l'analyse croisée de la littérature et des témoignages recueillis, soulèvent deux paradoxes majeurs.

D'abord, bien que l'ensemble de ces professionnels admette que le comportement de l'habitant influence la maîtrise des consommations énergétiques, la place qu'on lui attribue est cantonnée à celle d'un usager hypothétique, sur lequel incombe la responsabilité de l'efficacité des innovations adoptées sans qu'on lui donne la possibilité concrète de s'en approprier, ni de profiter des bénéfices économiques estimés. Deuxièmement, ces acteurs ne s'engagent pas dans des efforts nécessaires pour faire évoluer réellement les pratiques, car, comme nous disait le directeur de la maîtrise d'ouvrage cité précédemment, « *sur les usages il y a beaucoup à dire, mais il ne faut pas dire aux usagers qu'on pourra tout contrôler et de toute façon je n'ai pas envie de dire aux habitants ce qu'ils doivent faire* ». Excepté quelques opérations expérimentales de réhabilitation, ce constat peut être élargi à l'ensemble des acteurs interrogés, pour qui accompagner les habitants face à la maîtrise de la demande en énergie ne signifie pas intégrer la diversité des pratiques énergétiques dans la conception et dans la production du logement collectif, mais plutôt imposer un comportement standardisé dicté par l'approche techno-centrée de la performance du bâtiment. Ces paradoxes témoignent enfin de l'ambiguïté des discours concernant la maîtrise de la demande en énergie et, plus globalement, la fabrique de la ville durable contemporaine.

Bien que les acteurs interrogés nous répètent tous que la question énergétique est réglée, car l'enjeu se joue désormais au niveau de la RE 2020, qui annonce « une révolution copernicienne des pratiques actuelles et futures », plusieurs initiatives de nature différente nous font penser que la question énergétique condense encore des intérêts cruciaux pour les acteurs du bâtiment et de l'habitat en particulier. On

24. Association négaWatt, « Réglementation environnementale 2020 : le gouvernement fait une croix sur les bâtiments neufs performants ! », communiqué de presse, 23 janvier 2020.

citera, à titre d'exemple, le projet CoRDEES (Co-responsibility in District Energy Efficiency & Sustainability) qui, entre 2016 et 2019, a réuni la Ville de Paris, Paris Batignolles Aménagement, l'École des mines et plusieurs start-ups pour expérimenter une nouvelle forme de gouvernance énergétique dans l'écoquartier de Clichy-Batignolles. En s'appuyant sur un financement de 5,4 M € sur trois ans et sur le soutien du ministère de la Transition écologique, ce projet – inscrit dans le cadre du programme européen Urban Innovative Actions (UIA) – a proposé la mise en place du métier de « facilitateur énergétique », visant à informer, alerter, délivrer des recommandations et proposer des services et du coaching énergétique à l'ensemble de gestionnaires des bâtiments, syndicats de copropriétés, habitants ou salariés implantés sur le quartier, et capitaliser ainsi sur le potentiel des réseaux intelligents. Ayant interrogé certains des acteurs porteurs de ce projet, que nous ne pouvons pas ici détailler, nous constatons que les enjeux économiques associés à la gestion de l'énergie sont bel et bien évidents à un nombre croissant de professionnels et que la maîtrise de la demande en énergie peut justifier la vente de nouveaux services à des consommateurs – indépendamment de leur statut – pour pallier les défauts des bâtiments, si dits performants.

► Conclusion

L'enquête menée dans le cadre du présent chapitre a permis d'interroger les points de vue, les logiques d'action et les valeurs des acteurs responsables de la conception et de la production du logement collectif, face à la notion de maîtrise de la demande en énergie. L'analyse de leurs discours a fait émerger des représentations concernant les rapports qu'auraient les habitants à la consommation énergétique dans leur logement, mais aussi des paradoxes associés à ces mêmes discours.

L'enquête a fait ressortir que les représentations des professionnels de l'habitat traduisent l'imbrication complexe des contraintes politiques, des préjugés techniques et des intérêts économiques d'acteurs qui sont à la fois interdépendants et en concurrence. Ces représentations révèlent les limites des injonctions liées aux politiques de maîtrise de l'énergie et les tensions que la traduction de ces impératifs soulève. Ces acteurs doivent, d'une part, faire évoluer leurs pratiques pour traduire et mettre en œuvre les politiques publiques de transition écologique et, d'autre part, contribuer à faire évoluer les pratiques des habitants dont les attentes et les usages ne convergent pas toujours avec ces politiques.

Or l'absence de prise en compte de la dimension habitante observée globalement dans les récits des acteurs interviewés semble dépendre de ces tensions et se traduit dans la standardisation des modèles conceptuels et constructifs qui caractérise la production du logement collectif. Confortées par des politiques publiques qui visent la croissance économique à travers la production de réglementations thermiques basées sur l'offre des industriels et sur le marché des certifications énergétiques, les logiques d'action de ces acteurs tendent à se rapprocher et à réduire enfin l'habitant à une variable d'ajustement agissant, selon les cas, sur les modèles de conception (architecturale et/ou technique) ou sur les logiques économiques de production et/ou de gestion du logement collectif. La notion de maîtrise de la demande en énergie fait ainsi incomber à l'utilisateur final la seule responsabilité du projet de sobriété énergétique, sans qu'on lui fasse confiance ni qu'on lui permette de saisir réellement les bénéfices estimés.

Cette réflexion soulève deux enjeux principaux.

D'une part, si les acteurs de l'habitat ne donnent ni un rôle ni une place spécifique à l'habitant dans la définition des attributs relatifs à la maîtrise de la demande en énergie, c'est d'abord parce que le logement collectif – et notamment dans la construction du neuf – est devenu un produit financier complexe. Cette interprétation – évoquée de manière directe ou indirecte dans les discours de tous les acteurs que nous avons interrogés – interroge alors plus globalement la notion d'habiter et questionne la cohérence entre les raisons et les moyens associés à l'acte de bâtir de nos jours.

D'autre part, si en matière d'énergie la dimension habitante est intégrée avec difficulté dans les processus de conception et de production du logement collectif, c'est aussi parce que, face aux politiques de transition écologique, les acteurs de l'habitat ont plus intérêt à valoriser leurs démarches qu'à interroger sans cesse leurs pratiques sous l'angle de la diversité des usages de l'énergie. Poussés par les mêmes limites de ces politiques qui, à travers les certifications et/ou les labels énergétiques, fournissent les outils pour affirmer ce travail de valorisation, ces acteurs s'appuient majoritairement sur la valeur « verte » de leurs produits, car, comme nous disait l'un des architectes interviewés, « *l'écologie se vend bien* ». La dimension marketing qui caractérise la fabrique de la ville durable soulève alors un deuxième enjeu qui réinterroge la manière d'entendre et de porter le projet sociétal de transition écologique de nos jours.

Enfin, à travers cette enquête, nous pouvons affirmer que la place et le rôle des habitants face à la maîtrise de la demande en énergie ne traduisent plus seulement une bataille idéologique qui opposerait approche techno-centrée et approche sociale, mais révèle plus globalement des enjeux qui touchent à la manière dont les relations entre politiques et professionnels contribuent à faire évoluer notre modèle de société. Cette conclusion ouvre des pistes de réflexion qui méritent d'être explorées à travers de nouveaux regards interdisciplinaires portant sur la fabrique de la ville contemporaine.

► Bibliographie

Ademe, 2016. *Changer les comportements, faire évoluer les pratiques sociales vers plus de durabilité. L'apport des sciences humaines et sociales pour comprendre et agir*, 183 p.

Benzerzour M., Attali J., Isabelle Chesneau I., Le Nechet F., Teller J., 2014. Figures intégrées de performance énergétique. Pour prescrire et concevoir la performance énergétique en projet. Rapport de recherche, ministère de la Culture et de la Communication, Bureau de la recherche architecturale, urbaine et paysagère, École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville/Ipraus. hal-01825738

Beslay C., Zélem M.-C., 2015. *Sociologie de l'énergie*, CNRS Éditions, 478 p.

Beslay C., Gournet R., Zélem M.-C., 2014. Le « bâtiment économe » : utopie technicienne et « résistance » des usages. In Boissonnade J. (éd.), *La Ville durable controversée. Les dynamiques urbaines dans le mouvement critique*, Paris, Édition Petra, 335-363 (coll. Pragmatismes).

Beslay C., Capelle J., Gressier A., Gournet R., Morlat C., 2019. Innover dans l'habitat social. Le modèle économique et social d'habitat contributif. Communication présentée dans le cadre du colloque *Innovation et territoires face aux inégalités*, université du Québec, Rimouski, 22-25 mai.

Brice L., Dujin A., Maresca B., décembre 2012. Les pratiques de consommation émergentes dans les quartiers durables. Consommations d'énergie et mobilité, Rapport Credoc, Cahier de recherche n° 294, 92 p.

Briseperrière G., 2013. Analyse sociologique de la consommation d'énergie dans les bâtiments résidentiels et tertiaires, Bilan et perspectives. Rapport pour l'Ademe, 51 p.

- Broc J.-S., 2006. L'évaluation ex-post des opérations locales de maîtrise de la demande en énergie. État de l'art, méthodes bottom-up, exemples appliqués et approches du développement d'une culture pratique de l'évaluation. Thèse de doctorat en énergétique, sous la direction de Bernard Bourges, École des mines de Paris, 670 p.
- Brugidou M., Garabuau-Moussaoui I., 2013. From energy policies to energy-related practices in France: the figure of the "consumer citizen" as a normative compromise. In Fudge S., Peters M., Hoffman S., Wehrmeyer W. (eds), *International Approaches to Behaviour Change: The Global Challenge to Encouraging Sustainable Lifestyles*, Londres, Edward Elgar Publishing Ltd., 143-163.
- Carassus J., Laumonier C., Sesolis B., Janvier D., Wrona R., 2013. Vivre dans un logement basse consommation d'énergie. Une approche socio-éco-technique. Retour d'expérience de six résidences labellisées BBC Effinergie®. Rapport pour l'organisme certificateur Cerqual.
- CGDD (Commissariat général au développement durable), 2015. La rénovation thermique des logements : quels enjeux, quelles solutions? *La Revue du CGDD*, p. 3.
- Commission européenne, 2005. *Livre vert sur l'efficacité énergétique, ou Comment consommer mieux avec moins*, Bruxelles, p. 32.
- Coulondre A., 2017. La création de profit par les promoteurs immobiliers. Étude sur le travail entrepreneurial de qualification des biens. *Revue française de sociologie*, 1 (58), 41-69.
- Danieli A., 2018. La « mise en société » du compteur communicant : innovations, usages et controverses dans les mondes sociaux du compteur d'électricité Linky en France. Thèse de doctorat, université Paris-Est, sous la direction d'Olivier Coutard (LATTTS).
- Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) Nord-Pas-de-Calais-Picardie, 2016. *La rénovation énergétique des logements sociaux. Bilan de l'expérimentation 2007-2013 menée avec l'aide des fonds Feder en région Nord-Pas-de-Calais*, 40 p.
- Galvin R., 2016. *The Rebound Effect in Home Heating: A Guide for Policymakers and Practitioners*, Routledge, 162 p.
- Gartland L.M., Emery A.F., Sun Y.S., Kippenhan C.J., 1993. Residential energy usage and the influence of occupant behavior. *Proceedings of the ASME winter annual meeting "The American Society of Mechanical Engineers"*, New Orleans, Louisiana.
- Gellings C.W., 1984. Demand-Side Management. EPRI report EA/EM-3597.
- Guerra Santin O., Itard L., 2010. Occupants' behavior: determinants and effect on residential heating consumption. *Building Research and Information*, 38 (3), 318-338.
- Jourdheuil A.-L., 2020. Qualité(s) architecturale(s) des logements sociaux produits par les promoteurs immobiliers : une question qui fait débat. *Les Cahiers de la recherche architecturale urbaine et paysagère*, 8. <https://doi.org/10.4000/craup.4842>
- Kaehler J.W.M., 1993. Un outil d'aide à la décision et de gestion des actions pour la maîtrise de la demande d'énergie – de la conception au développement. Thèse de doctorat en énergétique, École nationale supérieure des mines de Paris, mai 1993.
- Lévy J.-P., Roudil N., Flamand A., Belahid F., 2014. Les déterminants de la consommation énergétique domestique. *Flux*, (96), 40-54.
- Mangold M., 2015. Habiter une maison « performante » énergétiquement : vers la construction d'une « expertise habitante »? In : *2^{es} Journées internationales de sociologie de l'énergie*, université François-Rabelais, Tours, 1^{er}-3 juillet 2015, 211-214.
- Meier A., Aragon C., Peffer T., Perry D., Pritoni M., 2011. Usability of residential thermostats: preliminary investigations. *Building and Environment*, (46), 1891-1898.
- Morand L., 2015. Habiter un logement performant : à (en) quoi l'habitant doit-il s'adapter? Cas d'études à Lyon-Confluence et Greenwich Millennium Village. In : *2^{es} Journées internationales de sociologie de l'énergie*, université François-Rabelais, Tours, 1^{er}-3 juillet 2015, 167-170.
- Nadai A., Grandclément C., 2015. Smart grids et « responsive consumer ». Communication présentée aux *Journées internationales de sociologie de l'énergie*, Toulouse, 1^{er}-3 juillet 2015.
- Roudil N., 2015. La ville durable à l'épreuve de la sobriété. Le citoyen entre injonction à « bien habiter » et normalisation des conduites en milieu urbain. In Hamman P., Christen G., Jehling M. (éd.), *Systèmes énergétiques renouvelables en France et en Allemagne, synergies et divergences*, Paris, Orizons, 95-115.

Roudil N., 2016. Des modes d'habiter durables en cours d'élaboration. *Sciences de la société*, (98), 126-140.

Roudil N., Flamand A., 2013. Moins consommer d'énergie, mieux habiter? *Métropolitiques*. <https://metropolitiques.eu/Moins-consommer-d-energie-mieux.html>

Shipper L., Grubb M., 2000. On the rebound? Feedback between energy intensities and energy uses in IEA countries. *Energy Policy*, 28 (6-7), 367-388.

Souami T., Kasdi I., 2014. Micro-transitions et écoquartiers : la recomposition des pratiques énergétiques face aux déterminismes matériels et socio-économiques, *Vertigo, la revue électronique en sciences de l'environnement*, 14 (3). <http://vertigo.revues.org/15730>

Subrémon H., 2012. Pour une intelligence énergétique : ou comment se libérer de l'emprise de la technique sur les usages du logement. *Métropolitiques*. <http://www.metropolitiques.eu/Pour-une-intelligence-energetique.html>

Subrémon H., 2014. Usages de l'énergie dans l'habitat : la transition énergétique vue d'en bas. *Flux*, 2 (96), 4-9.

Zélem M.-C., 2010. *Politiques de maîtrise de la demande d'énergie et résistances au changement. Une approche socio-anthropologique*, L'Harmattan (coll. Logiques sociales), 323 p.

Zélem M.-C., 2018. Économies d'énergie : le bâtiment confronté à ses occupants. *FFE, Annales des Mines – Responsabilité et environnement*, 2 (90), 26-34.

Chapitre 6

L'aménagement du parc Chapelle-Charbon à Paris : expérimentations participatives et discontinuités de la maîtrise d'ouvrage urbaine

YASMINA DRIS, OLIVIER ANSART

L'importance prise par les problématiques de développement durable a contribué à soutenir et à renforcer sur le plan réglementaire une plus grande implication des citoyens dans l'élaboration de leur cadre de vie. Alors que la « concertation » en amont des opérations d'aménagement était déjà évoquée dès les années 1990¹, les textes législatifs les plus récents paraissent vouloir dépasser ce principe en évoquant celui de « co-construction »². Ils ont aussi ouvert le champ à plusieurs interprétations dans leur mise en application. Dans ce contexte, ont aussi émergé à l'échelle locale des tentatives de renouvellement des modalités de mobilisation des citoyens très diverses et souvent présentées comme gages d'innovation (Zaza, 2016). Il s'agit désormais de faire et de penser la fabrique de la ville « autrement »³, en opérant des changements dans plusieurs registres qui peuvent se conjuguer. Dans une étude consacrée à ces mutations, l'Atelier parisien d'urbanisme distingue quatre tendances majeures : « changement d'approche, quand le projet urbain s'appuie d'abord sur l'usage et les usagers; changement de temporalité, avec des projets de temps court, éphémères; changement d'outils avec la mise en réseau et la dé-hiérarchisation qu'offre internet; changement de leadership, quand la société civile et les acteurs non institutionnels se retrouvent à l'initiative d'un projet, voire de sa réalisation » (Pairot et Moreau, 2017).

Les édiles parisiens, à l'instar de ceux d'autres grandes métropoles, revendiquent le déploiement d'un urbanisme à la fois plus durable et plus collaboratif (Douay et Prévot, 2016). La première mandature d'Anne Hidalgo a marqué un tournant dans l'évolution

1. La loi française évoquait déjà des principes de consultation, d'information et de concertation avec les habitants, notamment dans le Code de l'urbanisme, la loi d'orientation sur la ville (1991), la loi sur l'administration territoriale (1992) et la loi Barnier (1995), qui a instauré le « débat public » à la française.

2. Principe introduit par la loi sur la ville et la cohésion urbaine (2014).

3. Nous empruntons cette expression à Sara Carlini, dont le doctorat en cours réalisé sous la direction d'Alessia de Biase, au sein du Laboratoire architecture anthropologie LAVUE UMR 7218 CNRS (ENSA Paris-La Villette), est intitulé « Imaginer et fabriquer la ville autrement ? Implications pratiques et discursives de l'urbanisme "de terrain" dans la transformation urbaine ».

des référentiels d'action publique municipale de la capitale. Son ambition – faire de Paris «une ville durable», «intelligente», «collaborative et numérique»⁴ – s'est traduite par une «nouvelle doctrine de l'aménagement» (Delarc, 2018). Pour Jean-Louis Missika⁵, «l'urbanisme parisien a négocié le virage de l'urgence écologique et sociale»⁶. Dans cette démarche, les espaces publics parisiens font office de laboratoires d'expérimentation⁷. À la fin de la première mandature d'Anne Hidalgo, l'équipe municipale revendiquait dans son bilan des actions de reconquête de l'espace urbain, de piétonnisation, de végétalisation et de restauration écologique. Parmi les projets entrepris, celui du parc Chapelle-Charbon dans le 18^e arrondissement semble être un terrain de mise en application de ces orientations. Au-delà de la spécificité des questions qu'elle posait, cette opération illustre bien, selon nous, plusieurs aspirations au renouvellement des modalités d'implication citoyenne dans l'aménagement des espaces publics parisiens. En plus d'être un projet à fort enjeu politique, incarnant les orientations écologiques et collaboratives de la municipalité, ce parc s'inscrit dans un territoire particulièrement concerné par les ambitions métropolitaines de la capitale, et avec un tissu associatif très actif, notamment sur les questions d'aménagement de l'espace.

Ce chapitre cherche à comprendre comment ces nouvelles manières de faire et de penser la fabrique urbaine se trouvent confrontées à des enjeux politiques s'exprimant à différentes échelles de compétences et aux dimensions procédurales du projet urbain. Il s'agira aussi d'interroger la «portée» (Fourniau, 2010) des expérimentations participatives dans l'aménagement du parc Chapelle-Charbon. Après avoir présenté le contexte urbain et politique de cette opération, nous reviendrons dans un premier temps sur les différentes étapes qui ont jalonné le processus participatif. L'implication des habitants dans la création de ce parc a été soutenue par plusieurs acteurs. Initialement investie par des associations locales, elle a été par la suite pilotée tantôt par la Direction de l'urbanisme, tantôt par la Direction des espaces verts et de l'environnement (DEVE) de la Ville de Paris, maître d'ouvrage de l'opération. Enfin, nous interrogerons les liens entre processus participatif et démarche de projet. Pour ce faire, nous nous appuyerons sur un corpus de connaissances hybrides et sur une double posture. Nous mobiliserons à la fois des matériaux récoltés dans le cadre d'une recherche doctorale⁸ (Dris, 2020) et la connaissance fine du terrain d'un acteur associatif mobilisé au cœur de ce processus. Il ne s'agit pas ici de légitimer ou de justifier les actions engagées par l'association dont fait partie cet acteur, mais de construire une réflexivité commune à partir du point de vue de chacun (Biau et Evette, 2008).

4. Anne Hidalgo, «Paris qui ose : mon projet pour Paris 2014-2020», <https://issuu.com/oserparis/docs/prog-0412-rvb>.

5. Adjoint à la maire de Paris en charge de l'urbanisme, l'architecture, les projets du Grand Paris, le développement économique et l'attractivité entre 2014 et 2020. Il apparaît comme l'homme fort de la politique d'innovation de la municipalité et le pionnier de la stratégie numérique de la ville (Delarc, 2018; Douay et Prévot, 2016).

6. Missika J.-L., 2019. Nouvel urbanisme parisien. Note publiée en septembre 2019 par Terra Nova. http://tnova.fr/system/contents/files/000/001/816/original/Terra-Nova_Le-nouvel-urbanisme-parisien_JL-Missika_180919.pdf?1568746400

7. Alors que d'autres questions comme celles du genre ou des mobilités douces étaient au cœur de ces expérimentations, nous centrerons notre propos uniquement sur la dimension participative de ce projet.

8. Notre méthode d'investigation a été de type socio-ethnographique. Nous avons pris part à plusieurs dispositifs participatifs, mené une dizaine d'entretiens semi-directifs avec différents acteurs (politique, professionnel, associatif, etc.), et analysé les documents liés au projet (médiats et supports de communication, documents relatifs aux démarches participatives, documents d'urbanisme opérationnel, etc.).

► La naissance d'un projet de parc dans le nord-est parisien

Le parc Chapelle-Charbon s'inscrit dans une zone d'aménagement concerté (ZAC) du même nom, sur une friche ferroviaire, au cœur du Grand Projet de renouvellement urbain⁹ de Paris Nord-Est élargi (GPRU PNEE). Cette vaste opération¹⁰ vise à redynamiser un territoire longtemps oublié des politiques publiques (figure 6.1). La création d'un parc dans ce périmètre a fait consensus chez l'ensemble des représentants institutionnels et associatifs actifs sur le territoire. Ce projet répond en effet à une attente locale tant au niveau politique que pour nombreux habitants du nord-est parisien.

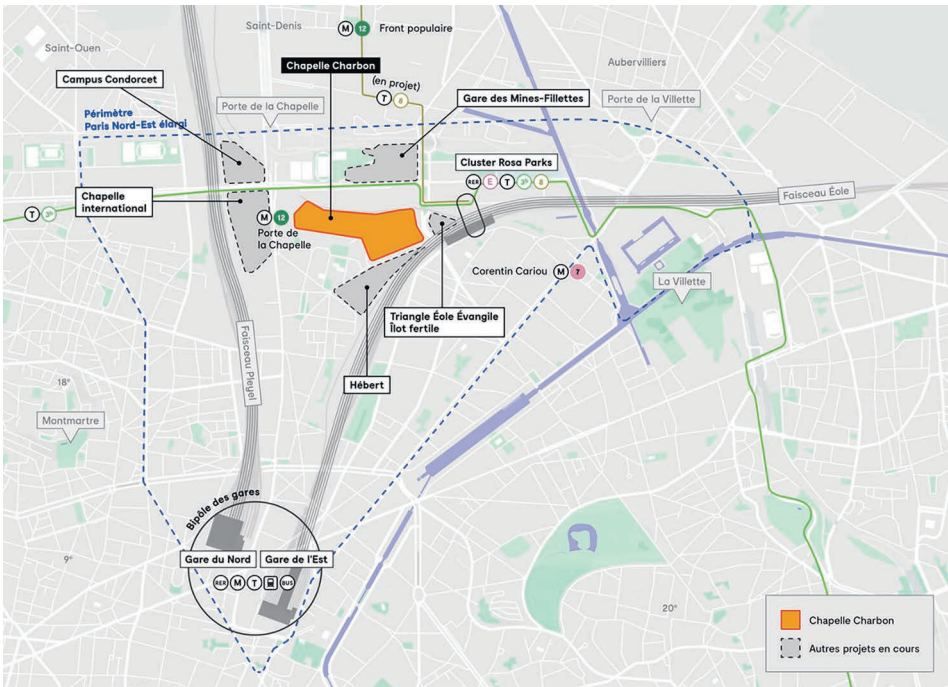


Figure 6.1. Situation de la ZAC Chapelle-Charbon dans le périmètre de PNEE (© Designers Unit).

Un parc tant attendu !

Depuis une trentaine d'années, des habitants du 18^e arrondissement refusaient la densification de leurs quartiers. Certains d'entre eux s'étaient engagés dans les années 1990 en opposition au plan de réaménagement d'un terrain désaffecté de la SNCF le long de la rue Pajol. Celui-ci prévoyait de construire un ensemble de 620 logements, impliquant la destruction d'une halle qui occupait cette friche. Les oppositions portaient essentiellement sur la volonté de préservation de l'héritage industriel et sur l'idée que ce territoire

9. Le GPRU est un contrat passé en 2002 entre la ville de Paris, l'État et d'autres partenaires (région, Caisse des dépôts, Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, ACSE) dans le but de rénover onze quartiers de la périphérie parisienne.

10. PNEE s'étend sur plus de 600 ha à cheval entre le 18^e, le 19^e et le 10^e arrondissement parisiens et La Plaine Saint-Denis.

avait plus besoin d'équipements et d'espaces verts que de logements. La mobilisation de plusieurs associations locales et d'habitants dans un collectif avait conduit à la « congélation » du projet (Gatta, 2019). Organisés en coordination (Coordination Espace Pajol, CEPA), ils avaient présenté lors d'une réunion publique une proposition alternative au premier projet municipal, avec une maquette et des visuels démontrant qu'il était possible de préserver la halle (Gardesse et Grudet, 2015). La proposition de la CEPA¹¹ souhaitait « s'inscrire dans une perspective de développement durable avec une vision écologique ». Cette forte mobilisation ascendante aboutit à la mise en place d'un processus de « concertation », organisé conjointement par l'aménageur de la ZAC (la Semaest), les mairies de Paris et du 18^e arrondissement et des habitants. Le travail collectif donna naissance à un nouveau programme qui répondait aux attentes exprimées par ces derniers (bureaux, bibliothèque, auberge de jeunesse, gymnase, locaux associatifs, espace vert, tout en conservant la halle). La dimension écologique du projet fut par la suite valorisée par la Ville; la ZAC Pajol figura ainsi parmi les premiers ÉcoQuartiers¹² labélisés par le ministère de l'Écologie et du Développement durable.

En 2008, alors que les premières opérations du GPRU sont lancées avec des démarches participatives peu ambitieuses, des membres de la Coordination Espace Pajol décident de se « doter d'un statut officiel pour pouvoir peser dans la prise de décision ». Ils se constituent en association : l'ASA PNE (Association pour le suivi de l'aménagement de Paris Nord-Est). Riche des connaissances acquises lors de la première mobilisation à la fois sur des compétences techniques et relationnelles, celle-ci devient l'un des acteurs incontournables de l'urbanisme du nord-est parisien (Gatta, 2019). Ses membres œuvrent à l'implication des habitants dans les projets menés sur ce territoire, en contribuant notamment à la mise en place d'une charte et d'un comité d'organisation de la concertation sur l'ensemble du GPRU¹³. L'association poursuit son engagement dans la même lignée que lors de son investissement pour l'opération de la ZAC Pajol en défendant un meilleur équilibre entre bâti et espace public, entre logements et équipements dans les nouvelles opérations, et en œuvrant pour la création de nouveaux espaces verts sur ce territoire.

Le parc, un objet « politique »

C'est dans ce contexte de forte attente locale qu'émerge le projet du parc Chapelle-Charbon. Il est alors présenté par la collectivité comme le nouveau « poumon vert du nord-est parisien ». L'opération n'a pourtant pas toujours eu une telle ambition. Un premier plan guide de François Leclercq¹⁴, architecte coordinateur du GPRU PNE, faisait mention d'un espace vert sur le secteur Chapelle-Charbon composé d'un jardin sur toiture et de « liaisons vertes ». En 2014, le début des études portant sur le périmètre

11. CEPA, 2003. Propositions et recommandations pour la ZAC Pajol. Rapport d'étape du 16 avril 2003.

12. Label issu d'une première démarche d'appels à projets initiée en 2009. Il « distingue et valorise des démarches de conception et de réalisation de quartiers qui respectent les principes du développement durable tout en s'adaptant aux caractéristiques de leurs territoires » (voir chapitre 8).

13. Les activités de l'association se concentrent aujourd'hui sur la participation à ce comité de suivi et aux différents dispositifs participatifs mis en place dans le cadre des projets en cours, ainsi que sur l'organisation de rencontres avec les habitants. L'association joue également un rôle important dans l'information sur les évolutions des différents projets du PNEE en alimentant notamment un blog dédié à ce sujet.

14. Élaboré par Dusapin, Leclercq et l'agence TER (titulaires du marché de définition lancé par la municipalité pour le secteur de PNE en 2003) et présenté aux habitants lors d'une réunion publique du 25 juin 2009.

élargi du GPRU¹⁵ coïncide avec l'arrivée de l'équipe municipale d'Anne Hidalgo à Paris. La friche ferroviaire représente pour elle une occasion rare de création d'un parc public d'envergure dans un contexte foncier très tendu. Lors de sa première candidature à la mairie de Paris, elle avait fait du verdissement de la capitale l'un des enjeux majeurs de sa future politique : « je veux végétaliser Paris partout où cela est possible »¹⁶. Cette promesse se traduit dans les engagements pris dans le cadre du Plan Climat de la ville : faire de Paris « une ville qui rend l'espace public aux habitants » en aboutissant en 2020 à la création de « 30 hectares d'espaces verts nouvellement ouverts au public »¹⁷. Ce qui vaut à ce projet d'être présenté par l'ensemble des acteurs comme « le parc de la mandature »¹⁸. Cette dimension politique va impacter tout le déroulé du projet, à commencer par son calendrier opérationnel. Alors que le lancement des études pour ce secteur devait intervenir en 2017 selon le planning prévisionnel de PNEE, il est avancé pour répondre aux objectifs politiques d'une livraison durant la première mandature Hidalgo (2014-2020). Mais, face à des difficultés de libération du foncier, les équipes techniques doivent rapidement envisager une livraison en plusieurs tranches (figure 6.2). La première, de 3 hectares, porte sur un terrain propriété de la ville et un autre de la SNCF acquis en 2016. La deuxième tranche, de 1,5 hectare, est conditionnée par la fin des travaux du Charles-de-Gaulle (CDG) Express, un projet de liaison ferroviaire entre la gare de l'Est et l'Aéroport de Roissy, porté par l'État et ses partenaires (la SNCF et Aéroports de Paris). Ce projet, très contesté à l'échelle locale¹⁹, prévoit un passage au niveau du quar-

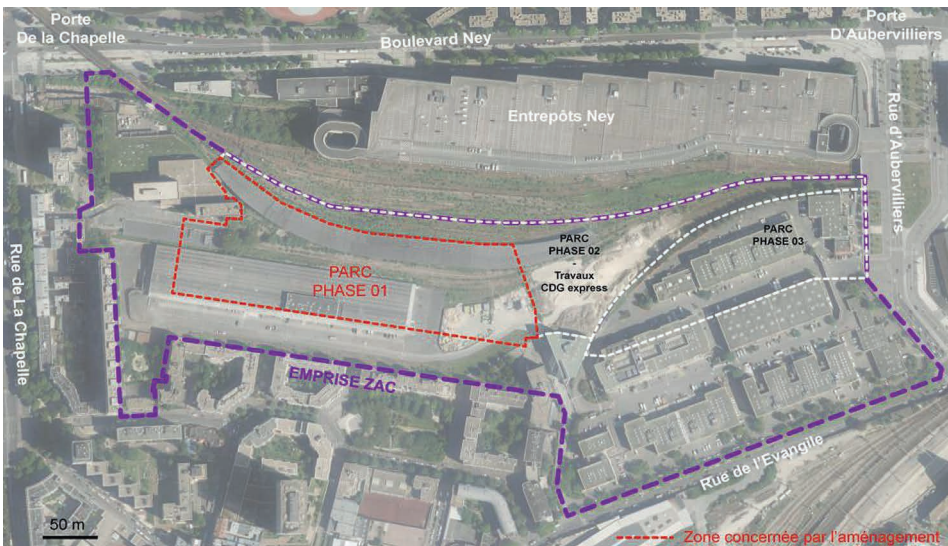


Figure 6.2. Phasage opérationnel du parc Chapelle-Charbon (© Ville de Paris).

15. En 2013, le périmètre du GPRU PNE de 200 hectares est élargi à 600 hectares pour inclure les gares parisiennes du Nord et de l'Est ; il devient Paris Nord-Est Élargi (PNEE).

16. Anne Hidalgo, *op. cit.*

17. Mairie de Paris, Plan Climat de Paris, 2018.

18. À la fois les élus et les acteurs des services techniques de la ville, mais aussi les associations et divers professionnels intervenant sur le projet.

19. Habitants et associations se sont regroupés dans le collectif Stop CDG Express. Plusieurs actions ont été menées dont des courriers adressés à la maire de Paris, au Premier ministre et au ministre de la Transition écologique et solidaire de l'époque.

tier de la porte de la Chapelle. Son tracé évolue en fait parallèlement à l'élaboration du projet Chapelle-Charbon. Jusqu'à 2018, il est question d'un passage aérien sur l'emprise du futur parc, mais le scénario d'un enfouissement partiel est finalement retenu. Sur ces deux emprises se trouvait également un préau (auvent et quai de l'ancien tri postal) ainsi qu'une halle. Celle-ci était occupée par un exploitant proposant une offre de jeux de football en salle : le *Five*²⁰. Enfin, la troisième tranche est actuellement occupée par un pôle d'activité, CAP 18, qui abrite 150 PMI-PME et 2000 emplois. Des négociations avec son exploitant, la Foncière des Régions, sont engagées depuis plusieurs années. Seule la première tranche du parc devait être livrée en mars 2020, avant d'être reportée à juillet de la même année en raison de la crise sanitaire et du bouleversement du calendrier électoral qui s'est ensuivi.

► Une nébuleuse de dispositifs participatifs

En plus du calendrier opérationnel du projet, la dimension politique du parc a eu des répercussions sur les ambitions participatives qui lui ont été associées par la mairie de Paris, et sur sa gouvernance, comme nous le confirme un agent de la ville : « *Vu que c'est un des grands projets phares de la mandature implanté dans un secteur particulier, il nous a été demandé de mettre en place une concertation très poussée et innovante.* »²¹ En effet, ce projet est jalonné de dispositifs participatifs en tout genre, portés et investis par divers acteurs. Pour les rendre plus lisibles, nous avons entrepris une lecture analytique qui interroge à la fois le portage du dispositif, sa mise en œuvre et les catégories de participants impliqués (Carrel *et al.*, 2009).

Dès l'annonce du lancement des études sur ce parc, les conseils de quartier Charles Hermite-Évangile et La Chapelle-Marx Dormoy investissent le projet par la mise en place d'un « atelier d'idéation participatif »²² dont l'animation est confiée à Capacités, une association spécialisée dans les démarches participatives²³. Les participants y sont invités à réfléchir aux usages et aménagements qu'ils souhaiteraient voir développer dans ce futur parc. Des inquiétudes sont formulées par certains habitants et membres d'associations lors de cette rencontre autour du projet du CDG Express²⁴. Elles sont liées à la vitesse des trains, aux nuisances sonores et visuelles ainsi qu'aux vibrations qui pourraient être générées par la récurrence des passages. L'ASA PNE défend l'idée d'un enfouissement total de la ligne sur le secteur de la porte

20. Le *Five* recensait 12 terrains de football et était fréquenté par environ 500 personnes en semaine, et 700 à 1 000 le week-end. Il bénéficiait d'un ancrage fort dans le quartier, notamment par ses liens avec les associations locales et un partenariat avec la mairie de Paris sur l'insertion des personnes handicapées et sur le développement du foot féminin.

21. Entretien avec le chef de projet à la Ville de Paris, le 13 juin 2017.

22. Terme utilisé par les conseils de quartier et les animateurs du dispositif. L'atelier a eu lieu le 27 janvier 2016.

23. La rémunération de l'association est assurée par la mairie du 18^e à travers le budget de fonctionnement des conseils de quartier.

24. Précisons que le projet a fait l'objet d'un débat public organisé par la Commission nationale du débat public (CNDP) en 2003. En 2015, l'ASA PNE écrit à la commission pour lui demander de se saisir à nouveau du dossier compte tenu de son évolution et de son impact sur les projets de PNEE. Le président de la CNDP de l'époque explique dans un courrier en réponse à cette sollicitation qu'il est interdit pour l'instance de rouvrir un débat public au sujet d'un projet qui a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique et qu'elle ne peut pas s'autosaisir du dossier. Les maires de Paris et du 18^e arrondissement ainsi que les élus locaux ont par plusieurs actions depuis 2006 (déclarations de presse, courriers aux présidents de la République successifs) affirmé leur préférence pour un enfouissement sur le quartier de la porte de la Chapelle.

de la Chapelle. Cette position est aussi celle tenue par les conseils de quartier et de nombreux riverains de la Chapelle qui assistent à la réunion. Durant cet atelier, des habitants expriment également leur attachement au *Five* et leur souhait de voir cet équipement rester dans le quartier.

Mais les enjeux politiques associés à la création du parc ont eu pour effet de centraliser la gouvernance de l'opération au niveau de l'Hôtel de Ville, minimisant ainsi le rôle des élus d'arrondissement. Un responsable d'association locale nous a expliqué lors d'un entretien que « *pendant des mois, il n'était pas possible de savoir où en était le projet. Les élus du 18^e ne pouvaient pas renseigner [les habitants] car c'était au niveau de l'Hôtel de Ville que tout se passait* »²⁵. On identifie également un glissement dans le rôle de chacune des deux directions techniques de la Ville impliquées dans l'opération. Celle en charge de l'urbanisme occupait au départ une position centrale dans la définition des modalités d'implication des habitants. En s'appuyant sur la faible expérience participative de la DEVE, maître d'ouvrage de l'opération, la Direction de l'urbanisme met à sa disposition son prestataire chargé de concertation : Ville Ouverte. Il s'agit d'une structure affichant une double compétence en concertation et en programmation urbaine. Elle est liée à la Direction de l'urbanisme par un accord-cadre relatif à l'ensemble des démarches participatives engagées par cette direction.

Ville Ouverte assume alors la définition de la stratégie de « concertation »²⁶, de sa mise en exécution qui comprend son organisation, son animation ainsi que la communication autour de ce processus et de ses apports. La commande politique formulée par Jean-Louis Missika était de mettre en place « *une démarche de concertation innovante* » mobilisant des « *outils numériques* »²⁷. Dans cette commande transparaisait aussi la volonté d'impliquer, au-delà des riverains, l'ensemble des Parisiens, voire des « métropolitains ». Il s'agissait également d'intégrer les jeunes, public souvent absent des dispositifs participatifs proposés par la Ville. Pour répondre à cette commande, Ville Ouverte propose d'articuler dispositifs numériques et « présents » comme des réunions publiques, des ateliers, des visites de parc, une balade sur le site²⁸. L'outil numérique prend la forme d'un *serious game*²⁹, *Dessinez votre parc* (encadré 6.1). Son design et sa programmation informatique sont assurés par une start-up de l'innovation numérique spécialisée dans les jeux vidéo (Digiworks). Il est disponible en ligne

25. Entretien avec un responsable d'association locale, le 9 mai 2017.

26. Nous employons le terme « concertation » avec des guillemets lorsqu'il s'agit de l'expression consacrée par les acteurs et dont la mise en œuvre peut parfois s'écarter du sens originel et étymologique de cette notion (Zetlaoui-Léger, 2013).

27. Entretien avec la chargée de mission des processus participatifs à la Ville de Paris, le 7 juin 2017.

28. Deux dispositifs numériques ont été mis en place : le premier n'est pas spécifique au projet Chapelle-Charbon, il s'agit de la plateforme collaborative « paris.nord-est.imaginons.paris » dédiée au projet PNEE qui permet de faire des propositions en commentaire sur une carte interactive. Ce dispositif a rencontré peu de succès dans la mesure où, en janvier 2020, on comptait seulement une douzaine de commentaires sur le projet Chapelle-Charbon alors qu'il est possible de faire des contributions depuis 2016.

29. Défini par Alvarez *et al.* (2012) comme toute « application informatique dont l'intention initiale est de combiner, avec cohérence, à la fois des aspects sérieux (*serious*) tels que, de manière non exhaustive et non exclusive, l'enseignement, l'apprentissage, la communication, ou encore l'information, avec des ressorts ludiques issus du jeu vidéo (*game*). Une telle association, qui s'opère par l'implémentation d'un « scénario pédagogique », qui sur le plan informatique correspondrait à implémenter un habillage (sonore et graphique), une histoire et des règles idoines, a donc pour but de s'écarter du simple divertissement ».

sur un site dédié du 1^{er} août au 30 septembre 2016 et invite l'internaute³⁰ à positionner des « modules » prédéfinis sur le site présenté en vue 3D isométrique³¹.

Ville Ouverte, en charge de la définition des modules, se base sur les usages proposés lors de l'atelier d'idéation participatif organisé par les conseils de quartier, qu'elle traduit en propositions d'aménagement. Leur modélisation est assurée par la start-up à partir de photographies d'aménagements existants sous un design typique des jeux vidéo de *city builders*³² (figure 6.3).

Pour faciliter la prise en main du *serious game*, l'équipe de Ville Ouverte a mis en place des animations dans des espaces publics parisiens. Munis de tablettes nomades, les professionnels ont proposé aux usagers du parc de La Villette, du jardin des Halles ou encore de Paris Plage de contribuer au jeu en ligne. Le jeu a ensuite été proposé dans les établissements scolaires de l'arrondissement pour impliquer les enfants. Les propositions simulées ont été transformées en données par Digiworks. Elles donnent la récurrence de chaque module dans les 1 569 propositions générées. Une synthèse a été restituée au maître d'ouvrage par Ville Ouverte. Ce document, joint en annexe à la consultation du maître d'œuvre, croise les données issues du jeu avec les retours de terrain, les observations émises par des habitants ainsi que les commentaires laissés par certains internautes. Le travail de Ville Ouverte relève ici de l'analyse et de la traduction. En plus des données sur les modules les plus utilisés dans le jeu, on retrouve systématiquement une volonté d'identification des usages que les internautes auraient souhaité voir dans le parc. Le document identifie ainsi des tendances en mettant en exergue des éléments « à débattre lors de deux ateliers » qui ont été organisés à l'automne 2016. Le premier se tient le 10 octobre sur le thème « Identité et accessibilité ». Celui du 3 novembre porte sur « Les ambiances et usages du parc ». Les participants regroupés autour d'une carte du site sont invités à dessiner et/ou écrire leurs propositions selon les thématiques émergentes du *serious game*.

En mai 2016, alors que le processus de « concertation » piloté par Ville Ouverte est en cours, la DEVE lance une procédure pour recruter un Collectif³³ pluridisciplinaire en charge d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) en « co-conception et co-construction »³⁴. Selon la Ville de Paris, l'objectif de cette mission est « d'associer les usagers à la conception des usages pour conforter le programme du futur parc Chapelle-Charbon [...], de générer une nouvelle dynamique sur le site en permettant

30. Nous avons choisi l'emploi du terme « internaute » pour faire référence aux participants au *serious game*, afin de les distinguer des autres catégories conceptuelles comme « habitants », « citoyens » et « riverains ». Il ne s'agit pas de minimiser le caractère politique de cette participation, mais d'insister sur la dimension numérique qui est au fondement de cet outil.

31. La simulation d'aménagement s'organise en deux phases selon le calendrier opérationnel de la ZAC. La première phase englobait la première et deuxième tranche, la seconde phase portait sur l'emprise occupée par le CAP 18.

32. Expression désignant les jeux vidéo qui permettent la simulation de la production et/ou de la gestion d'une ville comme *SimCity*, *Caesar*, *Cities XL*.

33. Nous employons le terme « Collectif » avec la première lettre en majuscule pour faire référence à l'équipe pluridisciplinaire recrutée pour la mission d'AMO par la DEVE. L'usage du terme collectif arrive par la municipalité, la configuration de cette équipe est à distinguer des « collectifs d'architectes » (Macaire, 2012) constitués au tournant des années 1990 par l'action de plusieurs professionnels.

34. Ces termes sont employés par la Ville de Paris. La municipalité fait appel à ces équipes « pluridisciplinaires » sur une grande partie des opérations d'aménagement d'espaces publics, notamment sur le réaménagement des places parisiennes et de la Petite Ceinture.

une meilleure appropriation grâce à une participation créative des riverains et des usagers»³⁵. Le Collectif éponyme Chapelle-Charbon est notifié pour le marché d'AMO en décembre 2016. Il se compose de l'agence Taktyk (urbanisme et paysage) mandataire du marché, de l'Atelier Bivouac (paysage) et de l'agence Anyoji Beltrando (architecture

Encadré 6.1. Le *serious game Dessinez votre parc*

Une première page affichait six profils de personnes qu'on pourrait rencontrer dans le futur parc. Cette interface avait pour objectif de sensibiliser l'internaute à la dimension « publique » et « commune » du parc. Une seconde page proposait de « concevoir son parc » en positionnant des « modules » correspondant à des aménagements répartis en six thèmes : 1. Nature (pelouse libre, bosquets, arbres, etc.); 2. Mobilier (banc, transat, table de pique-nique, table de ping-pong, etc.); 3. Sport et loisirs (aires de jeux, parcours accrobranche, pistes de vélo, terrains de foot, etc.); 4. Agriculture urbaine (jardins partagés, ferme pédagogique, ruchers, etc.); 5. Culture (œuvre d'art, théâtre de plein air, etc.); 6. Services (toilettes, buvette, chemins, portail, etc.).

À chaque module sélectionné, une estimation financière était calculée selon une grille tarifaire définie par la DEVE. Cette démarche s'inscrivait dans une volonté de responsabilisation de l'internaute afin de « lui faire prendre conscience du coût des aménagements publics »⁽¹⁾. D'autres contraintes ont été imposées comme le taux d'espaces végétalisés, qui ne pouvait être inférieur à 60% selon les normes définies pour les parcs parisiens⁽²⁾. En fonction de son degré de végétalisation, chaque élément rapportait un certain nombre de points. Le jeu proposait également de trancher sur le devenir de la halle et du préau existant sur le site : fallait-il les garder ou non ? Fallait-il les démolir entièrement ou partiellement ? Pour finaliser sa proposition, l'internaute était invité à soumettre des suggestions de modules manquants et à renseigner des éléments sur son identité (genre, tranche d'âge, code postal, mail). Seuls les éléments de profil ont été exploités⁽³⁾ dans le traitement des données. Ils ont servi à établir une analyse croisée entre « les simulations de parc » et le profil de l'internaute.



Figure 6.3. Le *serious game Dessinez votre parc* (© Digiworks).

- (1) Entretien avec la chargée de mission des processus participatifs à la Ville de Paris, le 7 juin 2017.
- (2) Entretien avec le chef de projet à la Ville de Paris, le 13 juin 2017.
- (3) Il est stipulé dans les conditions générales d'utilisation « qu'aucune des données personnelles collectées lors de l'inscription (nom, prénom, adresse email, etc.) ne sera utilisée à des fins commerciales ou politiques ».

35. La DEVE Ville de Paris, *Cahier des clauses techniques particulières*, recrutement d'AMO Co-conception et Co-construction, 2016.

et urbanisme). Durant ses trois années d'intervention (2017-2020), le Collectif met en place un « avant-parc » intitulé « le parc des 12 saisons »³⁶. Chaque saison correspond à une ou plusieurs séries d'actions. Les membres du Collectif inscrivent leurs actions et leurs modes de faire dans un mouvement aux contours encore flous, en faveur d'un urbanisme transitoire³⁷. Le Collectif a ainsi eu des périodes de présence sur site, avec des sessions de travail avec les habitants du quartier (ateliers, balades sensibles, interventions d'artistes locaux, etc.). Une phase d'observation et d'analyse conduit à la production d'un *Atlas sensible*, remis à la DEVE en juin 2017. Ce document, qui n'a pas été rendu public, énonce « des réponses à des questions programmatiques » sous forme de pourcentages selon les réponses des habitants. L'ensemble des éléments vient confirmer les orientations définies par le travail de Ville Ouverte. Des chantiers participatifs organisés tout au long de la mission ont permis la réalisation d'aménagements et de mobiliers éphémères³⁸.

► Désarticulations entre processus de projet et processus participatif

En juillet 2017, le paysagiste Thierry Laverne est désigné pour le marché de maîtrise d'œuvre du parc. Il présente les grandes orientations programmatiques lors de la réunion de restitution de la concertation tenue le 29 novembre 2017. La conception du parc s'est faite sans l'association des habitants et en parallèle de l'intervention du Collectif, sans réelle collaboration avec celui-ci³⁹.

Des dispositifs participatifs ponctuellement articulés au processus de projet

La mise en regard du processus participatif avec la démarche de projet (figure 6.4) montre que seuls le *serious game* et les dispositifs qui l'ont précédé ont pu alimenter le programme du parc. En effet, alors que la « concertation » pilotée par Ville Ouverte et la consultation pour recruter l'AMO « co-conception et co-construction » étaient en cours, la DEVE a lancé en octobre 2016 le recrutement du maître d'œuvre concepteur (selon une procédure d'appel d'offres restreint) sur la base d'un document programme élaboré par elle-même « en chambre ». Cette prise en considération partielle des éléments issus de la « concertation » pose question sur l'intégration des dispositifs participatifs dans le processus de projet. Ville Ouverte défendait l'idée d'un processus qui articule dispositifs numériques et présentsiels. La cheffe de projet de la structure explique à propos du *serious game* : « *Ce qui manque, c'est le dialogue avec les habitants et la mise en débat. Pourquoi ils font ce choix ? À quoi ça va servir ? Comment ils se projettent réellement ? Pour quelqu'un qui met énormément de pelouse,*

36. Ce projet a été nommé en 2019 au prix de l'innovation urbaine décerné par le journal *Le Monde* dans la catégorie « participation citoyenne ».

37. Nous retenons ici la distinction proposée par Benjamin Pradel (2010) entre d'une part « l'urbanisme éphémère », marqué par une tendance festive ou événementielle, avec des actions qui tendent à transformer temporairement les logiques d'usages du lieu occupé, et d'autre part « l'urbanisme transitoire », dont l'occupation temporaire a vocation à enrichir ou à valoriser le programme du projet de transformation de l'espace occupé.

38. Réalisés avec des matériaux de récupération issus du Centre des matériaux et d'approvisionnement.

39. Des membres de son agence ont assisté à certaines des actions mises en place par l'AMO.

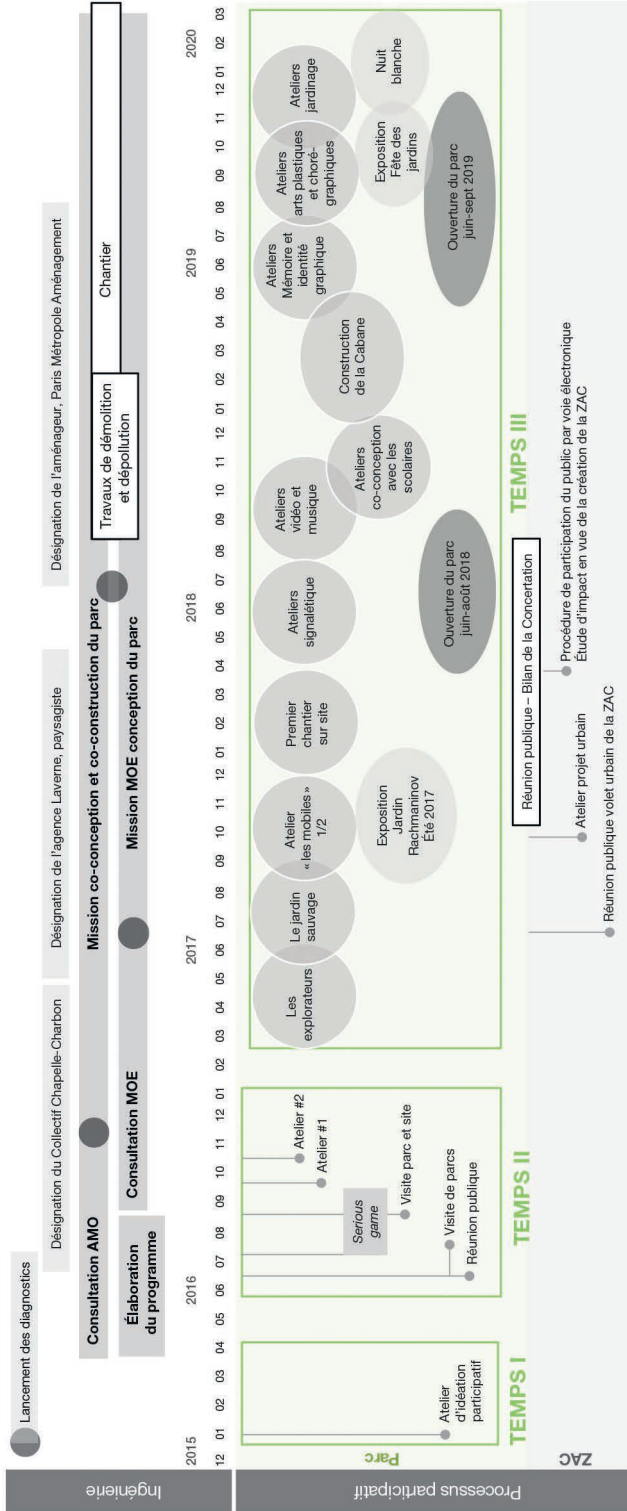


Figure 6.4. (Dés)articulations entre démarche de projet et processus participatif. MOE : maîtrise d'œuvre.

moi j'aimerais discuter avec lui de comment il le perçoit! Discuter, c'est aussi pouvoir contrebalancer les choix.» Les ateliers avaient, dans le cadre de cette démarche, vocation à aider les professionnels à comprendre les résultats du jeu et à les discuter, mais leurs apports n'ont pu être considérés, car les procédures d'ingénierie ont été soumises à un double calendrier politique. D'un côté, celui du CDG Express avec un portage très centralisé et des enjeux métropolitains. De l'autre, le projet de parc ancré localement par de fortes attentes chez les habitants et des promesses politiques. L'impératif d'une livraison du parc en 2020 a conduit les équipes municipales à penser la démarche de projet en fonction de cette échéance et des temps traditionnellement dévolus à chaque étape des procédures. Cette démarche, basée sur une vision purement procédurale du projet, a mené à une rupture avec le processus participatif lorsque la DEVE a dû prendre en charge l'élaboration du programme alors même que la « concertation » était en cours, ce qui a conduit à écarter une partie des résultats des dispositifs qu'elle pilotait.

Le *serious game*, qui a concentré une bonne partie de la communication municipale autour du projet de parc, a été présenté comme un dispositif « ludique » et « innovant », dont la vocation était de « co-concevoir » avec les habitants en impliquant un large public métropolitain et jeune. Si le numérique offre cet avantage d'accéder à un nombre important de participants, on ne peut évacuer l'éventualité des effets d'une fracture numérique liée aux compétences ou aux aptitudes inégales des citoyens à utiliser internet (Krzatala-Jaworska, 2012), particulièrement dans un territoire qui connaît de grandes difficultés socio-économiques. Par ailleurs, on ne peut réellement parler de « co-conception » selon le terme utilisé par la Ville, alors que l'élaboration de ce jeu reste une « boîte noire » (Ottaviano, 2017). Même si les modules qui le composent proviennent des réflexions des conseils de quartier, le choix des propositions retenues et de leur hiérarchisation, la reformulation de propositions vers des modules et *vice versa*, n'ont été le fait que des techniciens et des élus. En proposant de compiler des modules définis par la maîtrise d'ouvrage sans réelle collaboration avec les usagers, le jeu s'inscrit plutôt dans une démarche de votation sans possibilité de délibération et de construction d'une vision collective.

En s'intéressant de plus près au projet réalisé, on peut en identifier de prime abord certaines grandes orientations programmatiques résultant des premiers dispositifs participatifs : la création de liaisons inter-quartiers, le refus de l'ouverture permanente du parc, le traitement de ses limites physiques, l'offre d'un espace couvert et d'espaces dédiés à l'activité sportive et à l'agriculture urbaine ainsi que la présence de l'eau. Mais sur bien d'autres points, des choix ont été opérés sans que le processus de délibération soit clarifié. Les questions autour du devenir du bâti existant sur le site en sont une bonne illustration. Des habitants ont exprimé à différentes occasions le souhait de garder des éléments de la mémoire ferroviaire et leur préoccupation de disposer d'espaces couverts dans le parc. Dans les résultats du jeu, les choix étaient assez mitigés entre destruction totale, partielle ou préservation du bâti. Mais de nombreux internautes ont regretté de ne pas pouvoir placer des modules sous le préau ou sous la halle, ce qui laissait supposer un certain intérêt pour l'exploration de voies alternatives que celles permises dans le jeu. Lors des ateliers, certaines propositions avaient été formulées par des habitants en ce sens. Le programme final prévoyait une préservation partielle du préau et la démolition de la halle impliquant le déménagement du *Five*, alors même que les habitants avaient exprimé leur attachement à cet équipement. En réalité, ces orientations présentées comme émanant de la « concertation » ont été

imposées par le tracé du CDG Express. Cet impératif technique n'a pas été rendu clair aux participants aux différents dispositifs. Le manque de transparence et de communication autour de CDG Express a contribué à alimenter les tensions, alors même que les porteurs de cette liaison ferroviaire n'ont jamais participé au processus participatif⁴⁰. La Ville de Paris, elle-même opposée au scénario d'une traversée aérienne à la porte de la Chapelle⁴¹, était démunie face aux nombreuses questions et sollicitations des habitants à ce sujet. Mais, alors qu'elle avait pris part à des négociations et que ses services techniques avaient été informés du changement de tracé de la ligne ferroviaire impliquant son enfouissement sous l'emprise du parc, l'information n'a pas été relayée aux habitants et aux associations au cours du processus participatif.

Aussi, dans le cadre du *serious game*, le tracé du CDG Express a été représenté comme étant enfoui (par un trait en pointillés sur le terrain sans précision claire), alors même que le scénario contraire, celui d'un passage aérien, était retenu par l'État à ce moment du projet (figure 6.5). La Ville s'est appuyée ici sur la «gamification» de ce dispositif pour évacuer la question conflictuelle (Devisch *et al.*, 2016). Elle a mobilisé l'aspect ludique et le design de l'outil, qui ne permettaient que très légèrement aux participants de sortir du champ des possibilités offertes par le jeu ; ils ne pouvaient le faire que par des commentaires laissés à la fin de la contribution. Ce type de dispositif laisse en effet peu de place au «bricolage et à des interprétations contrastées» (Nonjon et Bonaccorsi, 2012). Les habitants ont ainsi été conviés à s'exprimer sur des questions sans disposer de l'ensemble des informations permettant de comprendre quel était l'univers des possibles ou des contraintes.

Pour ce qui est de l'intervention du Collectif, ses membres expliquent avoir souhaité la pérennisation du mobilier et de l'aménagement produits avec des habitants dans le parc : «*On avait l'ambition de créer des objets émotionnels ensemble, que ces choses soient tellement fortes qu'elles puissent rester après et qu'elles existent dans le projet finalisé.*»⁴² Seuls quelques rares éléments de ces chantiers avaient vocation à subsister (des plantations qui ont été testées dans l'avant-parc, et des graffitis qui ont été réfléchis avec les enfants en amont), les autres productions n'ayant visiblement pas été incluses dans le projet du concepteur. Un des membres du Collectif explique que le principal apport de cette mission est au final d'avoir permis «*d'ouvrir la friche, pour beaucoup de gens du quartier le site n'existait pas, ils ne le connaissaient pas*»⁴³. Il regrette la «rupture» entre les deux missions de «co-conception et co-construction» d'une part, et de «conception» d'autre

40. Une réunion d'information sur le CDG Express auprès des «riverains de la porte de la Chapelle» a été organisée par SNCF Réseau le 7 avril 2018.

41. La Ville de Paris était favorable à la liaison du CDG, considérant qu'elle était «essentielle à l'attractivité de Paris et de la Métropole». En 2018, la maire publie avec Stéphane Troussel, président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, un communiqué dans lequel ils estiment que si «leur détermination à faire de Paris et de la Seine-Saint-Denis des territoires attractifs pour les touristes et les investisseurs reste intacte, rien ne vient démontrer aujourd'hui que le CDG Express y contribuerait significativement». Ils demandent la suspension des travaux et «que toutes les mesures soient prises pour ne pas affecter les habitants du 18^e arrondissement et de Seine-Saint-Denis vivant à proximité de la future ligne». De son côté, Éric Lejoindre, maire du 18^e, a rappelé à plusieurs reprises lors des réunions publiques et à l'occasion d'un courrier adressé en 2015 à l'ASA PNE son «engagement public et sa détermination pour que le passage dans le 18^e de la liaison CDG Express soit enfoui au niveau de la porte de la Chapelle».

42. Entretien avec un membre de la structure mandataire de la mission de «co-conception et co-construction» réalisé le 19 juillet 2019.

43. *Idem*.

part, alors qu'elles se déroulaient en même temps : « *Je trouve dommage que le collectif qui fait la préfiguration ne participe pas à la réalisation, la transition aurait pu se faire autrement... tout est cassé.* » Cette rupture est notamment due à des termes contractuels qui sont restés assez flous sur les modalités de « coopération » entre le concepteur et l'AMO.

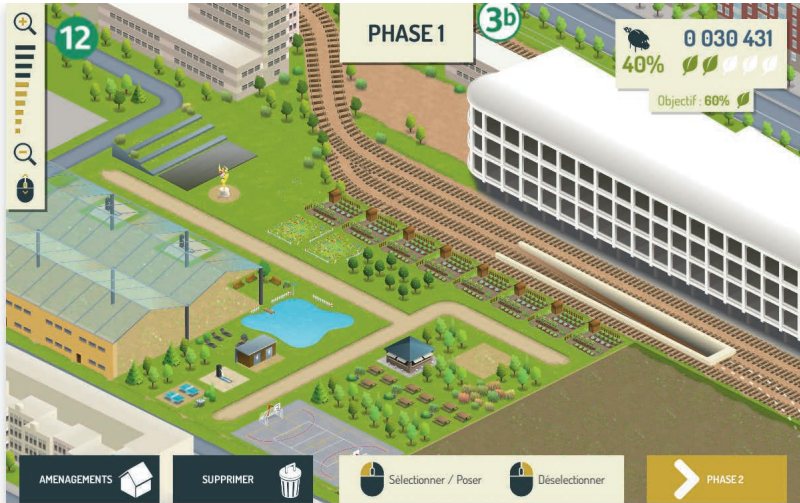


Figure 6.5. Représentation du tracé du CDG Express dans le *serious game* (© Digiworks, adaptée par Yasmina Dris).

Le projet de parc, une vitrine participative pour occulter les questions conflictuelles ?

Lors de leur installation, les membres du Collectif ont reçu de nombreuses interrogations et contestations de la part d'habitants et d'associations autour de la ZAC Chapelle-Charbon. Fin 2016, après plusieurs dispositifs autour de l'aménagement du parc, les habitants s'attendaient au lancement de la concertation sur le volet bâti de la ZAC. Mais celle-ci va se résumer à une réunion publique tenue en juillet 2017 et à un seul atelier organisé en octobre de la même année⁴⁴. Plusieurs inquiétudes ont été exprimées lors de ces deux rencontres, dans la continuité des préoccupations manifestées par les habitants de ce quartier depuis une trentaine d'années. Elles ont notamment porté sur le nombre de logements construits et le gabarit des immeubles, sur la proportion entre logement et équipement et entre bâti et espace public. Des habitants de la ZAC Évangile (qui borde le nouveau projet) étaient particulièrement préoccupés par la hauteur des bâtiments de 12 étages qui allaient les séparer du futur parc. Ils ont également exprimé leur rejet concernant l'ouverture d'une impasse pour desservir le nouveau projet, mettant en avant leur attachement à la fresque dont la destruction était prévue par cette percée, ainsi que l'importance de l'espace public généré par la configuration en impasse dans la vie locale : « *On a mis du temps à réinvestir cet endroit. C'est le seul où l'on peut organiser des rassemblements et des événements de quartier, avec les commerces à côté.* »⁴⁵

44. Ville Ouverte a également mené des sessions de porte-à-porte dans le quartier à partir de septembre 2017.

45. Discussion avec un habitant de la ZAC Évangile le 1^{er} février 2020.

Si l'annonce de création du parc a été très bien reçue par l'ensemble des acteurs, dès 2013, habitants, associations et même certains élus s'inquiètent à l'issue de ces rencontres de la faisabilité de ce parc dans son intégralité, comme en atteste la déclaration d'un conseiller de Paris Europe Écologie Les Verts en 2018 : « *Cet espace vert sera traversé, toutes les sept minutes, à grande vitesse, par le CDG Express. C'est un projet qui manque d'ambition, ridiculement petit, qu'on nous promet pour la Saint-Glinglin. On a raté l'occasion de créer le Central Park de Paris.* »⁴⁶ L'ASA PNE partage ces inquiétudes, qu'elle a exprimées dans un courrier adressé à la maire en octobre 2017, où elle demandait une reconsidération du projet urbain pour l'adapter à la dimension réelle du parc (3 hectares livrables en 2020, contre 6,5 hectares initialement annoncés) ; elle estimait ainsi nécessaire une réduction de 30 % des 500 logements prévus dans la ZAC. La Ville fait alors des concessions sur son programme, en annonçant une réduction de 10 % du nombre de logements et la construction d'un groupe scolaire⁴⁷. Mais c'est également la méthode d'élaboration du projet urbain qui est contestée, plus particulièrement la place laissée aux habitants dans ce processus que certains d'entre eux ont qualifié de « *fausse concertation* », « *trop courte* »⁴⁸.

On a en effet pu observer une multiplication d'espaces participatifs pour l'aménagement du parc public, alors que ceux-ci ont été réduits pour le volet bâti de la ZAC (figure 6.4). Les enjeux politiques associés au projet paysager peuvent expliquer en partie cette démarche. Mais la collectivité semble également chercher à porter le regard sur un objet plus « consensuel »⁴⁹, et à détourner l'attention de questions conflictuelles, comme celle de la densification par la construction de nouveaux logements non accompagnée par la création d'équipements et d'espaces publics de transition. Le passage du CDG Express est l'autre motif qui a cristallisé les tensions tout au long de ce projet, et ce dès les premières mobilisations ; lui aussi semble avoir été écarté des débats avec les habitants à l'échelle du quartier.

En raison de l'organisation municipale de la Ville de Paris, de la complexité des enjeux du territoire dans lequel s'insère ce parc, le portage du projet a été investi par les Directions des espaces verts et de l'urbanisme et leurs élus de l'administration centrale ainsi que ceux du 18^e. En diversifiant ces dispositifs participatifs, la Ville a cherché à toucher un public large et varié (riverains, scolaires, internautes ou non, métropolitains et jeunes en particulier, associations, etc.). Mais chacun de ces acteurs ou catégories d'acteurs a été impliqué de manière discontinue dans ce processus. La répartition floue des rôles entre la mairie de Paris et celle du 18^e dans le cadre de ce projet, et entre les deux directions concernées, ainsi que l'opacité des décisions liées au CDG Express pour les habitants riverains, pourtant directement impactés, rendent difficiles la lecture et la compréhension de la façon dont les décisions ont été prises (Gardesse, 2011). Ce contexte de multiplication de séquences participatives dont le portage a varié d'une séquence à l'autre a mené à une fragmentation de la démarche de programmation en plusieurs tâches et à une perte de mémoire sur la manière dont les différentes décisions ont été prises à ce sujet.

46. Cité dans l'article « Chapelle-Charbon : un nouveau parc au nord de Paris », lejdd.fr, 29 janvier 2018. <https://www.lejdd.fr/JDD-Paris/chapelle-charbon-un-nouveau-parc-au-nord-de-paris-3558644> (consulté le 15 juillet 2020).

47. Il s'agit d'une relocalisation du projet d'école précédemment programmé sur l'opération Hébert.

48. Interventions d'habitants lors de la réunion publique de juillet 2017.

49. Voir la réponse de Jean-Louis Missika à Pascal Julien, conseiller de Paris Europe Écologie Les Verts, ancien président du conseil de quartier La Chapelle-Marx Dormoy, dans l'article du JDD, *op. cit.*

La multiplication de dispositifs participatifs pour l'aménagement du parc Chapelle-Charbon trouve racine dans une volonté de « monstration de la participation, c'est-à-dire œuvrer à authentifier que la participation a eu lieu » (Nonjon et Bonaccorsi, 2012). Même si les débats et les résultats de certains dispositifs ont alimenté le contenu du projet, les deux démarches se sont développées en parallèle sans que les mécanismes de délibération et de décision soient rendus transparents ou explicites. On ne peut en effet parler d'une réelle action publique de « co-construction » et de « co-conception », selon les termes employés par la maîtrise d'ouvrage. L'action s'est déclinée toujours du haut vers le bas (*top-down*) dans un parcours allant du couple politique-technicien aux usagers, ce qui rapprocherait la démarche plutôt des modalités d'une consultation.

►► Conclusion

Nous avons pris le parti dans ce texte de retracer la démarche de projet en suivant les temporalités où les habitants avaient été les plus impliqués et où des décisions charnières avaient été prises. Apparaissent ainsi des moments où le processus participatif et la démarche de projet s'articulent (premières mobilisations jusqu'à l'élaboration du programme), et d'autres où les deux évoluent séparément, répondant à des injonctions différentes. Ce cas reflète une difficulté à concilier la volonté de renouveler les modalités de participation citoyenne avec la nécessité d'instruire des procédures dans le respect des délais et des objectifs politiques. Il montre par ailleurs des discontinuités dans la gouvernance territoriale. Les différents projets et ambitions qui concernent ce territoire s'articulent à plusieurs échelles et posent la question de la prise en compte de l'existant dans le processus de transformation de l'espace. En effet, l'aménagement du parc Chapelle-Charbon a impliqué le déménagement du *Five* et suppose celui du CAP 18, des établissements qui participaient à la diversification des activités et des usagers sur ce territoire. Les aménagements des accès à la ZAC posent également question en supprimant un interstice urbain, l'impasse, un espace pourtant investi pour les riverains et qui joue un rôle important dans l'animation de la vie locale. Enfin, le tracé du CDG Express vient remettre en cause l'ampleur du parc initialement souhaitée aussi bien par la Ville que par ses habitants. Ces derniers sont confrontés à des décisions technocratiques liées à des modes de gouvernance encore très hiérarchiques et déconnectés des enjeux locaux (Gardesse et Zetlaoui-Leger, 2017), qui ne laissent que des espaces étroits de débat et d'infléchissement des projets. La dimension écologique affichée par la municipalité et les attentes locales d'un espace vert se sont ainsi heurtées aux ambitions métropolitaines auxquelles répond ce territoire et qui sont portées par d'autres acteurs.

►► Bibliographie

- Alvarez J., Djaouti D., Rampnoux O., 2012. *Introduction au serious game*, Marly, Questions théoriques, 256 p.
- Biau V., Evette T., 2008. Activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme. Recherche et dispositifs réflexifs. *Les Annales de la recherche urbaine*, 104 (1), 164-73.
- Carrel M., Neveu C., Ion J. (éd.), 2009. *Les intermittences de la démocratie : formes d'action et visibilités citoyennes dans la ville*, Paris, L'Harmattan, 314 p.
- Delarc M., 2018. Une immersion dans le projet « Réinventons nos places » à Paris (Places des Fêtes, de la Nation et de la Bastille) : une analyse de situations de travail et de productions de connaissances au sein des services de la Ville de Paris. Thèse de doctorat en urbanisme, aménagement et politiques urbaines, Paris-Est, 462 p.

- Devisch O., Poplin A., Sofronie S., 2016. The gamification of civic participation: two experiments. *Journal of Urban Technology*, 23 (2), 81-102.
- Douay N., Prévot M., 2016. Circulation d'un modèle urbain « alternatif » ? Le cas de l'urbanisme tactique et de sa réception à Paris. *EchoGéo* (36). <https://doi.org/10.4000/echogeo.14617>
- Dris Y., 2020. L'exercice de la programmation architecturale et urbaine au prisme de la participation citoyenne : quelles évolutions professionnelles ? Thèse de doctorat en architecture, urbanisme et aménagement, Conservatoire national des arts et métiers, Hesam Université, 509 p.
- Fourniau J.-M., 2010. Des questionnements sur les effets de la participation du public à la modélisation de sa portée. *Portée de la concertation*, <https://concertation.hypotheses.org/8> (consulté le 2 octobre 2019).
- Gardesse C., 2011. La « concertation » citoyenne dans le projet de réaménagement du quartier des Halles de Paris (2002-2010) : les formes de la démocratisation de l'action publique en urbanisme et ses obstacles. Thèse de doctorat en urbanisme, aménagement et politiques urbaines, Paris-Est, 598 p.
- Gardesse C., Grudet I., 2015. Continuité et discontinuité de l'implication des habitants dans les écoquartiers. Le cas de la Zac Pajol à Paris. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 6 (2). <http://journals.openedition.org/developpementdurable/10966> (consulté le 4 février 2020).
- Gardesse C., Zetlaoui-Léger J., 2017. Citizen participation, an essential lever for urban transformation in France ? In Brownhill S., Bradley Q. (éd.), *Neighbourhood Planning and Localism: Power to People?*, Bristol University Press, 199-214.
- Gatta F., 2019. *(Contre)pouvoirs urbains ? Éléments pour une critique anthropologique de l'urbanisme participatif*, Paris, Éditions Donner lieu, 210 p.
- Krzatala-Jaworska E., 2012. Internet : complément ou alternative à la démocratie représentative ? *Participations*, 2 (1), 181-91.
- Macaire É., 2012. L'architecture à l'épreuve de nouvelles pratiques : recompositions professionnelles et démocratisation culturelle. Thèse de doctorat en architecture, Paris-Est, 427 p.
- Nonjon M., Bonaccorsi J., 2012. « La participation en kit » : l'horizon funèbre de l'idéal participatif. *Quaderni*, 79, 29-44.
- Ottaviano N., 2017. Architectes-urbanistes 2.0 : enquête ethnographique sur une pratique de concepteurs de la ville à venir : des promesses du numérique à une innovation en situation. Thèse de doctorat en aménagement et urbanisme, université de Paris 10, 450 p.
- Pairot C., Moreau E., 2017. *La ville autrement. Initiatives citoyennes, urbanisme temporaire, innovations publiques, plateformes numériques*, APUR Paris. <https://www.apur.org/fr/nos-travaux/ville-autrement-initiatives-citoyennes-urbanisme-temporaire-innovations-publiques-plateformes-numeriques>
- Pradel B., 2010. Rendez-vous en ville ! Urbanisme temporaire et urbanité événementielle : les nouveaux rythmes collectifs. Thèse de doctorat en sociologie, Paris-Est, 551 p.
- Zaza B., 2016. L'e-gouvernance pour la participation citoyenne : imaginaires du futur, nouvelles compétences et impacts territoriaux. *Pyramides*, 26/27. <http://journals.openedition.org/pyramides/1001>
- Zetlaoui-Léger J., 2013. Urbanisme participatif. In Casillo I., Barbier R., Blondiaux L., Chateauraynaud F., Fourniau J.-M., Lefebvre R., Neveu C., Salles D. (éd.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Groupement d'intérêt scientifique Participation du public, décision, démocratie participative, <http://www.participation-et-democratie.fr/node/1367> (consulté le 3 mai 2021).

Chapitre 7

Le concepteur face à l'impératif participatif dans les écoquartiers : effets de procédures

JENNIFER LEONET

Depuis une vingtaine d'années, les problématiques environnementales et, plus largement, celles du développement durable font l'objet en France d'une importance croissante et participent à une évolution des métiers et des professions de la production urbaine, architecturale et paysagère (Biau *et al.*, 2013). Elles s'accompagnent d'une forte injonction à la participation citoyenne qui se répercute sur les pratiques de la conception.

Des études et des recherches récentes tendent à montrer que les acteurs du projet urbain, élus et professionnels de l'aménagement et de la construction, sont de plus en plus initiateurs et impliqués dans des démarches associant des habitants. Le rapport des architectes à la participation a surtout été étudié ces dernières années dans des travaux de recherche consacrés à l'émergence de collectifs en marge de l'exercice de la maîtrise d'œuvre ou bien à des démarches « d'habitat participatif » (Biau, 2020). Mais il existe peu de réflexions concernant le rôle que peuvent avoir les procédures liées au cadre réglementaire de l'ingénierie des constructions publiques sur leurs pratiques et leurs approches de la participation. Cet aspect a constitué un des axes de notre travail (Leonet, 2018) auquel est consacré ce chapitre.

L'une des hypothèses de la recherche sur laquelle repose ce chapitre consiste à avancer que les pratiques et les représentations des concepteurs, qu'ils soient architectes, architectes-urbanistes ou paysagistes, seraient en cours de transformation à l'occasion et à l'épreuve de processus de projets marqués par de plus fortes ambitions en matière d'implication citoyenne.

À la différence des enquêtes développées ces dernières années par plusieurs sociologues, politistes ou urbanistes sur l'émergence de professionnels spécialisés dans la gestion et l'animation des démarches participatives (Behrer *et al.*, 2017; Mazeaud et Nonjon, 2018), notre recherche a pris pour objet l'expérience de praticiens dont l'implication des parties prenantes n'était pas le cœur de métier. Elle repose sur l'idée que le fait de répondre à de telles commandes pouvait faire évoluer les représentations des concepteurs non seulement vis-à-vis de la participation, mais aussi de leurs modes d'exercice, de leurs compétences, voire de leur manière de considérer leur métier.

La notion de « conception » est porteuse d'une double signification : elle renvoie d'une part à une forme de raisonnement, un processus à travers lequel s'effectue le

travail de développement d'un projet, et d'autre part aux résultats qu'il produit. Elle est parfois aussi associée à ce titre à sa production finale. Or la question de la participation conduit à aller au-delà d'une définition de la conception se limitant à une démarche de formalisation de solutions par le dessin ou la maquette, en réponse à une commande qui serait d'emblée clairement et totalement définie par un maître d'ouvrage financeur de l'opération.

L'enseignement académique de l'architecture mis en place à partir du XVII^e siècle en France, la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture et la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique de 1985, qui ont constitué des références importantes dans la manière d'envisager la démarche de projet en France, ont respectivement surtout envisagé l'intervention de l'architecte-concepteur en tant qu'artiste et maître d'œuvre au service de la commande publique (Moulin *et al.*, 1973; Chadoin, 2013). Dans ce cadre, le programme qui précise les attendus d'un projet et le travail consacré à son élaboration restent encore largement considérés comme du ressort de la maîtrise d'ouvrage. L'architecte y répond par la réalisation d'une esquisse, voire par des plans plus élaborés. Il est ensuite responsable de la bonne exécution des travaux en conformité avec son dessin. Cette vision segmentée et séquentielle du travail de projet, bien que régulièrement critiquée depuis les années 1990 (Conan, 1990), reste encore prégnante dans les pratiques opérationnelles (Blanchard, 2018; Macaire et Zetlaoui-Léger, 2019). Elle a tendu à limiter le rôle que peuvent avoir les concepteurs dans l'accompagnement de la définition des usages futurs des espaces, en particulier dans le champ de l'architecture (Pinson, 1993). Or cette question constitue souvent un objet central de la participation, quelles que soient les étapes du projet (Zetlaoui-Léger, 2013).

L'hypothèse soutenue dans cette contribution concerne l'impact des procédures et des conditions d'intervention du concepteur dans le projet, sur son vécu de l'expérience participative. Plus celui-ci serait désigné tard, moins les situations d'échanges avec les habitants seraient appréciées et l'expérience perçue comme enrichissante. Le point de vue porté vis-à-vis de la participation serait d'autant plus critique si, en amont du projet, les habitants ont peu été impliqués dans l'élaboration de la programmation et découvrent le projet par les images du concepteur.

Ainsi, au cours de ce chapitre, nous chercherons plus particulièrement à analyser l'incidence des modes de recrutement des concepteurs dans le cadre de projets d'éco-quartiers qui ont été soutenus par de fortes ambitions en matière d'implication des habitants, sur leurs pratiques et leurs représentations de la participation.

Notre recherche s'est intéressée à des concepteurs, architectes, architectes-urbanistes ou paysagistes, mandatés pour des missions de maîtrise d'œuvre, en sachant que celles-ci peuvent parfois comporter des questionnements programmatiques et être engagées très en amont d'un projet urbain. L'intervention de ces professionnels dans les projets d'aménagement est généralement encadrée par les procédures réglementaires de la commande publique d'aménagement et de construction qui, en France, jouent un rôle majeur dans la fabrication urbaine. Nous nous appuyons sur deux enquêtes monographiques menées sur deux opérations d'écoquartiers qui nous ont permis d'observer différentes positions prises par les professionnels de la conception architecturale, urbaine et paysagère, vis-à-vis de la participation citoyenne. Elles témoignent d'un certain changement dans les processus de projet et d'un intérêt nouveau, parfois significatif, d'une partie des concepteurs à l'égard de cette question.

Nous avons également réalisé des entretiens auprès de 35 concepteurs engagés dans des projets d'écoquartiers marqués par d'importantes velléités participatives de la part des maîtres d'ouvrage¹. Ils ont été choisis parmi un total de 132 concepteurs apparaissant dans l'ensemble des dossiers de candidature lors des premières campagnes de labellisation ÉcoQuartier du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) entre 2009 et 2012. Ces professionnels ont été sélectionnés pour l'originalité de leurs pratiques participatives de conception, qui semblaient avoir été expérimentées dans le projet au regard des instances mises en place, des objets sur lesquels portaient la participation et des temporalités de ces démarches. Nous avons pu ainsi entreprendre la construction d'une typologie donnant une image plus générale des positions des concepteurs vis-à-vis de la participation citoyenne. Quatre types de postures de ces praticiens face à la participation ont été identifiés :

- les concepteurs « réticents » ont tendance à manifester une certaine opposition vis-à-vis de l'implication des habitants, considérés comme « *non-sachants* » et représentant un risque de « *blocage* »² du projet ;
- les concepteurs « tacticiens » s'adaptent aux demandes de participation émanant des maîtres d'ouvrage, qu'ils qualifient de « *démagogiques* » en cherchant à « *satisfaire* » les habitants sans être totalement convaincus de la portée dans le projet ;
- les concepteurs « pragmatiques » cherchent dans l'implication des habitants à améliorer leurs pratiques de conception et plus globalement la qualité du projet, que la participation vient « *enrichir et nourrir* » ;
- les concepteurs « militants » souhaitent « *faire monter en capacité citoyenne* » les habitants en défendant une vision plus démocratique de l'exercice de l'urbanisme, avec la perspective de « *mieux faire vivre les projets* ».

Comment les maîtres d'ouvrage ont-ils sollicité les concepteurs pour intervenir auprès des habitants ? Quel a été l'impact de cette demande de participation sur la continuité ou le contenu des missions confiées aux concepteurs ? En quoi les procédures réglementaires qui cadrent traditionnellement leurs missions ont-elles été perçues par les concepteurs comme adaptées, adaptables ou problématiques vis-à-vis des exigences de participation qui leur étaient faites, en particulier, au regard de leurs modalités d'intervention dans le projet ?

Nous observerons d'abord la manière dont les concepteurs ont été engagés dans des projets marqués par des attentes importantes de la maîtrise d'ouvrage en faveur de la participation des habitants ou par des initiatives citoyennes. Nous examinerons ensuite si les différentes procédures de recrutement de ces professionnels ont facilité ou non le développement de démarches de conception participative. Nous analyserons enfin comment leur façon d'intervenir dans un projet, selon le type de procédé par lequel ils ont été consultés, peut avoir une influence sur leur pratique et leur vécu de la participation.

1. Les concepteurs du corpus que nous avons analysé ont été interviewés à l'occasion de la thèse, mais également de recherches précédemment effectuées sur l'implication des habitants dans les écoquartiers.

2. Toutes les citations proviennent d'entretiens effectués par l'auteure auprès de concepteurs et de divers acteurs étant intervenus dans le cadre de projets d'écoquartiers.

► Les conditions d'implication des concepteurs dans les démarches participatives

Dans le domaine de l'aménagement et de la construction, les attentes vis-à-vis des concepteurs sont fixées par des procédures réglementaires définies par le Code de la commande publique et, jusqu'à 2019 également, par la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique (MOP)³. Celles-ci fixent les conditions de mise en concurrence et de dévolution de la maîtrise d'œuvre privée. Elles peuvent donner plus ou moins de latitude aux professionnels pour élaborer et contribuer à des processus de conception participatifs selon la nature des procédures choisies, mais aussi leurs modalités d'application par les maîtres d'ouvrage. Ces procédures tendent notamment à dissocier de façon importante la conception formelle de l'exercice de la programmation, placé – plus clairement en architecture qu'en urbanisme – sous la responsabilité des maîtres d'ouvrage. Les concepteurs sont consultés sur la base de programmes censés être relativement finalisés. Le processus de projet représenté dans ces procédures a également servi de référence à la maîtrise d'ouvrage professionnelle privée depuis quarante ans (Macaire et Zetlaoui-Léger, 2019).

Dans les domaines publics ou privés, au nom de la rentabilité économique ou des contraintes techniques, les programmes normatifs de certains secteurs de la construction (logement social, tertiaire, santé, etc.) laissent souvent peu de marge de créativité aux concepteurs (Guigou, 2000; Hincker-Jourdheuil, 2019). Certains architectes ont pu néanmoins en retrouver depuis une dizaine d'années avec le renouveau des projets d'habitat participatif en autopromotion (D'Orazio, 2017), qui leur permettent d'assurer des missions de programmation conjointement à la conception. Mais ces situations de projet dont ils n'ont pas forcément l'habitude peuvent aussi conduire à certaines tensions avec les habitants lorsque ces derniers suspectent l'architecte de vouloir imposer ses idées.

À travers notre enquête portant sur des opérations d'écoquartiers, nous avons pu observer que les concepteurs qui étaient les plus impliqués dans des démarches participatives agissaient souvent dans le cadre de marchés publics pour des missions de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère et, dans une moindre mesure, d'architecture. Certains pouvaient exercer en assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) et/ou en maîtrise d'œuvre urbaine, prenant notamment en charge des activités de programmation en réalisant la rédaction de cahiers des charges de prescriptions urbaines, architecturales et paysagères (CCPUAP) ainsi que la coordination générale d'un projet urbain. Dans les projets d'écoquartiers qui nous ont intéressée, les concepteurs ont été mis en situation d'interaction avec les habitants au-delà des

3. Le Code de la commande publique a été promulgué le 1^{er} avril 2019. Cette nouvelle formalisation a été présentée par les pouvoirs publics comme ayant pour but de faciliter la lecture des procédures « d'achat public » et de rédaction des contrats. Elle ne bouleverse pas la nature des missions de conception. Elle réintègre l'ensemble des articles de la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique du 12 juillet 1985 et du décret du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé. Son principal impact dans la passation des marchés de maîtrise d'œuvre concerne, suite à l'adoption de la loi ELAN de 2018, l'extension qu'elle propose du recours aux marchés de conception-réalisation, notamment dans les domaines du logement social, au détriment des concours et des missions complètes de maîtrise d'œuvre attribuées traditionnellement aux architectes pour les constructions neuves.

traditionnelles réunions d'information. Ils ont côtoyé, plus que d'ordinaire, des bureaux d'études spécialisés sur les questions de participation, et pas seulement de communication. Il leur a été demandé de contribuer à ces démarches en étant force de propositions méthodologiques tout en assumant leur animation. Ces « appels à compétences » (Claude, 2006) émis par les maîtres d'ouvrage sont clairement relatés par les concepteurs rencontrés lors d'entretiens et apparaissent comme relativement nouveaux pour certains.

L'intervention de ces professionnels dans les projets d'aménagement est donc d'une manière générale assez cadrée en France, d'une part, par les procédures réglementaires de la commande publique d'aménagement et de construction, et, d'autre part, par celles des Codes de l'urbanisme et de construction. En effet, outre les procédures qui régissent les relations entre maîtrises d'ouvrage publiques et maîtrises d'œuvre, d'autres, intégrées par le Code de l'urbanisme et de l'environnement, fixent des obligations en matière de concertation/participation citoyenne.

Encadré 7.1. La « concertation » du public dans le Code de l'urbanisme entre 2000 et 2014

À la suite de la promulgation de la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) du 13 décembre 2000, les projets urbains comportant certaines caractéristiques ont été soumis à une obligation de concertation en amont et tout au long de leur élaboration. Reprise dans le Code de l'urbanisme dans son article L. 300-2, celle-ci concerne :

- la mise au point ou la révision d'un plan local d'urbanisme (PLU) ou d'un schéma de cohérence territoriale (SCoT), à savoir de documents d'urbanisme réglementaires à différentes échelles;
- la création d'une zone d'aménagement concertée (ZAC), périmètre opérationnel d'un ensemble de terrains acquis par la maîtrise d'ouvrage publique ou son aménageur;
- la réalisation de projets ou d'opérations d'aménagement ou de construction d'une certaine ampleur dont la liste est fixée par décret en Conseil d'État.

La concertation est censée associer les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées. Ses objectifs et ses modalités sont fixés, sauf cas particuliers prévus par l'article L. 300-2 du Code de l'urbanisme, par le conseil municipal ou le conseil communautaire ou, si le projet de révision du document d'urbanisme ou l'opération est à l'initiative de l'État, par le préfet.

Une grande partie des projets d'écoquartiers a été menée dans le cadre du régime de la ZAC, notamment lorsque ces derniers ont été réalisés sur des friches donnant lieu à un portage foncier public ou *via* un aménageur. Les projets en renouvellement urbain étaient pour leur part soumis à une obligation de concertation *via* le règlement de l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU). Cette directive concernait toutefois surtout la gestion urbaine de proximité (procédure de relogement et gestion des espaces communs) et peu l'aménagement des opérations dans leur ensemble. Cette situation a paradoxalement conduit à ce que, pendant longtemps, les projets de rénovation urbaine, pourtant menés sur des sites densément peuplés, aient été peu concertés avec leurs habitants, comme l'a souligné à plusieurs reprises le Comité d'évaluation de l'ANRU jusqu'en 2013.

Encadré 7.1. La « concertation » du public dans le Code de l'urbanisme entre 2000 et 2014 (suite)

Par ailleurs, les opérations de construction de taille réduite – à savoir notamment les logements et les équipements –, dont l'impact sur l'environnement n'était pas considéré comme significatif, n'étaient pas non plus assujetties à obligation de concertation en amont de leur élaboration. Elles faisaient éventuellement l'objet d'une consultation par enquête publique dans le cadre d'une procédure d'utilité publique.

Depuis la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 – date postérieure au lancement des projets auxquels la recherche s'est intéressée –, les projets de renouvellement urbain, et plus largement ceux soumis à permis de construire ou à permis d'aménager dans les territoires couverts par un document d'urbanisme, sont assujettis à obligation de concertation comme les autres types de projets autrefois définis à l'article L. 300-2.

Notons cependant que, malgré l'extension du domaine d'application de la « concertation », ce terme n'est toujours pas défini par la loi, et a pu être interprété de manière récurrente par les maîtres d'ouvrage depuis son apparition dans le Code de l'urbanisme en 1985 comme une obligation d'information.

Le choix des procédures réglementaires qui encadrent les projets d'aménagement et de construction à partir desquelles sont sollicités les concepteurs est lié aux seuils des montants des prestations d'études, à la nature des opérations et des missions prévues. Pour autant, des marges d'interprétation existent dans l'application de ces textes et en particulier dans le principe de « concertation ». Dans les projets d'écoquartiers, les maîtres d'ouvrage urbains, les élus et les techniciens des collectivités ont souvent incité les concepteurs à développer des démarches participatives au-delà d'une information ou d'une consultation publique que la jurisprudence avait jusqu'alors tolérée.

» Les procédures de recrutement des concepteurs

Examinons à présent dans quelle mesure les différentes procédures d'engagement des concepteurs – selon les bases du recrutement, les objets d'intervention et les moments d'implication dans le processus – permettent ou rendent plus difficile le développement de démarches de conception participative.

Dans le cadre de projets d'architecture, pour une construction neuve ou en réhabilitation, si le montant des études prévues par les commanditaires dépasse les 25 000 € HT⁴, les maîtres d'œuvre doivent être engagés au moyen d'un marché de procédure adapté (MAPA). Si le montant des études prévues par les commanditaires en fonction du montant global des travaux envisagés dépasse les 209 000 € HT et qu'il s'agit d'un bâtiment neuf, les maîtres d'œuvre sont engagés à la suite d'un concours restreint lors duquel 3 à 4 candidats retenus sur références sont autorisés à remettre une proposition architecturale. Cette procédure s'est systématisée à partir des années 1970 à travers la réforme de l'ingénierie publique. Elle avait alors été défendue par l'État et l'Ordre

4. Ces seuils étaient applicables jusqu'au 31 décembre 2019. À partir du 1^{er} janvier 2020, si le seuil des MAPA est substantiellement relevé (de 25 000 € HT à 40 000 € HT), ceux des procédures formalisées et du concours connaissent une légère baisse. <https://www.architectes.org/actualites/les-nouveaux-seuils-de-passation-des-marches-publics-en-2020>

des architectes comme étant la meilleure démarche pour responsabiliser les maîtres d'ouvrage à l'égard de leur commande et favoriser l'invention ainsi que la qualité architecturale grâce à l'émulation suscitée entre les concepteurs (Macaire et Zetlaoui-Léger, 2019). Cependant, considérée comme fastidieuse à organiser, des dérogations ont été introduites à cette obligation entre 2011 et 2016, et de nouveau à partir de 2020 pour la construction de logements sociaux. En réhabilitation, les concepteurs peuvent être sélectionnés au moyen d'une procédure concurrentielle avec négociation, d'un dialogue compétitif ou d'un appel d'offres, même si ce dernier reste peu utilisé.

Dans le cadre de projets urbains ou paysagers, les concepteurs peuvent être désignés pour la réalisation d'études préalables (de diagnostic urbain et paysager ou d'études de définition visant à déterminer des éléments de programme ainsi qu'un premier schéma d'aménagement). Celles-ci ne déboucheront pas forcément sur un marché de maîtrise d'œuvre subséquent (pour des études d'avant-projets plus détaillées et le suivi des réalisations). Pour autant, elles peuvent déjà mettre à l'épreuve leurs compétences en matière de conception, appréhendées dans un sens large.

En procédure adaptée, les concepteurs sont consultés sur la base d'un programme relativement cadré qui aura été élaboré de manière plus ou moins participative, en fonction de la volonté du maître d'ouvrage. Le concepteur ne présente toutefois pas un projet lors de la procédure de sélection, mais peut échanger oralement sur la façon dont il comprend la commande, tout en se montrant force de proposition au sujet de la méthode de participation, notamment s'il s'agit d'un marché d'études préalables. Si le projet a déjà été engagé, le professionnel devra alors s'adapter à l'existence d'une dynamique plus ou moins participative impulsée par la maîtrise d'ouvrage. Les procédures adaptées permettent un certain dialogue, une souplesse et une continuité des réflexions en amont et en aval du projet (MIQCP, 2016). Ce fut par exemple le cas du projet d'écoquartier Bastille à Fontaine.

La procédure de concours restreint, traditionnellement requise pour un projet d'architecture en construction neuve, donne lieu à une consultation à partir d'un programme préalablement établi par le maître d'ouvrage, souvent quasiment finalisé, et qui peut être plus ou moins prescriptif selon les secteurs et les types de bâtiment. Les concepteurs n'ont pas été présents lors de son élaboration et n'ont donc pas été associés à la formulation des attentes des futurs utilisateurs, usagers et habitants en matière d'activités, d'usages, de surfaces, de performances énergétiques pouvant y être consignées. La plupart du temps, ils ne connaissent pas la manière dont le dialogue s'est ou non (bien) engagé avec les destinataires du projet. De ce fait, si ces derniers n'ont pas été suffisamment consultés ou n'ont pas pu s'exprimer en amont, les concepteurs peuvent voir leur projet sérieusement critiqué et contesté sur des questions fondamentales qui les mettront en difficulté.

Recruté sur la base d'une esquisse ou, plus fréquemment aujourd'hui, d'un avant-projet sommaire, le maître d'œuvre a encore, en principe, la possibilité de préciser sa proposition sur des choix constructifs, sur le traitement des façades et sur les aménagements intérieurs, dans le respect toutefois des grands principes que le jury aura retenus. Le lauréat accepte généralement difficilement d'apporter des modifications à sa réponse architecturale, s'il estime qu'elles dénaturent sa proposition ou qu'elles nécessitent un travail supplémentaire, conséquent et non rémunéré. Or cela peut être le cas lorsque la maîtrise d'ouvrage, contrainte de présenter les résultats du concours,

se retrouve sous la pression de futurs utilisateurs ou usagers. Ceux-ci peuvent alors constater de graves manquements de la réponse architecturale au programme, particulièrement s'ils n'ont pas été associés aux phases d'études préalables.

Les concepteurs peuvent également être mandatés par concours pour la réalisation d'espaces publics particuliers et plutôt restreints (parcs, jardins, petites voiries). Sur ce type d'objet, le programme est souvent relativement sommaire (Charles, 2019). Or, lorsque les enjeux d'usages n'ont pas été suffisamment travaillés avec les habitants, utilisateurs et usagers, ni explicités dans un cahier des charges fréquemment très lacunaire à ce sujet, la proposition spatiale s'expose à de vives critiques au moment où elle est rendue publique (Gardesse, 2011).

Lorsque les concepteurs répondent à une commande de maîtrise d'œuvre urbaine qui consiste à « proposer une démarche intellectuelle aboutissant à un projet partagé et des modes opératoires crédibles de mise en œuvre » (MIQCP, 2007), leurs prestations et responsabilités s'inscrivent souvent dans une longue durée avec de multiples missions. Si leur rémunération va au-delà de 209 000 € HT, ils doivent être retenus selon l'une des modalités suivantes :

- une procédure dite « de marché négocié », qui peut être utilisée quand les spécificités du projet ne peuvent être précisément définies en amont ;
- un dialogue compétitif⁵, rendu possible depuis 2011 pour la réhabilitation ou la réalisation d'un projet urbain ou paysager. Celui-ci permet d'interroger 3, 4 ou 5 équipes à la fois (mais entendues séparément) sur des questions de programmation et de conception dans le cadre d'un débat en plusieurs étapes organisé par la maîtrise d'ouvrage. L'une des équipes peut ensuite se voir confier un marché de maîtrise d'œuvre urbaine. Ce type de procédure est de plus en plus utilisé.

La procédure négociée, dans le cadre du projet urbain comme de paysage, donne lieu au recrutement des maîtres d'œuvre sur la base d'une note méthodologique et non pas d'une réponse formelle. Les concepteurs peuvent alors, à cette occasion, s'entendre avec les maîtres d'ouvrage sur des modalités d'implication des habitants. Si leur mission débute très en amont d'un projet par des éléments de diagnostic urbain, paysager ou patrimonial, ils ont la possibilité de travailler avec les habitants alors que les options sont encore très ouvertes. Les propositions dessinées et les images de conception qui leur sont demandées pour ces missions en amont ne sont pas censées être finalisées. Elles peuvent encore être schématiques afin d'aider à l'exploration de scénarios de programmation et d'aménagement. L'objet de la participation peut porter dans ce cas aussi bien sur des problématiques de connaissances du territoire ou du site que sur des premières intentions de conception qui ne sont pas encore trop avancées. De même, la programmation, définie généralement par la maîtrise d'ouvrage en interne ou par un

5. Cette procédure a pris la place des « marchés d'études de définition simultanés », à laquelle les maîtres d'ouvrage avaient largement recours en France jusqu'en 2009. La procédure des marchés de définition simultanés se distinguait du dialogue compétitif par plusieurs aspects majeurs. L'un d'eux était que les équipes étaient conviées collectivement au débat avec le maître d'ouvrage lors de la première phase de la procédure, consistant à préciser le programme. Un autre principe fondamental était que cette phase initiale donnait lieu à l'attribution d'un premier marché pouvant être suivi d'un marché dit « subséquent » confié à l'équipe retenue par la maîtrise d'ouvrage. La Commission européenne a considéré que cette pratique était contraire aux règles de concurrence pour la dévolution de marchés publics. Dans le dialogue compétitif, la première phase est considérée comme une étape de négociation donnant lieu à une indemnité et non pas à un marché, qui, lui, est attribué à l'issue du dialogue.

bureau d'études urbaines en position d'AMO, est assez ouverte. Elle se précisera au gré des interactions avec les propositions de conception. Le dialogue entre tous les acteurs, y compris avec les habitants, peut être alors plus détendu, surtout s'il intervient dès la phase de diagnostic. La participation permet ainsi selon un concepteur pragmatique de « *prendre du plaisir au moment de la conception* », de produire « *un moment agréable* ».

En revanche, si le concepteur est sélectionné après que le programme urbain a été précisément établi, il sera là encore tributaire de la qualité de la concertation engagée dès l'amont pour l'élaboration de celui-ci. Si elle s'est avérée faible, les risques de conflits sur les images qu'il produira en réponse à ce document peuvent être élevés. Si elle a été importante, il devra montrer sa capacité à la poursuivre et à intégrer les attentes qui auront été préalablement exprimées par les habitants.

Des bilans de concertation sont parfois joints aux cahiers des charges des concepteurs pour les aider à orienter leurs réponses, mais ces attentes peu intégrées au programme sont rarement prises en considération. La place des contributions habitantes dans la définition même des enjeux du projet constitue un autre élément significatif de son importance pour la maîtrise d'ouvrage (Gardesse, 2011).

La procédure du dialogue compétitif, organisée par la maîtrise d'ouvrage avec plusieurs équipes de maîtrise d'œuvre, est utilisée quand le montant des études rémunérées dépasse les 209 000 € HT⁶. Les candidats sélectionnés sont invités à formuler des propositions sur la base d'un préprogramme proposé par la maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'un dialogue avec celle-ci. Elle conduit les concepteurs, généralement mandataires d'une équipe pluridisciplinaire pouvant comporter des programmistes, à développer des intentions formelles, mais aussi de programmation. Les enjeux de confidentialité des débats conduisent les maîtrises d'ouvrage à considérer que la commission dialoguant avec les équipes de maîtrise d'œuvre ne peut intégrer des habitants. Mais rien ne l'empêche sur le plan réglementaire, comme l'a montré l'expérience de l'écoquartier Danube à Strasbourg (Zetlaoui-Léger, 2013) : des habitants déjà largement impliqués lors de la phase précédente de pré-programmation urbaine ont en effet siégé aux côtés des élus et des techniciens dans l'instance qui a conduit le dialogue avec chacune des équipes de concepteurs. Lors du lancement du dialogue compétitif, une charte avait été signée par les différents participants, qui s'étaient ainsi engagés à ne pas diffuser publiquement la teneur des débats. Dans cette opération, les habitants ont à la fois contribué à la définition du pré-programme de consultation de l'aménageur et au choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre en participant au dialogue compétitif. Ils ont enfin été impliqués dans la phase de conception qui a suivi, contribuant ainsi à la fabrication du « Cahier des prescriptions architecturales, urbaines, environnementales et paysagères » destiné à mettre en concurrence les promoteurs.

Ce type de démarche de concertation dans la continuité rassure les maîtres d'œuvre. Un concepteur tacticien, non fervent défenseur *a priori* des démarches participatives, explique à ce sujet :

« J'aime beaucoup la méthode strasbourgeoise, car c'est une méthode qui est assez réaliste, assez directe et sympathique. Pourquoi? D'abord parce que ce projet a commencé par un genre d'étude de description qui était une espèce de dialogue compétitif. Je dis "espèce", car les procédures sont devenues d'un flou et d'une hypocrisie telle

6. Pour l'État et ses établissements publics, ≥ 135 000 € HT.

que l'on est obligé de dire "espèce". Ce qui était bien dans ce processus de projet et de concours, il y avait trois équipes de concepteurs et les associations qui étaient associées à toutes les réunions de présentation aux élus, aux techniciens, à l'aménageur. Donc, avant que nous soyons désignés en tant qu'urbaniste, tout le monde était au courant, tout le monde avait donné son avis sur le projet.»

La réception du travail de conception par les habitants et les possibilités de dialogue avec eux restent ainsi fortement tributaires à la fois de la qualité de la programmation élaborée en amont et de son caractère concerté et participatif.

► Des missions de programmation et des portages décisionnels remis en question

La plupart des professionnels qui sont intervenus auprès des habitants dans le cadre de projets d'écoquartiers ont été appelés dans des phases en amont mêlant études de définition d'intentions programmatiques et de conception. Leurs missions ont été généralement continues au cours du projet urbain, enchaînant une implication dans la programmation, dans l'élaboration d'un schéma directeur et dans celle d'un cahier de prescriptions architecturales, urbaines et paysagères, jusqu'au suivi de la mise en œuvre des opérations particulières. La conception paysagère et architecturale a quant à elle fait l'objet de missions confiées à différents professionnels.

Faisant l'hypothèse que le moment d'entrée du concepteur dans un projet, lié à la procédure par laquelle il a été consulté, peut avoir une influence sur sa pratique et son vécu de la participation, nous avons essayé de reconstituer cette information pour chacun des professionnels enquêtés (tableau 7.1).

Nous avons constaté que les concepteurs réticents étaient généralement intervenus soit dans des phases de conception architecturale, soit dans des phases d'études amont, mais de manière discontinue, à la différence des tacticiens ou des pragmatiques, davantage présents tout au long du projet. Les militants rencontrés ont significativement pris part à des phases de diagnostic urbain et de programmation, dans le cadre de missions d'AMO, puis lors des phases de maîtrise d'œuvre urbaine où ils ont pu participer à la programmation des logements et à la conception des espaces publics. Ils apparaissent ainsi davantage impliqués dans la définition d'attendus en matière d'usages que dans l'élaboration de solutions formelles et constructives définitives, même s'ils interviennent beaucoup avec des outils de représentations spatiales. Les concepteurs qui répondent à des concours de maîtrise d'œuvre architecturale subissent la séparation nette entre les missions de programmation, d'une part, et de conception et de réalisation, d'autre part. Ils interviennent alors que le travail de réflexion sur les attendus du projet et sur les besoins a été largement formalisé, ce qui explique leur rapport critique à la participation et leur tendance à s'inquiéter du rôle que peuvent avoir les habitants au cours du projet. Un concepteur réticent a ainsi affirmé qu'il valait mieux parfois «faire un concours avec des professionnels qui choisissent le projet» plutôt que faire intervenir «des gens qui ont des visions effrayantes». Un autre a trouvé qu'il était plus facile de répondre à «un cahier des charges standard de bailleurs sociaux», avec «un peu moins de questions à résoudre» que dans le cas d'un projet impliquant les habitants.

Dans le cas de l'écoquartier Bastille à Fontaine, certains concepteurs des logements ont ainsi développé une attitude frileuse vis-à-vis de la participation, en partie parce

qu'ils n'avaient pas été associés aux échanges organisés par les habitants sur les cahiers des charges programmatiques visant des réajustements sur les agencements intérieurs des habitations. Les réunions publiques de présentation des solutions pouvaient alors prendre une tournure critique, voire agressive envers des concepteurs qui étaient ainsi coupés de l'expression d'une demande formulée par les destinataires des lieux. Cette situation est particulièrement redoutée par les professionnels de la conception, et peut être à l'origine de ce que ces derniers reprochent à la participation. Un concepteur tacticien raconte au sujet de sa première réunion publique : certains de « *mes confrères m'ont dit de ne pas y aller, que j'allais y laisser ma peau. C'est un endroit explosif. Il y a 200 associations qui t'attendent le couteau entre les dents* ».

En revanche, lorsque le projet architectural a été engagé dans une dynamique participative, le travail du concepteur avec les habitants peut s'avérer moins délicat, y compris dans des phases en aval. Tout dépend alors davantage de ses aptitudes personnelles à prolonger la démarche dans ces stades d'élaboration plus formelle et constructive du projet. Un concepteur pragmatique estime ainsi que la participation prend certes « *plus de temps sur la phase du diagnostic, mais qui va être gagné, après, parce que l'on rentre dans la logique du projet beaucoup plus rapidement* », « *la formalisation va venir toute seule* », « *on est sur un temps décroissant, donc c'est important de ne pas rater le début* ».

Dans le corpus de concepteurs observés, les urbanistes en particulier sont plus souvent amenés à réaliser des tâches relevant des phases amont de la commande publique, en contribuant à un diagnostic urbain, mais aussi à des réflexions programmatiques dans le cadre d'études dites de « définition » ou de « marchés de maîtrise d'œuvre urbaine ». Ces dernières peuvent être assez larges, voire floues. Effectivement, telles que définies par l'article 74 du Code des marchés publics en 2006, les missions de maîtrise d'œuvre urbaine peuvent intégrer à la fois la réalisation d'études de programmation, de conception de schémas directeurs, de plans guides et de plans masse, l'élaboration de cahiers des charges d'opérations ainsi que la coordination générale du projet. Le double positionnement sur des missions d'AMO et de maîtrise d'œuvre n'est pas sans poser parfois certains problèmes, le concepteur étant en charge de la définition à la fois des attendus du projet, en matière d'activités et d'usages, et des formalisations spatiales qui y répondent. Le risque que les éléments de programme viennent avant tout justifier la vision du projet formalisé du concepteur a été régulièrement observé et peut soulever des critiques de la part des habitants.

La participation, qui réclame un travail minutieux sur les usages attendus des habitants, met en exergue les capacités de compréhension, de traduction et de dialogue que suscite une telle mission, dans laquelle les fonctions de programmation et de conception ne sont pas clairement distinguées par les praticiens ou les maîtres d'ouvrage. Cette situation peut expliquer que certains concepteurs interrogés, plutôt des tacticiens ou des pragmatiques, pensent utile la présence d'un professionnel ayant pour mission d'animer les débats, voire d'assurer le développement de la réflexion programmatique à leurs côtés.

Cette activité implicite de programmation effectuée par les maîtres d'œuvre urbains peut conduire à des tensions entre les différents professionnels intervenant dans les multiples phases de conception urbaine, architecturale et paysagère. En effet, certains concepteurs d'opérations particulières voyaient, dans des projets urbains donnant une place prépondérante à la participation, l'occasion saisie par leurs collègues intervenant

Tableau 7.1. Moments d'intervention des concepteurs étudiés dans les différentes phases

Intervention des concepteurs dans les grandes phases du projet		Diagnostic urbain	Programmation/ étude de définition	Schéma directeur/ plan guide
Concepteurs				
RÉTICENT	Réticent 01			■
	Réticent 02			■
	Réticent 03		■	■
	Réticent 04		■	■
	Réticent 05		■	■
	Réticent 06	■	■	
	Réticent 07			
TACTICIEN	Tacticien 01		■	■
	Tacticien 02		■	■
	Tacticien 03			■
	Tacticien 04		■	
	Tacticien 05		■	■
	Tacticien 06		■	
	Tacticien 07			■
	Tacticien 08		■	■
	Tacticien 09			■
	Tacticien 10			
	Tacticien 11			
	Tacticien 12		■	■
PRAGMATIQUE	Pragmatique 01		■	■
	Pragmatique 02		■	■
	Pragmatique 03	■	■	■
	Pragmatique 04	■	■	■
	Pragmatique 05	■	■	■
	Pragmatique 06	■	■	■
	Pragmatique 07		■	■
	Pragmatique 08		■	■
	Pragmatique 09		■	■
	Pragmatique 10		■	■
	Pragmatique 11			■
	Pragmatique 12			
MILITANT	Militant 01	■	■	
	Militant 02		■	■
	Militant 03		■	■
	Militant 04		■	■

du projet d'écoquartier.

Cahier des prescriptions urbaines, architecturales et paysagères	Conception urbaine/paysagère	Conception architecturale	
			Concepteurs plutôt impliqués dans les études amont d'un projet architectural, urbain ou paysager ou bien dans la conception architecturale mais de manière discontinue vis-à-vis de la programmation ou de la conception des attendus d'usages
			Concepteurs plutôt impliqués de manière continue dans les différentes études amont de programmation et de conception d'un projet architectural, urbain ou paysager
			Concepteurs plutôt impliqués dans les études amont de programmation des attendus d'usages d'un projet architectural, urbain ou paysager

plus en amont de prendre une place plus importante dans le projet, voire d'instrumentaliser la parole habitante pour imposer leurs propres exigences à leur égard. Ils pouvaient ainsi avoir le sentiment que leur mission se trouvait extrêmement réduite du fait d'un cahier des charges trop élaboré, réalisé par le concepteur responsable des prescriptions justifiant le degré de formalisation des solutions déjà avancées par le résultat de la participation habitante.

Mais des tensions sont par la suite intervenues avec le paysagiste recruté pour prendre en charge la conception des espaces publics. Ce dernier a trouvé, en effet, « *le travail extrêmement pénible* » par son « *manque de décision et de programmation* » du côté des maîtres d'ouvrage et par rapport à la participation. Plusieurs raisons peuvent être avancées. Après le départ de l'AMO participation, le maître d'œuvre urbain s'est trouvé dans une position qu'il qualifie lui-même de « *garante de la participation* » dont le schéma directeur résultait selon lui. De ce fait, il a pu vouloir imposer ses directives aux paysagistes pour l'aménagement des espaces publics. Il a endossé un rôle de programmist urbain et a cherché à faire valoir le point de vue des habitants en imposant certaines prescriptions, mettant le concepteur paysagiste en porte-à-faux vis-à-vis de sa mission :

« *Quand on fait un travail de participation avec les habitants, il faut que ce soit le concepteur qui le prenne en charge pendant la phase de conception et qui le prenne en charge aussi après, dans le suivi avec les habitants. C'est essentiel.* »

Le paysagiste a de ce fait reproché au concepteur urbain d'instrumentaliser la participation citoyenne pour justifier ses préconisations pour l'aménagement des espaces publics. Il a aussi regretté un manque d'arbitrage politique dans ce contexte. La ville a manifestement laissé l'urbaniste en chef agir ainsi, alors qu'il était de son ressort de prendre en charge un travail de reformulation programmatique, rendu nécessaire par l'empilement des différentes études urbaines en cours, notamment celle concernant la circulation à l'échelle territoriale.

Cet épisode a aussi révélé la difficulté pour un concepteur urbain, chargé avant tout de produire des dessins et des solutions d'aménagements, à les questionner à l'aune des problématiques qui relèvent d'enjeux de la programmation urbaine, voire territoriale. La maîtrise d'ouvrage n'ayant pas toujours été en mesure de les éclairer et de prendre position sur de tels enjeux programmatiques, le conflit a pu s'envenimer entre plusieurs concepteurs, chacun étant arc-bouté sur sa solution.

Quel que soit leur rapport à la participation, les concepteurs invoquent la nécessité d'implication de la maîtrise d'ouvrage tout au long du projet. Certains préfèrent que les élus et les chefs de projet des opérateurs techniques soient présents dans tous les dispositifs participatifs pour porter « *la responsabilité des décisions* » et cadrer la programmation en précisant l'univers « *des possibles du projet* » aux habitants. D'autres pensent préférable qu'ils ne soient pas parties prenantes des échanges, notamment en ateliers. Cependant, la plupart insistent sur la nécessité d'un véritable portage politique continu pour soutenir des arbitrages.

Certains concepteurs, militants ou pragmatiques, désignent aussi plus spécifiquement la nécessité de recourir à des sociologues, qui apporteraient par leurs méthodes de travail « *une lecture autre que spatiale* ». Ces praticiens dessinent ainsi les contours d'un professionnel de la participation au service des habitants, un pacificateur cumulant des

compétences en sciences sociales et en programmation urbaine, à l'image de l'« auditeur-conseil » des démarches de « programmation générative » initiées par Michel Conan et Michel Bonetti au Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) dans les années 1990 (Daniel-Lacombe, 2006 ; Zetlaoui-Léger, 2015), ou dans le cadre des projets d'habitat participatif.

La demande de participation des habitants dans les projets met à l'épreuve les manières de recruter les professionnels de la conception. Cette recherche souligne la nécessité, également perçue par les concepteurs, d'organiser l'implication des habitants le plus en amont possible dans le processus de projet et dans le temps long de son déroulement. Elle interroge également les effets de la participation sur la gestion de l'imbrication des missions des concepteurs intervenant à différentes échelles de temps et d'espace de projet, comme celle du paysagiste, censée s'articuler à celle du concepteur urbain. Le « marché de la participation » (Mazeaud et Nonjon, 2018) semble n'intéresser les concepteurs que dans une certaine mesure, à la fois parce qu'il reste assez peu rémunéré et parce qu'il leur paraît particulièrement difficile de porter à eux seuls une telle compétence, celle-ci n'étant pas le cœur de leur métier. Un grand nombre de ceux que nous avons interviewés souhaiteraient l'intervention d'un professionnel *ad hoc* dans les équipes, spécialisé sur les questions participatives et présentant des compétences en programmation.

Un concepteur pragmatique décrit ce professionnel comme celui qui devrait « *lancer une dynamique de participation* » pour que les habitants « *s'interrogent de la bonne façon, pour faire avancer* », et « *les aider à les faire accoucher de leurs attentes* ». La plupart des professionnels interrogés réclament l'accompagnement d'un « *médiateur* », d'un « *animateur spécialisé en participation* ». Bénéficiant d'une mission et d'un budget à part entière, ces professionnels disposeraient d'une « *certaine indépendance* » vis-à-vis de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre. Ils seraient en charge de faire « *débattre sur les questions de fond* », de problématiser les avis recueillis des habitants. Ils devraient intervenir « *de manière continue* » dans le projet, pour organiser et animer la participation « *sur des sujets de longue haleine ou plus vastes* » afin que les concepteurs puissent disposer de « *toutes les informations pour comprendre la suite, le fonctionnement et les attentes* ». Ils permettraient également d'empêcher que la participation ne devienne « *belliqueuse et agressive* », tout en « *instaurant les conditions d'un dialogue* ».

►► Conclusion

Peu après le début de notre recherche, les sixièmes *Cahiers* du réseau Ramau posaient la question suivante : que fait l'implication des habitants aux métiers de l'architecture et de l'urbanisme ? Les différentes réflexions proposées dans cette revue exprimaient la nécessité d'engager un chantier dans les années qui suivraient. Notre recherche a essayé d'apporter des éléments de réponse en ce sens, tout en évoquant un aspect qui avait été peu abordé dans les contributions de cette publication, à savoir l'impact des procédures sur la possibilité de développer des démarches participatives. Or, comme nous l'avons montré, cet aspect détermine la façon dont le concepteur va intervenir dans un projet, par exemple en proposant directement des solutions formelles, ou une méthode de travail et sa compréhension de la commande. Sans conditionner totalement le fait de rendre ou non possible la participation, la procédure rend plus ou moins facile cet exercice. L'éclairage de notre sujet par cette question des modes de

consultations montre à quel point les cadres administratifs à partir desquels les professionnels sont engagés dans des projets – mais également les manières dont ils sont interprétés et sont appliqués par les maîtres d’ouvrage – ont un impact sur la façon dont les concepteurs vont échanger avec les habitants, et donc sur leur expérience et leur perception de la participation. Réciproquement, la demande croissante de participation des habitants dans les projets devrait interroger sans doute davantage les manières de recruter les professionnels de la conception ainsi que l’enchaînement de leurs prestations. La continuité des missions de ceux qui travaillent avec les habitants, comme les AMO ou les maîtres d’œuvre sur un projet urbain ou sur une opération particulière, paraît un élément à prendre en considération dans les procédures de consultation, et dans la recherche.

Ces procédures tendent à séparer en France clairement la conception formelle de la programmation, qui est placée sous la responsabilité des maîtres d’ouvrage. Or, pour de nombreux concepteurs interrogés, il paraît nécessaire d’organiser les dispositifs participatifs le plus en amont possible et tout au long du projet. Certains émettent alors le souhait d’être accompagnés, lorsqu’ils interviennent auprès des habitants, d’un professionnel spécialisé sur les questions participatives, mais présentant aussi des compétences en programmation afin d’intégrer directement les problématiques d’usages dans le travail de conception.

Enfin, le peu d’occasions de dialogue avec les habitants laissées aux concepteurs lorsqu’ils sont coupés des phases amont du projet et reçoivent des programmes très finalisés de la part des maîtres d’ouvrage renforce le puissant ancrage d’une vision techniciste de la durabilité. Celle-ci est particulièrement perceptible dans le domaine de la construction, où l’innovation tend à se limiter le plus souvent à un regroupement de produits écotechniques pensés de manière peu contextualisée et plébiscités par les élus ou les promoteurs (Renauld, 2014). Elle paraît antinomique avec un souci d’invention dans les phases plus amont de l’élaboration des projets. Les logiques procédurales réglementaires, qui peuvent être en elles-mêmes porteuses de logiques segmentaires et peu ouvertes à la participation, se trouvent ainsi en résonance avec les représentations associées à l’innovation en matière de développement durable.

► Bibliographie

- Bherer L., Gauthier M., Simard L., 2017. *The Professionalization of Public Participation*, New York, Routledge, 274 p.
- Biau V., 2020. *Les Architectes à l'épreuve de la ville néo-libérale*, Marseille, Parenthèses, 246 p.
- Biau V., Fenker M., Macaire E. (éd.), 2013. L’implication des habitants dans la fabrication de la ville. Métiers et pratiques en question. *Cahiers Ramau*, (6), Paris, Éditions de La Villette, 362 p.
- Blanchard G., 2018. Comment la maîtrise d’ouvrage urbaine conçoit-elle les choix d’aménagement ? Élaboration et assemblage des choix énergétiques à Bordeaux Euratlantique. Thèse en aménagement de l’espace, urbanisme, Paris-Est, 509 p.
- Chadoin O., 2013. *Être architecte : les vertus de l’indétermination. De la sociologie d’une profession à la sociologie du travail professionnel*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 384 p.
- Charles S., 2020. L’élus, le citoyen et le praticien. Chroniques urbaines. L’expérience du projet urbain participatif dans les petites villes. Thèse de doctorat en architecture, urbanisme et environnement, Hesam Université, 519 p.
- Claude V., 2006. *Faire la ville. Les métiers de l’urbanisme au xx^e siècle*, Marseille, Parenthèses, 253 p.
- Conan M., 1990. *Concevoir un projet d’architecture*, Paris, L’Harmattan, 192 p.

D'Orazio A., 2017. S'associer pour habiter et faire la ville : de l'habitat groupé autogéré à l'habitat participatif en France (1977-2015) : exploration d'un monde en construction. Thèse de doctorat, université Paris-Nanterre, 487 p.

Daniel-Lacombe E., 2006. Architecture, paysage et urbanisme : l'ouvert à l'œuvre : de l'ouvert, de la concertation et de la confiance. Thèse en urbanisme, Paris-Est Créteil, 349 p.

Gardesse C., 2011. La « concertation » citoyenne dans le projet de réaménagement du quartier des Halles de Paris (2002-2010) : les formes de la démocratisation de l'action publique en urbanisme et ses obstacles. Thèse en urbanisme et aménagement, politiques urbaines, université Paris-Est Créteil, 786 p.

Guigou B., 2000. La formation de la commande dans le logement social. In Bonnet M., Claude V., Rubinstein M. (eds), *La Commande de l'architecture à la ville*, Paris, PUCA, 89-102.

Hincker-Jourdeuil A.-L., 2019. Une architecture de promoteur pour le logement social : la Véfa-HLM. Thèse en aménagement et urbanisme, université Paris-Nanterre, 560 p.

Leonet J., 2018. Les concepteurs face à l'impératif participatif dans les projets urbains durables. Le cas des écoquartiers en France. Thèse de doctorat en architecture, urbanisme et environnement, Hesam Université, 364 p.

Macaire E., Zetlaoui-Léger J., 2019. Dix ans de pratiques des concours d'architecture en France : bilan et perspectives. *Les Cahiers de la recherche architecturale, urbaine et paysagère* (Actualités de la recherche). <https://doi.org/10.4000/craup.1923>

Mazeaud A., Nonjon M., 2018. *Le Marché de la démocratie participative*, Vulaine-sur-Seine, Éditions du Croquant, 365 p. (coll. Sociopo).

MIQCP, 2007. *Les Contrats de maîtrise d'œuvre urbaine*, Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques, Paris, 105 p.

MIQCP, 2016. La réforme de la commande publique applicable à la commande de projets de construction : quelles évolutions pour choisir les concepteurs? *Médiations*, (24), Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques, Paris, 24 p. http://www.miqcp.gouv.fr/images/fiche_mediaton/MEDIATIONS24.pdf (consulté le 16/01/2022)

Moulin R., Dubost F., Gras A., Lautman J., Martinon J.-P., Schnapper D., 1973. *Les Architectes. Métamorphose d'une profession libérale*, Paris, Calmann-Lévy, 311 p.

Pinson D., 1993. *Usage et architecture*, Paris, L'Harmattan, 190 p.

Renauld V., 2014. *Fabrication et usage des écoquartiers. Essai critique sur la généralisation de l'aménagement durable en France*, Lausanne, Presses universitaires de Lausanne, 128 p.

Zetlaoui-Léger J. (ed.), 2013. *La concertation citoyenne dans les projets d'éco-quartiers en France : évaluation constructive et mise en perspective européenne*, Lab'Urba, programme Concertation, Décision, Environnement, Ministère de l'Écologie et du Développement durable et de l'Énergie, 2009-2013, 2 volumes. <http://www.concertation-environnement.fr/index.php/13-apr/apr-en-cours/100-2009-04>

Zetlaoui-Léger J., 2015. Invention et réinvention de la programmation générative des projets : une opportunité de collaboration entre architecture et sciences humaines et sociales pour des modes d'habiter durables. *Clara : Penser les rencontres entre architecture et sciences humaines*, (3), Bruxelles, Mardaga, 101-113.

Chapitre 8

L'évaluation des ÉcoQuartiers comme lieux de vie. Quelles tensions à dépasser ?

LYDIE LAIGLE, TAOUFIK SOUAMI, JOELLE ZETLAOUI-LÉGER

S'appuyant sur dix ans d'observation du processus de labellisation ÉcoQuartier¹ en France et sur une étude exploratoire menée auprès de collectivités ayant participé à un groupe de travail du club ÉcoQuartier sur l'évaluation², le propos de cette contribution est de montrer comment les logiques traditionnelles de l'aménagement semblent s'adapter volontiers à l'injonction « au durable », mais peinent à s'inscrire dans une perspective de « transition » donnant une place plus fondamentale aux acteurs de la vie des quartiers. Ce chapitre témoigne de la manière dont les chefs de projet d'écoquartiers labellisés se trouvent tiraillés entre deux logiques et systèmes de valeurs lorsqu'il s'agit d'apprécier la qualité d'une démarche et d'un aménagement sous l'angle des modes d'habiter de ceux qui vivent dans les lieux au quotidien.

Depuis les lois de décentralisation et l'engagement de la France dans la voie d'un « développement urbain durable », les collectivités territoriales ont vu leurs compétences se renforcer et leurs capacités d'initiative plébiscitées. De son côté, l'État central est loin de totalement s'effacer dans l'orientation des politiques urbaines. Il continue d'y exercer un pouvoir stratégique en s'appuyant sur une instrumentation qu'il déploie à plusieurs niveaux : lois d'orientation, systèmes normatifs, dispositions incitatives telles que les appels à projets. Les politiques en faveur de la ville durable et leur déclinaison dans les programmes ÉcoQuartier, ÉcoCités, Transports collectifs, Nature en ville, reflètent particulièrement bien cette logique déjà analysée dans d'autres registres de l'action publique (Borraz, 2005 ; Halpern *et al.*, 2014.)

La réalisation d'écoquartiers, à l'exemple d'initiatives engagées par des villes européennes du nord de l'Europe à partir du milieu des années 1990 (Emelianoff, 2007 ; Souami, 2009), a été envisagée à l'occasion du Grenelle de l'environnement en 2007. Le programme ÉcoQuartier est ainsi devenu, à travers la loi d'orientation dite « Grenelle II », un instrument de politique publique de « développement durable à visée opérationnelle ». Le texte réglementaire ne définit pas précisément ce qu'il entend par

1. En tant que membres du comité scientifique de la démarche ÉcoQuartier, experts pour les campagnes de labellisation et auteurs de plusieurs travaux de recherche sur l'émergence des politiques d'écoquartiers en France et en Europe.

2. Étude confiée en 2018 au CSTB et à l'UMR CNRS 7218 LAVUE par les ministères de la Transition écologique et solidaire et de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

« écoquartier », mais évoque la nécessité de construire un « référentiel »³ censé guider les collectivités et garantir le respect d'un certain nombre de principes fondamentaux. L'idée est de se doter d'un « cadre commun » qui resterait à définir avec les collectivités en matière de processus et d'objectifs, mais dont les principes ont été finalement partagés à l'issue des commissions thématiques et opérationnelles du Grenelle. Celles-ci avaient toutefois vu s'opposer des approches normatives et technico-centrées de l'urbanisme durable, et d'autres plus souples et plus contextualisées visant à s'appuyer sur les ressources locales.

La mise en place d'appels à projets s'est ensuite organisée à partir d'un dossier de candidatures, qui avait aussi pour fonction d'être un guide à l'élaboration des projets pour les collectivités. Cet outil a significativement évolué au cours des premières années, sous l'influence notamment d'un comité scientifique créé en 2009 par la double tutelle ministérielle du bureau AD4 et d'un comité partenarial de préfiguration d'un label⁴. Après avoir privilégié la dimension environnementale dans une approche écotechnique, en 2012⁵, ce référentiel présente un plus grand équilibre entre les différentes thématiques du développement durable et une attention portée à la gouvernance participative des projets. La réalisation d'un écoquartier est appréhendée comme une démarche qui s'apprécie à plusieurs étapes. Les collectivités sont considérées comme parties prenantes du programme national dans le cadre d'un « club » qui les place en réseau d'échanges de savoirs.

En tant que politique publique ayant pour objet l'opérationnalisation du développement durable, le programme national ÉcoQuartier est soumis à un impératif évaluatif (Vivien *et al.*, 2013). L'évaluation et plus largement la démarche de labellisation instituée permettent à l'État, dans un contexte de mise en retrait de ses compétences territoriales, d'assurer « un pilotage à distance » de l'action publique (Epstein, 2009). Toutefois, la pratique de l'évaluation peine à se mettre en place en France dans les administrations territoriales, et plus particulièrement pour les projets urbains. Imaginées comme des « leviers d'expérimentations » (Souami, 2011), « des laboratoires de la ville durable » (Da Cunha, 2011), les opérations d'écoquartiers sont apparues comme une nouvelle opportunité pour développer une culture de l'évaluation dans l'aménagement urbain⁶. Mais la mise

3. La notion de « référentiel » participe de l'appareillage normatif traditionnel de la puissance publique. Elle correspond à « un ensemble de prescriptions qui donnent du sens à un programme d'action publique en définissant des critères de choix et des modes de désignation des objectifs. Il s'agit à la fois d'un processus cognitif permettant de comprendre le réel en limitant sa complexité et d'un processus prescriptif permettant d'agir sur le réel » (Muller, 2004).

4. Ces deux structures impliquent différents types d'acteurs issus des administrations centrales et territoriales, du monde professionnel, associatif et de la recherche.

5. Le label ÉcoQuartier a officiellement été lancé le 14 décembre 2012 par la ministre chargée de l'Égalité des territoires et du logement, Cécile Duflot, lors de sa visite de l'écoquartier Clause Bois-Badeau à Brétigny-sur-Orge, dans l'Essonne. Il est alors présenté comme « une démarche progressive, contextualisée, qui accompagne le projet à toutes les étapes et ouvre à la complémentarité avec les outils qui peuvent aider les porteurs de projet, des outils organisationnels comme l'Approche environnementale de l'urbanisme (Ademe) ou le diagnostic ou outils thématiques comme la biodiversité ». <http://www.e-lettre.developpement-durable.gouv.fr/la-lettre-du-club-ecoquartier/annee-2013/025-/rubrique24651.html>

6. Malgré la systématisation des études d'impact environnemental au début des années 1970 et celle du *reporting* dans les programmes de rénovation urbaine à partir des années 2000, l'évaluation reste associée à un dispositif ponctuel portant sur des indicateurs limités facilement objectivables. Elle est peu mobilisée pour orienter l'action dans les projets urbains.

en place d'une méthode nationale dans le cadre du processus de labellisation oppose à nouveau des approches de l'évaluation « positivistes » et « constructivistes » (Conan, 1998). Dans le premier cas, l'évaluation reste envisagée par la haute administration centrale comme un instrument de contrôle, de légitimation, de vérification de conformité avec des normes ou de mise en visibilité de « bonnes pratiques »⁷. Dans le second, elle peut être davantage conçue comme un dispositif réflexif vecteur d'apprentissage.

La crispation autour de l'engagement politique à évaluer augmente la formalisation des démarches et des dispositifs de contrôle (Gaillard et Matthey, 2011) et conduit les pouvoirs publics à privilégier une évaluation de nature performative. L'objectif est de définir des objectifs et des résultats de plus en plus précis, en vue de les rendre publics dans une stratégie de communication. La première grille proposée par le ministère de l'Écologie, malgré les tentatives d'infléchissement de son propre bureau opérationnel (AD4), s'est d'abord inscrite dans cette logique (Fenker et Zetlaoui-Léger, 2017). Puis les ateliers de réflexion organisés sous l'égide du club et du comité scientifique ÉcoQuartier ont conduit à mettre l'accent sur la transversalité des compétences, le partage des savoirs et une gouvernance plus participative. Dès lors, l'évaluation, en cohérence avec l'adoption du principe de transition, s'est orientée vers une approche plus constructive, accordant une attention plus soutenue à la capitalisation des expériences et au soutien des apprentissages.

► Une première approche de l'évaluation par le durable

La quête de démonstration par le mesurable

Au sein de la démarche ÉcoQuartier, la labellisation a introduit l'idée d'évaluation, de manière sous-jacente puis, progressivement, en étant plus explicite. Après le premier concours de 2009 lancé à l'attention des collectivités, la mise en place du label s'est opérée à travers, d'une part, la définition d'un référentiel comme un ensemble d'engagements ambitieux et, d'autre part, une procédure permettant de vérifier les efforts fournis pour atteindre ces objectifs. Cette vérification consiste en une double puis une triple expertise réalisée par des techniciens des services déconcentrés de l'État, des spécialistes issus de directions publiques ou de bureaux d'études techniques publics et privés, des chercheurs ou des experts reconnus. Ces expertises fondent les avis donnés par des commissions régionales puis les décisions de la commission nationale, laquelle accorde ou refuse le label. Cette vérification et ces expertises ont été et sont perçues comme des évaluations au point où, régulièrement, le mot « évaluation » se substitue au terme « expertise » dans les échanges courants.

Celles-ci examinent le contenu des projets proposés à la labellisation et ne participent pas à la construction à proprement parler d'une évaluation de politique publique. Elles s'apparentent à une démarche *ex ante*, mais n'en sont pas une, puisqu'elles permettent uniquement de s'assurer que les ambitions de la démarche ÉcoQuartier sont bien intégrées : prise en compte des contextes et des besoins locaux, action partenariale et intégration des habitants, faibles impacts environnementaux recherchés, etc.

7. Pratiques dans le domaine du développement durable le plus souvent basées sur des « critères essentiellement matériels », quantitatifs et facilement objectivables, qui « travaillent alors comme des systèmes de normalisation, voire de standardisation » (Devisme *et al.*, 2007).

L'ambition de la démarche ÉcoQuartier étant d'embrasser d'une manière intégrée les dimensions urbanistiques, sociales, économiques et environnementales, la triple expertise tentait d'introduire deux principes, celui du regard tiers et celui d'une analyse croisée et multithématique.

Fondée sur une conception socialement et politiquement ancrée de l'aménagement, l'insertion de la durabilité dans les pratiques a trouvé une traduction écotechnique. La démarche ÉcoQuartier n'a pas échappé à cette inclination et a été le cadre de débats et de tentatives pour s'en défaire. Le contenu du concours inaugural lancé en 2009 en donne un premier témoignage. Les propositions de projets à primer devaient répondre à un questionnement portant très majoritairement sur les thématiques environnementales, selon une formulation plutôt technique. Les collectivités qui y ont répondu (ou leurs aménageurs) ont présenté des dossiers dans lesquels, pour chaque domaine environnemental, étaient exposés des solutions techniques et des objets matériels supposés apporter la preuve d'une réponse aux attentes « d'excellence environnementale » sous-entendues par le règlement du concours. Chaque domaine s'est d'ailleurs trouvé traduit en catégories de prix démontrant le caractère exemplaire du projet sur certains aspects : eau, biodiversité urbaine/nature en ville, déchets, sobriété énergétique, etc. Le projet ayant présenté l'objet technique le plus convaincant obtenait ainsi la reconnaissance symbolique, sociale et politique par un prix dans une catégorie.

Les fortes critiques à l'égard du contenu de ce concours puis des catégories de prix ont suscité un débat interne au ministère, entre les membres du club ÉcoQuartier et, bien au-delà, dans le milieu de l'aménagement. Les concepteurs et les porteurs de cette consultation inaugurale ont régulièrement reconnu ses « limites » et ses « défauts ». Les demandes (règlement du concours) comme les réponses ont principalement utilisé des objets techniques. La qualité des réponses était implicitement prédéfinie dans le concours, sur la base d'une attente convenue de solutions techniques et d'une capacité à choisir ces solutions promettant des bilans environnementaux performants (réduction par deux, trois ou quatre des consommations d'énergie, de l'eau, etc.).

Le débat qui a suivi cette première formulation du concours de 2009 a conduit à interroger fortement cette approche écotechnique. Le référentiel a progressivement été élaboré, étoffé, discuté... jusqu'en 2012, correspondant au lancement de la première version du label. S'est progressivement affirmée la nécessité d'une approche intégrée dans laquelle les acteurs de l'aménagement étaient invités à lier les différentes questions (sociales, écologiques, liées à la gouvernance) et à éviter leur fragmentation, c'est-à-dire le fameux découpage en silos des problèmes et de l'action.

Parallèlement, le choix du label comme forme de reconnaissance institutionnelle et politique plutôt que le prix – forme des concours de 2009 et de 2011 – accentuait l'importance des critères et des procédures d'appréciation des projets, jugements toutefois représentés comme le résultat d'une évaluation. Cette dernière devait donc être méthodique, assise sur des critères clairs, suivre une procédure maîtrisée et transparente, assurant ainsi une équité dans le traitement des candidatures. Le fait que le label était attribué par une procédure proposée et pilotée par l'État, augmentait l'attention portée aux critères d'attribution par ses administrations. Celles-ci ne visaient pas seulement à ajuster le sens urbanistique du label, mais aussi son sens politique du point de vue de l'État : pour certains agents des services centraux du ministère, il fallait conforter l'image d'un État moteur et à même de considérer toutes les situations

locales ; pour d'autres, il fallait contrebalancer l'image descendante et imposante de ce label. Autrement dit, les critères servaient à délivrer un message sur le rôle de l'État dans cette politique de développement urbain, en particulier vis-à-vis des collectivités locales et des milieux professionnels.

L'attention portée aux critères d'attribution du label a conduit à donner une traduction paradoxale à l'objectif d'une approche intégrée. Le référentiel ÉcoQuartier est d'abord organisé en quatre dimensions couvrant les aspects sociaux, économiques, environnementaux et ceux liés à la gouvernance, conformément aux formulations internationalement répandues autour de la durabilité. Ces dimensions sont ensuite déclinées en vingt engagements pour chacun desquels des notions objectivant des finalités d'action sont proposées, elles-mêmes développées en recommandations. Dans les dernières versions du référentiel, ces recommandations sont augmentées de questions évaluatives. Celles-ci cherchent à guider les choix des acteurs contribuant à l'écoquartier et à les aider à traduire ces vingt engagements dans leurs démarches de projet et de pratiques professionnelles. Le référentiel est finalement structuré sous forme d'arborescence cherchant à intégrer des dimensions pour aboutir dans les dernières ramifications à des recommandations, liées les unes aux autres et centrées sur leur traduction au sein des dynamiques d'action. Ce résultat est le fruit d'un processus durant lequel la question de la mobilisation, de l'embarquement et de la persuasion des acteurs de l'aménagement a été constamment présente.

Le référentiel a été construit pour servir de guide à ceux qui porteraient des projets, mais aussi comme la trame permettant d'apprécier les projets d'aménagement durable. En quelque sorte, le ministère indiquait l'horizon de l'action et prévenait qu'il examinerait les projets soumis à la labellisation principalement à travers leur conformité à cet horizon. Autrement dit, le référentiel est à la fois un mode d'emploi et un mode d'évaluation.

Cette dichotomie s'est exprimée dans la manière d'anticiper et donc de définir les modalités d'appréciation. Elle a opposé deux réponses à la question de l'évaluation en aménagement. La première réponse, dominante, consiste à emporter le jugement par la manifestation de la preuve de qualité et la démonstration de la performance. Elle s'est souvent centrée sur ce qui est quantitativement mesurable : des centaines ou des milliers de mètres carrés de logements ou de locaux, d'habitants et d'emplois... mais aussi des millions (voire des milliards) d'euros investis. Le projet qui aura déployé et mis en œuvre tous ces moyens est supposé obtenir des jugements positifs. La seconde réponse, plus rare malgré son ancienneté et son historicité en aménagement, se fonde sur l'expression plus qualitative et plus difficilement mesurable des conditions de fabrication des lieux, de la réalité de leur fonctionnement et de leur usage.

Les formulations au sein du référentiel illustrent cette difficile conciliation qui n'a pas été totalement aboutie. Par exemple, dans l'engagement 7 « Mettre en œuvre les conditions du vivre ensemble et de la solidarité », il est recommandé aux porteurs de projet de « s'engager pour une ville inclusive » ou encore de « sensibiliser à la ville durable et à l'écocitoyenneté ». Ces recommandations sont typiquement celles que les aménageurs peinent à appréhender dans leur pratique, car elles sont plus complexes à traduire en production de lieux et d'objets matériels. Elles sont par conséquent difficiles à évaluer de leur point de vue. Les dossiers de candidature au label, les retours des chefs de projets, les échanges avec les porteurs d'opérations, les débats et les discussions au sein du club et au-delà montrent que ces aspects demeurent très délicats à appréhender.

En revanche, pour l'engagement 16, « Proposer un urbanisme permettant d'anticiper et de s'adapter au changement climatique et aux risques », les recommandations peuvent être plus clairement centrées sur des objets et des quantifications : « À l'échelle de chaque bâtiment [...], conception bioclimatique, procédé constructif vertueux, choix de matériaux biosourcés, dispositifs EnR, stockage carbone... » Toutefois, on peut se demander si l'adaptation au changement climatique peut être appréhendée uniquement à partir de ces caractéristiques ou bien implique aussi d'explorer les potentialités d'adaptation des habitants (pratiques d'alimentation, de végétalisation, de mobilité, etc.) offertes par différents environnements urbains (Laigle et Blanc, 2015).

Dans le travail sur le référentiel, le retour régulier vers des objets matériels ou vers des objectifs techniques (réputés quantifiables et mesurables) était motivé par la construction des jugements (évaluatifs). Ainsi, dès les premières discussions sur ce document et tout au long de son élaboration, le débat est revenu sur la définition des indicateurs pour tous les engagements. D'une manière récurrente, pour les contributeurs, les indicateurs devaient être intégrés au référentiel. Ils devaient être là pour révéler et témoigner de la bonne réalisation des objectifs et éventuellement de l'obtention des effets espérés par les aménagements. Ces indicateurs étaient très souvent entendus comme des valeurs quantitatives produites sur la base de données locales. Sans cette appréhension, les avis étaient formulés à partir de critères plus qualitatifs, et moins rattachés à des objets techniques et matériels. Toutefois, les indicateurs non quantitatifs s'avèrent, d'une part, particulièrement difficiles à définir pour les acteurs de l'aménagement et, d'autre part, peu démonstratifs dans la configuration sociopolitique actuelle du domaine : annoncer la réalisation de 500 logements consommant 0 % d'énergies fossiles demeure plus lisible et plus démonstratif que l'annonce d'une plus grande intensité des relations sociales grâce à l'animation d'un quartier. Les dynamiques sociales et les formes d'appropriation citoyenne des espaces restent les parents pauvres de ces démarches évaluatives censées servir de guide à l'action (Pommerieux *et al.*, 2021).

Aussi, la définition du référentiel a été sans cesse prise entre deux polarités. Pour certains, l'objectif principal était de guider les acteurs de l'aménagement dans leur prise en charge des enjeux de la durabilité. Cette finalité a induit l'adoption d'une approche écotechnique qui correspond à la focalisation des acteurs de l'aménagement sur les objets matériels et techniques. Ces objets se voyaient affectés de nouveaux objectifs, prioritairement environnementaux, et donc des critères additionnels pour juger les aménagements. Pour d'autres, l'objectif principal était de maintenir une ambition d'intégration, traduite par des dimensions et des formulations qui croisent environnemental, social, économique et organisationnel. Les objets techniques ne sont pas ici au centre de la focale, mais plutôt considérés pour ce qu'ils proposent, permettent ou limitent : des usages socio-économiques, des dynamiques socio-environnementales, des pratiques d'habiter, des processus d'organisation de liens entre les écosystèmes, entre les humains et les non-humains, etc.

Vers une labellisation par étapes intégrant un retour sur la vie du quartier

Si le premier appel à projets ÉcoQuartier de 2009 considérait les dimensions écotechniques comme relevant de l'excellence du développement durable, les consultations suivantes remettent en question cette approche. Reprenant les promesses

initiales qu'avait suscitées le développement durable comme « principe normatif sans normes » (Theys, 2002), le comité de préfiguration du label créé en 2011 insiste sur l'idée qu'il ne faut pas chercher à « normer la ville », et qu'il n'est pas pertinent de décerner un label à partir d'une évaluation ponctuelle menée par des experts sur des bases principalement techniques et déclaratives.

La démarche de labellisation conçue en 2012 comporte trois étapes : dans un premier temps, la collectivité soumet un projet d'ÉcoQuartier en constituant un dossier et en signant la charte ÉcoQuartier. Elle entérine son engagement dans la démarche et devient membre du Club national ÉcoQuartier. Dès lors, elle bénéficie d'un accompagnement technique et méthodologique par les services déconcentrés de l'État dans cette étape 1 de conception-programmation. Une fois entré en phase chantier, le projet peut prétendre à l'étape 2 de la labellisation du ministère. Une fois livrée, l'opération peut accéder à l'étape 3, la réception du label national ÉcoQuartier. De 2013 à 2015, 39 projets livrés l'ont obtenu.

En 2016, le label est repensé en quatre étapes, dont la dernière concerne « la vie de quartier, la mise en place d'un dispositif d'amélioration continue avec et pour ses usagers » (encadré 8.1, figures 8.1 et 8.2). Cette étape 4 concerne des projets livrés depuis plus de trois ans qui ont développé des dispositifs de suivi avec les gestionnaires et les habitants et qui témoignent d'une recherche de qualité de vie ainsi que d'effets de levier et de capitalisation à plusieurs échelles. Cette disposition est censée répondre à une partie des critiques qui s'étaient élevées à la suite du premier appel à projets. Nombre de chercheurs ou d'observateurs avaient souligné qu'un projet ne pouvait seulement s'apprécier au regard de ses intentions ou de l'achèvement de ses aménagements⁸. Le comité scientifique et le comité de préfiguration du label avaient également formulé des préoccupations en ce sens.

Toutefois, l'instauration de cette étape 4 connaît un faible engouement. Alors que le nombre de collectivités et d'opérateurs qui s'engagent à poursuivre la démarche

Encadré 8.1. Axes de l'étape 4 du label ÉcoQuartier (2016)

« Le label-étape 4 incite à prendre en compte les retours d'expérience de tous ceux qui ont conçu et réalisé le projet, des acteurs qui en assurent la gestion et en ont une pratique quotidienne. Quatre axes doivent structurer les questionnements :

- 1) l'évaluation des objectifs prioritaires du projet : les objectifs principaux du projet ont-ils été atteints ?
- 2) le retour des habitants et des usagers : comment les habitants se sont-ils approprié le projet ?
- 3) le retour des gestionnaires du quartier : comment les gestionnaires appréhendent-ils le projet après trois ans de fonctionnement ?
- 4) l'effet levier du projet : les enseignements de ce projet ont-ils fait évoluer la manière de concevoir les projets d'aménagement sur le territoire ? Ont-ils inspiré d'autres territoires ? »

Extrait du site du ministère : <http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr>

8. Voir par exemple les propos tenus lors d'une journée d'étude consacrée aux outils d'évaluation des écoquartiers, *De l'écoquartier à la ville durable : quels outils d'évaluation ?*, organisée par l'Institut de formation en environnement (Ifore) en novembre 2009 à Paris.

ÉcoQuartier un label en 4 étapes

ÉTAPE 1
L'ÉcoQuartier en projet
Les porteurs de projet signent la charte ÉcoQuartier et lancent la phase d'étude du projet.

ÉTAPE 2
L'ÉcoQuartier en chantier
Une fois le chantier engagé, une expertise est réalisée pour vérifier la conformité du projet à la charte ÉcoQuartier.

ÉTAPE 3
L'ÉcoQuartier livré
Après livraison de l'ÉcoQuartier, une expertise est réalisée pour l'obtention du label ÉcoQuartier – étape 3.

ÉTAPE 4
L'ÉcoQuartier confirmé
Trois ans après la livraison du projet et l'obtention du label ÉcoQuartier-étape 3, les porteurs de projet mesurent la tenue de leurs engagements et l'effet levier des changements de pratiques sur le territoire, avec l'appui d'une expertise.

LE LABEL ÉCOQUARTIER C'EST

PRÈS DE **600** ÉCOQUARTIERS EN PROJET OU RÉALISÉS

75% DES ÉCOQUARTIERS EN RENOUVELLEMENT DE L'EXISTANT

30% DES ÉCOQUARTIERS EN MILIEU RURAL

Vos contacts privilégiés sont les correspondants Ville durable des services locaux de l'État (DREAL, DRIEA, DEAL, DDT, DDTM, UT).
Pour plus d'informations et pour nous contacter, rendez-vous sur www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/contact

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

DICOM - DGALN-DHUP/FY/L19010 - Février 2019

Figure 8.1. Un label repensé en 4 étapes en 2016. Campagne d'information (source : Ministère de la Transition écologique et solidaire/Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales).

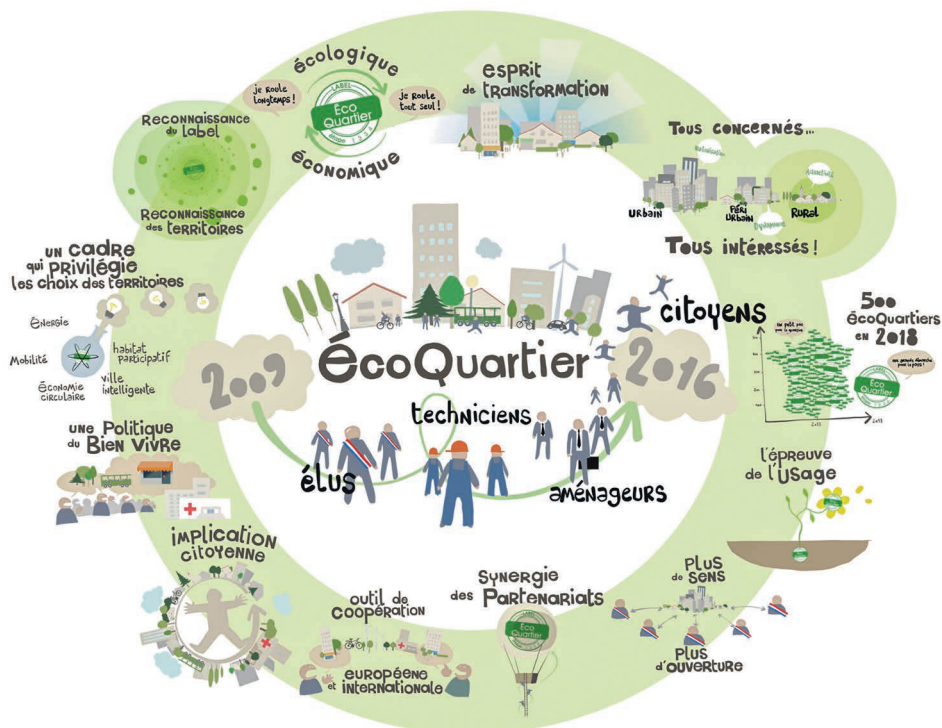


Figure 8.2. Présentation du nouveau label à la *Journée nationale du Club ÉcoQuartier* du 8 décembre 2016. Des citoyens considérés comme partenaires de la démarche (source : Ministère de la Transition écologique et solidaire/Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, 2017, *La lettre du Club ÉcoQuartier* (n° 57)).

jusqu'à l'étape 3 continue à progresser significativement, l'étape 4 du label suscite la candidature de seulement cinq collectivités en 2017 et d'une en 2018⁹. Des échanges conduits à ce sujet au sein d'un groupe de travail sur l'évaluation incluant des collectivités révèle une certaine frilosité des acteurs locaux vis-à-vis de l'étape 4. Ce constat motive l'étude qui nous est confiée, en 2018, par le bureau AD4. Il s'agit de comprendre pourquoi les collectivités ne sont pas enclines à s'y engager et d'interroger plus largement la manière dont les villes (élus et techniciens) se sont préparées à évaluer *a posteriori* leurs réalisations auprès des habitants et avec le concours de l'ensemble des usagers du quartier (tissu associatif, commercial, etc.).

L'étude a été réalisée auprès de 13 collectivités de plus de 20 000 habitants dont les opérations étaient éligibles ou en passe de l'être au label-étape 4. Elle s'appuie sur l'analyse de documents d'études urbaines et de dossiers de candidature à la labellisation présentant le projet à différentes étapes, ainsi que sur des entretiens semi-directifs menés auprès de chefs de projet ayant assuré l'accompagnement des opérations concernées (tableau 8.1). Ces derniers ont aussi été choisis pour leur connaissance de la démarche

9. Il s'agit en 2017 d'Issy-les-Moulineaux, Bords de Seine (92) ; La Rivière, Cœur de Bourg (38) ; Les Mureaux, ÉcoQuartier Molière (78) ; Longvic, Les Rives du Bief (21) ; Saint-Pierre-de-la-Réunion, La Ravine Blanche (974) ; et en 2018 de Lyon, La Duchère (69).

de labellisation et des enjeux de l'étape investiguée. Nous avons ainsi fait l'hypothèse que ces professionnels avaient une capacité d'identification des principaux enjeux et freins liés à la mise en œuvre d'une démarche d'évaluation. Le choix de collectivités de taille relativement importante pouvait aussi laisser présager que celles-ci disposaient de certaines compétences et moyens techniques en interne pour assurer ou accompagner de près le montage et le déroulement du projet.

Tableau 8.1. Les écoquartiers analysés au cours de l'étude.

	Opérations d'ÉcoQuartier analysées lors de l'étude	Date d'obtention du label et niveau
Bordeaux Métropole	Ginko-Les Berges du Lac (nouveau quartier)	2014 (étape 3)
Bagneux	Écoquartier Victor-Hugo/Quartier Nord (requalification urbaine)	2015 (étape 2)
Grenoble	ZAC de Bonne (requalification urbaine)	2019 (étape 4)
	Bouchayer-Viallet (requalification urbaine)	2013 (étape 3)
	Blanche-Monnier (requalification urbaine)	2014 (étape 3)
Lyon	La Duchère (rénovation urbaine)	2018 (étape 4)
Nancy	Grand Cœur (rénovation urbaine)	2014 (étape 2)
	Plateau Le Hay (rénovation urbaine)	2013 (étape 2)
Paris	Fréquel-Fontarabie (renouvellement urbain)	2013 (étape 3)
	Clichy-Batignolles (requalification urbaine)	2016 (étape 3)
	ZAC Pajol (requalification urbaine)	2014 (étape 1)
Saint-Jean-de-Braye	Écoquartier du Hameau (nouveau quartier)	2016 (étape 3)
Saint-Pierre-de-la-Réunion	La Ravine blanche (rénovation urbaine)	2017 (étape 4)
Communauté urbaine de Strasbourg Eurométropole	Écoquartier de la Brasserie, Strasbourg-Cronenbourg (requalification friche)	2017 (étape 3)
Toulouse Métropole	Andromède, Aerospace (nouveau quartier)	2014 (étape 3)
	Balma, Laubis (nouveau quartier)	2017 (étape 2)
Tours	Monconseil (nouveau quartier)	2014 (étape 3)

Étape 1 : ÉcoQuartier en projet. Étape 2 : ÉcoQuartier en chantier. Étape 3 : ÉcoQuartier livré. Étape 4 : ÉcoQuartier confirmé.

Les attentes des élus et des techniciens vis-à-vis de la labellisation

Les recherches que nous avons menées, depuis 2009, sur les conditions de mise en œuvre de la démarche ÉcoQuartier, ainsi que celles réalisées par d'autres chercheurs (La Branche, 2014; Lejeune et Villalba, 2012), amènent à distinguer les points de vue des techniciens et des élus. Si les premiers se révèlent souvent sensibles à l'impératif écologique, les seconds véhiculent au sujet de la labellisation un discours plutôt axé sur la valorisation d'une dynamique de développement local dans une compétition interurbaine toujours plus forte. L'acquisition d'un label illustre ainsi leur souhait de voir reconnaître le rôle joué par leur collectivité dans le développement durable ou participe au changement d'image d'une partie de leur territoire. Au sein même de la collectivité, l'octroi d'un label permet de légitimer une action politique qui se trouve ainsi reconnue sur le plan national. Dans les projets adossés à l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU), la labellisation

visent la transformation de la perception d'un quartier et du renouvellement urbain en liant des enjeux sociaux/environnementaux à une recherche d'attractivité à l'attention d'investisseurs privés. C'est particulièrement le cas de la Communauté urbaine de Strasbourg, qui a adossé, depuis 2008, les projets d'écoquartiers à ceux de rénovation urbaine afin de démontrer que ses préoccupations en matière d'écologie concernent l'ensemble de la métropole. La Ville de Bagneux, quant à elle, a souscrit à la démarche de labellisation pour son opération de renouvellement urbain de la cité de la Pierre-Plate pour montrer qu'elle y accordait autant d'attention qu'au projet limitrophe de la ZAC Victor-Hugo, déjà engagé comme ÉcoQuartier. Si certaines collectivités se sont détournées du label, parce que celui-ci n'apportait pas directement de financements – à la différence de la démarche ÉcoCités par exemple –, ou parce qu'elles n'y voyaient qu'une ingénierie supplémentaire de l'État dans les politiques locales, d'autres l'ont considéré comme un point d'appui pour associer à leur projet urbain des partenaires économiques ou, plus étroitement qu'habituellement, la population et le tissu associatif.

Bien qu'ils puissent trouver un intérêt stratégique politique à soutenir un projet d'écoquartier, les élus ne sont pas toujours parties prenantes de son élaboration. Nos précédentes recherches ont montré qu'au moins dans la moitié des opérations engagées, ils en laissent le pilotage quasi intégral à des structures techniques, aménageurs ou bailleurs (Fenker et Zetlaoui-Léger, 2017). Or l'implication forte et continue des élus, notamment du maire ou de son adjoint à l'urbanisme, dans le processus de projet apparaît comme une condition importante du maintien dans la durée des ambitions écologiques poursuivies et du soutien à une démarche d'évaluation en continu (Veraghe et Leroy, 2014; Lorrain *et al.*, 2018). Les attentes formalisées dans le processus de labellisation bousculent en effet les ingénieries traditionnelles et nécessitent tout un ensemble de validations intermédiaires qui reposent sur la capacité du chef de projet à mobiliser les différentes compétences de la collectivité et à associer les acteurs territoriaux qui peuvent apporter leur contribution à la consolidation du projet. Force est de constater depuis dix ans que les démarches qui ont été les plus vectrices d'innovations sont celles qui ont adopté des modes de gouvernance plus participatifs, un fonctionnement plus collaboratif entre les services, qui ont été soutenues par les élus et, plus particulièrement, qui ont été pilotées par un binôme élu-technicien (Zetlaoui-Léger, 2013). La permanence de ce couple est toutefois fréquemment mise à mal, non seulement pour des raisons liées aux mécanismes d'alternances politiques par les élections, mais aussi parce que, sur des aspects tels que l'évaluation, élus et techniciens n'ont pas toujours la même perception de la nécessité d'un suivi en continu, et moins encore d'un retour d'expérience sur la vie dans le quartier par les habitants.

Les chefs de projet ont affirmé, pour la plupart, tirer des bénéfices de la démarche ÉcoQuartier. L'existence d'un club et d'un réseau, au sein desquels ils peuvent valoriser leur travail en présentant l'évolution de leur projet et la possibilité d'échanger avec d'autres collectivités pour mieux aborder des situations nouvelles, constituent une motivation importante à la fois de leur participation aux événements et aux groupes de travail organisés dans ce cadre. Sans cesse sous la pression d'élus qui « *demandent des certitudes, des réponses immédiates, des réponses techniques* », la participation aux activités organisées autour du label permet de « *sentir que l'on n'est pas tout seul là-dedans, que l'on ne galère pas tout seul, que l'on peut s'appuyer sur des expériences qu'ont faites d'autres collectivités, d'autres collègues ailleurs* », explique une cheffe de projet de la métropole bordelaise.

Les chefs de projet interrogés sont pour la plupart convaincus de la ressource de légitimation offerte par le processus de labellisation, qui les aide à soutenir leur argumentaire et à dépersonnaliser le portage d'ambitions de développement durable au sein de la collectivité et vis-à-vis des partenaires de celle-ci (aménageurs, promoteurs, investisseurs). Le rattachement à une politique publique donne une tout autre ampleur à des préoccupations écologiques plus ou moins avancées par les chefs de projet et les aide à sensibiliser des élus encore peu impliqués et concernés.

» Évaluer le vécu du quartier : quel portage par les collectivités ?

Le label-étape 4 différemment perçu au sein de la maîtrise d'ouvrage urbaine

L'attitude générale des élus vis-à-vis de l'étape 4 du processus de labellisation diffère de celle qu'ils adoptent à l'égard des trois précédentes (« l'ÉcoQuartier en projet », « en chantier », puis « livré »). Cette phase qui s'intéresse à la vie du quartier suscite des craintes de leur part, relayées par les chefs de projet interrogés. Elle est en revanche davantage source d'intérêt chez les techniciens. Seul l'un d'entre eux parmi les quinze interviewés a manifesté une réelle désapprobation à voir se rajouter une quatrième étape non initialement prévue. Dans le cas d'opérations soutenues par l'ANRU qui suivent des protocoles conduisant à faire des consultations régulières auprès des résidents, on relève moins d'appréhension vis-à-vis de cette étape. Celle-ci est vécue comme un bilan sur le volet de « l'appropriation » et comme un moyen de « faire remonter des sujets ».

Mais les chefs de projet favorables à une évaluation de la vie du quartier sont souvent peu soutenus par les élus. Pour la plupart, l'effet d'image et de mobilisation attendu par la labellisation aurait déjà été gagné avec l'étape 3. Finalement, l'étape 4 comporterait un risque trop important, celui de voir le projet dévalorisé, en particulier par des habitants qui feraient valoir leur mécontentement. Même « l' élu à l'urbanisme », souvent à l'origine de l'ÉcoQuartier, même s'il est lui-même convaincu de la pertinence d'une évaluation *a posteriori*, n'a pas les arguments suffisants pour y embarquer ses collègues mobilisés sur d'autres priorités... Les témoignages des chefs de projet montrent que les élus les plus disposés à s'engager dans l'étape 4 semblent surtout poursuivre des objectifs de communication : redonner une lisibilité au projet en créant de l'événement autour des points forts qui lui sont reconnus et de ses apports ; en faire un des moments propices pour établir un dialogue avec les habitants et présenter les actions phares menées par la collectivité.

Du côté des opérateurs et des promoteurs, les chefs de projet évoquent souvent l'absence d'une culture de l'évaluation qualitative, laquelle permettrait d'améliorer aussi bien les résultats que les modalités de l'action, en favorisant des retours d'expérience et des adaptations continues des règles de conception et des démarches de projet. Cette absence s'expliquerait, selon eux, par une recherche de stabilisation et de routinisation plutôt qu'une amélioration continue de ces règles et démarches, à l'instar de cette cheffe de projet dans une métropole :

« Les aménageurs sont vraiment dans une logique de feuille de route, ils vont l'appliquer et ils ne sont pas forcément dans une fabrique de la ville avec un procès d'évolution en continu... J'ai un programme de construction, j'ai un programme d'aménagement à faire, il est prévu de le dérouler comme ça, j'ai finalement ma feuille de route, ma feuille de route ne bougera pas. Quelle que soit finalement l'évolution technologique... »

Vers des ingénieries de projet plus réflexives et collaboratives ?

La labellisation par étapes, établie depuis 2012, incite à la formalisation d'un suivi et à la réalisation de bilans réguliers, travail qui n'est pas encore précisément objectivé dans les logiques opérationnelles courantes – hormis sur les aspects financiers –, reconnaissant les chefs de projet. Pour les plus convaincus de la pertinence de la démarche ÉcoQuartier, comme la responsable de l'opération du Hameau à Saint-Jean-de-Braye, ce principe aurait favorisé l'organisation d'itérations, permis d'élever le niveau de certaines ambitions au fil des projets et facilité les adaptations. La transversalité du développement durable et son invitation à sans cesse anticiper et à apprécier les conséquences de l'action ont ainsi incité certaines villes à faire davantage collaborer dès l'amont des services appartenant à différentes directions ou à mieux considérer les usages et la vie du quartier.

Mais plusieurs chefs de projet évoquent la difficulté à partager des enjeux transversaux et à diffuser cette approche aux autres acteurs techniques du projet, y compris avec une société d'aménagement locale :

« Comme on est sur notre société publique, sur notre SPL [société publique locale], on a une tendance à penser qu'il y a une logique d'intérêt général de suite, alors qu'ils fonctionnent comme une société. Il y a une perte effectivement de la maîtrise d'ouvrage urbaine de qualité et de capacité à négocier finalement sur les niveaux d'exigence que l'on pourrait avoir. »

La difficulté à entraîner les aménageurs dans de tels principes et la préoccupation de tenir toute la chaîne de fabrication de l'écoquartier ont aussi conduit des collectivités à monter leur projet « en régie » (Fontaine, ÉcoQuartier Bastille; Leonet, 2018) ou à garder un rôle de pilotage très affirmé aux côtés de leur opérateur, une fois celui-ci désigné (ZAC Paul-Claudé, Amiens; ZAC Danube-Strasbourg; Zetlaoui-Léger, 2013).

Ainsi, constituer une « équipe-projet », voire déployer des ingénieries plus « concurrentes »¹⁰ ne va toujours pas de soi. Les principes d'interconnexion et d'intégration des services paraissent trop difficiles à satisfaire dans la plupart des contextes enquêtés. Leur mise en œuvre continue de se heurter à des modes de management qui demeurent, pour la plupart, en silos, séquentiels et très descendants, y compris au sein de collectivités qui s'enorgueillissent de réaliser des projets urbains durables depuis quinze ans. Engager une telle évolution semble là encore en premier lieu dépendre d'un portage politique direct, car le chef de projet n'est pas forcément en situation de l'imposer, comme nous l'a confié l'un d'entre eux :

« Quelle légitimité ai-je à demander au directeur des bâtiments, de travailler pour le projet alors que, hiérarchiquement, il n'est pas rattaché à moi et moi je ne suis pas rattaché à lui ? »

10. « L'ingénierie concurrente », appelée aussi « simultanée », a été mise au point pour le développement de produits nouveaux dans des industries de masse à la charnière des années 1980-1990. Partant du constat que l'exécution séquentielle des phases de définition du produit, de définition du processus de fabrication puis de réalisation du prototype était longue et supportait difficilement les rétroactions, cette approche consiste à introduire un dialogue et une négociation entre les différentes expertises tout au long du processus de projet (Midler, 1998). Cette approche fait l'objet de premières tentatives de transposition en aménagement à partir du milieu des années 1990, notamment autour des processus de programmation-conception dans le cadre d'une nouvelle procédure dite de « marchés de définition simultanés » (Zetlaoui-Léger, 2002).

La démarche ÉcoQuartier est exigeante vis-à-vis de l'accès à tout un ensemble de données qui permet de suivre la manière dont la vie s'installe dans un quartier. L'étape 4 fait appel à des domaines d'évaluation (qualité de vie dans l'écoquartier, accessibilité aux services et équipements publics, etc.) qui mobilisent des services des villes qui n'ont pas forcément été impliqués dans le projet d'ÉcoQuartier, tels ceux en charge de la vie sociale, citoyenne et associative. Cela pose la question de leur implication dès l'amont du projet pour préfigurer des espaces et des équipements publics attendus par les habitants. La démarche ÉcoQuartier, lorsqu'elle est pilotée par des services de l'urbanisme peu sensibilisés à l'écologie urbaine, à la végétalisation et aux équipements dédiés à l'habitant, se trouve ainsi amputée des possibilités de répondre à tous les aspects de la vie quotidienne.

Cependant, certaines collectivités ont opéré des transformations importantes dans leurs modes de conduite de projet et dans leurs relations aux aménageurs. À l'occasion du projet Danube, la communauté urbaine de Strasbourg a posé des conditions fortes dans le cahier des charges de consultation de l'aménageur, lui demandant d'assurer le portage de la démarche participative déjà engagée en amont. Elle lui a aussi demandé de différer la conception de 10% des espaces publics pour que celle-ci s'effectue avec les futurs habitants, une fois installés. Elle a aussi contraint les opérateurs, à travers une charte signée, à prévoir et à financer des missions d'assistance à maîtrise d'usages pour envisager des aménagements adaptés aux pratiques susceptibles d'être développées par les habitants du quartier et à mieux corréliser les logements aux enjeux de mobilité, d'économie d'énergie, de place de la nature, etc. Des ateliers participatifs trois à quatre ans après la livraison du quartier ont également été programmés pour apporter des actions correctives. Un groupe de travail transversal, Eurométropole, croise les enseignements des différents projets urbains.

Des difficultés de négociation et de contractualisation avec les aménageurs et les promoteurs

La mise en place d'une évaluation en continu et *a posteriori* suppose aussi des interactions plus soutenues avec les aménageurs et les promoteurs. Des chefs de projet estiment que le label offre une meilleure capacité de négociation auprès des promoteurs et des investisseurs, autour d'un niveau d'exigence plus élevé qu'habituellement. Mais beaucoup affirment aussi avoir des difficultés à intégrer juridiquement des exigences en matière de suivi et de pilotage conjoint dans les concessions d'aménagement, dans les contrats de cession de terrain et les divers cahiers des charges qui cadrent le projet. Face à des promoteurs considérant, pour beaucoup, le label ÉcoQuartier comme une contrainte trop forte, des collectivités ou leurs aménageurs renoncent à leurs ambitions afin d'éviter que les investisseurs ne se désintéressent du projet. La ville paraît souvent en situation de faiblesse, aussi bien en cas de « marché immobilier détendu », où il est difficile de trouver des investisseurs fonciers, que dans des environnements plus tendus, où la commercialisation paraît plus assurée. Les aménageurs ne se sentent pas forcément moteurs de l'intégration d'objectifs de développement durable. À proximité d'Orléans, où la demande de logements est de fait importante, l'aménageur a estimé qu'il n'avait pas mieux vendu les terrains. Il n'a par conséquent pas cherché à faire évoluer ses pratiques, regrette la cheffe de projet.

« Il s'est contenté de décliner sans valoriser non plus la labellisation dans la commercialisation... L'atelier de travail avec les habitants ? Il ne s'y est pas non plus impliqué, il estime que "c'est du flan" », alors que, selon cette technicienne, cet atelier aurait permis aux habitants et aux riverains de mieux supporter les travaux. De la même manière, plusieurs chefs de projet affirment que peu de promoteurs se sont saisis du label pour questionner leurs pratiques, car estimant *a priori* bien faire leur métier tant que leur « produit se vend ». La qualité du projet semble pour eux s'apprécier essentiellement par la perspective de valorisation commerciale, ce qui limite leur ouverture vers des formes de reconnaissance plus qualitatives et plus complexes. Les chefs de projet regrettent des représentations du développement durable encore trop limitées :

« Je ne vous cache pas que ce qui ressort aujourd'hui, encore en 2018, c'est, "oui, alors on a fait un truc bien sur le plan environnemental, on vous a mis des trucs pour arroser les jardins et on vous a fait des jardins partagés". Oui, merci, mais en 2018, c'est un peu léger pour intégrer un écoquartier. Nous on leur dit : "C'est plutôt l'isolation, les performances énergétiques, l'intimité dans les logements, des espaces partagés, pas forcément que des jardins parce qu'il y a des espaces communs..." Donc, on est encore dans une logique assez commerciale. Il est difficile d'avoir des exigences vis-à-vis des promoteurs, au-delà des "petits trucs qui brillent et qui ne leur coûtent pas plus cher". »

Or l'appellation « écoquartier » et plus encore l'octroi d'un label suscitent chez les habitants des attentes fortes quant à la qualité des projets et des réponses apportées à leurs préoccupations. Il peut en découler des tensions que les aménageurs ont du mal à gérer, avec des promoteurs peu enclins à intervenir une fois les bâtiments livrés. Un des chefs de projet que nous avons interrogé, aménageur, estime que la labellisation ÉcoQuartier ne serait pas suffisamment contraignante vis-à-vis des opérateurs sur les aspects auxquels les futurs habitants seraient le plus sensibles. Il en conclut aussi qu'elle viserait trop d'objectifs simultanément. Pour lui, « l'image d'Épinal » d'un ÉcoQuartier s'exprimerait surtout par des éléments visibles comme la végétalisation des espaces et la réalisation de bâtiments à haute performance énergétique. Le chef de projet affirme alors sa préférence pour d'autres labels ou certifications plus « spécialisés » et normés (Biodiversity, E⁺C⁻⁽¹¹⁾, etc.), qu'il estime plus lisibles et plus faciles à mettre en œuvre. Ces certifications permettraient d'obtenir un résultat rapidement appréciable en limitant les négociations avec les promoteurs.

« Donc, moi j'en suis arrivé maintenant à dire aux élus : "Écoutez, n'allez pas vers HQE aménagement, n'allez pas faire le label ÉcoQuartier, si vraiment vous voulez faire plaisir à votre population et communiquer sur un quartier vert, allez vers le label Biodiversity qui va garantir que vous aurez des cœurs d'îlots sur les opérations des promoteurs, parce que c'est cela qui pêche le plus souvent." »

Le fait de devoir tenir les différentes thématiques du développement durable est d'ailleurs apparu comme trop risqué et complexe à certains élus après la réalisation de leur premier écoquartier. Ceux-ci ont alors renoncé à inscrire leurs prochaines opérations dans la démarche.

La capacité à travailler conjointement sur les différents enjeux du développement durable et à négocier avec les promoteurs pour qu'ils tiennent leurs engagements dans la durée dépend beaucoup du montage de l'opération et des ressources dont dispose la

11. E⁺C⁻ : bâtiment à énergie positive et réduction carbone.

collectivité pour négocier. Or les entretiens témoignent d'une maîtrise d'ouvrage urbaine publique, qui s'affaiblit depuis le début des années 2010 sous l'effet de la crise de 2008 ainsi que des réformes territoriales et fiscales successives. Certaines villes, y compris de taille importante, ont perdu la capacité à piloter et à suivre leurs projets urbains dans la continuité. L'injonction à la culture de l'évaluation qui innerve l'action publique se heurte à des pertes de compétences et de moyens d'ingénierie dans les collectivités. Les services de l'urbanisme, particulièrement concernés par le suivi des projets, en sont les plus impactés. Ce phénomène s'est accompagné d'un certain désengagement au profit d'opérateurs privés dans le cadre de nouvelles procédures orchestrées conjointement par l'aménageur et la maîtrise d'œuvre urbaine¹². Les chefs de projet regrettent la tendance de plus en plus forte chez les élus à rapidement se décharger sur le privé :

« Maintenant, on arrête de suivre les projets. S'il manque des choses, on les rajoute dans le cahier des charges, dans le règlement, et on laisse faire le privé. Même chez nous, on a des tendances comme ça. "L'urbanisme négocié", ils appellent ça. »

Les techniciens les plus impliqués dans des démarches de labellisation et d'évaluation affirment y consacrer des dizaines d'heures supplémentaires non rémunérées. Ces tâches ne sont généralement pas intégrées dans leur plan de charge de services. La montée en puissance des intercommunalités sera-t-elle l'occasion de reconsidérer cette évolution que connaissent ces dernières années plusieurs métropoles ?

Des tensions autour de la façon d'envisager le retour des habitants

Le label-étape 4 encourage les collectivités à s'intéresser à la manière dont les habitants se sont approprié les lieux de vie, mais aussi ont conçu leur projet de vie dans l'écoquartier. Cette étape pose aussi indirectement la question de la place qui leur a été conférée dans le processus d'élaboration et de réalisation du projet d'écoquartier.

Nos travaux de recherche, au début des années 2010, ont montré que les premières opérations d'écoquartiers avaient été, en France, l'occasion pour les maîtrises d'ouvrage urbaine d'associer les habitants, plus que d'habitude, à l'élaboration d'un projet urbain (Zetlaoui-Léger *et al.*, 2015). L'enjeu d'appropriation sociale d'un cadre de vie a en grande partie motivé ce qui constitue un changement d'attitude vis-à-vis de la participation citoyenne en urbanisme. Pour « faire » des habitants des écocitoyens, la plupart des collectivités et leurs opérateurs se sont le plus souvent contentés d'actions pédagogiques d'accompagnement à l'installation dans le quartier. Celles-ci ont surtout pris la forme de dispositifs de sensibilisation au développement durable, de distributions de guides, de livrets verts, d'expositions présentant le projet et recommandant des écogestes. Les habitants ont peu été considérés comme pouvant initier des changements dans les pratiques et les modes d'habiter liés à leur conscience des évolutions environnementales et à leurs relations aux milieux de vie (Laigle et Moreau, 2018).

12. Dans les grandes villes, le recours à un urbanisme dit « négocié » consistant à impliquer, dès les premières phases de conception, aménageurs et promoteurs privés peut s'accompagner d'un certain désengagement de la collectivité d'une fonction de pilotage et de régulation politique et technique. Celle-ci ne cherche plus à maintenir les moyens nécessaires pour assurer ce type de fonction particulièrement précieuse pour procéder à des évaluations visant à garantir la prise en compte de l'intérêt public dans des opérations urbaines de plus en plus sous l'influence, voire orchestrées par des investisseurs privés.

L'injonction à l'adoption de comportements soutenables s'est inscrite dans la recherche de performances environnementales du cadre bâti et aménagé. Les pratiques des habitants dans leur logement ont été envisagées comme l'un des facteurs contributifs de cette performance, sans considérer leur « conscience de l'effectivité de leurs pratiques et représentations sur l'habitabilité des milieux » (Mathieu, 2016). L'habitant, son logement, son quartier, la nature environnante sont présentés comme ayant des attributs et des fonctions qui peuvent être techniquement maîtrisés. Or les écarts entre une vision idéalisée de l'usager promue par les techniciens et les pratiques développées par les habitants se sont régulièrement traduits par d'importants décalages entre les performances attendues et celles constatées, en particulier dans le domaine de l'énergie.

Néanmoins, dans près d'un quart des opérations, des pratiques participatives nouvelles se sont développées, impulsées par les maîtrises d'ouvrage ou de façon plus spontanée, modifiant parfois substantiellement localement la manière d'organiser les ingénieries et de prendre en compte les attentes dans les modes d'habiter (jardins partagés, mobilités douces, etc.).

Les opérations dans lesquelles des démarches de co-conception ont été engagées dès l'amont du projet sont celles qui présentent les conditions les plus favorables à la mise en place d'une évaluation *ex post* de la vie dans l'écoquartier livré. Les habitants ainsi mobilisés deviennent des relais de la collectivité pour soutenir dans la durée les intentions écologiques du projet qui ont été argumentées et discutées. À Saint-Jean-de-Braye, la cheffe de projet souligne que « ceux qui ont été impliqués dans la réalisation d'équipements et d'espaces publics sont devenus des ambassadeurs du développement durable en maîtrisant les grands principes de la charte ». Elle affirme ne pas s'être inquiétée de la mise en œuvre d'une étude sur l'appropriation du quartier, les riverains ayant l'habitude d'être sollicités par des dispositifs d'ateliers, d'enquêtes, d'informations depuis le début du projet. Qu'ils en aient été ou non directement parties prenantes, ils auraient en quelque sorte intégré le fait de se trouver dans une démarche expérimentale d'amélioration continue d'un projet. Pour ces collectivités qui ont mis en place une démarche participative tout au long de l'élaboration de leur projet, l'une des principales difficultés rencontrées tiendrait au manque de moyens et de temps pour mener des évaluations *ex post*. La plupart d'entre elles « bricolent », sollicitant souvent des universitaires pour qu'ils organisent des ateliers sur ce sujet ou proposent des stages à leurs étudiants. Des partenariats plus ambitieux avec des bureaux d'études privés ou des laboratoires de recherche universitaires ont été entrepris à Lyon et à Grenoble, deux villes pionnières dans la fabrication d'écoquartiers, pour travailler sur des dimensions psychosociologiques du vécu des quartiers durables (figures 8.3 et 8.4). Ils visent à construire des indicateurs plus sophistiqués que ceux des enquêtes de satisfaction classiques, par exemple autour de la notion de bien-être ou de l'intégration sociale (Grenoble-Alpes Métropole avec le laboratoire Pacte, démarche Ibest, indicateur de bien-être soutenable et territorialisé). Leurs effets sur l'évolution des projets et des pratiques des aménageurs restent encore à confirmer.

La crainte de ne pouvoir maîtriser la parole habitante

Lorsque la conception du projet a peu associé des riverains ou de futurs habitants en amont, le principe même de recueillir des retours d'expérience sur la vie du quartier



Figure 8.3. Opération ZAC de Bonne, Grenoble, ÉcoQuartier primé en 2009, un des premiers à avoir réalisé une évaluation portant sur les performances techniques et sur la vie du quartier (© Taoufik Souami).



Figure 8.4. Opération de renouvellement urbain, La Duchère, Lyon, premier ÉcoQuartier labellisé étape 4, en 2018 (© Laurence Danière; source : ministère de la Transition écologique et solidaire/Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales).

a du mal à être envisagé. Leur donner subitement la parole devient un exercice particulièrement redouté par les élus. Il est d'autant plus difficile à envisager quand les habitants sont principalement considérés comme des pourvoyeurs de données afin de mesurer des performances attendues, ou comme des électeurs qui exprimeraient un avis en tant qu'usagers du territoire et des services. Cette perception paraît dominante au sein de plusieurs collectivités enquêtées. Elle explique l'attitude assez ambivalente des élus vis-à-vis des « retours habitants » relatée par la plupart des chefs de projet. Les élus craindraient « l'enquête de satisfaction », et en même temps demanderaient des résultats chiffrés d'évaluations comme s'il s'agissait de réaliser des sondages d'opinion. Ils apparaissent peu intéressés par les approches plus qualitatives, selon une cheffe de projet au sein d'un service de l'urbanisme d'une agglomération métropolitaine :

« Mais cela correspond à combien de pour cent ? Combien ? Combien ? C'était un chiffre qui était demandé. Et c'est très compliqué parce que moi, j'ai refusé de rentrer dans la logique du chiffre, en me disant que cela ne dit rien justement des pratiques. Je vais avoir 52 % de gens qui vont me dire qu'ils sont plutôt d'accord et plutôt satisfaits de leur logement, sans que cela me renseigne sur les raisons expliquant pourquoi il y en a 48 % qui ne sont pas satisfaits et sur les raisons profondes de l'insatisfaction. Et moi, je préfère m'interroger sur les raisons profondes de la satisfaction ou les raisons de l'insatisfaction que sur le pourcentage. Et les élus, non. Et les élus, ils veulent du chiffre. »

Cette logique d'évaluation par le chiffre révèle aussi leur tendance à vouloir comparer des performances d'opérations à partir de données sur la densité, sur le bilan financier et environnemental pour des contextes urbains et sur des enjeux programmatiques qui n'ont parfois rien à voir et qui sont difficiles à comparer – « l'incomparable quelque part ». Entre ce type de demande et la crainte des élus d'être confrontés à des retours négatifs de la part des habitants, les techniciens ont peu de marge de manœuvre et de capacité d'initiative, ce qui peut conduire au renoncement :

« Donc du coup on est passé de cette logique du tout chiffre où c'était n'importe quoi, à une logique où on ne veut plus aucune remontée négative. Donc il vaut mieux que l'on n'aille pas demander, comme ça, on n'aura pas de retour. »

Or, sans moyen de s'exprimer de manière organisée et régulière sur les différents aspects d'un projet, les habitants ont tendance à se saisir de la moindre occasion pour faire valoir leur mécontentement. Le manque de dialogue et de délibération sur les choix de conception et d'aménagement conduit à une posture critique des habitants, qui se sentent écartés de la possibilité d'intervenir sur l'agencement et la composition des lieux qu'ils habitent. Un cercle vicieux peut ainsi s'instaurer :

« Parce qu'aujourd'hui, évidemment, comme il n'y a pas de phases de retour, il n'y a pas de possibilité d'expression de la part des usagers sur leur vie de quartier, sur la façon dont ils l'appréhendent. Alors forcément ce qu'entendent nos élus, ce sont des récriminations. »

Des chefs de projet espèrent profiter du label-étape 4 pour « démontrer aux élus qu'en fait, avoir les retours des usagers, des habitants du quartier, est quelque chose de très positif et ce n'est pas forcément du négatif qui ressort ».

L'évaluation est donc à l'image des relations qui s'établissent entre les collectivités, les opérateurs urbains et les citoyens. Elle est encore peu envisagée dans un dialogue itératif qui pourrait s'instaurer dès l'amont du projet. Pourtant, des citoyens se mobilisent pour revendiquer la prise en compte d'une qualité de vie considérée à l'aune de

l'urgence climatique, des enjeux sociétaux et de l'importance accordée au lien social, tel que l'illustre l'exemple de l'ÉcoQuartier Liberté Mont-Valérien à Suresnes¹³. Des collectifs interpellent le politique sur leur pouvoir d'agir et sur leur pouvoir d'expérimentation, leur conscience du bien commun et leur conception d'une participation active, transformatrice des logiques d'aménagement.

Mais l'habitant reste encore rarement perçu comme un producteur d'expertises, de savoirs et d'initiatives, et moins encore comme un acteur, un partenaire pouvant être mobilisé tout au long du mûrissement d'un projet d'écoquartier. Il est cantonné à une expression factuelle et quantifiée qui laisse peu de place aux considérations qui seraient de l'ordre du vécu, de l'appréhension de sa vie quotidienne, des relations (sensibles, cognitives et actancielles, etc.) qu'il tisse avec son milieu. Ces considérations relèveraient d'une parole citoyenne qui serait difficile à traduire dans l'acte d'aménagement et qui serait en décalage avec l'application de solutions prédéfinies censées correspondre à une durabilité partagée. L'implication des habitants dans l'évaluation de la vie de quartier se heurte donc à la difficulté qu'ont les élus à « lâcher prise » vis-à-vis des espaces d'expression citoyenne (Gardesse, 2013). La conception urbaine et l'évaluation ouvertes aux habitants paraissent contradictoires avec le dogme initial de l'aménagement basé sur la routinisation des pratiques des professionnels. « L'avènement supposé d'une ingénierie plus processuelle et contextualisée » (Debizet et Lacroix, 2019) trouve ainsi ses limites dans une parole habitante perçue comme trop génératrice d'incertitudes pour nombre de techniciens et de politiques. Cette situation est d'autant plus paradoxale que l'incertitude est le propre de l'innovation, enjeu par ailleurs plébiscité par les opérateurs urbains.

►► Conclusion

L'observation sur le temps long de la démarche ÉcoQuartier, de la mise en œuvre de son label et de sa proposition d'évaluer la vie de quartier amène à constater la persistance de logiques d'aménagement fondées sur la routinisation des pratiques des techniciens, l'assentiment et l'appui des élus, la construction de figures idéales-typiques d'usagers. Aussi, ces logiques s'adaptent à l'injonction au durable et la traduisent en des recommandations et des orientations qui portent principalement sur les objets traditionnels de l'aménagement (les programmes immobiliers et urbains, les espaces matériels, etc.), sans trop se préoccuper des manières dont les futurs habitants peuvent changer leurs pratiques de vie et expérimenter des modes d'habiter en concordance avec la diversité et la singularité de leurs relations aux milieux (Mathieu, 2016; Laigle, 2018).

La démarche ÉcoQuartier est un espace d'observation révélateur des tensions entre, d'une part, ces logiques classiques, matérielles, techniques, quantitatives et séquentielles et, d'autre part, la plus grande importance accordée au transversal et à l'intégré, à l'immatériel et aux usages, aux initiatives citoyennes appréhendées d'un point de vue qualitatif et processuel. Les problèmes posés aux techniciens et aux élus locaux par l'évaluation de la vie du quartier (label-étape 4) montrent combien le monde de l'aménagement peine à s'inscrire dans une perspective plus participative donnant une place fondamentale aux habitants et aux usagers dans la conception, mais aussi à l'appréciation des transformations opérées au nom du développement durable. Les apprentissages intégrés par les

13. Voir le site de l'association : <https://libertemontvalerien.org/>

techniciens se heurtent à la faiblesse du dialogue démocratique et aux résistances des habitants, dont bon nombre regrettent de ne pas être considérés comme des contributeurs de sens, de valeurs et de pratiques d'habiter concourant à des processus de transition qui s'inscrivent dans des trajectoires de long terme.

► Bibliographie

Borraz O., 2005. Les normes : instruments dépolitisés de l'action publique. In Lascoumes P., Le Galès P. (éd.), *Gouverner par les instruments*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 123-161.

Conan M., 1998. *L'Évaluation constructive. Théorie, principes et éléments de méthode*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 192 p.

Da Cunha A., 2011. Les écoquartiers, un laboratoire pour la ville durable : entre modernisations écologiques et justice urbaine. *Espaces et sociétés*, (144-145), 193-200.

Debizet G., Lacroix G., 2019. Ingénieries(s) de la transition : performance, décision, processus, introduction de la séance de l'atelier «Habiter la transition», réseau ACDD, 11 juin 2019. <https://www.reseaucritiquesdeveloppementdurable.fr/ingenieriess-de-la-transition-performance-decision-processus/#more-10208>

Devisme L., Dumont M., Roy É., 2007. Le jeu des « bonnes pratiques » dans les opérations urbaines, entre normes et fabrique. *Espaces et sociétés*, 4 (131), 15-31.

Emelianoff C., 2007. Les quartiers durables en Europe : un tournant urbanistique ? *Urbia, Les Cahiers du développement urbain durable*, (4), 11-30.

Epstein R., 2009. Après la territorialisation, le gouvernement à distance. In Vanier, M. (éd.), *Territoire, territorialité, territorialisation : controverses et perspectives*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 131-139.

Fenker M., Zetlaoui-Léger J., 2017. Les politiques nationales de développement urbain durable en France à l'épreuve des expérimentations locales : le cas des écoquartiers. *Politiques et management public*, 34, 83-102.

Gaillard D., Matthey L., 2011. La norme et le label. Production de la norme et logiques d'hybridation dans la fabrique de la ville durable : le cas des écoquartiers. *Lieux communs*, (14), 113-128.

Gardesse C., 2013. Responsables politiques et professionnels de l'urbain face aux expertises de citoyens : la concertation sur le réaménagement des Halles de Paris (2003-2010). In Deboulet A. et Nez H. (éd.), *Savoirs citoyens et démocratie urbaine*, Presses universitaires de Rennes, 65-74. <https://books.openedition.org/pur/71259>

Halpern C., Lascoumes P., Le Galès P. (éd.), 2014. *L'Instrumentation de l'action publique. Controverses, résistances, effets*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 520 p.

La Branche S., 2014. Innovations dans les écoquartiers : quelques leçons pour la gouvernance de la transition énergétique. *Vertigo, la revue électronique en sciences de l'environnement*, 14, (3). <http://journals.openedition.org/vertigo/15683>

Laigle L., 2018. Quels apports de la notion d'Anthropocène à la justice climatique ? In Beau R. (éd.), *Penser l'Anthropocène*, Paris, Presses de Sciences Po, 467-485. <https://doi.org/10.3917/scpo.beaur.2018.01.0467>

Laigle L., Moreau S., 2018. *Justice et environnement. Les citoyens interpellent le politique*, Gollion, Infolio éditions Archigraphy poche – Futurs urbains, 240 p.

Laigle L., Blanc N., 2015. Récits urbains et adaptation au changement climatique. In Hajek I., Hamman P., Lévy J.-P. (éd.), *De la ville durable à la nature en ville*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 255-272. <http://books.openedition.org/septentrion/19268>

Lejeune C., Villalba B., 2012. Test de charge de la durabilité urbaine : le cas de «l'écoquartier exemplaire» de la zone de l'Union (Nord, France). *Vertigo, la revue électronique en sciences de l'environnement*, 12, (2). <http://journals.openedition.org/vertigo/12227>

Leonet J., 2018. Les architectes face à l'impératif participatif dans les projets urbains durables : le cas des éco-quartiers. Thèse de doctorat en architecture, urbanisme, environnement, Hesam Université, 371 p.

- Lorrain D., Halpern C., Chevauché C. (éd.), 2018. *Villes sobres. Nouveaux modèles de gestion des ressources*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 360 p.
- Mathieu N., 2016. Modes d'habiter, cultures de la nature : des concepts indissociables. In Choné A., Hakek I., Hamman P. (éd.), *Guide des humanités environnementales*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 567-581.
- Midler C., 1998. Évolution des modèles d'organisation et régulations économiques de la conception. *Problèmes économiques*, 2 (558). <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00263245/document>
- Muller P., 2004. Référentiel. In Boussague L., Jacquot S., Ravinet P. (éd.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 371 p.
- Pommerieux, M., Blanc, Laigle L., N., Tonnelat, S., 2021. Capabilités et adaptation en Île-de-France. De la difficulté à intégrer les capabilités dans les plans locaux d'adaptation au changement climatique. *Natures Sciences Sociétés*, 29, 185-197. <https://doi.org/10.1051/nss/2021032>
- Souami T., 2009. *Écoquartiers, secrets de fabrication. Analyse critique d'exemples européens*, Paris, Éditions Les Carnets de l'info, 208 p. (coll. Modes de ville).
- Souami T., 2011. *Écoquartiers et urbanisme durable*, Paris, La Documentation française, 111 p. (coll. Problèmes politiques et sociaux).
- Theys J., 2002. L'approche territoriale du « développement durable », condition d'une prise en compte de sa dimension sociale. *Développement durable et territoires*, dossier 1. <http://developpementdurable.revues.org/1475>
- Verhage R., Leroy M., 2014. Développement urbain durable : comment apprendre des expériences d'écoquartiers? *Géocarrefour*, 89 (4). <http://journals.openedition.org/geocarrefour/9558>
- Vivien F.-D., Lepart J., Marty P. (éd.), 2013. *L'Évaluation de la durabilité*, Versailles, Éditions Quæ, 268 p. (coll. Indisciplines).
- Zetlaoui-Léger J., 2002. Marchés de définition simultanés : un succès à interroger. *Urbanisme*, (325), 14-17.
- Zetlaoui-Léger J. (éd.), 2013. *La concertation citoyenne dans les projets d'éco-quartiers en France : évaluation constructive et mise en perspective européenne*, Lab'Urba, programme Concertation, Décision, Environnement, Ministère de l'Écologie et du Développement durable et de l'Énergie, 2009-2013, 2 volumes. <https://let.archi.fr/spip.php?article10969>
- Zetlaoui-Léger J., Fenker M., Gardesse C., 2015. Concertation et mobilisations citoyennes dans les projets d'écoquartiers français. Panorama d'ensemble et essais de typologie. In Memet L., Salles D. (dir.), *Environnement, la concertation apprivoisée, contestée, dépassée?*, Louvain-la-Neuve, Éditions De Boeck, 209-231.

Partie 3

Les savoirs, compétences et apprentissages collectifs dans les modes opératoires de la ville durable

La troisième partie de cet ouvrage aborde la fabrique de la ville durable ou en transition sous l'angle de la transformation des compétences et des savoirs professionnels, citoyens et politiques. Quels sont les effets de l'engagement dans des opérations urbaines et architecturales durables sur les trajectoires individuelles et collectives des acteurs, sur le renouvellement des pratiques et des expertises, sur les processus et les organisations de projets? Les expériences et les résultats sur lesquels ont abouti les démarches de projets entreprises ces quinze dernières années influent-ils sur les cadres institutionnels et organisationnels des activités de conception ou sur l'orientation des politiques nationales et locales?

Les mutations économiques, sociales et techniques ont depuis longtemps suscité des réflexions des acteurs du secteur de la construction et de l'aménagement urbain en France, sur les conditions de renouvellement de leurs méthodes et dispositifs de production. Les démarches d'innovation y ont souvent été examinées au regard des ouvrages à réaliser et de leur rôle dans la résolution des problèmes, par exemple dans la résorption des logements insalubres au cours des années 1960 et 1970. Un basculement en faveur d'une attention accrue vis-à-vis de l'aptitude des systèmes d'acteurs et des organisations de projets à traiter des questions nouvelles s'est produit à partir des années 1990, dans un contexte marqué par la complexification des opérations urbaines (Bourdin, 2002), par la réalisation d'infrastructures de transport urbain (Godier, 2009) et par une préoccupation grandissante à l'égard du service rendu par les bâtiments à l'utilisateur (Carassus, 2002). Le développement des expertises et des capacités d'agir, notamment dans des procédures concertées et négociées impliquant un jeu d'acteurs élargi, est devenu un enjeu primordial qui a cristallisé de nombreuses recherches (Biau et Tapie, 2009). Les changements apportés à l'ingénierie de projet se sont inspirés pour beaucoup des concepts des sciences de gestion, par exemple dans la mise en place de structures de type «équipe projet» pour organiser la transversalité et la simultanéité des expertises dans les processus de conception et de réalisation des opérations (Arab, 2007; Jouini, 2001). La prégnance des références à des théories sur l'action et l'organisation oriente les travaux de recherche sur la nature des innovations et les conditions de renouvellement des savoirs et des pratiques

des acteurs à partir du concept d'apprentissage collectif. Portés par l'idée que la qualité des décisions dépend de celle des savoirs mobilisés, ces travaux ont investi la dynamique entre connaissance et action collective, principalement dans la perspective d'identifier comment l'élaboration des compromis au cours du projet est source de connaissance (Blanchard, 2018) et soutient une construction de l'efficacité ou une construction du sens dans l'activité de conception.

Ce questionnement reste pertinent pour la fabrique de la ville en transition. Davantage encore que dans le passé, la valeur d'un renouvellement des systèmes de production semble aujourd'hui mise en regard de la qualité du cadre de vie envisagé, de la pertinence et de l'adaptabilité des constructions, de la possibilité de leur appropriation par les habitants, des formes de socialisation que laissent entrevoir les démarches de projets, du caractère durable des décisions prises. La notion de durabilité invite, précisément, à élargir les perspectives d'analyse des phénomènes d'apprentissage des acteurs. Trois aspects essentiels doivent être relevés.

Un premier aspect concerne l'objet et la nature des apprentissages. L'accroissement des expertises constaté dans de nombreuses opérations repose sur des savoirs techniques, environnementaux, procéduraux, d'usages. Le savoir-faire permettant d'articuler cette profusion d'expertises à la prise de décision et de poursuivre une approche holistique et transversale dans la durée des opérations devient un enjeu d'apprentissage. La participation citoyenne, quant à elle, est appréhendée à la fois sous l'angle de la professionnalisation des acteurs et dans une optique d'émancipation des citoyens et de leur capacité de réinvestissement des savoirs acquis (Deboulet et Nez, 2013).

Un deuxième aspect consiste à envisager un élargissement des périmètres de l'analyse de l'apprentissage. L'enjeu d'une analyse de la transformation des pratiques des acteurs ne se situe plus uniquement au niveau d'un projet ou d'une filière professionnelle, mais tout autant au niveau d'un territoire et de l'articulation entre l'action politique locale et nationale. Il s'agit bien de saisir la réalité du caractère intersectoriel et transversal de la circulation des savoirs auxquels se réfèrent les principes du développement durable. Il s'agit également d'approfondir les effets directs et induits des expériences, que ce soit sur le plan professionnel, militant, scientifique ou politique (Mazeaud *et al.*, 2012).

Un troisième aspect relève de l'attention que les acteurs portent à leur propre capacité d'apprendre, de faire quelque chose des expériences engagées, par exemple en mettant en débat ou en objectivant celles-ci. La référence à la durabilité, par le fait qu'elle induit l'idée d'« entretenir » les ressources (Caye, 2020), invite à penser l'apprentissage comme une des dimensions constitutives de la gestion des activités de conception. Les façons de « prendre soin » de celles-ci peuvent se manifester à travers des préoccupations pédagogiques, des visées d'acculturation des parties prenantes, la conservation des mémoires des projets, etc. Dans cette perspective, la dynamique de l'apprentissage est non seulement à saisir dans le temps d'une ou plusieurs opérations, mais aussi dans le temps long de la sédimentation des pratiques et des savoirs.

En résumé, la notion de durabilité invite à regarder la dynamique de l'apprentissage non plus seulement dans la succession des projets ou des expériences individuelles et collectives, mais dans une continuité entre une pluralité d'espaces, de temps et de groupes d'acteurs qui participent à la transition. Les contributions réunies dans cette partie tentent de prendre à leur compte ces perspectives d'un périmètre d'analyse élargi.

En prenant appui sur une méthode de « participation observante », Ségolène Charles relate dans le chapitre 9 un processus de certification ISO 9001 dans une agence d'architecture et d'urbanisme de taille intermédiaire, un secteur qui a rarement recours à une normalisation de ses pratiques de travail. La certification vise à accroître la légitimité de cette structure professionnelle vis-à-vis de ses concurrents dans un registre de la commande publique, celui de la participation citoyenne dans les projets urbains. En interne, la démarche s'inscrit dans une volonté d'amélioration du fonctionnement de l'agence, à la fois sur le plan des outils et des méthodes de travail et sur le plan de la transmission de connaissances et de compétences entre les chargés de projet dans un contexte de renouvellement fréquent des salariés. L'analyse montre que la perspective de l'obtention de la certification exerce un rôle stimulant sur l'explicitation, la formalisation et le partage des outils employés dans les projets participatifs. La crainte initiale que le caractère « normatif » de la démarche l'emporterait sur la capacité d'adapter les méthodes à chaque contexte de projet est finalement balayée par l'expérience du gain de temps dans l'élaboration des projets que procure l'acquisition de savoir-faire systématisés. Il n'en ressort pas moins que le processus de systématisation est fragile et dépend du niveau d'implication de la responsable de l'agence. Il apparaît également que le fait d'inscrire des séquences du travail de projet dans une normativité ne garantit pas une appropriation plus aisée des contenus.

Dans le chapitre 10, Camille Gardesse et Adèle Morland se saisissent des dispositifs de la participation citoyenne comme des lieux d'interactions qui permettent aux habitants de développer et de réinvestir des apprentissages. À travers plusieurs recherches sur la réalisation d'opérations urbaines auxquelles sont associées des démarches participatives, les auteures portent un éclairage sur la fonction pédagogique de la participation et mettent au jour l'acquisition de différents types d'expertises par les habitants. Ces expertises peuvent être réinvesties à l'intérieur et en dehors des projets urbains. Elles donnent lieu à des rétributions par la redéfinition des positions et trajectoires sociales. Celles-ci peuvent se situer sur le plan professionnel et sur le plan résidentiel, laissant ainsi entrevoir l'étendue des effets de la participation sur les parties prenantes. L'analyse montre que la portée de la montée en expertise doit cependant être nuancée par le fait que des rapports de force et des contraintes sociales pèsent sur les processus d'apprentissage. Ainsi, la reconnaissance de la capacité des habitants à contribuer à l'élaboration du projet et à la prise de décision peut se heurter à la prégnance des cultures professionnelles fondées sur la prévalence des savoirs techniques et du pouvoir de décision des élus. La constitution et la capitalisation des expertises sont également conditionnées par les profils sociaux des personnes impliquées. De ce point de vue, l'apprentissage peut être considéré comme un amplificateur des ressources des acteurs, mais aussi des inégalités, notamment vis-à-vis des habitants exclus de la participation.

Le chapitre 11 rédigé par Anne D'Orazio examine la dynamique d'institutionnalisation de l'habitat participatif à partir des processus d'élaboration et de transfert de savoirs et de compétences entre différentes parties prenantes. Un élément central dans cette analyse est l'ouverture de la « boîte noire » de la production du logement collectif dans une visée alternative. Dans les opérations en autopromotion, les collectifs d'habitants exercent une double fonction de maître d'ouvrage et de « maître d'usage ». Celle-ci implique la construction d'une légitimité qui repose à la fois sur une capacité à générer une dynamique collective et participative et une capacité technique à piloter une opération immobilière. Forts de l'acquisition des expertises à la fois sociales et

techniques, les groupes de résidents cherchent à participer à une reconfiguration plus systémique de la sphère de l'« habiter autrement ». En lien avec les dynamiques militantes, s'organise alors un réseau d'acteurs professionnels où sont débattues différentes orientations de l'activité d'accompagnement des opérations d'habitats participatifs et un référentiel métier. Parallèlement, des objectifs de reconnaissance de ces acteurs et de diffusion du concept sont également poursuivis par l'Union sociale pour l'habitat (USH), principal interlocuteur des pouvoirs publics en matière de logement social. L'analyse permet de comprendre comment l'élaboration et la diffusion des registres de savoirs et de compétences contribuent à la recomposition et à la légitimation d'un « monde », celui de l'habitat participatif.

Les processus d'apprentissage qui traversent les collectivités et maîtrises d'ouvrage urbaines dans le cadre des projets d'écoquartiers font l'objet du dernier chapitre. Prenant acte de la difficulté à appréhender les processus cognitifs en tant que tels, Michael Fenker considère dans le chapitre 12 certains choix opérés sur les « cadres d'action » et les « dispositifs organisationnels » qui participent du pilotage des opérations comme des indicateurs des intentions et des conséquences d'un renouvellement des savoirs et des savoir-faire des acteurs. Ces adaptations structurelles peuvent s'exercer au niveau de l'organisation des instances et des démarches de projet afin de renforcer leur dimension itérative, partenariale et participative. Elles peuvent également se traduire par des dispositifs (équipe projet, attributions de compétences transversales) qui visent une dissémination de nouvelles pratiques au-delà du projet d'où elles ont émergé. Mais les maîtres d'ouvrage publics ont encore des difficultés à organiser des retours d'expérience formels dans une perspective de sédimentation des savoirs, tant à l'échelle d'opérations singulières qu'à celle du territoire. Les collectivités qui inscrivent leur démarche dans une transformation générale de leurs politiques d'aménagement urbain s'avèrent les plus attentives aux processus d'apprentissage. Ces processus apparaissent fragiles dans bien des cas, surtout si les acteurs n'ont pas pu s'acculturer à certaines valeurs ou acquérir des expertises à l'occasion de précédentes actions en matière d'environnement ou de démocratie locale.

► Bibliographie

- Arab N., 2007. Activité de projet et aménagement urbain : les sciences de gestion à l'épreuve de l'urbanisme. *Management & Avenir*, 2 (12), 147-164.
- Biau V., Tapie G. (éd.), 2009. *La Fabrication de la ville. Métiers et organisations*, Marseille, Parenthèses.
- Blanchard G., 2018. Comment la maîtrise d'ouvrage urbaine conçoit-elle les choix d'aménagement ? Élaboration et assemblage des choix énergétiques à Bordeaux Euratlantique. Thèse de doctorat en aménagement de l'espace, urbanisme, université Paris-Est.
- Bourdin A., 2002. Comment on fait la ville, aujourd'hui, en France ? *Espaces et sociétés*, (105-106), 147-166.
- Carassus J., 2002. *Construction : la mutation, de l'ouvrage au service*, Paris, Presses de l'ENPC.
- Caye P., 2020. *Durer. Éléments pour la transformation du système productif*, Paris, Les Belles Lettres.
- Deboulet A., Nez H. (éd.), 2013. *Savoirs citoyens et démocratie urbaine*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Godier P., 2009. L'interprofessionnalité en actes : les cas des infrastructures de transport urbain. In Biau V., Tapie G. (éd.), *La Fabrication de la ville. Métiers et organisations*, Marseille, Parenthèses.
- Mazeaud A., Sa Vilas Boas M.-H., Berthomé G.-E.-K., 2012. Penser les effets de la participation sur l'action publique à partir de ses impensés. *Participations*, 2, 5-29.

Chapitre 9

Certification ISO : quels enjeux stratégiques pour une agence d'architecture et d'urbanisme ?

SÉGOLÈNE CHARLES

Depuis les années 2000, les architectes et urbanistes font face à des évolutions sociétales qui s'incarnent, entre autres, dans le besoin d'une implication croissante des habitants dans la fabrication de la ville (Demoulin, 2014; Gatta, 2014; Zetlaoui-Léger *et al.*, 2015). L'élargissement du jeu d'acteurs des projets urbains et architecturaux suppose une modification de leurs pratiques professionnelles habituelles. La nécessité de mieux prendre en considération les enjeux environnementaux constitue un autre facteur avec lequel ces professionnels doivent composer. Il se traduit notamment par la mise en place de cadres normatifs et réglementaires¹ par rapport auxquels ces professionnels ont souvent un positionnement ambigu, entre une approche pragmatique/utilitariste et une approche plus idéologique basée sur la revendication d'un métier qui fait appel à la créativité plus qu'à la standardisation.

La question du développement durable attachée au monde de l'entreprise est, pour sa part, communément appréhendée à travers les politiques de responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Bien souvent, la norme ISO 26000 est au cœur de cette stratégie (Helfrich, 2008); mais sa certification n'existe et ne peut être mise en œuvre qu'à travers l'ISO 9001 (management de la qualité) et/ou l'ISO 14001 (management environnemental). Créée en 1984, dans le domaine de l'industrie et du tertiaire, pour standardiser les démarches de travail, elle est investie, dès 1985, par l'Union nationale des syndicats français d'architectes (UNSFSA) pour « répondre à l'objectif d'une meilleure qualité des prestations et des travaux »². L'engagement de cet organisme se traduit par :

- un guide, *Organisation et qualité dans les agences d'architecture*, rédigé en 1995 en partenariat avec l'Agence Qualité Construction;
- une ingénierie de formation aux démarches qualité, créée en 1997 par l'UNSFSA, le Centre de recherches, d'études, de diagnostics et de formation (Credef) et le Fond

1. Les chartes, démarches certifiées et formes de labellisations telles que l'Approche environnementale de l'urbanisme (AUE) ou la Haute qualité environnementale (HQE) et le label E+C- pour les projets architecturaux.

2. « Parcours Carnet-métier », *Le Moniteur*, en partenariat avec l'UNSFSA, le Syndicat de l'architecture et l'Ordre des architectes, février 2008, p. 25.

interprofessionnel de formation des professionnels libéraux (FIF-PL). Elle a abouti, en 2000, à la rédaction avec l'Association française pour l'amélioration et le management de la qualité (AFAQ) d'un guide de la démarche qualité orienté vers l'ISO 9001 ;

- la création, au début des années 2000, d'un référentiel MPRO (Management des processus de réalisation opérationnels) pour les architectes, qui constitue une étape intermédiaire vers la certification ISO 9001, à l'initiative de l'UNSAFA.

Or, dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme, la certification par ces normes est peu investie par les agences, alors qu'elles défendent et prônent souvent une approche RSE³. En effet, en 2005, l'étude réalisée annuellement par l'IFOP pour l'Ordre des architectes (CNOA, 2005), révèle qu'«une écrasante majorité des architectes n'a pas entrepris de démarche qualité (85%)». Ils sont 5% à avoir entrepris une démarche MPRO et encore bien moins nombreux à être certifiés ISO 9001 : «Si mille agences sont engagées dans la démarche MPRO, nombreuses hésitent et ne souhaitent pas bénéficier de la certification AFAQ ISO 9001».⁴ L'étude de 2011⁵ confirme le peu d'intérêt des architectes pour les démarches qualité⁶ (CNOA, 2011). La particularité des commandes propres aux projets d'urbanisme et d'architecture semble réduire l'appropriation des démarches ISO dans ce domaine. Certaines caractéristiques socio-économiques peuvent expliquer ce faible engouement et la difficulté des agences à s'approprier les démarches ISO. Contrairement au secteur industriel, les processus et les méthodes de travail sont ici fortement dépendants de la commande et du contexte de l'intervention. Le jeu d'acteurs étant souvent constitué de manière *ad hoc* et sans liens de subordination, la valorisation des aspects comme la créativité ou le «hors cadre» peut être ressentie comme antinomique avec une approche de normalisation.

On peut ainsi se demander si une certification comme l'ISO 9001, qui est la norme de management de la qualité la plus utilisée en France (Eve et Sprimont, 2016), pourrait contribuer à structurer le fonctionnement interne d'une agence. Quelles en seraient les modalités et les conditions ?

Ce chapitre s'appuie sur l'analyse de l'adoption du dispositif ISO 9001 par une agence d'architecture et d'urbanisme, ATDL⁷, basée à Nantes, à travers les projets urbains participatifs qu'elle développe. En 2005, l'Ordre des architectes a mis en évidence qu'habituellement, «ce sont les structures réalisant les plus importants chiffres d'affaires (500 000 euros et plus) qui sont les plus concernées par la certification [ISO ou MPRO], 10% ayant une procédure en cours et 4% étant certifiées» (CNOA, 2011). De taille intermédiaire⁸ (son effectif varie entre cinq et dix personnes), ATDL se démarque ainsi des autres agences de taille similaire par sa logique de formalisation, de réflexivité et de capitalisation de ses pratiques qu'elle met en œuvre à travers la démarche ISO 9001.

3. Fabrice Mauléon et François Silva soulignent la part belle donnée aux questions du développement durable et du RSE dans les cursus universitaires en urbanisme, entre autres (Mauléon et Silva, 2009).

4. Passion Architecture n° 6, *Le Journal de l'union des architectes*, 2003.

5. Les études initiées par l'Ordre des architectes ne font plus mention, après celle de 2011, de l'évolution de la qualité au sein des agences d'architecture en France.

6. Selon l'Ordre des architectes, en 2011, 35% des architectes interrogés estiment que les démarches de certification ISO ou MPRO sont un facteur important d'évolution de leur métier.

7. Pour cause de respect de la confidentialité des données, des noms fictifs ont été choisis afin de mentionner les différents acteurs du système organisationnel étudié.

8. Selon l'Ordre des architectes, en 2016, 54% des entreprises d'architectures sont constituées de 1 à 2 employés, 29,2% de 3 à 9 employés et 18% de 10 employés et plus.

Répondant principalement à des marchés publics sur des territoires du Grand Ouest, l'agence ATDL considère l'implication des habitants et les questions environnementales comme étroitement liées et les positionne au cœur de sa stratégie et de sa pratique. Lors de la crise financière de 2008, sa gérante a pris conscience que la multiplication des évolutions auxquelles doit faire face l'agence tend « à prendre le pas sur l'objectif final qui est de révéler, voire créer des lieux où il fait bon vivre ». Dans ce contexte, elle a décidé en 2010 d'obtenir la norme ISO 9001 afin de développer « la qualité d'écoute et de partage avec les maîtres d'ouvrage et les maîtrises d'usage ».

Or, durant la même période, émerge une véritable commande publique de participation, signe d'un « nouvel esprit de la démocratie » (Blondiaux, 2008). À une dynamique ascendante de la participation issue des années 1970 et son institutionnalisation timide dans les deux décennies qui suivent, succède dans les années 2000 une injonction plus ambitieuse dictée par les pouvoirs publics (Nonjon, 2012). ATDL choisit alors de se spécialiser sur les questions de participation citoyenne dans les projets urbains et architecturaux.

À travers la norme ISO 9001 et en nous focalisant sur le développement de la participation citoyenne au sein d'ATDL, notre objectif est de décortiquer et d'analyser le processus de certification d'une agence d'architecture et d'urbanisme, ses effets structurants dans son projet et son fonctionnement, ainsi que ses apports pour mieux répondre aux attentes que les maîtrises d'ouvrage exigent ou qu'elles souhaitent intégrer dans leurs projets de ville durable. En adoptant une posture de participation observante, nous montrons comment ce processus permet la formalisation, la capitalisation et la transmission de compétences et de connaissances autour du sujet de la participation citoyenne. Après avoir présenté la RSE et la norme ISO 9001-2015, puis l'agence ATDL et le dispositif mis en place, nous concluons sur les effets de ce dispositif pour une agence qui inscrit les valeurs de la RSE au cœur de ses pratiques.

» Développement durable, RSE et normes ISO

RSE et norme ISO

Le monde des entreprises est particulièrement sensible au développement durable, et la majorité des plus importantes d'entre elles affiche ses efforts dans ce domaine. Depuis 1999, la plupart adhèrent au programme Global Compact, code de conduite des Nations unies, et s'engagent ainsi à respecter neuf principes, parmi lesquels le droit du travail et les droits de l'homme. Certaines en font une vitrine de leur activité.

Publié en 2001 par la Commission européenne, le Livre vert intitulé *Promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises* traite de « l'intégration volontaire des préoccupations sociales des entreprises à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes » (Gond et Igalens, 2012). La loi française NRE (nouvelles régulations économiques), votée en 2001, oblige les entreprises cotées en bourse à inclure dans leur rapport annuel des informations sur les « conséquences sociales et environnementales de leur activité ».

Ainsi, Jean-Pascal Gond et Jacques Igalens (2012) rappellent les initiatives « volontaires » que les entreprises peuvent choisir de suivre, contenues dans les référentiels RSE internationaux. Parmi les plus importants, à côté du Pacte mondial des Nations

unies (UN Global Compact), du Global Reporting Initiative (GRI, « Sustainability Reporting Guidelines », version 3.1) et des principes de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (version 2011), la norme internationale ISO 26000 tient, en France, une place privilégiée : elle met un accent particulier sur l'interaction de l'entreprise avec ses parties prenantes.

Norme ISO 9001-2015 et dispositifs de gestion

En France, les normes 9001 et 14000 permettent d'obtenir des certifications. L'Afnor indique que « la version 2015 intègre l'intégration de nouvelles exigences relatives à la gestion des risques et des opportunités » (Bazinet *et al.*, 2016). Cette norme repose sur sept principes, traduction des concepts fondamentaux en normes d'action : qualité des produits et des services ; système de management de la qualité ; parties intéressées ; contexte d'un organisme ; leadership (engagement et implication actifs de la direction) ; sensibilisation (du personnel) ; communication à tous les niveaux. Ces principes sont traduits en dispositifs de management de la qualité : orientation client, responsabilité de la direction, implication du personnel, approche processus, amélioration, prise de décision fondée sur les preuves, gestion des relations avec les parties intéressées. Notre objectif n'étant pas de détailler les modalités concrètes, nous renvoyons aux nombreux textes fournis par l'Afnor et les sites dédiés à l'ISO⁹.

Notre visée est de comprendre la portée du dispositif de certification sur la stratégie et le fonctionnement de l'agence. Nous avancerons l'hypothèse que la certification, considérée ici comme un « instrument de gestion » au sens des sciences de gestion (Moisdon, 1997 ; Jovenot et Parlier, 2005), a été l'occasion de voir se mettre en place une démarche apprenante autour des pratiques participatives dans des projets architecturaux et urbains, mais que la stabilisation des savoir-faire se heurte encore à de nombreux obstacles. Selon Jean-Claude Moisdon (1997), on assiste à « l'émergence d'une philosophie de l'action organisée qui lie de façon continue la construction de l'instrumentation à celle de l'organisation elle-même » ; les outils de gestion sont des supports de l'action collective : « [une de leurs] finalités [...] consiste à aider un acteur ou un groupe d'acteurs à raisonner sur les fonctionnements dans lesquels leur action s'inscrit et à anticiper leurs évolutions possibles ». La philosophie gestionnaire comprend les intentions portées par les différents acteurs lors du lancement et de la construction du dispositif, en cherchant à cerner les systèmes de valeurs et les catégories d'arguments avancées en lien avec la stratégie et la performance de l'entreprise et les attentes de reconnaissance. C'est dans cette perspective que nous allons analyser le dispositif ISO 9001-2015 au sein d'ATDL.

» Le cas d'une très petite entreprise certifiée

Cadrage méthodologique

L'étude de cas sur laquelle repose ce chapitre est issue d'un travail doctoral initié dans le cadre d'un contrat Cifre démarré en octobre 2015, et poursuivi en CDI à temps partiel, à l'issue de la soutenance de doctorat en janvier 2020. Architecte diplômée d'État et urbaniste de formation, j'ai¹⁰ exercé en tant que chargée de projet

9. <https://www.iso.org/fr/iso-9001-quality-management.html>

10. Lorsque le récit fera référence à notre parcours personnel ou à notre situation d'observation, nous utiliserons la première personne du singulier.

sur dix projets urbains participatifs et en tant que « consultante » sur six projets urbains et architecturaux, gérés par d'autres collaborateurs qui intègrent également de la participation.

La posture méthodologique est celle de la « participation observante » (Soulé, 2007) du début à la fin de la mission de l'agence, et plus précisément celle d'une « participation complète par opportunité » (Adler, 1987 ; Gold, 1958). Elle repose sur la posture du « praticien réflexif » (Schön, 1994), qui consiste à prendre du recul et revenir en arrière sur un fait ou un événement vécu afin d'en tirer des connaissances. Elle s'insère dans un dispositif de triangulation des données :

- au-delà du travail de conception à mener, participation à toutes les réunions, échanges réguliers avec la maîtrise d'ouvrage (MOA), retours officieux de certains acteurs sur le projet ;
- chaque semaine, journal de terrain complété par des réflexions « à chaud » et des comptes-rendus de réunion. Accès à tous les documents en possession d'ATDL (documents administratifs, courriels, plans, supports de présentation des réunions, etc.) ;
- conduite d'entretiens semi-directifs réalisés en marge des réunions et à la fin de la mission auprès des acteurs des projets : MOA (élu, directeur général des services, techniciens) et habitants.

Les terrains d'analyse sur lesquels s'appuie ce chapitre renvoient à trois projets à travers lesquels sont analysés les processus de certification et leurs effets. Ils correspondent, par ailleurs, aux deux types d'ingénierie qui participent au processus global de programmation-conception du projet en urbanisme (Chotteau *et al.*, 2015) :

- la mission « A » de maîtrise d'œuvre (MOE) urbaine réalisée alors que la commune est en train de fusionner au sein d'une commune nouvelle. Le dispositif participatif initialement ambitieux laisse voir de nombreux écueils, dont l'annulation d'ateliers par le client pour finalement aboutir à un dispositif consultatif extrêmement réduit. Un décalage s'observe entre les attentes du client et l'ambition participative d'ATDL ;
- la mission « B » d'assistance programmatique à la MOA urbaine pour le centre-ville en expansion d'une commune. Les maires s'y succèdent depuis des années, tout comme les plans guides : chaque nouvel élu recommence sans égard pour les actions réalisées avant lui et finit son mandat par la réalisation d'un équipement architectural sans cohérence urbaine ambitieuse. La posture du maire actuel permet de mener la démarche participative en surmontant, non sans difficultés, les jeux de pouvoir opaques révélés par les entretiens semi-directifs réalisés ;
- la mission « C » d'assistance à MOA pour la programmation d'un plan guide sur un quartier prioritaire en lien étroit avec son conseil citoyen fraîchement constitué. Le dispositif participatif atteint un niveau de coproduction. L'analyse met en évidence une MOA technique et politique incarnée par le directeur général des services. Le système décisionnel est opaque et révèle la posture difficile dans laquelle se trouve ATDL : répondre aux besoins du conseil citoyen et à ceux implicites de la MOA.

Aucune de ces trois MOA ne possède de services techniques dédiés aux démarches participatives. La MOA (relativement novice et désarmée vis-à-vis de ce genre de dispositif) s'est fortement appuyée sur les recommandations d'ATDL et a peu contrôlé le processus et le management de projet mis en place. Cette latitude et la dimension « expérimentale » de ces terrains ont permis à l'agence d'y tester des méthodes et outils de travail nouveaux à travers une approche réflexive menée en

étroite articulation avec notre travail de recherche et notre laboratoire d'accueil¹¹. Le choix de ces trois missions comme support réflexif de l'exercice de la participation au sein de l'agence a été pleinement assumé par la gérante : « *On y a passé deux fois plus de temps [que] prévu dans notre contrat pour inventer de nouvelles méthodologies et pouvoir les déployer après.* » Ces trois missions se sont déroulées dans des contextes similaires de petites villes, mais chronologiquement légèrement différées pour ajuster les méthodes et outils testés au fur et à mesure de l'avancement du dispositif de participation.

ATDL : la certification au service de la stratégie

ATDL répond principalement à des marchés publics et est structurée en deux pôles distincts : le pôle « Études urbaines »¹² et le pôle « Architecture »¹³. La compétence en démarche participative y est développée depuis sa création en 2004, de manière transversale, dans les projets. En 2015, ma candidature spontanée pour y réaliser une thèse sur le thème des démarches participatives est entrée en résonance avec la volonté stratégique de la gérante de structurer davantage ses méthodes en matière d'ingénierie participative. Elles évoluaient, jusque-là, de manière empirique, mais sans apport issu de la recherche ou d'éventuelles formations spécifiques sur la participation citoyenne. Dès notre premier entretien, la gérante a expliqué son sujet de préoccupation majeur : le rôle et la place de l' élu, son principal client, dans les démarches participatives, et les difficultés liées à l'organisation de la concertation dans les petites villes. Elle constatait alors que de moins en moins d'élus s'impliquaient dans leur rôle politique au sein de ces démarches, mettant en difficulté l'agence vis-à-vis de certains de ses « partis intéressés »¹⁴ : les habitants, les élus et les services techniques. Du point de vue de la recherche, malgré le regain d'intérêt pour la participation citoyenne dans la communauté scientifique, on constate qu'au milieu des années 2010 l' élu local de petite ville était une figure bien peu étudiée par les recherches sur l'urbanisme participatif et en science politique (Charles, 2020).

ATDL est née en 2004 de la collaboration entre un père, diplômé en 1968 et ayant évolué dans le contexte des « luttes urbaines » des années 1970, et sa fille, cofondatrice et gérante actuelle de l'agence. Tous les deux architectes, ils partagent « une vision contextuelle du projet et une grande importance accordée à la démarche participative ». L'intérêt de la gérante pour la participation citoyenne résulte de ses expériences professionnelles antérieures et repose également sur sa sensibilité aux questions environnementales qui l'interpellent dans sa pratique professionnelle : elle a obtenu, en 2014, un diplôme après une formation d'un an à la HQE.

11. Les échanges entre ATDL et le laboratoire d'accueil prenaient la forme d'un audit et de plusieurs séminaires au sein du laboratoire et à ATDL.

12. En urbanisme, l'agence réalise des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) en programmation et/ou en concertation ainsi que des missions de MOE en aménagement. Elle répond aussi bien à des études pré-opérationnelles qu'à des études réglementaires.

13. En architecture, elle effectue des missions en tant que MOE sur des projets en réhabilitation ou neufs pour des équipements et du logement.

14. Les « partis intéressés », une notion introduite dans la version 2015 de l'ISO 9001, est définie par l'Afnor comme toute « personne ou organisme (3.2.1) qui peut avoir une incidence, être affecté ou avoir un point de vue susceptible de les affecter par une décision ou activité ».

L'évolution de l'agence d'une militance «de l'ordre de l'artisanat» (Nonjon, 2012) issue des années 1970 vers une professionnalisation de l'exercice de la participation s'explique, en grande partie, par une évolution du marché et de l'offre (Nonjon, 2005). L'intégration, au sein de l'entreprise, d'un chercheur résulte d'un tournant qu'elle a opéré du fait de la place prise par la participation dans la question du développement durable, mais aussi des effets des crises économiques de 2008 et 2014. Elles l'ont conduite à repenser et affiner la stratégie de l'entreprise où la participation citoyenne deviendrait un des piliers pour la démarquer de ses concurrents :

- la crise de 2008 a été l'opportunité de structurer son organisation par la mise en place du dispositif ISO 9001 ;
- la crise de 2014 a été à l'origine d'une volonté de conforter sa compétence dans l'accompagnement de démarches participatives au sein des processus de projet.

Ce choix relève d'une réponse à un besoin financier, mais aussi du souhait de développer des projets urbains et architecturaux de qualité :

«En 2014, on s'est interrogé clairement sur qui l'on est, qu'est-ce que l'on fait, où est-ce que l'on va [...] il y avait deux solutions, soit on travaillait, on faisait des projets peu qualitatifs, mais on gagnait notre vie, [...] soit on essayait de travailler sur nos spécificités et l'on restait sur un niveau qualitatif de prestations par rapport à nos clients» (introduction au 1^{er} café concertation par la gérante, mars 2017).

Lors de mon arrivée à l'agence, ATDL ne comptait que deux architectes salariés : une collaboratrice responsable qualité, présente depuis une dizaine d'années, et moi-même. L'intégration d'un chercheur au sein de la structure a permis de développer des démarches participatives, renforçant l'attractivité de jeunes diplômés pour l'agence. Les savoir-faire et les pratiques peu formalisés sur la question de la participation citoyenne étaient alors principalement portés, de manière intuitive, par la gérante.

►► L'ISO en pratique

La mise en œuvre de l'ISO 9001-2015 et les dispositifs d'action au sein d'ATDL

Liée à la certification de la norme 26000 relative à la responsabilité sociétale des entreprises, l'ISO 9001 emploie :

- l'approche processus, qui comprend «l'identification et le management méthodiques des processus utilisés dans un organisme» (Giesen, 2008). Elle suppose d'appréhender l'organisation comme un dispositif intégré et complet. Elle intègre le cycle Plan-Do-Check-Act (PDCA), approche d'amélioration continue (figure 9.1) à l'origine des travaux du qualiticien William Edwards Deming (Löning *et al.*, 2013) ;
- l'approche par les risques, qui tend à «tirer profit des opportunités et à prévenir et limiter les résultats indésirables» («ISO 9001-2015(fr), Systèmes de management de la qualité – Exigences», 2019).

En matière de processus, celui central et opérationnel d'ATDL est intitulé «processus métier/suivi affaire» (figure 9.2). Il est découpé en cinq sous-processus qui s'appliquent à chacun des pôles Architecture et Urbanisme : D1 Offres et contrat, D2 Conception (jusqu'à autorisation administrative), D3 Projet Assistance aux contrats de travaux (ACT), D4 Réalisation.

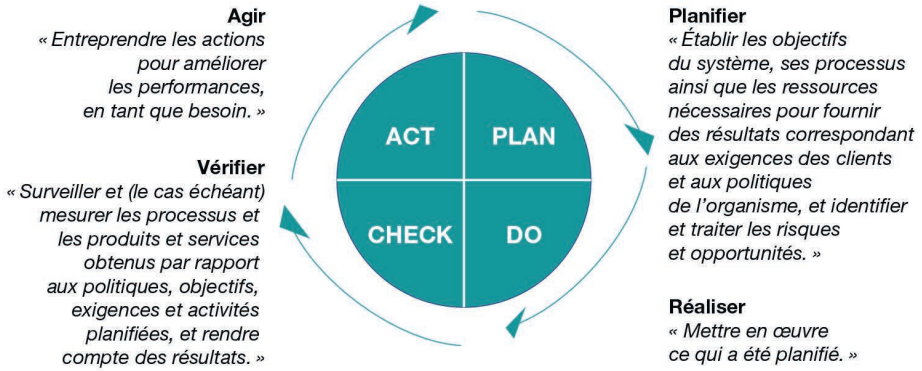


Figure 9.1. La roue de Deming (source : d'après Afnor, 2021).

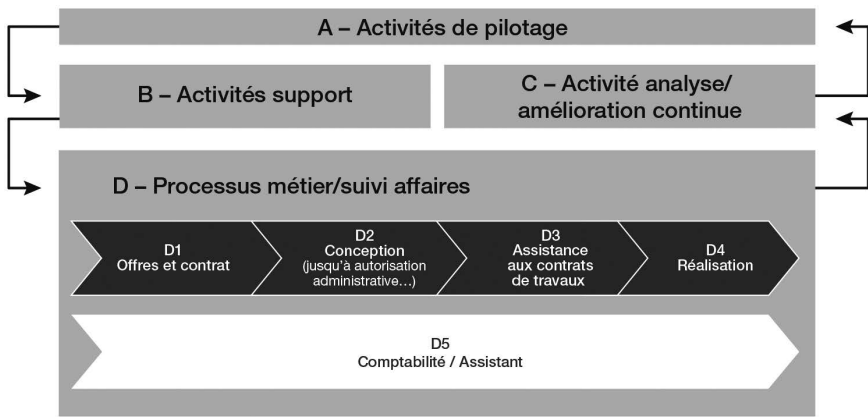


Figure 9.2. Organisation des processus au sein d'ATDL (source : d'après l'ATDL).

Nos trois études de cas avec leurs dispositifs de participation citoyenne s'inscrivent dans le processus D2 Conception car elles se situent avant la phase de travaux. La participation peut éventuellement apparaître dans les processus D3 Projet ACT et D4 Réalisation lorsqu'elle s'articule à des missions de MOE. Des processus annexes comme celui de la direction, des ressources humaines, du suivi de la qualité (A, B et C sur la figure 9.2) participent au fonctionnement de l'entreprise. Ces processus sont analysés annuellement par des audits « blancs » croisés avec d'autres agences d'architecture et d'ingénierie, puis par un audit avec un organisme certifié.

Le processus métier D concerne directement le collaborateur. Lorsqu'il intègre l'agence, il est invité à lire le « manuel qualité agence » qui va lui présenter le fonctionnement de l'agence, le respect des processus de projet implémentés par l'ISO (l'organisation des dossiers, les procédures à respecter), ainsi qu'une liste de documents types qui pourront l'aider dans son travail.

Chaque chargé de projet en début de mission :

- s'empare du document processus D2 Urbanisme, qui détaille les actions essentielles, dans le cadre de l'amélioration continue, à effectuer en fonction des phases de notre mission telles que : préparer la réunion de lancement (se référer au document type

« compte-rendu Réunion de lancement »), demander les données SIG¹⁵ et DWG¹⁶, etc. Il doit s'assurer que les différentes étapes inscrites sont effectuées et soumettre l'écrit à la gérante en fin de mission pour signature. Ce document, qui au début de la thèse contenait peu d'étapes relatives à la participation, va progressivement s'enrichir pour la partie urbanisme, permettant d'accompagner, entre autres, les collaborateurs les plus novices : réunion de lancement participation, ateliers habitants, questionnaires d'évaluation de la démarche par les habitants et la MOA, etc. Chaque étape créée et confortée à travers plusieurs missions est inscrite dans le processus ;

– crée le dossier papier et numérique de la mission, selon une nomenclature prédéfinie et inscrite dans le manuel qualité (diagnostic, plan guide, courrier, compte-rendu, etc.). Au début de la thèse, les documents sont rangés de manière arbitraire. À l'issue de la mission A, réalisant combien il est difficile pour un collègue, novice en participation, de trouver les documents liés à un atelier participatif particulier ou d'avoir accès à des documents types récemment développés dont il ne connaît pas l'existence, mais auxquels le renvoie la gérante pour préparer un temps participatif à venir, une nomenclature est finalement établie et affinée au cours des trois missions.

Dans le cadre du processus qualité, l'amélioration continue au sein de l'agence s'est traduite concrètement à partir de deux axes :

- l'élaboration de savoirs ;
- la capitalisation et l'amélioration de ces savoirs.

La norme a été appliquée au service d'une structuration des connaissances capitalisées par ADTL autour de la participation citoyenne (figure 9.3). À travers l'analyse des différents projets, il s'est agi de repérer les incidents et les améliorations à apporter lors de la mise en œuvre de futurs projets de nature similaire. Des modèles types de dispositifs participatifs susceptibles d'être redéployés ont ensuite été créés. Leur pérennité est envisagée à travers une amélioration continue basée sur la réalisation « d'actions ». Les collaborateurs sont invités à indiquer, dans un « cahier jaune » mis à leur disposition, les actions à effectuer dans le sens d'une amélioration. Lors de notre thèse, des « actions » ont été inscrites :

- au fur et à mesure de notre participation observante ;
- à l'issue de notre soutenance de thèse, au regard des résultats scientifiques apparus.

La gérante et la responsable qualité les ont passées en revue avant de les soumettre aux collaborateurs lors de la réunion ISO (tous les deux mois). La prise en charge de ces actions a ensuite été répartie selon l'affinité des uns et des autres avec la thématique concernée.

Ces actions, dans le cadre de l'amélioration continue, peuvent avoir pour origine :

- un besoin rencontré lors d'une mission : le MOA de la mission B nous explique ne pas comprendre le rôle qu'il doit jouer dans le processus de concertation, nous l'avons inscrit dans le cahier jaune. Comme il s'agissait d'un besoin immédiat lié à un contexte de MOA occasionnelle, un calendrier détaillé ainsi qu'un tableau récapitulatif ont été réalisés puis transformés en modèle type pour d'autres missions similaires ;
- une « non-conformité » mise en valeur au cours d'une mission : lors d'un atelier au cours de la mission C avec le conseil citoyen, où un groupe d'habitants ne souhaite

15. Le système d'information géographique crée, gère, analyse et cartographie tous les types de données.

16. Format des fichiers de conception assistée par ordinateur.

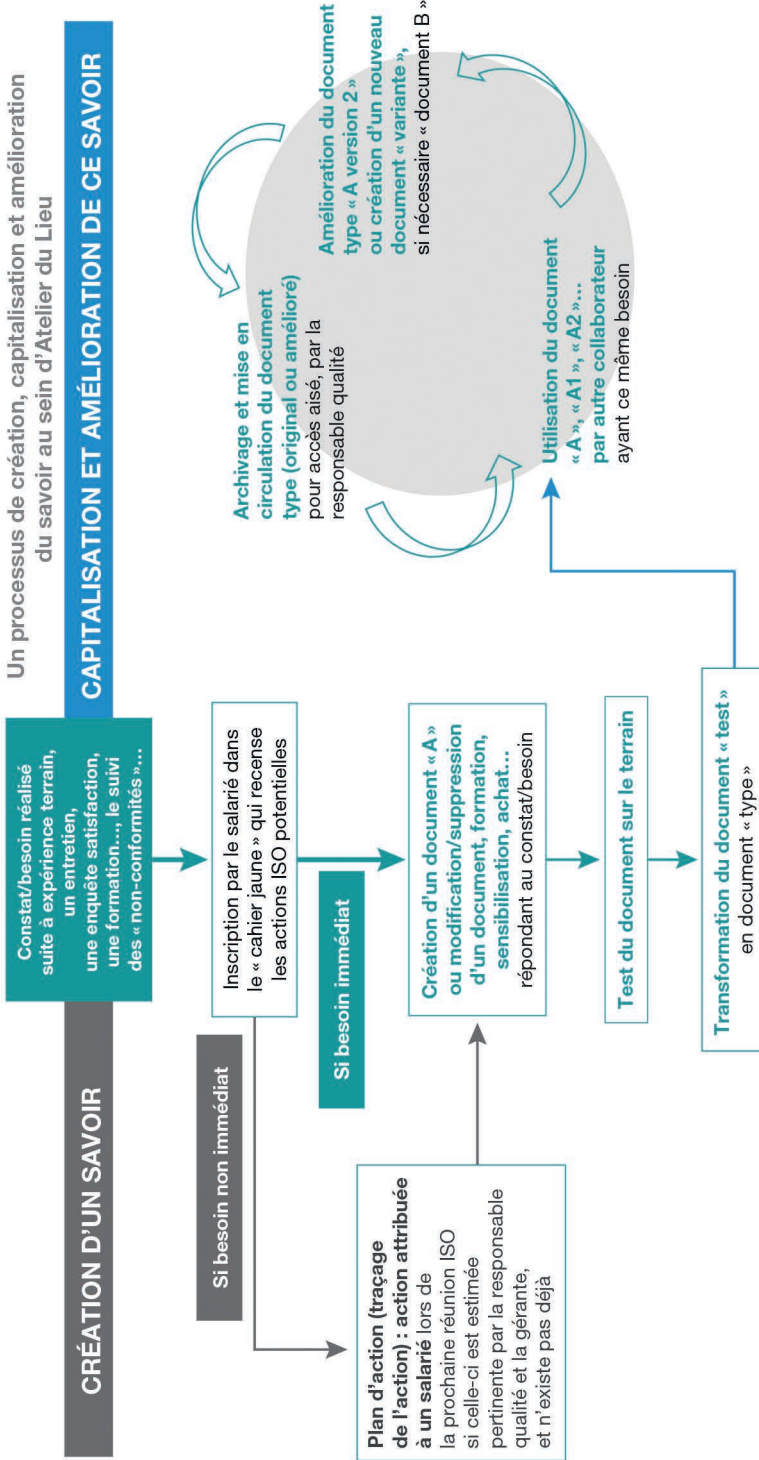


Figure 9.3. Organisation de la création et de la capitalisation du savoir au sein d'ADTL.

s'emparer que des questions propres à son quartier, nous constatons qu'il faut pouvoir avoir à portée de main un système de répartition par tirage au sort des participants afin de créer des groupes hétérogènes porteurs d'intérêts différents. L'action est inscrite dans le cahier jaune puis réalisée immédiatement. Désormais, la « mallette de concertation », une boîte que l'agence emmène systématiquement en atelier, possède son lot de cartes spécifiques au tirage au sort et s'enrichit progressivement des outils développés à partir des actions notées dans le cahier jaune ;

– l'analyse des entretiens salariés/cotraitants/habitants : un habitant nous a signalé que les crayons et gommettes étaient beaucoup trop gros, ce qui empêchait d'écrire aisément et de crayonner le plan sans en cacher le dessin. Différentes tailles de gommettes ont été créées en fonction de l'échelle du plan soumis aux habitants.

L'outil ou le document créé est testé sur le terrain à l'occasion de plusieurs projets et, lorsqu'il est jugé assez éprouvé, il est transformé en document type et est mis à disposition dans « l'arborescence numérique » de chaque collaborateur. Il est alors amélioré à travers les expériences des collaborateurs qui l'auront testé et soumis à la validation par la gérante.

Le tableau 9.1 propose une synthèse des outils créés lors de ces missions expérimentales afin de structurer davantage l'ingénierie de la participation déployée par ATDL auprès de ses clients. L'analyse par la gérante « temps passé/bénéfice financier » des projets participatifs sur l'année 2018 a révélé qu'ils étaient devenus, pour la plupart, « rentables » : la structuration des outils et méthodes a permis un gain de temps dans la réalisation des supports de base. Cette marge de manœuvre a permis d'adapter, voire de créer, de nouveaux outils en fonction du contexte et des besoins.

Par ailleurs, l'analyse scientifique effectuée *a posteriori* des jeux d'acteurs des missions a permis d'apporter une compréhension de certains « risques » identifiés par ATDL lors de celles-ci. À titre d'exemple, dans la mission B nous avons constaté l'absence récurrente du directeur général des services chargé de s'assurer du bon déroulé de la démarche participative et étions, à tort, convaincues de son incompétence. Il a été identifié un « risque » potentiel pour l'agence qui comblait des manquements de la MOA, voire prenait des décisions concernant la démarche participative à sa place. Les entretiens semi-directifs et l'analyse ont révélé un directeur général des services qui reconnaissait sa responsabilité dans certains écueils de la démarche participative : il croulait, en réalité, sous la charge de travail et pâtissait d'une faible structuration des services techniques de la commune. La compréhension, *a posteriori*, de l'origine de l'interprétation erronée permet de proposer des actions dans le cadre de l'amélioration continue pour pallier, voire prévenir, ce « risque » dans d'autres missions.

Dans cette perspective, à l'issue de notre soutenance de thèse, la gérante et moi-même avons recensé tous les résultats scientifiques de la thèse pouvant être transformés de manière opérationnelle. Par exemple, les cas ont permis de souligner l'importance et la difficulté d'ATDL à identifier les jeux d'acteurs sous-jacents aux démarches participatives initiées dans ses projets. Deux premières actions ont été déployées à cette fin : engager un stratège en début de mission afin d'être aidé dans le décryptage des jeux d'acteurs, élaborer un jeu de cartes à usage interne à l'agence pour accompagner les collaborateurs dans cette réflexion. Ainsi, la carte « maire » invite le chargé de projet à garder en tête les questions suivantes au début et au cours de la mission : « Quel bord politique ? Quels sont ses objectifs, son positionnement par rapport au projet

Tableau 9.1. Structuration de méthode de participation et d'accompagnement de la MOA.

Outil créé au cours des trois missions expérimentales	Objectif pour le projet participation et accompagnement de la MOA	Date de création	Mission pour laquelle il a été créé	Mission lors de laquelle il a été amélioré	Difficulté d'application et de diffusion
Création d'un mail type pour la préparation de l'atelier participation	Mail demandant des précisions à la MOA sur le lieu, matériel mis à disposition, nombre de personnes conviées	2016	Cas A	Cas C + autres missions	
Acquisition d'une mallette de concertation	Rangement, mise à disposition rapide et transport aisés des outils nécessaires à l'animation du dispositif participatif	2016	Cas A	Cas B et C + autres missions	
Liste de présence	Faciliter la rédaction des comptes-rendus et recueillir les mails pour diffusion Signature d'autorisation de droit à l'image	2016	Cas A	Cas B et C + autres missions	
Présentation du dispositif participatif pour les élus	Présentation destinée aux élus expliquant les grands principes à intégrer pour le dispositif participatif	2017	Cas B	Autres missions	
Création d'un tableau « calendrier du dispositif »	Tableau expliquant à la MOA comment s'articule le calendrier de la concertation et le projet	2017	Cas B		
Feuille de déroulé de la concertation	A4 permettant à la MOA de connaître avec précision le déroulé de l'atelier et le matériel à prévoir	2017	Cas B	Cas B	
Compte-rendu de la concertation	Compte-rendu de la concertation dédié aux habitants : imagé et, dans la mesure du possible, exhaustif	2017	Autre mission	Autres missions	
Grille d'évaluation de la participation habitante	Évaluation auprès des participants du dispositif mené	2017	Cas B	Autres missions	Peu d'appropriation, évaluation assurée par la chercheuse et la gérante

Questionnaire en ligne : retour d'expérimentation	Recueillir les retours des habitants sur l'expérimentation en cours	2017	Cas B	Peu d'appropriation, retour assuré par la chercheuse et la gérante
Acquisition d'une cloche	Permettre le roulement des groupes, et éviter de décaler les horaires initialement prévus	2017	Cas C	
Création d'un dossier papier et numérique concertation	Chaque dossier de l'agence contient un dossier dédié à la concertation, ce qui n'était pas le cas à notre arrivée	2017	Cas C	Autres missions
Outil de tirage au sort	Répartir aléatoirement les participants par groupe	2017	Cas C	
Organisation du dossier « concertation », création de sous-dossiers dans la trame ISO 9001	Création de sous-parties dans le dossier « concertation » avec mise à disposition des modèles-types par phase de projet	2017	Cas A	Cas B et C + autres missions
Création d'une procédure panel citoyen	Création d'une procédure pour la création d'un panel citoyen	2018	Autre mission	Autres missions
Création d'un « Compte-rendu 0 »	Création d'une réunion avec chargé d'opération politique et technique dans les honoraires et méthodologies pour préparer la réunion de lancement	2018	Autres mission	Autres mission
Organisation de l'archivage des images références et autres matériels	Organisation des images références utilisées pour optimiser leur réutilisation selon les sujets soulevés	2018	Cas A	Cas B et C + autres missions

et/ou à la concertation ? Comment se positionne-t-il vis-à-vis de l'AMO concertation ? Présent, en retrait, absent ? A-t-il un interlocuteur privilégié (directeur général des services ? adjoint ?) qui le représente de manière officielle ou officieuse... ? »

À travers les missions expérimentales, les outils et méthodes se sont structurés et déployés *via* la démarche ISO 9001. Ainsi, ATDL a progressivement pris conscience des compétences d'ingénierie qu'appelle la pratique de la participation dans un projet urbain et du fait qu'elles renvoient à des questions organisationnelles internes pour l'agence telles que :

- une préparation structurée et rédigée, en amont, du dispositif participatif pour validation auprès du MOA ;
- une compréhension du système d'acteurs de la MOA (qui se traduit par la création d'outils aidant au décryptage de celui-ci) afin de s'assurer du bon déroulé de la démarche participative (Charles, 2020) ;
- des supports de présentation structurés définis à la minute près ;
- des documents créés et discutés pour devenir des modèles types.

Ainsi, l'objectif de l'ISO 9001 n'est pas tant de répondre à une difficulté ponctuelle rencontrée sur le terrain, mais d'analyser la raison de la récurrence de la difficulté et de régler le problème à la source. Le processus de structuration de l'ingénierie de la participation citoyenne mis en place à l'occasion des projets d'ATDL trouve ainsi une résonance avec la logique de la normalisation que suppose l'ISO 9001. Cette résonance s'est, par ailleurs, confortée à travers l'animation du dispositif de la démarche qualité.

L'animation du dispositif

L'animation du dispositif ISO auprès des collaborateurs de l'agence a pu bénéficier d'expériences en provenance d'autres agences engagées avec l'aide de doctorants ou de chercheurs dans des démarches de montée en compétences de leurs membres. En 2016, en référence aux travaux de thèse de Silvère Tribout (2015), doctorant Cifre en agence d'architecture chargé de sensibiliser ses collègues à la thématique du développement durable, qui identifie les « ateliers de travail » dans son agence comme des « lieux de réflexions et de formation », j'ai pu mettre en place des « cafés concertation ». Dans un contexte convivial, des présentations avec un cadrage théorique ont été suivies de mises en pratique et d'échanges sur :

- la propriété intellectuelle dans les thèses Cifre en sciences humaines et sociales en lien avec une formation suivie de l'Agence nationale de la recherche et de la technologie (ANRT) pour protéger le travail et les outils spécifiques développés autour de la participation ;
- les « mots de la concertation ». De nouveaux salariés pouvaient parfois être imprécis dans l'utilisation du vocabulaire lié à la participation ;
- les résultats d'une thèse sur les pratiques des agences d'architecture et d'urbanisme en matière de participation, menée par Jennifer Léonet (2018). L'objectif consistait à appréhender la posture de l'agence et de ses salariés, en s'appuyant sur les idéaux types proposés dans cette recherche.

Ces cafés concertation ont, tout d'abord, permis une montée en compétences des nouveaux salariés et ont favorisé leur intégration dans l'agence. Ils ont aussi été le support d'une appropriation plus large des thématiques en lien avec la participation. Un affichage a été mis à disposition des collaborateurs afin d'identifier des sujets ou des points qui leur semblaient intéressants à aborder au regard de leurs pratiques.

Depuis leur création, en 2015, ces cafés ont été déployés sur d'autres thématiques, par différents collaborateurs, sur des sujets propres à leur sensibilité professionnelle ou à des formations. Des cafés environnement ont ainsi émergé en réponse des collaborateurs aux questionnaires individuels remplis chaque année, dans le cadre de la démarche ISO 9001. Entre 2015 et 2020, la question de la transmission de connaissances et de l'appropriation des savoir-faire s'est progressivement formalisée à travers ces cafés : chaque collaborateur est fortement incité par la gérante à partager ses acquisitions.

Ce dispositif a constitué l'un des outils permettant le passage d'une volonté de stratégie ISO liée à la participation citoyenne, initiée par la gérante et développée par le chercheur, à des formes d'appropriation et de diffusion des connaissances auprès des collaborateurs.

La certification, support de la construction d'une compétence partagée autour de la participation

Le déploiement de la démarche de participation par les collaborateurs au sein de l'agence devait concerner l'ensemble de ceux-ci, et la dirigeante s'est employée à transmettre et introduire au fur et à mesure les réflexions qui en étaient issues, utilisant comme support les outils de la certification. Avec mon retrait progressif des activités de l'agence, la gérante a incité d'autres membres de l'organisation à s'emparer des enseignements issus de la recherche. La norme ISO a ainsi servi de support structurant pour le fonctionnement de l'agence et est devenue le support à l'animation managériale de l'agence et au processus d'apprentissage de tous.

Au sein des collaborateurs d'ATDL, on n'identifie aucun « intégrateur cérémoniel » ou « dissident » (Boiral, 2003), mais principalement des profils qui s'orientent vers les « passionnés de la qualité ». Ce constat peut s'expliquer par le fait que tous les salariés se voient présenter, durant leur entretien d'embauche, le dispositif comme socle du fonctionnement de l'agence. Par ailleurs, les salariés actuels ont été embauchés au début de leur carrière, et sont donc peu habitués à d'autres fonctionnements d'agences d'architecture.

Ainsi, lors de nos discussions informelles réalisées au cours des cinq dernières années, tous reconnaissent l'intérêt de la norme ISO au service du projet. L'un d'entre eux a choisi d'aborder l'ISO à travers son mémoire de HMONP¹⁷, qu'il a intitulé « l'agence efficace : la démarche qualité au service du projet et des architectes » (Moreau, 2018). Son mémoire part du constat qu'il aspire à pratiquer en conjuguant « vie professionnelle et vie privée et en évitant les charrettes ou les week-ends à travailler ». Le dispositif ISO lui apparaît comme une solution d'optimisation des processus de conception et un support de réflexivité pour les « employés [qui] sont alors amenés à se questionner en permanence sur la manière dont ils exercent leur métier ».

La figure 9.4 recense le dispositif dans son intégralité. Elle met en lumière les acteurs (la gérante, la doctorante et quelques collaborateurs moteurs), les outils, principalement issus de l'ISO 9001, et les réunions, à l'origine de la création d'une compétence autour de la participation. La co-construction de cette compétence nécessite communication et échange, favorisant le processus d'apprentissage.

17. Formation de l'architecte diplômé d'État à l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP).

Des dispositifs de partage

Mise en place de « Cafés concertation » autour du « vocabulaire de la concertation » : présentation de l'échelle de la participation, définition partagée des mots « habitants, usagers, etc. »

Mise en place d'une feuille de vocabulaire propre à l'ATDL.

Envie commune des salariés d'être formés aux méthodes de participation : parfois c'est même la raison pour laquelle ils ont souhaité travailler à ATDL.

ISO 9001-2015

Capitalisation par la mise en place de documents types au fur et à mesure des missions. Documents types archivés par la responsable qualité dans l'arborescence informatique de l'agence pour être accessible facilement.

Fiches félicitations et non-conformités remplies par les collaborateurs à chaque écueil ou réussite rencontrée sur un dispositif participatif. L'analyse est réalisée et restituée annuellement par la gérante aux salariés.

Évaluation des projets auprès de la MOA, mais aussi des habitants et des co-traitants à la fin de chaque mission. Analyse des enquêtes transmises aux habitants réalisée par la gérante avec la doctorante.

Des situations

Présence de la doctorante en tant que « consultante » sur tous les projets relevant de la concertation afin d'accompagner le chargé de projet et s'assurer qu'il acquiert la méthode construite par l'agence.

Accompagnement de la gérante sur tous les projets de l'agence. Elle fait appel à la doctorante lorsque le projet nécessite l'implémentation d'une méthode déjà déployée ou qu'un collaborateur a besoin d'être formé aux méthodes de l'agence.

Échanges et communication

Présence de la doctorante en tant que « consultante » sur tous les projets intégrant une démarche de concertation afin d'accompagner le chargé de projet et échanger avec lui sur ses difficultés ou ses observations.

Café concertation : y sont abordées et discutées des questions rencontrées par les collaborateurs dans leurs projets.

Affichage dans l'agence des projets en cours et des dispositifs de participation ou de recherche pour en discuter ensemble.

Affichage dans l'agence du travail de recherche de la doctorante (publications, expositions, etc.).

Participation de collaborateurs pour des travaux de la doctorante

À titre d'exemple : recueil de témoignages pour une exposition, participation à des séminaires du laboratoire, etc.

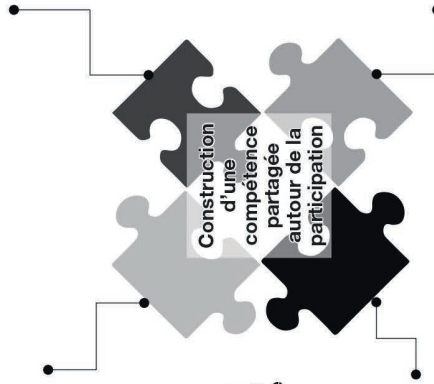


Figure 9.4. Éléments de construction d'une compétence partagée autour de la participation (source : d'après Retour et Krohmer, 2011).

Ainsi, l'introduction de la démarche ISO au sein d'ATDL en relation avec le laboratoire d'accueil a permis la mise en œuvre de dispositifs de montée en compétences, de réflexivité et de partage autour de l'ingénierie de la participation citoyenne. Ce dispositif reste néanmoins fragile, et l'ISO peut être source de déstabilisation en interne d'une agence de taille intermédiaire : certaines difficultés ou points de vigilance sont à intégrer pour faire vivre le dispositif sur la durée.

Les difficultés d'application de l'ISO et de diffusion des outils de participation

Un auditeur de l'Afnor interviewé par un des salariés d'ATDL souligne que le domaine de l'architecture ne pose aucun problème d'adaptation vis-à-vis de la démarche qualité. En effet, pour les projets de MOE urbaine et architecturale, la loi MOP¹⁸ constitue une base solide d'analyse des processus opérationnels d'une agence telle qu'ATDL : « de la recherche du contrat, qui constitue un premier processus, à la livraison d'un projet, la loi MOP décline parfaitement les différentes phases de la maîtrise d'œuvre » (Moreau, 2018).

On peut s'interroger alors sur les raisons d'un nombre aussi réduit d'agences d'architecture (il n'en existe aucun recensement en France) qui sont certifiées ISO 9001. En effet, sur la métropole nantaise, nous avons identifié seulement deux agences :

- ATDL, agence de 5 collaborateurs ;
- agence B, agence de 27 collaborateurs.

ATDL peine ainsi à identifier des agences d'architecture identifiées ISO 9001 afin d'ouvrir ses perspectives lors d'audits croisés.

Le facteur humain apparaît comme important pour l'application de l'ISO 9001 : « Les acteurs déterminent l'efficacité des processus. Il est donc essentiel de se préoccuper de leur comportement » (Eve et Sprimont, 2016). Deux difficultés principales, articulées à ce facteur humain, semblent émerger au regard de leur étude. Tout d'abord, l'investissement régulier et sur le long terme que nécessite l'application du dispositif ISO qui entre, à certains moments, en conflit avec les objectifs à court terme de production du projet. À l'heure où nous rédigeons ce chapitre, l'agence a subi les effets des trois confinements successifs liés au contexte de crise sanitaire depuis 2020. Son effectif est réduit (quatre salariés) et les concours ou appels d'offres incitent les salariés à mettre de côté leurs actions ISO pour répondre aux exigences de court terme des missions. La gérante comprend et insiste pour que le calendrier des projets soit respecté afin d'assurer la stabilité financière de l'agence : elle vient pallier le manque de travail des collaborateurs sur le processus ISO (quitte à y consacrer ses soirées...). On constate, ainsi, que dans des périodes « fragiles », le dispositif ISO tend à être déstabilisé. C'est l'investissement de la gérante qui vient alors maintenir et rappeler le cap pour éviter un abandon, de la part des salariés, des processus d'amélioration continue.

Par ailleurs, l'appropriation de la démarche d'amélioration continue par les salariés, selon les sujets, peut s'avérer parfois partielle. Les salariés d'ATDL sont favorables à la démarche ISO : aucun d'entre eux n'a fait part d'une opposition à cette norme, et l'auditeur qualité de 2018 a souligné lors de sa synthèse « l'envie exprimée par les

18. La loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.

salariés» (Moreau, 2018). Cette appropriation partielle ne relève pas de la répartition des missions, mais plutôt du positionnement et de l'affinité des collaborateurs vis-à-vis du sujet abordé par l'ISO : certains se sont emparés pleinement des savoirs diffusés sur la participation, tandis que d'autres s'en imprègnent un peu moins.

Ainsi, on observe des appropriations inégales de la part des salariés sur :

- les savoirs liés à la participation citoyenne tels que les concepts présentés lors des cafés concertation ;
- la réutilisation de certains outils existants dans les missions qu'ils mènent : par manque de temps ou par manque de compréhension de l'enjeu associé à l'emploi de ces outils (tableau 9.1) ;
- le développement des outils existants dans une visée d'amélioration continue ;
- la mise à jour des outils existants dans la base de données ISO. Certains outils sont utilisés par les collaborateurs, mais non mis à jour. Les modèles types ne sont pas retravaillés alors qu'ils ont été améliorés lors d'un projet.

En 2019, alors qu'une des salariés qui s'était fortement approprié le savoir-faire et les méthodes de concertation issus du travail mené dans le cadre expérimental quitte l'agence, seule la gérante et moi-même étions en mesure d'assurer pleinement un projet de participation citoyenne. La position d'ATDL sur l'ingénierie de la participation devenait de plus en plus reconnue au sein des MOA, et l'agence postulait sur des projets participatifs de plus grosse envergure. Les salariés restants étaient en capacité d'accompagner la démarche, mais non de la porter ni de la faire pleinement fructifier : ce qui est, pourtant, l'ambition visée par la gérante. Cette situation posait une vraie difficulté et un questionnement sur la continuité des réflexions accumulées face à une absence longue d'un membre de l'équipe.

Enfin, l'équilibre entre le déploiement de nouveaux outils et leur multiplication démesurée reste toujours fragile, et une réflexion permanente semble nécessaire afin d'éviter le syndrome de l'« usine à gaz ». À l'issue de notre thèse, le nombre de documents et outils types créé était conséquent (environ une quarantaine). L'audit réalisé pour la certification de 2019 a souligné l'objectif pour l'agence de réduire le nombre de documents types à sa disposition. La multiplication de supports réduisait leur visibilité et leur accessibilité : tout un travail a été initié en 2021 pour regrouper et synthétiser les documents créés.

►► La certification, ressource ou obligation supplémentaire ?

Dans sa thèse sur « les concepteurs à l'épreuve du développement durable », Silvère Tribout souligne l'importance de « la construction de compétences internes comme forme de résistance [...], le développement de compétences internes sur les questions de durabilité conduit à ce que les concepteurs, non seulement prennent ces questions au sérieux, mais également mettent en œuvre des stratégies professionnelles visant à redéfinir leur champ de compétences et à maintenir une forme de spécificité professionnelle » (Tribout, 2015).

À travers l'analyse de la norme ISO 9001, et de sa place au sein d'ATDL, nous avons montré que sa formalisation, à travers des outils partagés par tous et obligatoires, lui confère une place de choix pour servir de fil rouge à l'animation interne et externe de l'agence. La volonté stratégique de sa dirigeante, et sa philosophie gestionnaire explicite, s'inscrivent dans une dimension environnementale et économique.

Un outil de gestion et de structuration du fonctionnement d'ATDL

Si les organisations adoptent la même norme ISO 9001, elles peuvent l'interpréter de différentes manières, conduisant à des résultats différents (Poksinska, 2007). La façon dont la norme est interprétée peut conditionner son effet sur l'attitude du personnel (Eve et Sprimont, 2016). À partir de la littérature scientifique, Arnaud Eve et Pierre-Antoine Sprimont (2016) mettent en évidence l'existence de trois dispositifs de la norme en fonction des intentions ou des interprétations des acteurs qui la mobilisent :

- « la norme comme un dispositif de coordination et de régulation de la qualité et de la performance portant des règles de fonctionnement et des modèles d'action (ex. : le modèle d'amélioration continue PDCA) ;
- la norme facilitatrice d'un certain exercice du contrôle. La norme s'inscrit dans le processus de vérification des efforts et de réalisation des objectifs ;
- la norme comme un dispositif d'apprentissage et d'innovation. Grâce à la norme, l'organisation capitalise sur son activité, ses pratiques, son expérience, afin d'accroître ses connaissances (réflexion sur le feedback) dans le but de s'améliorer. Puisque la norme permet de faire évoluer l'entreprise vers un nouveau mode d'organisation, il s'agit d'une forme d'innovation organisationnelle. »

C'est sur ce dernier dispositif qu'a porté notre analyse de l'apport de la norme ISO sur l'ingénierie de la participation citoyenne développée par l'agence d'architecture et d'urbanisme ATDL. Au sein d'ATDL, la norme ISO est un outil de gestion qui structure le fonctionnement de l'agence et tous les processus de projet. À ce titre, elle provoque parfois des tensions auprès des salariés entre l'aspect normatif et l'appropriation qu'ils en font, mais reste considérée positivement : elle structure les procédures, accompagne les architectes (en particulier les juniors) et conduit à des prises en charge des projets de manière homogène, elle facilite les relations et constitue une formalisation qui permet à d'autres salariés de suivre le déroulement d'un projet (à titre d'exemple, en cas d'absence ou de maladie). On retrouve ici les effets positifs des dispositifs de gestion à la fois en matière de relation et de connaissances (David, 1998). Elle devient un dispositif qui structure le fonctionnement de l'agence et auquel les salariés se réfèrent. L'appropriation de la norme débouche sur des effets au travail favorables (ex. : satisfaction, reconnaissance, confiance, performance), et parfois défavorables (ex. : stress, déqualification) (Eve et Sprimont, 2016).

Les freins à une démarche de certification

Arnaud Eve et Pierre-Antoine Sprimont (2016) soulignent trois difficultés : « Les inconvénients de la norme ISO 9001 aux organisations portent sur son coût de mise en œuvre, sur la rigidification du fonctionnement et sur la dilution des savoirs individuels dans les connaissances collectives qu'elle entraîne. »

Le caractère « normatif » de l'ISO génère une crainte évoquée d'une tension entre deux visions, lors des discussions informelles, par certains collaborateurs à leur arrivée.

Dans une vision propre au monde de l'architecte, on pourrait souligner un risque de tension entre la vision rationaliste que peut porter le dispositif ISO, et une autre plus intuitive que peuvent aussi défendre les concepteurs. Pour autant, les collaborateurs ou la gérante ne la dénoncent pas : au contraire, elle apparaît comme un gain de temps dans l'aspect administratif et déjà normé du projet (entre autres par la loi MOP) au

profit du temps de créativité et de conception. Il est ainsi possible de parvenir à une adaptation fine à chaque contexte de projet, à partir de méthodologies systématisées et normées *a priori*.

Finalement, les freins de la démarche de certification apparaissent sur la gestion du facteur humain : une rigueur au quotidien est exigée par la certification. Cette rigueur et l'investissement entrent parfois en conflit avec les exigences à court terme des missions. La gérante le souligne elle-même en comparant l'ISO et l'ingénierie de la participation : « *l'ISO est comme la concertation, si l'ensemble des acteurs ne jouent pas le jeu, le résultat sera purement inefficace.* » Ce facteur humain relève du manager : « Le management est prépondérant dans l'appropriation et la perception de la norme ISO 9001 et les attitudes qui en résultent » (Eve et Sprimont, 2016).

Le management au cœur de l'appropriation et de la perception de la norme ISO 9001

On constate dans les grandes entreprises que « l'encadrement ne s'approprie pas systématiquement la norme et que sa perception n'est pas forcément favorable » (Eve et Sprimont, 2016). Dans une très petite entreprise, bien que le pouvoir de décision semble partagé entre le gérant et des collaborateurs proches (souvent des membres de sa famille) (Marchesnay, 2003), le dirigeant, bien souvent, imprime « sa marque » (Julien, 1997). Adopter la norme ISO comme support de projet de l'agence ATDL a été initié et est porté par la gérante, à visée principalement « interne ». De ce point de vue, les résultats de notre recherche confirment que « les motivations internes sont principalement centrées sur l'amélioration de l'organisation et de la production. Les motivations externes se réfèrent à la pression des clients, à la promotion de l'image de l'organisation » (Eve et Sprimont, 2016). La recherche montre que le type de motivation à l'adoption de la norme ISO 9001 influence différemment la performance globale de l'organisation (Martinez-Costa et Martínez-Lorente, 2008). Notre chapitre confirme la relation vertueuse mise en évidence par la recherche entre la motivation du gérant à adopter l'ISO 9000 et la performance de l'entreprise dans une approche globale de gouvernance (Terziovski *et al.*, 2003).

Dans le cadre d'une très petite entreprise comme ATDL, l'effectif inférieur à dix salariés permet au gérant d'être à l'initiative de l'intégration du dispositif ISO et de s'assurer que celui-ci est porté par les salariés : lors des entretiens d'embauche, dès les premiers projets menés et tout au long des missions. Cet engagement a permis d'assurer la mise en œuvre du dispositif et d'en assurer ses effets en termes opérationnels et de performance, en s'assurant que celle-ci est associée à un accompagnement des salariés à la prise en main du dispositif, à des audits réguliers, à des actions d'amélioration continue ainsi qu'à un engagement à tous les niveaux de l'organisation étudiée. Le fait que le dirigeant a été convaincu de la nécessité de consacrer du temps à faire vivre un dispositif, temps qui ne sera pas dédié à la production, a également joué favorablement à son adoption.

►► Conclusion

En définitif, notre objectif était de nous interroger sur la norme ISO 9001 et ses effets potentiels sur le fonctionnement interne d'une agence : le positionnement en matière de stratégie d'entreprise et la montée en compétences autour de la participation. À travers trois études de cas, nous avons observé la norme ISO 9001 comme dispositif

d'apprentissage et d'innovation au service du développement durable. Silvère Tribout souligne que «les concepteurs éprouvent des difficultés à mettre en œuvre certains principes ou dispositifs associés au développement durable. C'est le cas par exemple des démarches de conception collaborative qui incluent d'autres acteurs que ceux classiquement associés aux projets, comme les responsables ou employés des services de gestion et d'entretien, mais aussi les habitants et usagers. [...] malgré une littérature foisonnante [...], et malgré quelques projets emblématiques en la matière, ces réflexions restent encore marginales dans le quotidien des concepteurs observés» (Tribout, 2015). Dans le cas d'ATDL, nous observons une agence qui, au contraire, développe des dispositifs liés au développement durable et les fait vivre à travers différentes notions, dont celle de la participation citoyenne. L'utilisation de la certification ISO 9001-2015 apparaît comme un support de diffusion et de développement des savoir-faire et des connaissances. L'engagement dans cette démarche vient contrarier les modes de fonctionnement traditionnels d'une agence d'architecture, notamment de taille intermédiaire : il s'agit à présent d'allier les objectifs à court terme avec une prise de distance et une réflexivité continue dans les projets menés par la structure. Alors qu'elle peut effrayer les concepteurs par sa «normativité», l'ISO peut introduire, en réalité, une structuration des méthodes et des processus de projet qui entre en cohérence avec les impératifs édictés par la loi MOP et ceux nécessaires à l'implémentation d'une ingénierie de la participation citoyenne dans les projets urbains et architecturaux.

Cette démarche qualité se révèle ainsi la colonne vertébrale de l'animation managériale d'une agence et de la montée en compétences autour de la participation de l'ensemble des collaborateurs.

Finalement, les aspects procéduraux de la certification ne constituent qu'un cadre structurant sur lequel s'articulent des préoccupations environnementale, sociale, économique, aussi bien pour les parties prenantes internes qu'externes, du processus de projet urbain participatif. En définitive, on voit bien que le projet stratégique d'une agence d'architecture et d'urbanisme s'établit dans une démarche imparfaite, semée d'écueils, mais dynamisante par son inscription dans une politique de RSE.

► Bibliographie

- Adler P.A., 1987. *Membership Roles in Field Research*, Sage.
- Bazinet M., Nissan D., Reilhac J.-M., 2016. *Au cœur de l'ISO 9001:2015 : une passerelle vers l'excellence*, La Plaine-Saint-Denis, Afnor.
- Blondiaux L., 2008. *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Paris, Le Seuil, 109 p. (coll. La république des idées).
- Boiral O., 2003. ISO 9000: Outside the iron cage. *Organization Science*, 14 (6), 720-737.
- Charles S., 2020. L' élu, le citoyen, le praticien. Chroniques urbaines. L'expérience du projet urbain participatif dans les petites villes. Thèse de doctorat, Hesam Université, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Paris.
- Chotteau P., Zetlaoui-Léger J., Meunier F., 2015. *Maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagement urbain*, La Défense, Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques, 93 p.
- CNOA, 2005. *Étude IFOP pour l'observatoire de la profession d'architecte*, Conseil national de l'Ordre des architectes.
- CNOA, 2011. *Étude IFOP pour l'observatoire de la profession d'architecte*, Conseil national de l'Ordre des architectes.
- David A., 1998. Outils de gestion et dynamique du changement, *Revue française de gestion*, 120, 44-59.

- Demoulin J., 2014. La participation des locataires : un instrument de gestion dans les organismes HLM. Thèse de doctorat, Université Paris-X Nanterre-La-Défense.
- Eve A., Sprimont P.-A., 2016. Perceptions et attitudes liées à la norme ISO 9001 : une analyse auprès de salariés opérationnels. *Comptabilité Contrôle Audit*, 22 (1), 27-52.
- Gatta F., 2014. (Contre)pouvoirs urbains? Une critique des dispositifs non institutionnels de l'aménagement urbain dans les transformations du nord-est de la métropole parisienne. Thèse de doctorat, Paris X.
- Giesen E., 2008. *Démarche qualité et norme ISO 9001 : une culture managériale appliquée à la recherche*, IRD Éditions.
- Gold R.L., 1958. Roles in sociological field observations, *Social Forces*, 36 (3), 217-223.
- Gond J.-P., Igalens J., 2012. *La Responsabilité sociale de l'entreprise*, Paris, Presses universitaires de France.
- Helfrich V., 2008. La régulation des pratiques de RSE par les normes : le cas de la norme ISO 26000 sur la responsabilité sociale. 5^e Congrès de l'Aderse « Transversalité de la RSE : l'entreprise à l'aune de ses responsabilités vis-à-vis de l'homme, de l'environnement et du profit ».
- Jouvenot C., Parlier M., 2005. *Élaborer des référentiels de compétences*. Lyon, Anact Eds.
- Julien P.A., 1997. Pour une définition des PME. In Julien P.A. (éd.), *Les PME : bilan et perspectives*, Economica, 1-43.
- Leonet J., 2018. Les Concepteurs face à l'impératif participatif dans les projets urbains durables. Le cas des écoquartiers en France. Thèse de doctorat en architecture, urbanisme, environnement, Hesam Université, 373 p.
- Löning H., Malleret V., Méric J., Pesqueux Y., 2013. *Contrôle de gestion. Des outils de gestion aux pratiques organisationnelles*, 4^e édition, Paris, Dunod.
- Marchesnay M., 2003. La petite entreprise : sortir de l'ignorance. *Revue française de gestion*, (3), 107-118.
- Martinez-Costa M., Martínez-Lorente A.R., 2008. Does quality management foster or hinder innovation? An empirical study of Spanish companies. *Total Quality Management*, 19 (3), 209-221.
- Mauléon F., Silva F., 2009. États des lieux de la RSE et du développement durable en France. *Management Avenir*, 23 (3), 23-35.
- Moison J.C., 1997. *Du mode d'existence des outils de gestion*, Paris, Seli Arslan.
- Moreau G., 2018. L'agence efficace : la démarche qualité au service du projet et des architectes. Mémoire de HMNOP, ENSA Nantes.
- Nonjon M., 2005. Professionnels de la participation : savoir gérer son image militante. *Politix*, 70 (2), 89-112.
- Nonjon M., 2012. De la « militance » à la « consultance » : les bureaux d'études urbaines, acteurs et reflets de la « procéduralisation » de la participation. *Politiques et management public*, 29 (1), 79-98.
- Poksinska B., 2007. Does standardization have a negative impact on working conditions? *Human Factors and Ergonomics in Manufacturing & Service Industries*, 17 (4), 383-394.
- Retour D., Krohmer C., 2011. La compétence collective, maillon clé de la gestion des compétences, *FACEF Pesquisa-Desenvolvimento e Gestão*, (Especial), 48-76.
- Schön D.A., 1994. *Le praticien réflexif. À la recherche du savoir caché dans le geste professionnel*, Montréal, Logiques, 418 p. (coll. Formation des maîtres).
- Soulé B., 2007. Observation participante ou participation observante? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales. *Recherches qualitatives*, 27 (1), 127-140.
- Terziovski M., Power D., Sohal A.S., 2003. The longitudinal effects of the ISO 9000 certification process on business performance. *European Journal of Operational Research*, 146 (3), 580-595.
- Tribout S., 2015. Les concepteurs en agence d'architecture, d'urbanisme et de paysage à l'épreuve du développement durable. Thèse de doctorat, Paris X.
- Zetlaoui-Léger J., Fenker M., Gardesse C., 2015. Les projets d'écoquartiers en France : quels « leviers d'expérimentation » pour la participation citoyenne en urbanisme?, in *La Concertation apprivoisée, contestée, dépassée ?*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 209-231 (coll. Ouvertures sociologiques).

Chapitre 10

Apprentissages par les habitants et rapports de pouvoir dans les dispositifs participatifs

CAMILLE GARDESSE, ADÈLE MORLAND

À partir de recherches portant sur des démarches participatives menées dans différents types de projets urbains, ce chapitre présente la manière dont des habitants¹ peuvent, par leur implication, développer et réinvestir des apprentissages. Nous nous sommes donc d'abord demandé en quoi cette participation avait pu avoir une fonction pédagogique, puis en quoi celle-ci avait pu influencer les actions, les représentations et les positions sociales des habitants. Il s'agit ainsi de mettre au jour les processus d'acquisition de savoirs et de compétences, tout comme leurs effets sur des trajectoires sociales, militantes, ainsi qu'expérientielles et résidentielles.

Pour cela, nous avons croisé nos recherches portant sur trois types de projets urbains : une grande opération de réaménagement urbain au centre de Paris, celle du quartier des Halles entre 2002 et 2011 (Gardesse, 2011), plusieurs projets d'écoquartiers dans des petites et moyennes villes françaises (Zetlaoui-Léger, 2013) et un projet de renouvellement urbain dans un quartier prioritaire de la politique de la ville d'une commune moyenne du sud de la France, Miramas (Morland, 2018). Ces trois enquêtes couvrent plusieurs étapes des projets urbains : de leur programmation, en passant par leur conception, jusqu'à leur réalisation. Les contextes socio-spatiaux dans lesquels s'inscrivent ces différents projets soulèvent des enjeux urbains et sociologiques variés qui nous permettent précisément de mettre en exergue certaines conditions transversales de construction des apprentissages. Les similitudes repérées sont dès lors analysables comme structurelles des expériences d'implication des habitants en urbanisme. En effet, nos travaux ont mis au jour des pratiques différenciées de la part des acteurs politiques, professionnels et des habitants des projets, mais pour lesquelles des processus similaires de constitution et de mobilisation de savoirs sont repérables.

L'identification de ces mécanismes d'apprentissage et de leur réinvestissement repose sur une approche des dispositifs participatifs considérant leur « portée » : à partir de l'idée selon laquelle l'évaluation de la participation doit s'appuyer sur une concep-

1. Nous entendons « habitants » au sens large, catégorie comprenant les résidents et les usagers, toutes celles et ceux qui habitent l'espace urbain.

tion élargie des « effets » (Fourniau et Simard, 2007), nos travaux s'attachent à étudier l'expérience des acteurs en vue de cerner « la cartographie des effets possibles » (Fourniau, 2010) d'un processus participatif. Dès lors, nous avons ici cherché à appréhender la portée des démarches participatives autour des logiques d'apprentissage et des changements de trajectoires engendrées par l'expérience de la participation.

Cette approche s'appuie sur des matériaux récoltés à partir d'observations directes et participantes, menées à la fois dans diverses instances dites « de participation » liées à ces projets (ateliers, groupes de travail thématiques, réunions publiques, « séminaires de concertation », etc.), et dans d'autres instances de démocratie locale présentes dans les territoires étudiés (conseils d'école, conseils de quartier). Considérant que l'étude des interactions y est aussi riche – si ce n'est davantage – dans les coulisses que dans les scènes officielles (Gardesse, 2011), nos observations ont également beaucoup porté sur des échanges se déroulant en dehors de ces cercles institutionnels, lors de réunions plus informelles². Pour compléter, nous nous appuyons sur des entretiens semi-directifs³ avec différents types d'acteurs : politiques, professionnels (maîtres d'ouvrage, assistants à la maîtrise d'ouvrage, maîtres d'œuvre) et habitants, associatifs ou non. Enfin, la recherche sur les écoquartiers a donné lieu à la soumission de questionnaires auprès de personnes identifiées comme chefs de projet nous ayant permis de recueillir des informations sur 143 opérations. Cette diversité méthodologique renvoie à des états d'avancement distincts dans ces recherches, certaines datant de quelques années, d'autres étant plus récentes et pouvant encore être consolidées.

Après avoir exposé l'épaisseur de la fonction pédagogique que peuvent revêtir les dispositifs participatifs, nous nous attacherons dans une première partie à présenter les différents types d'expertises que les habitants peuvent développer puis transformer et réinvestir dans différentes sphères, jusqu'à ce qu'elles deviennent un moyen d'accéder à des formes de rétributions. Nous verrons dans une deuxième partie combien ces processus d'acquisition sont fréquents dans les expériences d'implication d'habitants en urbanisme, et dans une troisième partie à quel point ils restent déterminés par des conditions sociales.

» Apprentissages et montée en expertise des habitants

Pour les habitants, la fonction pédagogique des processus participatifs apparaît dans leurs propos sur le projet urbain, recueillis en entretiens, ainsi que dans leurs discours et leurs pratiques déployés au sein des instances observées. De fait, l'implication des habitants dans ces dispositifs leur demande souvent un travail conséquent et d'y consacrer un temps important. Cet investissement, en particulier pour celles et ceux mobilisés régulièrement à long terme, leur a permis de développer différents types d'apprentissages, certains comportementaux, d'autres plus cognitifs (Fourniau et Simard, 2007).

2. Deux des recherches sur lesquelles s'appuie ce chapitre mettent en jeu des observations au sein même des espaces d'interactions liés au projet – pour l'opération de renouvellement urbain, auprès des acteurs professionnels (la thèse source de ce propos ayant été menée en Cifre au sein de cette équipe).

3. Au total, 29 entretiens ont été menés pour la recherche sur le projet des Halles, 31 pour le projet de renouvellement urbain de Miramas, tandis que la recherche sur les écoquartiers a donné lieu à la réalisation d'entretiens pour 8 monographies de villes françaises.

Une fonction pédagogique des dispositifs participatifs non dénuée d'enjeux de positionnement

À l'intérieur des processus participatifs, les habitants rencontrés ont d'abord acquis plusieurs éléments de connaissance qui correspondent à un apprentissage comportemental. En entretien, nombre d'entre eux évoquent ainsi le fait d'avoir appris à prendre la parole, à présenter des arguments, à répondre aux contradictions d'acteurs politiques et professionnels ou encore à prendre des notes. Exprimer clairement ses idées en public n'était visiblement pas une évidence pour tous les participants au moment de leur entrée dans une démarche participative, comme l'explique une représentante associative ayant participé au long cours à la « concertation » pour le projet des Halles, et dont la profession ne la plaçait pas en situation de prise de parole publique :

« Au début, quand le micro s'allumait, j'étais comme ça [montre ses mains qui tremblent]. J'étais rouge, je ne préparais rien, j'étais paniquée, j'étais pas sûre de moi, etc. Donc maintenant je sais allumer le micro, je sais couper la parole aux gens, je sais exprimer mes idées, je sais les mettre en forme. »

L'observation a aussi pu révéler comment des participants se dotent de savoir-faire propres au déroulement d'une réunion et notamment à son animation. Dans le projet de renouvellement urbain de Miramas, l'assiduité de certains aux différentes instances autour du projet a entraîné la formation d'un groupe d'habitants-référents⁴. L'intervention d'un de ces membres lors d'une réunion – « *ce serait bien qu'il n'y ait pas trois discussions autour de la table. On n'est pas à l'école, mais on peut lever la main*⁵ » – montre la prise en charge progressive de l'animation de la discussion par un habitant quand elle était auparavant portée uniquement par les acteurs professionnels.

Au-delà de ces apprentissages comportementaux, l'investissement des habitants dans les dispositifs participatifs les conduit à développer des apprentissages cognitifs, que nous proposons d'analyser comme une montée en expertise, car il nous semble que l'acquisition de ces savoirs est à appréhender dans des enjeux de positionnement des acteurs des projets urbains. Dans un schéma d'acteurs que l'on peut considérer comme classique, entériné notamment par la loi MOP, et selon la distribution traditionnelle des rôles qui en découle, ce sont les professionnels de l'architecture et de l'urbanisme, qu'on peut qualifier d'experts patentés, qui apportent les savoirs essentiels au projet urbain. Dans ce champ, les habitants sont ainsi traditionnellement appréhendés comme des profanes. Cette terminologie renvoie au processus de controverse sociotechnique en tant que lieu d'affrontement entre deux catégories de personnes (Callon *et al.*, 2001). La première rassemble les experts, professionnels reconnus pour leur connaissance spécialisée du sujet de la controverse, alors que la seconde regroupe les profanes, dont la préoccupation est généralement centrée sur son impact social. De manière symbolique, dans les instances participatives, la distinction entre la parole de l'expert et celle du non-professionnel renvoie ainsi à l'opposition entre le sacré et le profane. Or, en sacralisant le discours de l'expert, la portée des connaissances de l'habitant peut être limitée. Le qualificatif d'« expert » n'est donc pas seulement un terme générique, il est également un construit social et un enjeu de lutte, en miroir de celui de profane.

4. Groupe formé à l'initiative de l'équipe en charge du projet, ses membres ont été désignés comme « parrains-marraines » du projet, appellation reprise en partie par les habitants.

5. Observation de la réunion du groupe d'habitants-référents du 20 septembre 2019.

Notre hypothèse est précisément que le profane est à concevoir comme un statut dans lequel les habitants peuvent être cantonnés par les acteurs traditionnels du projet urbain, politiques et professionnels, afin d'éviter une trop profonde redistribution des rôles dans la fabrication du projet urbain. Nous rejoignons ainsi l'analyse de Loïc Blondiaux, pour qui le concept de profane n'existe que « dans un rapport social particulier, en relation avec d'autres », dans notre cas les experts du champ du projet urbain (Blondiaux, 2008).

Par ailleurs, de manière plus descriptive, nous proposons une distinction entre connaissances, savoirs et expertises. Les connaissances peuvent être comprises comme ce que l'on acquiert par expérience, compréhension ou apprentissage. Ces connaissances peuvent être constituées en savoirs, ce terme désignant un ensemble de connaissances (plus ou moins) systématisées. Une fois ces savoirs formés, les habitants peuvent les affiner et les mobiliser spécifiquement afin de servir leurs stratégies, de se positionner comme acteurs du projet urbain (Gardesse, 2011). À partir de la définition proposée par Philippe Fritsch, l'acception générique d'« expertises » nous paraît adaptée pour qualifier les savoirs développés par les habitants dans la mesure où « l'expertise est la rencontre d'un savoir spécialisé et d'une situation problématique » (Fritsch, 1985). Cette définition suppose que l'expertise est un processus de mobilisation de savoirs destiné à agir sur une situation particulière : dans ce cas, la fabrication d'un projet urbain (Lolive, 2010; Gardesse, 2013). Ces apprentissages peuvent en effet servir aux habitants à tenter de se défaire du rôle de profane qui leur est souvent attribué.

Une typologie de la montée en expertise des habitants

Afin de qualifier la montée en expertise des habitants au sein, mais aussi autour, des dispositifs participatifs, nous avons enrichi une typologie avancée dans l'analyse de la « concertation » du projet des Halles de Paris par nos recherches postérieures. Les quatre types présentés, fonctionnant comme des catégories analytiques, nous permettent de mettre au jour les caractéristiques de ces expertises, ainsi que les processus qui génèrent leur développement. Il n'existe pas de hiérarchie entre ces différentes expertises, qui peuvent être détenues simultanément ou non, intégralement ou non. Les deux premiers types, expérientiels (1) et (2), correspondent à des savoirs existant en amont de l'implication dans le projet urbain. Antérieurs aux dispositifs participatifs, ces savoirs peuvent néanmoins se constituer en expertises à cette occasion. Les deux derniers types, substantiels (3) et processuels (4), renvoient davantage à des savoirs construits au cours de l'expérience participative.

Expertise expérientielle habitante

Ce premier type de savoirs mobilisés est ancré dans le local : c'est la connaissance du site, de ses habitants, de leurs pratiques et de leurs attentes qui est mise en avant. Il s'agit d'une expertise située, déterminée par des caractéristiques sociales telles que la classe, la culture, le genre, mais aussi l'attachement au lieu ou l'ancienneté résidentielle. Cette expertise s'apparente à ce qu'Yves Sintomer (2008) nomme le « savoir d'usage », qui est avant tout « local ou micro-sectoriel ». Ce savoir d'usage, discerné également par Héloïse Nez (2010), renvoie à la figure du profane qui, par son expertise de proximité, peut collaborer avec l'expertise technique et éventuellement la compléter. À ce titre, il représente un des « savoirs sollicités » (Nez, 2015) dans les dispositifs participatifs, mais aussi un des registres de justification mobilisés dans la diffusion de l'impératif

participatif (Mazeaud et Nonjon, 2018). En effet, dans les démarches de participation étudiées, cette expertise est souvent attendue par les acteurs professionnels. Si elle préexiste, le dispositif participatif conduit les participants à la formuler, à la clarifier et à la mettre en discussion, généralement sous le registre du témoignage, et ce, en lien avec le développement d'apprentissages comportementaux. Afin de l'asseoir, des habitants, le plus souvent ceux regroupés en associations, peuvent développer un répertoire d'actions pour s'instituer comme dépositaires d'une parole habitante : un travail de relais auprès des habitants du quartier est souvent réalisé pour se positionner en tant qu'intermédiaires entre les autres habitants et les pouvoirs publics, par exemple par la mise en place de pétitions ou encore d'études spécifiques des usages.

Expertise expérientielle professionnelle et/ou militante

Un autre type d'expertise, préexistant à l'entrée des habitants dans les dispositifs participatifs, peut être identifié comme relevant des savoirs issus d'expériences professionnelles et militantes. Ces savoirs sont mobilisés dans le processus participatif pour peser sur le projet urbain. Cette expertise s'apparente aux capitaux sociaux, culturels, voire symboliques, reliés aux activités professionnelles et militantes des participants. Comme le mentionne Yves Sintomer au sujet de ce qu'il nomme le « savoir professionnel diffus », « les citoyens qui viennent en tant qu'habitants sont aussi, par ailleurs, des travailleurs dotés d'un savoir professionnel qu'ils peuvent réinvestir à l'occasion » (Sintomer, 2008). Les professions des individus peuvent alors jouer un rôle important, tout comme les engagements précédant le projet urbain, qu'il s'agisse d'investissements associatifs, syndicalistes ou politiques. Au sein des dispositifs participatifs étudiés, ces investissements peuvent permettre aux participants de mobiliser des connaissances en matière d'organisation stratégique, de rédaction d'argumentaires, mais aussi, même si cela n'apparaît pas majoritaire dans les projets urbains étudiés, des connaissances spécifiques au domaine de l'aménagement.

Expertise substantielle, technique et opérationnelle sur le projet urbain

Au fur et à mesure de leur implication dans le projet, des habitants peuvent passer d'une expertise d'expérience, habitante, militante ou professionnelle, à des savoirs plus approfondis et plus spécifiques aux projets urbains et aux enjeux opérationnels, techniques et politiques que leur élaboration soulève. Dans ce type d'expertise, le registre argumentatif mobilisé est celui de l'aménagement de l'espace. Pour le faire valoir, les habitants se focalisent davantage sur les dimensions opérationnelles urbanistiques, n'hésitent pas à interroger les maîtres d'œuvre sur des dimensions techniques, produisent eux-mêmes des documents de travail qui comportent souvent des contributions à la programmation sous des formes assez techniques de plans ou de tableaux. Ils peuvent aussi mobiliser des experts extérieurs au projet pour les aider à constituer ces savoirs et à les utiliser pour proposer des pistes de contre-projet.

Expertise processuelle sur l'implication des habitants

Un dernier type d'expertise porte sur les enjeux des démarches participatives elles-mêmes, c'est-à-dire autant sur leurs modalités d'organisation que sur les enjeux spécifiques qu'elles soulèvent en matière de gouvernance et de processus de décision. Cette expertise a pu se développer au sein des dispositifs participatifs, mais aussi en dehors (échanges informels à l'issue d'une réunion, dans d'autres dispositifs

participatifs, d'association ou de quartier, etc.). Par exemple, dans le projet des Halles, des représentants associatifs ont fait appel à des chercheurs en urbanisme spécialisés sur les démarches participatives, qui leur ont permis de produire une contre-expertise sur la démarche dite «de concertation» proposée par la mairie de Paris. Par la suite, les collectifs ont participé à la réflexion et à la rédaction des propositions de méthode pour la poursuite de la «concertation». Leur connaissance des enjeux et des modalités d'implication des habitants leur a alors permis de revendiquer des actions auprès des maîtrises d'ouvrage et de critiquer la façon dont certaines décisions étaient prises. Dans d'autres contextes, notamment à Miramas, certains participants au projet ont également pu, en entretien, argumenter une critique des conditions de mise en œuvre du dispositif participatif : par exemple, le caractère mixte des ateliers associant habitants, élus et professionnels du projet a, pour certains, limité la possibilité de formuler des propositions et des propos portés par les habitants. Ces derniers sont donc aptes à se prononcer non plus seulement en tant que représentants des habitants ou parce que compétents sur le projet urbain, mais en tant qu'experts de la démarche participative elle-même.

Ainsi, la montée en expertise des habitants possède bien un caractère dynamique. Elle peut renvoyer à différents savoirs distingués selon qu'ils sont sollicités, revendiqués ou déniés par les acteurs (Nez, 2010) : la montée en expertise substantielle et processuelle représente alors des savoirs qui peuvent être revendiqués par les habitants pour exister dans le système d'acteurs.

► Capitalisation des apprentissages : des réinvestissements aux rétributions

Pour les habitants, ces savoirs et leur construction en expertises représentent de nouvelles ressources mobilisables dans d'autres contextes. De fait, leur implication dans le dispositif participatif a régulièrement des effets positifs pour eux non seulement en matière de développement de connaissances, mais aussi de détention de capitaux culturels, symboliques et sociaux. La participation, en tant qu'expérience qui génère de l'apprentissage, peut influencer sur les trajectoires sociales et politiques des individus, notamment en les amenant à davantage investir leur statut même de citoyens, autrement dit en développant des formes de politisation. La montée en expertise peut ainsi permettre à des habitants de se sentir de plus en plus légitimes dans le processus participatif, voire, plus largement, en tant que citoyens. Elle peut aussi être mobilisée dans d'autres sphères, comme dans le domaine professionnel ou le parcours résidentiel.

Capitalisation et réinvestissements des apprentissages à l'intérieur et en dehors des projets urbains

Les processus d'apprentissage donnent lieu à des formes de réinvestissements directs des expertises au sein des dispositifs participatifs où ils s'acquièrent. Ils peuvent aussi avoir des incidences sur les postures et les actions des participants dans d'autres projets ou dans d'autres espaces participatifs. Les dispositifs d'implication ont permis aux habitants de se forger des compétences qui leur servent pour défendre leurs propositions ou positions dans l'espace public local, tandis que leur expérience participative a notamment pu développer leur intérêt pour les projets d'aménagement.

Parmi les habitants impliqués dans les projets étudiés, certains envisageaient de réitérer des expériences de participation dans d'autres projets urbains, dans ou en dehors de leurs quartiers. En ce qui concerne le projet des Halles, plusieurs riverains sont par exemple restés longtemps mobilisés dans le projet après la finalisation de sa conception, notamment en assistant aux réunions d'information sur le chantier. Dans le cas des écoquartiers, des associations, y compris riveraines, ont été amenées à réinvestir leur expertise dans d'autres projets urbains, par exemple à Paris, de la ZAC Pajol à celle de Clichy-Batignolles. D'ailleurs, pour beaucoup d'habitants, la participation aux projets urbains publics est, à présent, perçue comme essentielle et inévitable : « *Je pense que c'est indispensable, encore plus indispensable qu'effectivement j'aurais pu l'imaginer* », déclarait ainsi une représentante d'association participant à la « concertation » pour le projet des Halles qui n'était pas du tout habituée ni aux projets urbains ni aux processus participatifs. L'implication amène souvent les habitants à réfléchir et à développer non seulement des connaissances sur les modalités d'implication, mais également une opinion, voire un engagement sur le sujet de la démocratie participative. À Miramas, l'implication d'une habitante, peu coutumière de ce type de démarche, a ainsi amorcé un engagement plus marqué dans une instance participative pérenne, les conseils citoyens.

D'autres domaines sont également concernés : l'implication dans des démarches participatives a amené certains à faire aboutir d'autres projets en parallèle, portés par intérêt militant. Ainsi, une bagagerie pour les sans domicile fixe du quartier des Halles a été réalisée sur le site, à l'initiative d'une des associations de riverains les plus mobilisées. Dans le quartier de Miramas, des actions de proximité (animation au bas des immeubles, nettoyage) ont été menées à l'initiative d'un groupe d'habitants particulièrement impliqués dans la démarche et dans d'autres dispositifs participatifs du quartier. L'interconnaissance, mais aussi la proximité des acteurs professionnels et des habitants au sein de ces dispositifs a permis à ces derniers de mobiliser des savoir-faire et des financements pour le montage de telles actions.

Par ailleurs, les apprentissages sont remobilisés dans d'autres formes de sociabilités et de mobilisations locales. Dans le cas des Halles, une représentante d'association très assidue aux réunions de « concertation » expliquait que l'apprentissage du fonctionnement démocratique et de la gestion des instances participatives est à « *réinternaliser dans les associations* ». D'autres encore, qui militaient au sein de partis politiques, reconnaissaient que ce qu'ils avaient appris pendant la « concertation » pouvait être utilisé pour leur positionnement dans l'espace politique local ou parisien. Autour des écoquartiers, le réinvestissement par les associations se fait également dans d'autres sphères sociales (du monde associatif à celui des services urbains communaux). Pour certains habitants, l'investissement dans les dispositifs s'est même accompagné d'une plus grande visibilité dans la sphère politique et associative locale, comme cela a pu être remarqué dans d'autres études sur des démarches participatives (Talpin, 2011).

L'implication des habitants leur a donc permis de réinvestir un certain nombre d'apprentissages dans d'autres projets et domaines de leur vie. Leur expérience participative a bel et bien pu renforcer leur militantisme, leur participation aux dispositifs participatifs ou leur politisation. Cet aspect rejoint l'idée soutenue par certains chercheurs de la possibilité du développement d'une « citoyenneté active », une « capacitation », pour reprendre l'expression de Maurice Blanc, autrement dit de la

conscience de sa citoyenneté et de sa légitimité à participer à l'action publique (Blanc, 2007) : « *Au fur et à mesure que j'ai développé mes connaissances, au long cours, je me suis rendu compte que je pouvais apporter quelque chose au projet* », déclarait ainsi une représentante associative, impliquée tout le long de l'opération des Halles et riveraine du quartier entre 2002 et 2010.

Rétributions concrètes et symboliques : entre espoirs et bénéfices

Au-delà des réinvestissements de leurs apprentissages, les habitants, associatifs ou non, peuvent tirer des formes de bénéfices de leur montée en expertise. Ces rétributions (Gaxie, 1977) peuvent se traduire par la redéfinition de leurs positions sociales (Goirand, 2013), notamment dans leurs trajectoires professionnelles et résidentielles.

Dans le cas de Miramas, une distinction s'opère entre le groupe d'habitants-référents et les autres participants, notamment lors des réunions spécifiques. Grâce à l'acquisition d'une expertise technique autour du projet et à une connaissance des habitants, ce groupe endosse un rôle de transmission d'informations, à l'origine d'une certaine notoriété locale, qui tend à renforcer le capital social local de ses membres de manière non négligeable. Dans les entretiens, il n'est pas rare que ces habitants-référents expriment une distanciation avec le reste des habitants, autant dans leur désignation (« les habitants », « les gens », « la population », « ils » plutôt que « nous ») que dans le rapport au projet que les uns et les autres entretiendraient : « *Les gens... Ils sont loin de tout ça. Je pense qu'ils sont tellement acculés par leurs propres problèmes, ils se renferment sur eux [...]. Vous avez beau leur dire : "Il faut vous impliquer pour vous faire entendre." [...] Après, vous avez plus envie, on vous interpelle : "Ouais, tu peux pas parler pour moi...?"* », nous déclare, par exemple, cette habitante-référente particulièrement assidue dans la démarche participative.

Être au courant et être reconnu comme un intermédiaire susceptible d'aider peut représenter ainsi une source de rétribution symbolique importante. Cette dernière peut même s'élargir au-delà du contexte local du projet urbain. Ainsi, un riverain impliqué dans le projet des Halles expliquait qu'il avait pu s'appuyer sur des expertises acquises lors du processus participatif pour consolider sa trajectoire dans l'espace politique parisien :

« Ensuite, j'ai été candidat aux municipales et aux législatives, et j'ai certainement servi mon parti politique, parce que j'avais cette connaissance, et qu'eux ne l'avaient pas, donc je leur ai apportée. »

La participation aux différents espaces d'interactions entre techniciens, élus et habitants autour d'un projet urbain peut également générer des rétributions concrètes d'ordre professionnel ou résidentiel. Il s'agit d'avantages attendus et espérés de la part des habitants. C'est en tout cas ce qui peut fonder ou déclencher l'engagement dans une démarche participative. Une habitante du quartier de Miramas concernée par le projet de renouvellement urbain expliquait ainsi que sa demande très ancienne de mutation de logement social avait suscité son engagement dans le dispositif participatif. Celui-ci repose sur des bénéfices attendus, une forme de rétribution résidentielle, dans la mesure où l'implication est perçue comme une ressource à même de favoriser l'aboutissement de sa demande. L'attente de rétributions peut même accroître l'adhésion à la démarche participative, leur absence pouvant jouer au contraire dans la sortie du dispositif de certains ménages.

Au-delà d'être attendues par les participants, ces formes de rétributions peuvent effectivement s'avérer non négligeables dans les trajectoires résidentielles liées au processus de relogement. Les négociations par les locataires peuvent reposer sur différentes tactiques permettant d'esquiver les logiques classiques : l'usage du temps, l'empathie autour de l'âge avancé, des problèmes de santé ou encore leur autochtonie (Gilbert, 2014). La familiarité avec le fonctionnement des attributions de logements repose notamment sur l'ancrage local, la proximité avec le gardien ou les chargés de relogement – des dimensions qui peuvent se renforcer dans les dispositifs participatifs générés par le projet. Si l'autochtonie représente une des tactiques, les dispositifs participatifs jouent dans son renforcement. Plusieurs participants explicitent en partie le maintien de leur implication par la possibilité d'être mieux informés et donc plus vigilants sur leurs conditions de relogement et de déménagement. Pour cette habitante résidant dans le quartier depuis plusieurs décennies, le fait de s'investir de manière assidue, mais aussi au sein de plusieurs dispositifs participatifs, lui permet d'acquérir des connaissances précises et des techniques pour négocier ses conditions de relogement :

« Après, c'est celui qui va bien se défendre, d'où ma participation à toutes les réunions pour que j'aie beaucoup d'éléments pour me défendre. [...] Au moins vous avez du répondant, vous pouvez... comparer, faire le comparatif entre ce qui a été dit et ce qui va être fait [...] comme ça voilà, après quand vous échangez avec un élu ou quoi, vous lui dites : "Il a été dit ça, ça, ça", "Ne viens pas me dire ça, ça, ça", voilà. »

Cet exemple de rétribution résidentielle, spécifique au contexte d'un projet de renouvellement urbain, témoigne bien de ce que des bénéfices peuvent être attendus et obtenus grâce à l'implication dans un processus participatif. Ces bénéfices peuvent être d'ordre symbolique, sous forme d'une reconnaissance (Gauthier, 2019), mais sont aussi repérables dans les rencontres et l'élargissement du cercle social rendu possible par la démarche engagée. Cette pratique stratégique des dispositifs participatifs fonctionne donc autant sur les potentielles rétributions qu'ils peuvent apporter que sur le réinvestissement que les participants en font dans leur parcours.

► Interactions et dispositions sociales : les conditions de la montée en expertise

Ces processus d'apprentissage et leurs effets ne sont évidemment pas détachés de tous rapports de force ou de toutes contraintes sociales. Si ces effets de contexte existent et peuvent avoir une incidence positive pour les habitants impliqués, c'est à certaines conditions. De ce point de vue, leur portée est parfois à nuancer. Nous proposons de souligner deux conditions sociales qui nous paraissent déterminantes pour rendre efficiente une montée en expertise et pour engendrer des bénéfices.

La force des interactions

Pour que les savoirs mobilisés par les habitants puissent jouer un rôle dans l'élaboration du projet, encore faut-il qu'ils soient considérés comme utiles ou ne perturbant pas les objectifs des décideurs et des concepteurs. Autrement dit, il ne suffit pas que les habitants développent des expertises pour être reconnus comme experts. Bien au contraire, ils restent souvent appréhendés comme des profanes, dans un jeu d'acteurs au sein duquel chacun tente de fonder – ou de conserver – sa légitimité à influencer le

projet. Pour reprendre les cadres analytiques de Pierre Bourdieu (1981), les stratégies de subversion des habitants pour se faire une place dans le système d'acteurs du projet par l'acquisition d'apprentissages sont contrées par des stratégies de conservation des savoirs et des positions des acteurs politiques et professionnels. Les enjeux d'apprentissage sont donc grandement liés à la possibilité d'être reconnus en tant que partenaires ayant une capacité d'élaboration et un pouvoir de décision dans le processus de projet urbain. Or, même dans les cas où l'implication des habitants tend vers une coproduction, comme dans certains projets d'écoquartiers (Zetlaoui-Léger, 2013), les maîtres d'ouvrage ne vont pas jusqu'à reconnaître aux habitants le statut de parties prenantes avec lesquelles ils n'auraient pas seulement à concerter, mais à négocier. Au contraire, les démarches étudiées démontrent la prégnance de codes professionnels et culturels mettant en avant le pouvoir ultime des élus dans la décision et des professionnels dans la conception (Gardesse, 2013).

Dans ce cadre, si la montée en expertise a bien lieu, sa portée sur la prise en compte des habitants dans les projets urbains reste limitée ou peu reconnue. Dans le projet de Miramas, des habitants ont réussi à faire valoir leur expertise habitante et à négocier l'arbitrage de certains objets importants : l'aménagement d'un espace public central, la diminution d'un petit nombre de démolitions de logements et le maintien d'un équipement public dans le quartier. Dans les entretiens, ces résultats sont toutefois rarement perçus par les habitants comme émanant de leur implication, alors que la prise en compte de leurs apports est exprimée par une partie des professionnels et des élus et qu'elle est effectivement perceptible dans les évolutions du projet. L'aménagement d'un espace public central a, par exemple, intégré la volonté exprimée par les habitants de l'animer par la présence d'un équipement public dont la démolition avait d'abord été envisagée. La promotion de dimensions restreintes et la réduction des espaces vides, notamment grâce à un haut niveau de végétalisation, sont aussi des exigences formulées dans le dispositif participatif et qui ont été intégrées par les techniciens et les élus dans la programmation finale. Mais cela ne transparait de manière explicite ni dans les discours publics des acteurs institutionnels, ni dans les documents techniques, ni dans les supports de communication du projet. Ce manque de traçabilité des apports des habitants limite leur reconnaissance en tant qu'acteurs des projets.

Dans le même temps, les interactions entre habitants et acteurs traditionnels du projet urbain, parfois très conflictuelles, sont aussi précisément ce qui peut conduire au développement de nouveaux savoirs. En effet, elles permettent aux habitants de se confronter à des référentiels parfois inconnus, d'être contraints à changer de registre argumentatif pour convaincre les politiques et les professionnels ou d'affirmer leurs expertises face à un manque de considération. Ainsi, dans plusieurs projets étudiés, les représentations qu'ont les acteurs politiques et professionnels des acteurs de la société civile tendent à limiter la reconnaissance des contributions des habitants. Lorsque ces derniers expriment des problématiques d'usages, ils sont appréhendés comme conservateurs, attachés à leurs habitudes, à ce qu'ils connaissent, et accusés de postures « Nimby »⁶. Dans de tels contextes, des habitants ont pu chercher à mobiliser des savoirs sur le projet urbain précisément parce que leurs savoirs habitants

6. Nimby est l'acronyme de l'expression anglaise *not in my backyard*, qui signifie littéralement « pas dans mon arrière-cour ».

étaient jugés trop particularistes et rétifs aux innovations. Ainsi, lors d'un groupe de travail sur le projet de jardin des Halles en mai 2008, un élu déclarait aux représentants associatifs, qui, sur la base des usages existants, montraient un large attachement à l'ancienne place René-Cassin jouxtant l'église Saint-Eustache et s'opposaient aux propositions des maîtres d'œuvre, qu'il fallait « *sortir du climat passionnel* » : « *Je vous propose d'être dans le rationnel, pas dans l'émotionnel.* » Face à ces discours, les habitants vont produire de nouveaux types d'argumentaires, en s'appuyant cette fois sur des dimensions plus techniques et spécifiques du projet, comme la faisabilité de la conservation de la place ou encore l'intérêt urbanistique de garder un dégagement sur l'église (Gardesse, 2011). Dans les projets d'écoquartiers étudiés, c'est aussi pour bâtir ces nouveaux registres d'intervention que des habitants, conscients du fait que leur statut ne leur confère pas de légitimité aux yeux des acteurs politiques et professionnels, ont eu fréquemment recours à des experts officiels pour défendre leur point de vue et construire une contre-expertise.

Les interactions avec des acteurs institutionnels du projet urbain peuvent également conduire à des apprentissages en dehors de toute relation conflictuelle. Ainsi à Miramas, un des professionnels du service rénovation urbaine de la commune évoque les évolutions dans les interventions du groupe d'habitants-référents de la façon suivante :

« Le vocabulaire qui est utilisé, c'est un vocabulaire technique. Tu reviens un an auparavant, avant ça, ils savent pas de quoi ils parlent [...]. Un an après, ils sont capables. Ils savaient dire ce qu'était de la réhabilitation et ce que c'était que de la résidentialisation. Ils savent ce que c'était des espaces publics. Ils savent les qualifier. Ils savent ce que c'est, de la voirie [...], parce qu'en fait, nous on utilise des termes, on croit que tout le monde les connaît. »

Enfin, les processus d'apprentissage peuvent résulter d'autres formes de socialisation, comme celles générées par la coprésence de différents profils d'habitants au sein des dispositifs. Dans les projets d'écoquartiers, notamment, ont été placés en situation d'échanges, d'une part, des habitants riverains et des associations de quartier – très peu spécialisés sur les dimensions liées au développement durable –, et, d'autre part, des habitants et des associations au contraire tout à fait experts de ces thématiques et développant une approche urbaine et environnementale à une plus grande échelle. Au travers des interactions que la participation génère, ces différents habitants sont confrontés à de nouveaux enjeux et à d'autres échelles de réflexion, qu'ils n'avaient pas forcément appréhendés avant leur entrée dans le processus participatif. En l'occurrence, les interactions entre habitants ont donné lieu à des phénomènes d'acculturation aux questions environnementales et durables. S'opère alors une forme d'hybridation entre des savoirs, des intérêts généraux, et ceux plus ancrés dans des préoccupations contextuelles et locales, selon une logique de transaction sociale (Rémy *et al.*, 1978). Au-delà, c'est bien tout le processus et le contenu même du projet d'écoquartier qui s'enrichit de ces interactions. Celles-ci s'avèrent être des moyens d'éviter les phénomènes Nimby, mais aussi les positionnements généralistes éventuellement déconnectés de la singularité des contextes. À Strasbourg par exemple, dans un projet d'écoquartier, les débats autour de la place de la voiture en ont été l'illustration. Alors que la réduction des places de parking semblait une évidence, sur le plan écologique, aux habitants les plus militants, la confrontation avec les nécessités quotidiennes et quasi vitales d'autres habitants tenus de faire plusieurs kilomètres par jour

pour travailler a permis de parvenir à des compromis⁷. Ces situations d'interactions permettent de fait des socialisations conduisant à des « transferts de savoirs » (Nez, 2010) entre les acteurs impliqués. Ces acquisitions peuvent passer par des modes de « sanctions ou récompenses symboliques » (Talpin, 2006), sous la forme de signes d'encouragement ou au contraire d'ironie de la part des participants les plus politisés vis-à-vis de ceux qui le sont moins initialement.

Le poids des dispositions sociales

Les apprentissages sont donc des processus qui reposent sur des interactions entre individus situés socialement, n'ayant pas les mêmes ressources ni dispositions sociales. Que ce soit par échanges d'arguments, de logiques « essais-échecs » (Seguin, 2016), de constructions collectives de règles, de sociabilités ou de conflits, la constitution d'expertises met au jour des capacités inégales à puiser dans des capitaux préexistants. La possibilité, ensuite, de réinvestir ou d'obtenir des rétributions à partir de ces apprentissages est elle aussi corrélée aux profils sociaux des habitants impliqués. Ainsi, la logique d'apprentissage ne s'applique pas à tout le monde de manière uniforme : les processus de transformation par la participation ne sont pas exempts de phénomènes d'inégalités, comme ont pu encore le montrer différentes enquêtes sur les publics les plus souvent présents ou spontanément mobilisés dans des dispositifs institutionnels de participation (Listerborn, 2007 ; Blondiaux, 2008 ; Ion, 2012 ; Carrel, 2013 ; Raibaud, 2015 ; Petit, 2017 ; Bachir, 2018).

Dans les contextes étudiés, où des différences entre des associations structurées et des participants individuels sont visibles, le poids des dispositions sociales reste également non négligeable. Par exemple, dans les projets d'écoquartiers tout comme dans le projet des Halles à Paris, les habitants participant de façon pérenne et intensive aux dispositifs participatifs sont majoritairement des représentants associatifs, et majoritairement des associations de quartier. La forme associative reste la plus simple pour s'organiser et devenir interlocuteurs dans le processus de projet, et la mieux considérée dans une perspective de reconnaissance et de légitimité institutionnelle, car elle est reconnue juridiquement. Des recherches liées au champ de l'environnement ont démontré la propension des pouvoirs publics à s'adresser de manière privilégiée à des associations dans le cadre de dispositifs participatifs (Rui, Villechaize-Dupont, 2005). Mais cette organisation en association est également révélatrice de la mobilisation de certains profils sociaux, la sociologie de la mobilisation associative ayant déjà montré qu'il s'agit d'un public appartenant aux classes moyennes et moyennes supérieures (Cottin-Marx, 2019).

Dans le cas des Halles, sur les 15 personnes les plus présentes et mobilisées dans l'opération entre 2002 et 2010, 14 appartiennent à une catégorie socioprofessionnelle moyenne supérieure ou supérieure : professions intellectuelles et culturelles supérieures, cadres, ingénieurs – seule une minorité a des métiers proches du champ de l'aménagement. Tous habitent Paris, et la majorité sont des riverains du 1^{er} ou du

7. Ce dépassement de la dichotomie entre local et global rejoint un des enjeux essentiels du développement durable en ce qu'il permet de dépasser la tentation du repli sur soi et de la recherche d'une forte cohésion sociale (Berke, 2002). Par conséquent, si, dans les opérations d'écoquartiers, l'implication de différents types d'associations peut constituer un moyen de mieux questionner et construire le projet, réciproquement, la dimension durable de celui-ci peut stimuler des processus participatifs.

2^e arrondissement. Au-delà de ces caractéristiques sociales propres, il nous semble essentiel de souligner que tous ces acteurs étaient engagés dans une activité qui s'apparente à du militantisme avant leur implication dans le projet, ce qui détermine fortement leurs profils et leur rapport au processus participatif. Ces profils sociologiques leur conféraient une certaine maîtrise des langages politiques, une forme de proximité sociale avec les pouvoirs publics et une capacité de mobilisation et de négociation, autant de ressources précieuses pour se positionner sur la scène de l'action publique urbaine. À Miramas également, les participants les plus actifs et les plus réguliers sont généralement déjà impliqués dans l'espace du quartier, soit par leurs activités bénévoles, soit par leur ancienneté et leur ancrage local. Dans ces différents cas de figure, dans la mesure où le militantisme est souvent davantage un préalable, voire une cause de l'implication plutôt qu'un de ses effets, les évolutions repérées à partir des expériences participatives de ces profils d'habitants relèvent souvent davantage d'une continuité avec leurs activités précédentes que d'une nouveauté ou d'un changement radical. Cette tendance se retrouve dans d'autres expériences de participation, comme le souligne Loïc Blondiaux : l'intérêt pour la politique y constitue « une condition bien plus souvent qu'un effet de l'entrée dans les dispositifs » (Blondiaux, 2008). Dès lors, la fonction de vecteur de changement des dispositifs participatifs pour les habitants est à tempérer.

Dans le groupe habitants-référents de Miramas, sur la dizaine de membres enquêtés, aucune surreprésentation des propriétaires, mais une ancienneté résidentielle est observée. Les profils socioprofessionnels de ce groupe restreint sont assez diversifiés (ouvriers retraités, commerçants, non-actifs), et les personnes impliquées possèdent surtout des ressources locales préalables ou renforcées par la participation (relations de voisinage intenses, parents d'élèves impliqués, commerçants), qu'elles perçoivent néanmoins rarement comme des formes d'engagement ou de militantisme. Mais cette diversité des profils repose en partie sur une vigilance de la part de la maîtrise d'ouvrage et de l'équipe l'accompagnant à l'égard de la mobilisation des habitants et de l'animation des dispositifs. Ainsi, nos analyses portant principalement sur les habitants les plus assidus, et donc sur certains profils sociologiques, il faut bien noter que les processus d'apprentissage, de réinvestissement et de rétribution leur sont propres et ne s'appliquent probablement pas de manière égale à tous et à toutes. Une partie de ces professionnels conscients de ces inégalités s'interrogent et cherchent parfois à déjouer la prédominance de certains profils, mais cela reste rare.

In fine, l'apprentissage peut d'ailleurs être analysé comme un amplificateur des ressources des acteurs : il bénéficie donc plus à ceux qui en ont déjà (Crozier et Friedberg, 1977). Selon Jacques Godbout (1983), il existerait même une duperie dans l'idée de penser que la participation peut redistribuer les pouvoirs, car ceux-ci sont toujours corrélés à l'accès aux classes supérieures. Dans une certaine mesure, l'institutionnalisation de la participation pourrait ainsi contribuer au renforcement des inégalités, mouvement accentué par la création d'une nouvelle classe d'habitants-experts qui pourrait consolider des formes traditionnelles de division du travail politique (Bertheleu, 2012). Des recherches suggèrent ainsi que l'intégration des registres de langage et des normes des acteurs institutionnels du projet urbain par les habitants s'accompagne nécessairement d'un affaiblissement de la parole critique (Nez, 2010). Cette approche amène à considérer les effets de la participation pour les habitants sous un autre angle, celui de la possibilité d'une professionnalisation de certains d'entre eux. Celle-ci amènerait à la

création ou à la pérennisation de formes d'inégalités par des clivages entre ceux qui deviennent de plus en plus aptes à participer et à être politisés et ceux qui ne sont pas impliqués. De fait, certaines recherches pointent que les effets bénéfiques des apprentissages, en matière de réinvestissement ou de potentielles rétributions, s'observent davantage pour les habitants disposant initialement de ressources sociales et politiques importantes. En revanche, pour les populations les plus précaires, les moins politisées initialement, les auteures évoquent une « fragilité des acquis et des engagements » (Seguin, 2016) ou soulignent le caractère « temporaire » du « contre-pouvoir délibératif » construit au sein de dispositifs participatifs (Carrel, 2013).

► Conclusion

L'investissement des habitants dans les dispositifs participatifs étudiés leur a permis de développer des apprentissages comportementaux et cognitifs (Fourniau et Simard, 2007) que nous analysons comme une montée en expertise. En effet, ces dispositifs ont vocation à mobiliser des savoirs permettant aux habitants de tenter de se défaire d'un statut de profane qui leur est souvent conféré par les acteurs institutionnels des projets urbains – politiques et professionnels. Ces apprentissages comprennent à la fois des aspects théoriques, sur l'organisation d'une maîtrise d'ouvrage ou d'une collectivité locale par exemple, et des aspects pratiques, sur la façon de se positionner dans une instance publique ou de se faire entendre par un élu ou un technicien. Il s'agit bien d'apprentissages stratégiques destinés à peser dans l'élaboration du projet. Les dispositifs participatifs, en tant que lieux d'interactions, de discussions et de prises de position, ont ainsi permis aux habitants d'apprendre par quels moyens, avec quels arguments et par quelles actions ils pouvaient influencer sur les processus de décision et de transformation de l'espace. De ce fait, dans les démarches participatives associées aux projets étudiés, leur implication a pu avoir comme effet, si ce n'est de réellement leur permettre de peser sur le contenu du projet, tout du moins de les rendre légitimes à le revendiquer.

Ainsi, si ces montées en expertise peuvent être directement réinvesties dans l'élaboration des projets, elles peuvent aussi donner lieu à des réinvestissements en dehors de ceux-ci, dans d'autres projets ou d'autres sphères. Elles sont également susceptibles d'influencer les trajectoires sociales, militantes, voire résidentielles des habitants si ceux-ci parviennent à obtenir des rétributions de leur investissement. En ce sens, elles contribuent à des formes de capacitation, d'*empowerment* (Carrel, 2006; Bacqué et Biewener, 2013), puisqu'elles correspondent à la fois à des processus de renforcement des compétences, notamment politiques, et à des capacités d'action dans l'espace public.

Néanmoins, ces processus ne sont pas décorrés des rapports de pouvoir. Les possibilités d'apprentissage et de capitalisation reposent sur des dispositions sociales inégalitaires de fait (conditions socio-économiques, mais aussi de genre, d'âge, etc.), tout comme elles dépendent du poids attribué par les acteurs institutionnels aux expertises développées par les habitants. Cette reconnaissance conditionne en partie les hybridations qui peuvent se produire entre les différents savoirs des habitants, des élus et des techniciens. La montée en expertise de certains habitants peut bouleverser les professionnels dans leurs relations aux habitants, dans l'intérêt qu'ils portent à cette implication, mais aussi dans leurs propres pratiques et leurs savoirs. D'une part, les démarches participatives représentent pour eux une expérience dont ils tirent des apprentissages et des bénéfices pour leurs trajectoires professionnelles et politiques.

D'autre part, en positionnant certains habitants comme détenteurs d'une expertise dans l'élaboration des projets urbains, ces démarches les conduisent à réinterroger et à modifier leurs pratiques dans l'activité de coproduction que représentent les projets urbains (Arab, 2004). L'intégration des habitants grâce aux dispositifs participatifs bouleverse, non sans tensions, la répartition des rôles entre élus et techniciens en exigeant, par exemple, une plus grande transparence sur les processus de conception et de décision qui entourent l'élaboration des projets urbains.

► Bibliographie

- Arab N., 2004. L'activité de projet dans l'aménagement urbain : processus d'élaboration et modes de pilotage. Les cas de la ligne B du tramway strasbourgeois et d'Odysseum à Montpellier. Thèse de doctorat en urbanisme, aménagement, École nationale des ponts et chaussées.
- Bachir M., 2018. *Et si les habitants participaient ? Entre participation institutionnelle et initiatives citoyennes dans les quartiers populaires*, Amiens, Licorne.
- Bacqué M.-H., Biewener C., 2013. *L'Empowerment, une pratique émancipatrice*, Paris, La Découverte.
- Bertheleu H., 2012. La démocratie participative au prisme des rapports majoritaires/minoritaires. In Lehu I., Pietrantonio L. (dir.), *Dialogues entre épistémologie féministe et différenciation sociale*, Laval, Éditions Remue-Ménage.
- Berke P.R., 2002. Does sustainable development offer a new direction for planning? Challenges for the Twenty-First Century. *Journal of Planning Literature*, 17 (1), 21-36.
- Blanc M., 2007. Agir sur l'urbain. Gouvernement local et contrôle démocratique. In Bassand M., Joye D., Kaufman V. (eds), *Enjeux de la sociologie urbaine*, Lausanne.
- Blondiaux L., 2008. *Le Nouvel Esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Paris, Le Seuil (coll. La République des idées).
- Bourdieu P., 1981. *Questions de sociologie*, Paris, Éditions de Minuit.
- Callon M., Lascoumes P., Barthe Y., 2001. *Agir dans un monde incertain. Essai de démocratie technique*, Paris, Le Seuil.
- Carrel M., 2006. Politisation et publicisation : les effets fragiles de la délibération en milieu populaire. *Politix*, 3 (75), 33-51.
- Carrel M., 2013. *Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, Lyon, ENS Éditions.
- Cottin-Marx S., 2019. *Sociologie du monde associatif*, Paris, La Découverte (coll. Repères 722).
- Crozier M., Friedberg E., 1977. *L'Acteur et le Système*, Paris, Le Seuil.
- Fourniau J.-M., 2010. Des questionnements sur les effets de la participation du public à la modélisation de sa portée. *Portée de la concertation, carnet de recherche Hypothèses*. <https://concertation.hypotheses.org/8>
- Fourniau J.-M., Simard L., 2007. Ce que débattre nous apprend. Éléments pour une évaluation des apprentissages liés au débat public. In Blatrix C., Blondiaux L., Fourniau J.-M., Hériard-Dubreuil B., Lefebvre R., Revel M. (dir.), *Le Débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte, 318-331.
- Fritsch P., 1985. Situations d'expertise et « expert-système ». In *Cresal, Situations d'expertise et socialisation des savoirs*, Actes de la table ronde des 14 et 15 mars 1985, Saint-Étienne.
- Gardesse C., 2011. La concertation citoyenne dans le projet de réaménagement du quartier des Halles de Paris (2002-2010). Les formes de la démocratisation de l'action publique en urbanisme et ses obstacles. Thèse de doctorat en urbanisme, aménagement et politiques urbaines, université Paris-Est Créteil, Lab'Urba.
- Gardesse C., 2013. Les acteurs en charge des projets urbains et la participation des habitants : entre prégnance et évolutions des pratiques et des codes culturels. In Biau V., Fenker M., Macaire E., « Les métiers de l'architecture et de l'urbanisme à l'épreuve de l'implication des habitants et des usagers », *Cahiers Ramau*, 6, Paris, Éditions de la Villette.

- Gauthier Y., 2019. « Devenir quelqu'un ». (Re)valorisation de l'identité sociale par les bénéfices symboliques de l'engagement participatif. *Participations*, 24, 111-137.
- Gaxie D., 1977. Économie des partis et rétributions du militantisme. *Revue française de science politique*, (1), 123-154.
- Gilbert P., 2014. Les classes populaires à l'épreuve de la rénovation urbaine : transformations spatiales et changement social dans une cité HLM. Thèse de doctorat en sociologie et anthropologie, université Lyon-2.
- Godbout J., 1983. *La Participation contre la démocratie*, Montréal, Éditions coopératives Albert Saint-Martin.
- Goirand C., 2013. Participation institutionnalisée et action collective contestataire. *Revue internationale de politique comparée*, 20 (4), 7-28.
- Ion J., 2012. *S'engager dans une société d'individus*, Paris, Armand Colin.
- Listerborn C., 2007. Who speaks? And who listens? The relationship between planners and women's participation in local planning in a multi-cultural urban environment. *GeoJournal*, 70 (1), 61-74.
- Lolive J., 2010. Mobilisation environnementales. In Coutard O., Lévy J.-P., *Écologies urbaines*, Economica.
- Mazeaud A., Nonjon M., 2018. *Le Marché de la démocratie participative*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du croquant.
- Morland A., 2018. Observer et mesurer les effets d'une expérience de « co-construction ». Enquête autour d'un projet de renouvellement urbain d'une ville moyenne. *Actes des 5^{es} Journées doctorales du GIS Démocratie & Participation*, Tours.
- Nez H., 2010. Les savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif. Regards croisés sur les expériences de Paris et Cordoue. Thèse de doctorat en sociologie, université Paris-VIII.
- Nez H., 2015. *Urbanisme : la parole citoyenne*, Lormont, Le Bord de l'eau.
- Petit G., 2017. Pouvoir et vouloir participer en démocratie. Sociologie de l'engagement participatif : la production et la réception des offres institutionnelles de participation à l'échelle municipale. Thèse de doctorat en science politique, Paris-I Panthéon-Sorbonne.
- Raibaud Y., 2015. La participation des citoyens au projet urbain : une affaire d'hommes! In Paoletti M., Rui S., « La démocratie participative a-t-elle un sexe? », *Participations*, 12 (2), 57-81.
- Rémy J., Voye L., Servais E., 1978. *Produire ou reproduire? Une sociologie de la vie quotidienne*, Bruxelles, Éditions Vie ouvrière.
- Rui S., Villechaise-Dupont A., 2005. Les associations face à la participation institutionnalisée. Les ressorts d'une adhésion distanciée. *Espaces et sociétés*, 123, 21-36.
- Seguin L., 2016. Les apprentissages de la participation, regards croisés sur un dispositif institué et une mobilisation contestataire. Thèse de doctorat en aménagement de l'espace et urbanisme, université François-Rabelais, Tours.
- Sintomer Y., 2008. Du savoir d'usage au métier de citoyen? *Raisons politiques*, (31), 115-134.
- Talpin J., 2006. Jouer les bons citoyens. Les effets contrastés de l'engagement au sein de dispositifs participatifs. *Politix*, 3 (75), 13-31.
- Talpin J., 2011. *Schools of Democracy. How Ordinary Citizens (Sometimes) Become Competent in Participatory Budgeting Institutions*, Colchester, ECPR Press.
- Zetlaoui-Léger J. (dir.), 2013. La concertation citoyenne dans les projets d'écoquartiers en France : évaluation constructive et mise en perspective européenne, programme Concertation décision environnement (CDE), Lab'Urba-LET, ministère de l'Écologie et du Développement durable.

Chapitre 11

L'habitat participatif : reconfiguration du jeu d'acteurs et capacités d'agir

ANNE D'ORAZIO

L'expérience inédite, en France, d'un confinement sanitaire généralisé à partir du printemps 2020 a révélé plus encore l'existence des tensions sur le logement et mis à l'épreuve les conditions de l'habitat. Plus qu'à l'habitude, les carences en matière de qualité des espaces du logement ont rendu difficiles, pour les populations urbaines, les dispositions du chez soi.

Au-delà de la pénurie du nombre de logements disponibles, c'est bien aux conditions de production tant en termes quantitatif que qualitatif que s'adressent les critiques. Nombre d'analystes rappellent que les tensions sur les marchés du logement ne sont pas nouvelles (Driant et Madec, 2018) et que les conditions de production du neuf, en accession à la propriété comme en locatif privé ou social, relèvent d'un mécanisme de financiarisation qui laisse peu de place à une réflexion sur la qualité des usages et sur les conditions d'appropriation de l'espace domestique (Néagu, 2021). Dans ce contexte, et face aux mécanismes de la production conventionnelle, certains acteurs de la société civile ont cherché à faire émerger des réponses alternatives fondées sur une meilleure prise en compte de la demande habitante (Bresson et Tummers, 2014). Parmi ceux-là, les acteurs de l'« habitat participatif » occupent en France une place singulière, s'invitant dans le débat public, militant pour la reconnaissance en droit et promouvant la diffusion de leur référentiel dans les politiques locales de l'habitat (D'Orazio, 2017).

Ces démarches, dans leurs dimensions contemporaines, émergent au tournant des années 2000, et sont principalement initiées par des dynamiques citoyennes et associatives héritières d'un mouvement d'innovation et d'expérimentation constitué autour de l'habitat groupé autogéré (le MHGA)¹, qui a eu cours lors des décennies 1970-1980 (Bacqué et Vermeersch, 2007). Ces initiatives pionnières portées par des collectifs d'habitants revendiquaient, à l'époque, des formes d'autogestion du quotidien et de maîtrise du cadre de vie (Bonnin *et al.*, 1982) à partir d'une critique de la massification

1. Association fondée en 1977, le Mouvement des habitats groupés autogérés regroupe une centaine d'habitats groupés autogérés. Son militantisme est actif jusqu'en 1985, date à laquelle il se met en sommeil. En 2008, renaissant, il participe à structurer le mouvement de l'habitat participatif sous le vocable d'« Éco Habitat Groupé ».

du parc social de l'après-guerre et de l'individualisme du petit pavillonnaire produit dès la fin des années 1960. Quant aux initiatives contemporaines de l'habitat participatif, portées par une nouvelle génération de militants, elles se développent, depuis le début des années 2000, dans un contexte de renégociation des politiques sociales du logement, de transformation des formes d'engagements et de tensions dans l'occupation de l'espace urbain, où critique sociale et impératif écologique s'imbriquent. Les groupes d'habitants engagés dans ces démarches cherchent à initier de nouveaux rapports de voisinage, de nouvelles formes de solidarités et de nouveaux rapports à la propriété par une certaine forme de réinvention du quotidien. L'ambition couramment affichée de ces groupes est de se fédérer autour d'un projet collectif de production d'habitat, où responsabilité collective et responsabilité individuelle s'entremêlent au bénéfice d'une qualité de vie sociale de proximité (Beurthey et Costes, 2018). Bon nombre de ces collectifs d'habitants ont participé, dès le début des années 2000, à la constitution de mouvements militants qui agissent comme de véritables « entreprises de mobilisations » (Fillieule *et al.*, 2009). Ils participent avec d'autres à faire émerger des voies alternatives et portent un discours sur la nécessité de créer « un laboratoire d'idées pour changer la vie au quotidien [...] en montrant qu'on peut produire et consommer autrement [...] en sortant d'une logique marchande » (Agrikoliansky *et al.*, 2005). C'est au cœur de ces pratiques, héritières d'un « nouvel esprit solidaire » (Frère, 2009) et d'un « principe de réciprocité » (Laville, 2001), que l'idée d'un « habiter autrement » se forge. La structuration de cette dynamique se fait à partir d'un ensemble d'associations, souvent locales, principalement issues de la mouvance de l'économie sociale et solidaire et/ou des réflexions sur l'écoconception et l'urbanisme durable, qui questionnent l'injonction du « Tous propriétaires ! » et remettent en cause son traitement individuel et ses effets sur l'étalement urbain, dans un contexte où le foncier est une denrée rare et chère et où l'impératif écologique nécessite de limiter l'artificialisation des sols.

Notre analyse se construit à partir d'une série d'enquêtes que nous avons menées, entre 2008 et 2015, sur les dynamiques de l'habitat participatif en France². Nos travaux se sont intéressés d'une part à la structuration du milieu associatif de l'habitat participatif français qui émerge au tournant du XXI^e siècle, et d'autre part à une série d'initiatives habitantes réalisées tant par la première vague pionnière du MHGA (1970-1980) que par la nouvelle génération « habitat participatif » des années 2000. Qu'elles soient impulsées par des organisations militantes ou accompagnées ou promues par des collectivités locales ou des bailleurs sociaux, ces initiatives contemporaines partagent l'idée commune de la nécessité d'une place nouvelle des habitants dans la chaîne de fabrication du logement. Dès lors, nous cherchons à comprendre ce qui se reconfigure dans ce système de production trop souvent perçu comme fermé et opaque ; à quelle réorganisation du jeu d'acteurs assiste-t-on ? Comment la reconnaissance des habitants en qualité de maîtres d'usage diversifie-t-elle les positions conventionnelles des maîtrises d'ouvrage et des maîtrises d'œuvre ?

En faisant l'hypothèse que l'on assiste là à un élargissement du jeu d'acteurs, comment se construisent de nouvelles pratiques, de nouveaux dialogues entre des positions expertes et d'autres plus profanes ? Quels sont les ajustements et arrangements qui s'opèrent en situation ?

2. Ces enquêtes ont principalement été réalisées dans le cadre d'une thèse sous la direction de M.-H. Bacqué (2017, université Paris-Nanterre).

Ainsi, à partir d'une analyse de la fabrique des opérations d'habitat participatif, nous cherchons à montrer comment s'effectue une forme d'ouverture de la boîte noire du processus de production du logement urbain, quels sont les savoirs et les compétences mis en œuvre, comment se font les transferts entre différentes parties prenantes, et comment se diffusent les pratiques et se recomposent les expertises. Cette réflexion suit les évolutions du mouvement de l'habitat participatif depuis les premières mobilisations militantes du début des années 2000 jusqu'à la mobilisation officielle du monde HLM en 2015. Cette perspective diachronique nous permet de rendre compte de l'évolution des positionnements dans le jeu d'acteurs et des déclinaisons plurielles de cette fabrique de l'habitat participatif.

► Ouvrir la boîte noire de la fabrique du logement : l'opportunité de l'habitat participatif

Les premières initiatives militantes³ qui se structurent au début des années 2000 partagent une même critique du « produit » logement que propose le marché résidentiel au tournant du siècle. Face à l'augmentation continue des prix des valeurs immobilières à cette période, l'accès au logement, et plus spécifiquement à la propriété, constitue un facteur central dans le creusement des inégalités entre ceux qui possèdent déjà leur logement et ceux qui, tels des *outsiders*, peinent à accéder à la propriété et se retrouvent contraints et bloqués dans leur parcours résidentiel (Driant et Madec, 2018). C'est dans ce contexte extrêmement tendu que des réflexions émergent sur un autre rapport à la propriété et à la production du logement. Certains cherchent à soustraire le logement des marchés spéculatifs en l'inscrivant dans des approches coopératives de propriété collective⁴, d'autres s'inspirent des pratiques d'autopromotion des *Baugruppen* allemands⁵, qui font du collectif d'habitants le support d'une maîtrise d'ouvrage renouvelée. Malgré la variété des référentiels et des approches, ces démarches se construisent sur une idée commune de l'impérieuse nécessité de dépasser le modèle dominant de l'accession à la propriété résidentielle qu'offrent habituellement les promoteurs immobiliers par la mobilisation du procédé de la vente en état futur d'achèvement (VEFA), couramment dénommé « vente sur plan ». Il s'agit, pour ces tenants d'une production alternative de l'habitat, de dénoncer le caractère normatif de la production et ses effets de produits, qui rendent pratiquement impossible l'adaptation à l'évolution des besoins des ménages. Par ailleurs, ils s'insurgent contre la « boîte noire » du montage financier de ces opérations, dont les promoteurs gardent en secret bilans et marges financières. Dans ce contexte, le logement apparaît comme un bien marchand pris dans un système spéculatif d'un rapport offre/demande pervers où les acheteurs subissent un marché contraint qui leur apparaît sans possible maîtrise. C'est donc pour rompre cette chaîne de production opaque que ces habitants-militants proposent en guise d'alternative le développement d'une approche

3. En 2010, elles se regroupent sous le terme générique d'« habitat participatif » (D'Orazio, 2017).

4. En France, c'est principalement l'association Habicoop qui importe les références internationales en matière de coopératives d'habitants (la Codha à Genève et les coopératives québécoises).

5. Le dispositif des *Baugruppen* (littéralement « groupe de constructeurs ») s'est largement développé dans la commune de Tübingen en Allemagne à la fin du xx^e siècle. L'importation de ce « modèle » se fait *via* des urbanistes strasbourgeois et professionnels de la Société d'aménagement et d'équipement de la région de Strasbourg (SERS).

de l'habitat favorisant la qualité des relations sociales tout autant que celle des lieux de vie. Cette approche s'inspire des démarches de consommation responsable qui, à l'instar des circuits courts alimentaires, cherchent à créer un nouveau dialogue entre habitants, usagers et producteurs. Il s'agit dès lors de dépasser une production standardisée du logement qui semble normaliser les modes de vie et qui peine à laisser place à l'expression des attentes habitantes en matière d'usage du « chez soi » tout autant qu'en matière de collectif résidentiel.

Ces démarches prônent une nouvelle prise en compte des espaces privatifs du logement et des espaces collectifs de l'immeuble entendu au sens large, incluant des espaces communs en gestion collective (atelier de bricolage, buanderie, chambre de passage, jardin partagé, etc.). Loin d'une vision restrictive des parties communes de copropriété, il s'agit ici de poser les conditions de production et de gestion d'espaces partagés envisagés comme de véritables ressources d'un chez soi augmenté. Pour ce faire, de nouvelles références sont mobilisées par les collectifs d'habitants (béguinage, cohabitat, *Baugruppen*, coopératives d'habitants, etc.), largement empruntées aux pratiques transnationales et particulièrement aux écoquartiers nord-européens qui s'imposent comme de véritables modèles de l'urbanisme durable. Au-delà de ce que ces *best practices* offrent en matière de nouvelles approches spatiales de l'immeuble, entre parties privatives du logement et parties collectives au bénéfice de la communauté résidentielle, c'est bien l'ensemble de la chaîne de production et de la chaîne de décision qui est mis en débat. Il s'agit pour ces acteurs de « modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations » (Bouchard, 2011) ; les porteurs de ces démarches revendiquent inscrire leurs approches sous l'angle de l'innovation sociale. C'est à ce titre qu'ils interpellent les acteurs locaux et les politiques publiques en vue d'une transformation des pratiques tant dans les rapports de production et de consommation que dans les modes de gouvernances territoriales, de dialogues et de décision entre société civile, personnels politiques et acteurs socioprofessionnels de la fabrique urbaine.

Cette inscription à l'agenda des décideurs urbains est énoncée clairement dès novembre 2010 à l'occasion des *Journées européennes des éco-quartiers* qui accueillent les rencontres nationales de l'habitat participatif à Strasbourg.

« L'habitat participatif est à l'image de ce partenariat vertueux : il demande que des citoyens et des collectivités se rassemblent autour d'objectifs communs pour créer une ville nouvelle, empreinte de solidarité sociale et de réponses concrètes aux défis environnementaux. L'un ne peut pas agir sans l'autre » (Bruno Parasote, président de l'association Eco-Logis Strasbourg, 19 novembre 2010).

Pour les élus locaux présents lors de cet échange fondateur⁶, ces initiatives habitantes contribuent au renouvellement de la fabrique de la ville et participent des politiques locales (Devaux, 2016) au titre de « l'habitat durable » et des « aménagements urbains innovants », comme le rappelle alors Roland Ries, sénateur-maire de Strasbourg.

6. À Strasbourg en novembre 2010, les premières *Rencontres nationales de l'habitat participatif* sont organisées conjointement par l'association Eco-Logis Strasbourg et la Communauté urbaine de Strasbourg. À cette occasion se constitue un réseau d'élus locaux. Cette initiative prend la dénomination de Réseau national des collectivités locales pour l'habitat participatif (RNCHP). À sa fondation, il regroupe les villes de Strasbourg, Montreuil-sous-Bois, Lille, Toulouse, Rennes et Grenoble. En 2021, une cinquantaine de collectivités locales en sont membres.

«L'autopromotion, c'est en effet un peu se réapproprier la construction de son logement et donner forme à de nouveaux modes de vivre ensemble dans la ville [...]. Je souhaite que cet ensemble puisse désormais essaimer et être porteur d'un nouvel esprit d'urbanité qui sait intégrer écologie et humanité, en relevant les défis du présent tout en préservant les ressources pour nos générations futures» (Strasbourg, 19 novembre 2010).

La feuille de route est donc tracée, et l'habitat participatif apparaît dès lors comme une composante d'une action publique urbaine qui doit s'ouvrir et apprendre à dialoguer avec les habitants. Les cadres de la participation et de la coopération deviennent dès lors un enjeu commun.

L'ambition est élevée, et les attentes sont fortes tant du côté des collectifs d'habitants mobilisés que du côté des élus locaux. Ces opérations doivent permettre de rendre tangible la responsabilité sociale et environnementale des producteurs de la ville par le renouvellement des cadres de production du logement, d'une part en prenant en compte, dans la programmation, la demande habitante en matière d'usage, et d'autre part en intégrant les objectifs écologiques dans la construction.

Il y a là, sans nul doute, une volonté d'exemplarité et de démonstration qui positionne ces premières initiatives en véritables laboratoires de la ville durable dont l'exigence transformatrice impose aux acteurs conventionnels et alternatifs de s'atteler à l'ouverture de la boîte noire de cette fabrique.

À la suite des rencontres de Strasbourg, une dynamique d'adossement réciproque se met en œuvre entre réseaux militants et élus locaux engagés dès 2010 dans la diffusion de l'habitat participatif. Cette collusion singulière entre militants et institutions se fait par une politique de la « main tendue » des collectivités locales, et particulièrement par le truchement des élus écologistes, arrivés en force dans les exécutifs municipaux dès 2008. Ces élus offrent ainsi aux militants de l'habitat participatif l'opportunité d'une alliance visant à démontrer leur capacité à faire autrement (Carriou et D'Orazio, 2015). La mobilisation des élus locaux et des techniciens territoriaux s'exprime très directement dans la stratégie d'interpellation des plus hautes sphères de l'État, et particulièrement auprès de Cécile Duflot, alors ministre du Logement. Cette stratégie de la courte échelle entre associations et élus devient payante puisqu'elle ouvre les portes d'une réforme législative. L'habitat participatif fait ainsi, au printemps 2013, son entrée dans le projet de loi dite « ALUR » (Accès au logement et un urbanisme rénové) au titre de son volet « innovation », voulu alors par la ministre de manière à « faciliter l'émergence de modèles d'habitat collectif innovant, alternatif, durable et économe pour faciliter l'accès au logement »⁷.

L'article 47 de la loi ALUR du 24 mars 2014 consacre la création de sociétés d'habitat participatif par deux statuts, celui de « société de coopérative d'habitant » et celui de « société d'autopromotion » : « L'habitat participatif est une démarche citoyenne qui permet à des personnes physiques de s'associer, le cas échéant avec des personnes morales, afin de participer à la définition et à la conception de leurs logements et des espaces destinés à un usage commun, de construire ou d'acquérir un ou plusieurs immeubles destinés à leur habitation et, le cas échéant, d'assurer la gestion ultérieure des immeubles construits ou acquis. En partenariat avec les différents acteurs agissant en faveur de l'amélioration et de la réhabilitation du parc de logements existant public

7. Arguments de présentation du projet de loi ALUR, <http://www.loi-alur.fr/habitat-participatif/>.

ou privé et dans le respect des politiques menées aux niveaux national et local, l'habitat participatif favorise la construction et la mise à disposition de logements, ainsi que la mise en valeur d'espaces collectifs dans une logique de partage et de solidarité entre habitants » (extrait de l'article L. 200-1 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, ALUR).

Cette reconnaissance en droit légitime une reconfiguration du jeu d'acteurs et reconnaît aux habitants ainsi organisés une capacité à agir. Elle favorise aussi sa diffusion auprès des opérateurs conventionnels en charge de la production du logement, que ce soient les organismes sociaux de l'habitat ou les promoteurs immobiliers.

►► Quand les habitants se font promoteurs

Au-delà des discours, c'est dans l'épreuve du montage des projets que ces habitants-militants de la première heure s'exercent à l'ouverture de cette boîte noire. Très souvent issus des milieux associatifs de l'économie sociale et solidaire et dans une moindre mesure de ceux de l'urbanisme et de l'architecture, ils découvrent ou mesurent les particularités et la complexité des opérations immobilières portées traditionnellement par la figure du promoteur. Ce dernier leur apparaît comme un intermédiaire qui participe au renchérissement du coût des opérations. L'idée se diffuse, de prime abord, que l'habitat participatif doit se faire en autopromotion, c'est-à-dire dans un cadre où le collectif d'habitants assume le rôle de maître d'ouvrage et se livre à lui-même le bâtiment qu'il aura programmé et fait construire. Ainsi, il s'organise pour assumer l'ensemble des tâches dévolues aux professionnels de l'immobilier : prospection foncière, définition du programme, réalisation d'étude capacitaire, analyse du règlement urbain, consultation des maîtrises d'œuvre, montage financier de l'opération, établissement des cadres juridiques de la propriété, consultation des entreprises et passation des marchés de travaux, réception des ouvrages et livraison des logements à chacun des ménages membres du collectif, etc. Cela tout en poursuivant la dynamique collective du projet résidentiel et en organisant les cadres et les conventions d'un vivre ensemble où chacun dispose d'un logement privatif tout en s'engageant dans une gestion partagée des espaces en commun. Ces néo-maîtres d'ouvrage apprennent alors à faire tourner des bilans d'opération.

En portant notre analyse sur la situation spécifique de ces opérations en autopromotion, il s'agit, d'une part, de restituer l'esprit de ces premières mobilisations, au début des années 2000, qui font le pari d'une production alternative du logement et de son cadre de vie et, d'autre part, d'analyser les épreuves que doivent franchir les porteurs de ces projets. En effet, ces opérations en autopromotion se caractérisent par le fait que le collectif d'habitants assure directement une double position de maître d'ouvrage et de maître d'usage. En se livrant à soi-même l'immeuble qu'il projette, il fait d'une certaine manière l'économie du promoteur immobilier et se trouve en situation d'assumer une série de responsabilités.

Relever ce défi passe par la construction d'une légitimité qui porte tout autant sur la capacité à générer une dynamique collective empreinte d'une ambition sociale et politique fondée sur la participation et la coopération que sur la capacité technique à piloter une opération immobilière avec son lot de complexité, d'incertitude et de risque.

Cette double posture nécessite d'analyser les compétences que doivent convoquer ces collectifs d'habitants, de comprendre les épreuves qu'ils surmontent et les légitimités qu'ils construisent et qu'on leur reconnaît.

Le recours à la sociologie pragmatique, et particulièrement l'approche par « cité par projets » (Boltanski et Chiapello, 1999), nous permet d'analyser les dynamiques de justifications et les jugements auxquels les porteurs de projet sont confrontés. Le caractère éminemment complexe de ces opérations constitue le principal défi auquel les habitants vont devoir faire face. Ils tentent ainsi, à leur manière, de rompre l'asymétrie entre les mondes classiquement perçus comme « sachants », incarnés par le technicien et le politique, et le monde de l'habitant-usager, sur lequel pèse l'idée d'une forme d'incompétence « dès lors que la sphère de leurs intérêts immédiats est dépassée » (Nez et Sintomer, 2013). Ce jugement *a priori* invite ces collectifs d'habitants à franchir la frontière de ces mondes et à tenter d'instaurer d'autres pratiques, d'autres cadres d'action, de nouvelles « manières de faire » (Kaufmann, 1992), afin de devenir crédibles et d'obtenir la confiance des décideurs politiques et institutionnels (élus locaux, banquiers, assureurs, etc.) ; dès lors, « les frontières traditionnelles entre savoirs experts et savoirs profanes » (Deboulet et Nez, 2013) sont plus floues, plus brouillées.

Ce déplacement du curseur nécessite le développement d'une nouvelle stratégie habitante fondée sur l'acquisition de savoirs et le développement de compétences propres. Elle permet un renversement du jugement *a priori* négatif vers un « jugement de compétence » positif qui assure reconnaissance sociale et légitimation de l'action par les décideurs politiques et institutionnels ; ces derniers agissent alors comme des tiers évaluateurs (Bertaux, 2009).

Dans cette vision initiale de l'autopromotion, les savoirs mobilisés par les collectifs d'habitants sont principalement puisés dans le stock dont ils sont dotés (savoirs d'usage, savoirs professionnels, savoirs militants ; Nez et Sintomer, 2013). Ces ressources leur permettent d'agir en situation, en développant des « manières de faire » conformes aux procédures des institutions évaluatrices (la mairie pour le permis de construire, le banquier pour le plan de financement, l'assureur pour les garanties d'achèvement, etc.). Cette mise en conformité doit assurer au collectif d'habitants la capacité d'être « pris au sérieux » par la puissance publique et les décideurs et d'être reconnu comme un acteur compétent et légitime. Pour ce faire, le collectif d'habitants doit développer une série de tactiques afin de faire la démonstration de la faisabilité de l'opération qu'il porte, imitant et reproduisant dans une certaine mesure les pratiques professionnelles des promoteurs immobiliers.

Nous touchons là à un des paradoxes de ces initiatives. Alors que la vulgate de l'habitat participatif prétend répondre « aux besoins et aux désirs des citoyens qui s'engagent pour de nouvelles approches de l'habitat », l'analyse du terrain nous montre comment ces collectifs se retrouvent dans l'obligation de se conformer aux pratiques classiques et aux routines en usage chez les promoteurs et les monteurs d'opérations immobilières. Pour autant, ces démarches ont l'ambition de relever plusieurs défis simultanément. Tout d'abord, il s'agit de répondre à une exigence sociale et politique (participation des habitants, renouvellement des formes de la coopération, questionnement sur les formes de la propriété et sur la valeur d'usage du logement, etc.) qui se traduit dans une programmation spatiale ambitieuse. Puis, il s'agit de répondre à une exigence technique de construire et de livrer des immeubles performants selon une triple perspective :

– du point de vue de l'inscription urbaine, avec un travail sur l'optimisation et l'usage du foncier et un travail sur la relation entre l'échelle de l'immeuble et celle du quartier ;

- du point de vue de la dimension environnementale, par la volonté de produire des bâtiments à basse consommation énergétique, de travailler sur l’impact carbone des constructions;
- du point de vue de la qualité architecturale, en reconsidérant le rendement de plan au profit d’espaces collectifs à l’échelle de l’immeuble, en travaillant sur la flexibilité et l’évolution des logements pour garantir une meilleure adaptation aux besoins et usages des ménages.

Les compétences mobilisées par ces collectifs d’habitants en situation de maîtrise d’ouvrage non professionnelle relèvent d’une diversité de registres. Si l’exercice conventionnel de la production immobilière est particulièrement marqué par des compétences métiers où les registres d’expertise technique dominent largement le jeu d’acteur, il est important de mettre en lumière les compétences et les savoirs que ces collectifs d’habitants cherchent à mobiliser afin d’assurer la réussite de leur projet en matière de valeurs et d’engagement.

En analysant les étapes du processus de projet que doit porter un collectif d’habitants, nous mettons en exergue la nécessaire articulation de plusieurs registres de compétences (figure 11.1).

Cette succession d’étapes oblige le collectif d’habitants à mobiliser différents types d’agir qui s’appuient sur un ensemble varié de compétences (tableau 11.1).



Figure 11.1. Les étapes du processus de projet de l’habitat participatif du point de vue du groupe habitant.

Tableau 11.1. Mobilisation de différents registres de compétences et d’agir selon les étapes du processus de projet en habitat participatif.

Ambition	Étape du processus	Type d’agir	Compétences
Construire un nous	Créer un collectif	Agir collectif	Compétence relationnelle
	Gérer collectivement un immeuble		Compétence collaborative Compétence d’ajustement
Saisir des opportunités	Définir des ambitions opérationnelles	Agir stratégique	Compétence de négociation
	Capitaliser des opportunités situationnelles, institutionnelles, politiques, etc.		Compétence relationnelle Compétence d’expertise technique
Produire un immeuble	Contractualiser des partenariats	Agir professionnel de maîtrise d’ouvrage	Compétence de négociation
	Faire exécuter un ouvrage		Compétence professionnelle de la maîtrise d’ouvrage
	Réceptionner un bâtiment		Compétence relationnelle

Les compétences qui sont mobilisées ici se déploient dans les pratiques internes au collectif d'habitants tout autant que dans les relations externes que celui-ci cherche à construire avec l'ensemble de ses partenaires et interlocuteurs. C'est dans cette démultiplication des capacités à agir que le collectif d'habitants construit sa stature, sa renommée, et fait face aux épreuves qui jalonnent son parcours. Toutefois, et malgré la multiplicité des agir convoqués, le jugement de compétence établi par le « tiers évaluateur », issu des sphères institutionnelles, porte principalement sur les compétences de l'agir professionnel. La réduction de champ de l'« agir » contraint alors le collectif d'habitants, néophyte, à constamment ajuster sa pratique aux cadres normatifs de l'institution et à se comporter en quasi professionnel. Ses capacités à « agir collectif » et à « agir stratégique » ne sont prises en compte qu'au regard du succès à « agir professionnel ». Pour garantir sa capacité opérationnelle, le collectif d'habitants doit s'assurer d'importantes ressources en savoirs et en compétences. Deux voies s'offrent alors à lui, soit constituer un collectif suffisamment doté au risque d'opérer un tri par les compétences professionnelles de ses membres, soit accepter de recourir à des professionnels qui l'accompagnent et l'épaulent dans la dimension technique de son projet, conservant à sa main la responsabilité sociale et politique de son ambition. Ainsi, pour assurer la bonne fin de leur opération, bon nombre de collectifs d'habitants en autopromotion ont dû revoir leur ambition initiale d'une maîtrise globale du processus et accepter d'endosser le rôle peu confortable d'une maîtrise d'ouvrage non professionnelle.

►► Construire des alliances opérationnelles

L'analyse sous l'angle des savoirs et des compétences mis en œuvre par les collectifs d'habitants nous permet d'attester de l'existence d'un brouillage des frontières traditionnelles entre savoirs experts et savoirs profanes. Toutefois, il est important de noter combien les savoirs experts colonisent les savoirs profanes et militants jusqu'à risquer d'étouffer la portée alternative et transformatrice de ces démarches. Très tôt, les réseaux militants, forts des expériences habitantes en la matière, prennent acte de la complexité et de la technicité du champ dans lequel ils veulent agir, et font le choix de construire des alliances opérationnelles avec une série de professionnels. Cette rationalité du choix ne se fait pas sans débats. Elle apparaît, dans un premier temps, pour les tenants d'une position radicale de l'autopromotion comme une forme d'abandon, de recul dans la capacité à tenir totalement la posture de maître d'ouvrage et, pour certains, comme un aveu d'incompétence. Cette tension, au-delà de ce qu'elle décrit des difficultés d'ajustement des positions, réinterroge l'idée même de « circuit court » que revendiquent les porteurs de ces opérations. Face à la puissance de la machine technique qui soutient ces opérations, la question ne semble finalement pas tant être celle du court-circuitage des expertises métiers que de la capacité des collectifs d'habitants à être présents dans toutes les phases du processus et à développer une série de compétences d'action et de décision. En se nourrissant d'une forme de proximité/confrontation avec des univers d'expertises qui leur sont habituellement fermés, les collectifs d'habitants cherchent à participer à la reconfiguration des manières de faire. Il n'est plus alors question de singer les habitus professionnels, mais de construire une réelle posture de maîtrise d'ouvrage collective fondée sur l'affirmation que l'expertise habitant doit être prise au sérieux dans la multiplicité de ces agir.

Ainsi, c'est dans sa capacité à articuler différents registres (agir collectif, agir stratégique, agir professionnel de maîtrise d'ouvrage) que cette expertise s'exprime en faisant valoir sa dimension alternative fondée sur une approche sociale et politique. Dès lors, le processus de projet doit permettre de garantir l'exhaustivité de ces dimensions ; il ne peut pas être réduit à sa seule pratique opérationnelle. Nos enquêtes de terrain (2008 à 2015) ont toutefois mis au jour des situations paradoxales où l'expertise professionnelle domine le processus de projet et pèse sur les régimes de confiance tant en interne des groupes que dans les interactions partenariales. Promoteurs d'une idée, habiter autrement, les collectifs d'habitants sont en réalité évalués sur leur capacité à devenir promoteurs d'un immeuble, dans sa dimension la plus conventionnelle. Ces habitants ordinaires sont, d'une certaine manière, condamnés à devenir de super-techniciens, et c'est à cette condition que leur seraient octroyées une équivalence de compétence et une reconnaissance. Nous touchons là aux limites d'un tel exercice, qui met les collectifs d'habitants en tension entre capacité réelle à agir (mobilisation des expertises relevant de compétences relationnelles, collaboratives, de négociations, etc.) et incapacité à faire face seuls à la charge technique de l'opération. L'ambiguïté de ce positionnement est renforcée par la difficulté de transmissions des apprentissages de situations opérationnelles singulières, qui participe à l'affaiblissement de la capitalisation des compétences et de la diffusion des savoirs de l'expérience. C'est face à ce constat en demi-teinte que s'esquisse une stratégie d'alliance et de coopération avec des acteurs professionnels, certains directement issus des rangs militants de l'habitat participatif et constitués sous le terme générique d'accompagnateurs, d'autres issus de la maîtrise d'ouvrage du logement social et plus spécifiquement du monde des coopératives HLM.

Très tôt, dès fin 2007, et en proximité des dynamiques militantes naissantes, s'organise une réflexion sur les « accompagnateurs de projets » (D'Orazio, 2017) ; différentes rencontres se poursuivent jusqu'en juillet 2011, date de la création du Réseau des acteurs professionnels de l'habitat participatif, le RAHP. Ses membres, qui regroupent une dizaine de structures à sa création, sont pour partie directement issus des milieux militants fondateurs de la dynamique habitat participatif, et pour l'autre proviennent de professionnels du développement local, de l'ingénierie de la participation urbaine, des filières de l'écoconstruction ou encore de la promotion immobilière. À ce titre, ce groupe se rapproche de ce que Magali Nonjon analysait au sujet des experts de la participation : « Engagés pour leur capacité à produire de la médiation, à organiser le débat public et l'arbitrage entre les cultures de travail et les intérêts de différents acteurs de la ville – élus, techniciens et habitants –, ces “professionnels de la participation” se caractérisent, ainsi, aujourd'hui, par leur extrême hétérogénéité et l'absence de pratiques unifiées » (Nonjon, 2005). La proximité de ces professionnels des réseaux militants, voire leur inclusion à cet espace, constitue pour eux une marque d'authenticité. Ils peuvent ainsi valoriser ce capital de militantisme d'expertise, accroître leur légitimité et leur audience.

Les enquêtes de terrain menées de 2008 à 2011 sur les dynamiques de constitution de ce groupe nous ont permis de mettre en lumière les débats relatifs au positionnement et à la posture de l'accompagnement. Plusieurs approches se font concurrence dans l'énoncé même du principe d'accompagnement de l'initiative habitante, tant dans sa dimension technique qu'organisationnelle. Certains revendiquent une approche fondée sur les principes de l'éducation populaire, d'autres déploient les préceptes

d'une ingénierie d'animation de la participation, d'autres encore se concentrent sur la mobilisation de compétences techniques en matière de prospection foncière, de montage d'opération immobilière, de cadre juridique et réglementaire, etc. Quel que soit leur positionnement, toutes ces démarches visent à être présentes à toutes les étapes d'un projet pour accompagner celui-ci, voire encadrer le collectif d'habitants dans la perspective de faciliter le succès de l'opération.

Le travail entrepris dès 2007 pour définir le cadre d'action professionnelle apparaît comme incontournable pour les membres de ce groupe. Si l'initiative de structuration d'un réseau *ad hoc*, le RAHP, naît de la volonté de la mise en commun de savoirs et de ressources, très vite la question de la définition de l'activité devient centrale pour permettre d'une part sa reconnaissance et d'autre part sa protection dans le cadre de ce qui apparaît pour ses membres comme un marché émergent. C'est dans cette perspective que les membres du RAHP élaborent, en 2012, leur référentiel métier (figure 11.2). Cette démarche doit être comprise comme une tentative de définition d'un métier, caractérisée selon Le Boterf (2011) comme :

- un corpus de savoirs et de savoir-faire essentiellement techniques ;
- un ensemble de règles morales spécifiques à la communauté d'appartenance ;
- une identité permettant de se définir ;
- une perspective d'approfondissement de l'activité par accumulation de l'expérience.

Il est intéressant de noter qu'une distinction claire est faite entre les activités de l'ingénierie sociale, de l'ingénierie immobilière et celles de la conduite d'opération. Toutefois, rien n'est dit sur les compétences et les qualifications requises pour mener à bien les missions énoncées. L'élaboration d'un tel schéma souligne la volonté des membres du RAHP de faire valoir leur présence tout au long du processus de projet, dès l'amont, en appui à la constitution de la dynamique collective du groupe d'habitants, jusqu'à l'aval, après livraison de l'immeuble et le développement de la vie collective résidentielle. Bien que la documentation du RAHP précise que « nos adhérents n'interviennent pas forcément dans tous les domaines ou phases d'un projet. Notre grille permet à chacun de préciser les champs de ses interventions et les compétences dont il dispose »⁸, il se dessine une figure d'un accompagnateur holistique qui rompt avec les cadres de spécialisation des autres professionnels (juristes, banquiers, assureurs, architectes, entreprises de constructions, etc.) et instaure l'idée d'un « facilitateur » au service de la cause habitante.

Au-delà de cette clarification de l'activité d'accompagnateur, la structuration de ce réseau de professionnels fait directement écho aux mobilisations des collectivités locales et favorise la diffusion de l'habitat participatif auprès d'un public moins averti. Cela répond aussi à certaines critiques d'entre soi des premières initiatives habitantes et participe à sécuriser les parcours et à s'assurer de la réussite des initiatives pour lesquelles les collectivités locales se sont engagées. La présence des professionnels au côté des habitants rassure l'acteur public, qui exige que les cadres d'interventions de chacun soient précisés. C'est donc dans cette double posture de facilitateur et de garant qu'un certain nombre de professionnels saisissent l'opportunité de l'habitat participatif et s'affichent comme tels. Depuis sa création, le RAHP a acquis une stature qui lui permet de s'imposer auprès d'une série d'opérateurs, de participer et de faire

8. Extrait du référentiel métier du RAHP, <https://www.rahp.fr/> (consulté le 28 février 2022).

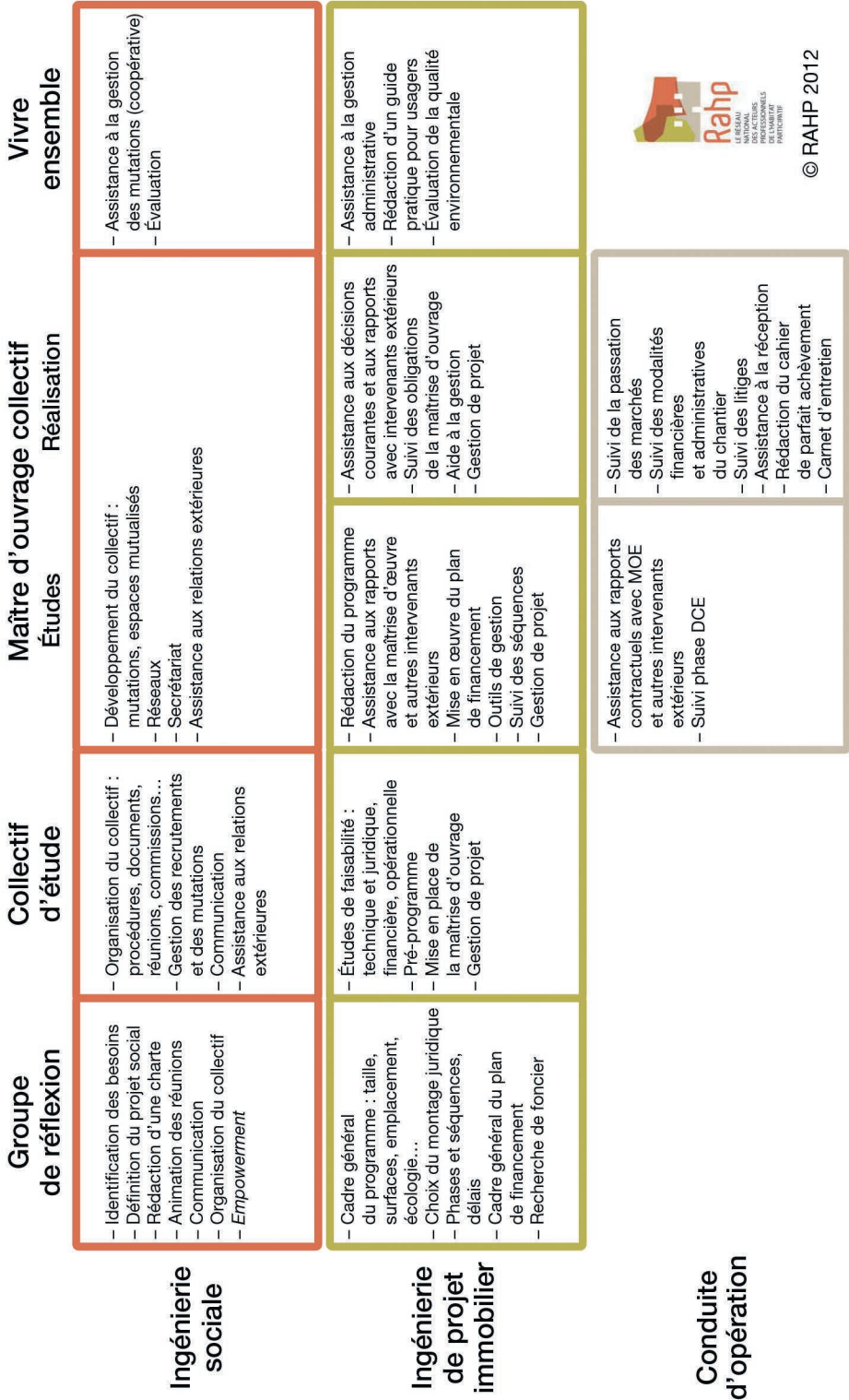


Figure 11.2. Le référentiel métier du RAHP, 2012. MOE : Maitrise d'œuvre; DCE : Dossier de consultation des entreprises (source : RAHP).

entendre sa voix dans les débats locaux comme nationaux, tant du côté des réseaux militants que celui des espaces institutionnels. Depuis lors, les compétences de ces professionnels, qu'ils appartiennent ou non à ce réseau, et généralement identifiés sous le terme générique d'assistant à maîtrise d'usage, sont reconnues et sollicitées dans plusieurs initiatives d'appel à projets qui mettent en jeu l'implication habitante dans la programmation d'opérations d'habitat et d'espaces communs⁹.

Parallèlement à l'émergence de l'activité d'accompagnateur, la diffusion du concept «habitat participatif» se fait par la mobilisation du monde HLM, et plus spécifiquement par celui de la Fédération nationale des sociétés coopératives d'HLM (FNSCHLM). La mobilisation des opérateurs sociaux de l'habitat, acteurs centraux des politiques nationales du logement, renforce les stratégies d'alliances et de partenariats qui sont à l'œuvre entre les dynamiques militantes et le réseau des collectivités locales (RNCHP). L'engagement, au premier rang, des dirigeants des coopératives HLM se construit par étapes sur une période allant de 2007 à 2015. Tout d'abord récepteurs des interpellations habitantes et militantes (2007 à 2009), ils deviennent successivement partenaires (2010-2012) puis initiateurs dès 2012 (D'Orazio, 2017). À l'occasion du Congrès HLM de septembre 2015, un an après la promulgation de la loi ALUR et alors que plusieurs décrets se font attendre, une étape supplémentaire est franchie quant à l'engagement formel de l'Union sociale pour l'habitat (USH)¹⁰ par l'annonce de la création d'un réseau spécifique en son sein et qui aura pour objectif de dépasser le stade de l'expérimentation, d'assurer la diffusion auprès de publics moins avertis (habitants comme élus locaux), et de mettre en œuvre les cadres de réalisation dans le locatif social.

La mobilisation formelle de l'USH apporte sans conteste de la légitimité aux démarches militantes et rassure les services de l'État quant à l'intérêt des acteurs institutionnels sur une telle question.

«Je suis venu pour témoigner, au nom du Mouvement HLM, que nous sommes à votre écoute, nous sommes à vos côtés, nous sommes ensemble des acteurs. [...] Le monde associatif [...] est créatif et créateur et nous y sommes attentifs. [...] Nous avons toujours besoin d'innover. Bien sûr, il y a cette innovation technique, technologique, mais il y a aussi l'innovation sociale. [...] Voilà les maîtres mots : innover, réaliser, faire vivre le lien social, le lien citoyen, le lien de la solidarité [...]. Faire vivre une société qui n'est pas qu'une société marchande» (Jean-Louis Dumont, président de l'USH, RNHP Marseille, 9 juillet 2015).

«L'habitat participatif révèle aussi la nécessité de modifier l'offre "banalisée" [...] du logement social, qu'elle soit en accession ou en locatif [...]. Nous [la FNCHLM], on est disposé, dans le Mouvement HLM, à accompagner, par un professionnalisme, des formes extrêmement différentes» (Marie-Noëlle Lienemann, présidente de la Fédération des coopératives HLM (FNCHLM), membre de l'USH RNHP Marseille, 9 juillet 2015).

9. Nous faisons ici référence à la présence des professionnels de l'accompagnement dans un certain nombre d'appels à projet dits «Habitat participatif» portés par les collectivités locales comme Strasbourg, Lille, Paris, Nantes, Toulouse, mais aussi les APUI (appels à projets urbains innovants), les démarches écoquartier ou encore certains programmes «Actions cœur de ville».

10. L'USH est le porte-parole du Mouvement HLM, et principal interlocuteur des pouvoirs publics en matière de logement social.

«Les objectifs de l'État sont les mêmes, c'est-à-dire ouvrir l'habitat participatif au plus grand nombre. Ça consiste notamment à permettre l'inclusion des bailleurs sociaux [...] et cela a pour avantage de sécuriser les dispositifs [...]. Comment fait-on pour articuler la démarche d'habitat participatif avec le processus d'attribution [...] ? Comment fait-on pour concilier cette démarche avec le fait que [...] les gens participent à la conception de leur logement ? Une réponse globale doit être apportée [par l'État] aux habitants et inversement, les habitants ne doivent pas s'engager dans n'importe quoi [...]. Il faut que l'on puisse apporter des réponses réciproques, l'État aux porteurs de projet et les porteurs de projet vis-à-vis de l'État» (Philippe Mazenc, sous-directeur législation de l'habitat et des organismes constructeurs, DHUP, ministère du Logement, RNHP Marseille, 9 juillet 2015).

Cet échange montre combien chacune des institutions s'adosse l'une à l'autre pour construire son positionnement, et comment l'USH se saisit de l'objet habitat participatif pour interpeller et faire bouger l'État sur des questions comme les attributions ou le financement des opérations, particulièrement ici au sujet des parties communes, mais plus largement en ce qui concerne l'offre « banalisée ».

C'est par une note de positionnement que l'USH affirme, en septembre 2016, la manière dont elle entend jouer un rôle dans le développement de l'habitat participatif (D'Orazio, 2020). Il s'agit pour ces organismes de prendre place dans des projets qui « concourent à redéfinir et à expérimenter "l'habiter ensemble", en favorisant le parcours résidentiel de leurs locataires dans le parc locatif ou en accession sociale ».

Par la suite, une enquête nationale est menée auprès des différents organismes HLM afin de recenser les opérations d'habitat participatif dans lesquelles ils sont engagés. Au total, ce sont 79 organismes (OPH, ESH, Coop'HLM¹¹) qui illustrent la diversité de leurs pratiques dans l'appui ou le pilotage de la production de plus d'une centaine d'opérations en habitat participatif, représentant environ 2000 logements. La mobilisation des Coop'HLM reste majoritaire, avec 75 % de l'ensemble des opérations en accession sociale à la propriété, tandis que le locatif social, porté principalement par les OPH et les ESH, ne représente que 25 % de cette production. Si ces volumes de production restent mineurs au regard de ce qui est produit annuellement au titre du logement social (plus de 86 000 logements mis en service en 2016 et 95 000 agréments délivrés en 2021), ils sont conséquents dans l'univers de l'habitat participatif, représentant un peu moins de la moitié des opérations engagées. Au-delà du rôle stratégique qu'il peut jouer pour les dirigeants de ces organismes, l'habitat participatif oblige à repenser les cadres des pratiques professionnelles de ces opérateurs. En 2018, l'initiative est prise par les responsables de l'USH et de la fédération des Coop'HLM d'éditer un numéro spécial de la revue *Repères* pour diffuser leurs retours d'expérience et partager les enseignements sur les pratiques professionnelles (figure 11.3). Comme le rapporte le préambule rédigé par Marie-Noëlle Lienemann, vice-présidente de l'USH et présidente de la FNSCHLM, « l'enjeu est de passer maintenant de l'échelle de l'expérimentation à celle du développement, sans verser dans la standardisation ».

11. Au sein de l'USH, différents organismes coexistent. Les OPH (offices publics de l'habitat) produisent principalement du logement social locatif ; ils sont rattachés à des collectivités territoriales. Les ESH (entreprises sociales pour l'habitat) sont des sociétés anonymes investies d'une mission d'intérêt général qui gèrent 50 % des logements sociaux français. Les Coop'HLM sont spécialisées dans l'accession sociale à la propriété et ont construit plus de 400 000 logements depuis leur création au début du xx^e siècle.

Pour les organismes HLM, les spécificités de ces opérations tiennent, outre à la position centrale des habitants dans le jeu d'acteurs, à l'émergence de l'assistance à maîtrise d'usage comme nouveau partenaire professionnel au côté des collectivités locales, des aménageurs, des financeurs et des maîtrises d'œuvre. Ce nouveau schéma d'acteurs nécessite que chaque partie prenante comprenne et maîtrise le champ d'intervention de l'autre, ses compétences et ses spécificités.

Dans cette approche, l'organisme HLM est maître d'ouvrage, mais il assure une position très différente de celle d'une opération classique. Il partage sa compétence de maître d'ouvrage avec le groupe habitant qui est codécideur de la programmation de l'habitat. Il a un rôle de coordination (« chef d'orchestre ») entre les acteurs, assure et sécurise le montage de l'opération tant du point de vue technique, juridique que financier. Dans ce cadre, il met à disposition du collectif d'habitants et du projet son expertise et ses compétences professionnelles.

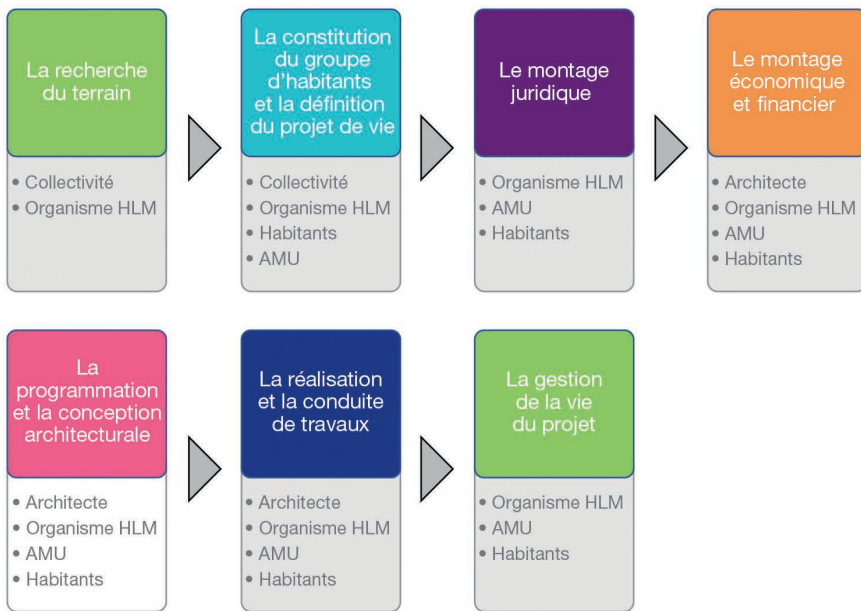


Figure 11.3. « Le rôle des principaux acteurs d'une opération d'habitat participatif », vision depuis les organismes HLM. AMU : Assistance à maîtrise d'usage (source : d'après USH, Repères 2018).

Ce qui est en jeu pour les organismes HLM, c'est leur capacité à faire évoluer leurs pratiques professionnelles en vue de garantir les conditions de reproductibilité des opérations d'habitat participatif. Il s'agit de tenir compte d'un ensemble de particularités liées à la participation habitante, mais aussi d'un écosystème partenarial renouvelé, le tout dans un régime de production qui reste incertain du fait des contraintes financières et juridiques qui pèsent sur ces opérations, tout autant que du caractère singulier de chaque projet qui rend difficile l'application de « recettes » standards. Ceci implique une nouvelle organisation professionnelle, plus souple, incluant un plus grand nombre d'intervenants aux expertises et aux compétences variées. Par ailleurs, cela nécessite une révision du processus temporel des opérations en intégrant

le principe de boucles de rétroaction. Dès lors, repenser le schéma organisationnel nécessite d'être capable de remettre en cause en partie sa culture métier, de se défaire d'un pouvoir de décision autoritaire et d'une expertise surplombante. Les professionnels et leurs organismes doivent réinventer leur place, être à l'écoute de la demande habitante et en coopération avec leurs nouveaux partenaires de projet.

Aujourd'hui, plus d'une cinquantaine d'organismes HLM sont engagés dans cette dynamique sur l'ensemble du territoire national. Au travers de situations diverses, apportant une variété de réponses et d'accompagnements (Bresson et Labit, 2020), ces organismes démontrent, opération après opération, la plus-value qu'ils apportent aux projets d'habitat participatif en sécurisant les parcours et en permettant à des publics variés d'accéder à de telles démarches.

►► Conclusion

En focalisant notre analyse sur les dynamiques d'acteurs et sur les différents temps d'avènement de l'habitat participatif en France, des premières initiatives habitantes à la diffusion institutionnelle par la mobilisation des organismes HLM, nous montrons les déclinaisons plurielles de cette fabrique et les registres de compétences, de savoirs et d'expertises qu'elle convoque.

Si, de prime abord, les tenants d'une vision globale et quelque peu radicale de l'auto-promotion cherchaient à avoir en main la totalité de la chaîne de production, très vite la nécessité d'outiller ces initiateurs de compétences et d'expertises spécifiques s'est fait jour. Loin d'un abandon qui signerait un aveu d'impuissance, c'est bien la construction d'un « monde » que nous restituons ici ; « monde », comme le conceptualise Becker, qui nous permet de penser les dynamiques collectives à l'œuvre comme un « réseau de chaînes de coopération qui relie les participants selon un ordre établi » (Becker, 2010 [1982]). Dès lors, cette mise en réseau des acteurs réorganise la place de chacune des parties prenantes, instaure durablement le collectif d'habitants au centre du dispositif et intègre de nouvelles composantes comme les assistants à maîtrise d'usage. Cette reconfiguration et cet élargissement du processus de projet deviennent alors la condition nécessaire à la fabrique de l'habitat participatif. Cette redistribution du jeu d'acteurs permet aussi de reconnaître les compétences de chacun et de s'attacher à la production de savoirs dédiés.

Sur plus de dix ans, nos explorations de terrain nous ont permis de rendre compte de ces mobilisations et des tensions qui se sont fait jour dans l'ajustement de cette mécanique et dans le positionnement des intéressés. Nous nous sommes attachée à montrer combien la structuration des professionnels de l'accompagnement, par la mise en œuvre des missions d'assistance à la maîtrise d'usage, et l'apport des organismes HLM, dans le portage de la maîtrise d'ouvrage, ont été essentiels à l'établissement d'un registre de confiance dans la capacité opérationnelle de ces démarches.

L'ordonnement de cette structure de confiance vise à rassurer les pouvoirs publics, collectivités locales comme services de l'État, tout autant que les financeurs quant à la capacité opérationnelle des acteurs. Cette mise en ordre du processus et de la démarche passe par une normalisation du cadre d'action et le recours à des entités professionnelles capables de porter la responsabilité de l'acte de construire. La structuration des dispositifs et la légitimité acquise par la reconnaissance en droit au titre de la loi ALUR, en 2014, ont ouvert les portes à d'autres acteurs de la chaîne de production du

logement et de la fabrique urbaine, au premier rang desquels se trouvent les promoteurs immobiliers. Cette diffusion très récente de la catégorie « habitat participatif » auprès des opérateurs immobiliers interroge quant à leurs motivations. Toutefois, elle n'est rendue possible que par l'investissement des acteurs engagés de longue date (militants comme professionnels) et qui ont pris le risque de l'expérimentation pour qu'advienne l'innovation et qu'émergent des pratiques alternatives de production.

► Bibliographie

- Agrikoliatsky E. *et al.*, 2005. La dynamique altermondialiste en France. *L'Économie politique*, 1 (25), 82-90.
- Bacqué M.H., Vermeersch S., 2007. *Changer la vie : les classes moyennes et l'héritage de Mai 68*, Paris, Éditions de l'Atelier.
- Beurthey R., Costes L., 2018. Habitat participatif, Habitat groupé. Vers une ouverture à la diversité sociale? *L'Homme & la Société*, 208 (3), 269-293.
- Becker H.S., 2010 [1982]. *Les Mondes de l'art*, traduit par Jeanne Bouniort, Paris, Flammarion (coll. Champs arts).
- Bertaux R., 2009, Enjeux de l'approche des compétences dans le champ de l'action sociale et médico-sociale. *Communications XII^{es} Journées internationales de sociologie du travail*, Université de Nancy 2, 25 et 26 juin 2009.
- Boltanski L., Chiapello È., 1999. *Le Nouvel Esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.
- Bonnin P., Reynaud P., Guillot M., Jonas I., 1982. Les utopistes du m². Mouvements et expériences d'habitat autogéré. *Autogestions*, 15 (11), Toulouse, Privat, 3-114.
- Bouchardeau M.J., 2011. *L'Économie sociale, vecteur d'innovation : l'expérience du Québec*, Québec, Presses de l'université du Québec.
- Bresson S., Labit A., 2020. How does collaborative housing address the issue of social inclusion? A French perspective. *Housing, Theory and Society*, 37 (1), 118-138.
- Bresson S., Tummers L., 2014. L'habitat participatif en Europe. *Métropoles* [en ligne], 15.
- Carriou C., D'Orazio A., 2015. L'habitat participatif, quand les institutions militent. *Socio-Anthropologie*, (32), Paris, Publications de la Sorbonne, 139-154.
- Deboulet A., Nez H. (dir.), 2013. *Savoirs citoyens et démocratie urbaine*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Devaux C., 2016. Habitat participatif et politiques de l'habitat : un mariage par intérêt? *Revue française des affaires sociales*, 151-174.
- D'Orazio A., 2017. S'associer pour habiter et faire la ville : de l'habitat groupé autogéré à l'habitat participatif en France (1977-2015). Exploration d'un monde en construction. Thèse en aménagement de l'espace et urbanisme, sous la direction de M.H. Bacqué, Université Paris-Nanterre, juillet 2017.
- D'Orazio A., 2020. L'habitat participatif, une affaire publique? De la mobilisation militante à l'engagement du « monde HLM », retour sur une mise à l'agenda institutionnel. In Hammouche A. (dir.), *La Démocratisation de l'habitat participatif*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.
- Driant J.-C., Madec P. (dir.), 2018. *Les Crises du logement*, Paris, PUF (coll. La vie des idées).
- Fillieule O., Mathieu L., Péchu C., 2009. *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Les Presses de Sciences Po.
- Frère B., 2009. *Le Nouvel Esprit solidaire*, Paris, Desclée de Brouwer.
- Kaufmann J.-C., 1992. *La Trame conjugale*, Paris, Éditions Nathan.
- Laville J.-L., 2001. Les raisons d'être des associations. In Laville J.-L., Caillé A., Chaniel P. (dir.), *Association, démocratie et société civile*, Paris, La Découverte (coll. Recherches), 61-140.
- Le Boterf G., 2011. *Ingénierie et évaluation des compétences*, Éditions Eyrolles.
- Néagu A., 2021. *Les Logements collectifs en accession privée. Filière de production et qualités d'usage*, IDHEAL, janv. 2021.

Nez H., Sintomer Y., 2013. Qualifier les savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif : un enjeu scientifique et politique. In Deboulet A., Nez H. (dir.), *Savoirs citoyens et démocratie urbaine*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 29-38.

Nonjon M., 2005. Professionnels de la participation : savoir gérer son image militante. *Politix*, 70 (2), 89-112.

Repères, 2018. « Politique de la ville et renouvellement urbain », n° 45, USH, janv. 2018 (coll. Cahiers).

Chapitre 12

Savoirs et pratiques de la maîtrise d'ouvrage urbaine à l'épreuve de la démarche ÉcoQuartier

MICHAEL FENKER

L'injonction d'adopter une politique urbaine en faveur de modes de vie plus soutenables a conduit, ces dernières années, de nombreuses collectivités locales à interroger et à faire évoluer les processus de production de la ville. En effet, les débats qui ont émergé dans ce contexte témoignent de la prise de conscience que la poursuite d'exigences accrues en matière d'aménagement durable suppose non seulement une redéfinition des qualités et des performances attendues des constructions, mais aussi un changement dans la manière de fabriquer l'urbain (Béal *et al.*, 2011 ; Boissonade, 2015). Prêter une attention soutenue au renouvellement des pratiques politiques et professionnelles vise notamment à contribuer à de meilleures articulations entre échelles globale et locale dans les politiques publiques d'aménagement, au développement d'approches intersectorielles et à une implication plus forte des citoyens aux processus de décision publique concernant leur cadre de vie. Néanmoins, les retours d'expérience montrent aussi que les compétences et les dispositifs d'intervention susceptibles de permettre la prise en charge opérationnelle de telles intentions sont encore fragmentés, peu stabilisés, voire absents des modes d'action des acteurs. La capacité à identifier, élaborer, mobiliser, capitaliser ou encore valoriser des savoirs et savoir-faire articulés aux enjeux de la ville durable s'avère ainsi une problématique fondamentale posée aux collectivités dans les conditions actuelles de la production urbaine (Rydin, 2007)¹.

Les quartiers durables, ou écoquartiers, dont la réalisation est promue par l'État depuis le Grenelle de l'environnement à la fin des années 2000, cristallisent la préoccupation d'une transformation des pratiques de l'aménagement urbain en France, tant aux niveaux national que local. Lancé en 2012, le label ÉcoQuartier² constitue, selon le ministère de l'Écologie, un « dispositif technique et social » pour encourager, accompagner et valoriser les projets d'aménagement urbain qui souhaitent s'inscrire dans la politique nationale, allant de l'élaboration d'un référentiel à la mise

1. Voir aussi le programme scientifique du réseau Ramau sur les activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme face aux enjeux du développement durable 2011-2014. <https://www.ramau.archi.fr/>

2. On distinguera dans le texte la notion générique d'écoquartier de celle associée au label créé par le ministère avec l'orthographe ÉcoQuartier.

en place d'une méthode d'évaluation³. Un des quatre piliers du label est dédié aux ambitions en matière de démarche et de processus des projets. Pour les collectivités engagées dans cette voie, la labellisation est perçue comme une opportunité pour redéfinir leurs attendus en urbanisme durable, pour mener des expérimentations liées au montage et à la conduite de projet, ou pour innover sur le plan des outils et des compétences déployés par leurs services techniques (Souami, 2011 ; Renauld, 2014 ; Zetlaoui-Léger *et al.*, 2015).

Ces collectivités ont mobilisé de nombreux acteurs et bénéficié d'investissements publics et privés conséquents, mais quelle est la portée, dix ans après le lancement du label, de ces expérimentations en matière de transformation de l'action urbaine ? Reste-t-on dans une logique de démarches exceptionnelles ou peut-on observer des formes de réflexivité et d'apprentissage se diffusant ou conduisant à une modification structurelle des pratiques à l'échelle de la ville ou de l'agglomération ? De quelle façon les collectivités s'organisent-elles, le cas échéant, pour faire émerger des compétences collectives nouvelles et permettre un réemploi, voire une systématisation des savoirs et savoir-faire élaborés au cours des opérations ? Certaines démarches favorisent-elles plus que d'autres la constitution de nouvelles expertises et leur adoption dans d'autres projets urbains ?

Ce chapitre propose une analyse des phénomènes d'élaboration, de formalisation et de diffusion des savoirs associés à la production d'une ville durable dans le cadre des opérations d'écoquartiers. En interrogeant la valeur d'expérience de ces initiatives, nous souhaitons porter un éclairage sur la manière dont les collectivités et leurs maîtres d'ouvrage associés⁴ ont su tirer des enseignements de ces démarches exploratoires et, le cas échéant, en faire bénéficier d'autres réalisations ou d'autres acteurs. Aborder les processus d'innovation et de transformation des pratiques urbanistiques en matière d'apprentissage organisationnel signifie que nous considérons que ces processus ont nécessairement une dimension collective et structurelle. Nous posons également que la volonté de renouveler les pratiques de projet amènerait les collectivités les plus avisées à chercher à adapter les « cadres de l'action » et les « dispositifs organisationnels » qui participent du pilotage.

Ces cadres et dispositifs sont des phénomènes structurels de l'action. Fruits d'une agrégation systémique, ils définissent les missions (contrats, programmes, chartes, etc.), régissent la coordination et la coproduction (instances, procédures, règles d'urbanisme, etc.) en même temps qu'ils apportent du sens à l'action (valeurs, récits, etc.). Aussi empruntons-nous à Erhard Friedberg l'idée que les structures sont « partie[s] intégrante[s] des processus d'interaction entre les individus qu'ils structurent en étant structurés par eux » (Friedberg, 1993). Les adaptations structurelles peuvent avoir lieu au moment du montage du projet, au cours de l'opération ou de manière *ex post*, selon qu'il s'agit d'intentions de transformation des pratiques ou de prise en considération d'expériences éprouvées. Dans cette perspective, notre analyse est centrée sur la (re) définition des cadres d'action, sur les réflexions que les ajustements suscitent chez les acteurs ainsi que sur les éventuels effets produits du point de vue des capacités de pilotage et de gouvernance.

3. Sur l'utilisation des prix et labels comme instruments des politiques territoriales, voir notamment Epstein (2013).

4. Services techniques municipaux et communautaires, sociétés d'économie mixte, aménageurs, offices publics de l'habitat, etc.

Ce chapitre développera son propos en quatre temps : la première partie consistera en un approfondissement de la problématique ; la deuxième partie abordera la mise en place, à l'occasion des projets d'écoquartiers, des expérimentations comme un moyen pour les collectivités d'infléchir la configuration des contextes de leur action ; la troisième partie sera consacrée aux leviers d'apprentissage au niveau de la gouvernance et du pilotage des projets et la dernière partie mettra en discussion les phénomènes d'apprentissage constatés.

► Appréhender la transformation structurelle des pratiques

L'enjeu d'un pilotage collectif du changement vers un développement durable (Rumpala, 2010) et du renouvellement des pratiques de projet n'est, dans les sphères professionnelles liées à l'urbanisme et à l'architecture, que rarement appréhendé sous l'angle de l'apprentissage. Si l'interdépendance entre exigences écologiques et nécessité d'un renouvellement de l'appréhension de l'urbain est communément admise par les acteurs, y compris à l'échelle locale, sa prise en compte dans les processus de projet apparaît insuffisamment instruite. Interrogées à ce sujet, de nombreuses villes, en multipliant les références au caractère expérimental de leurs opérations d'écoquartiers, désignent surtout la volonté d'essayer quelque chose d'« exceptionnel » ou, du moins, de rompre avec les modes de faire habituels. Rares sont les villes qui précisent les moyens déployés pour apprécier la pertinence des choix opérés, comme les démarches pour valider et consolider les éventuelles innovations ou adaptations produites. L'idée d'une transformation inscrite dans une perspective d'objectivation des acquis et dans une temporalité et un périmètre plus larges que l'opération dont elle est issue est peu présente, essentiellement exprimée par les maîtres d'ouvrage publics ayant déjà un capital d'expérience élevé⁵. Aussi, au regard de notre analyse portant sur l'amélioration dans le temps de la capacité des acteurs à traiter d'enjeux nouveaux et plus complexes, il nous semble pertinent de mobiliser le concept d'« apprentissage organisationnel » pour apprécier les productions actuelles dans le domaine de l'aménagement urbain durable.

Ce retrait devant la question de l'apprentissage se manifeste en creux dans la promotion des opérations. Les collectivités locales et les services ministériels ont plutôt tendance à valoriser la performativité environnementale et programmatique du cadre bâti et aménagé. Ils mettent moins souvent en exergue les dimensions sociales et économiques constitutives du développement durable, ainsi que l'attention apportée au pilotage des projets et au rôle joué par la société civile. Ces postures traduisent deux conceptions de la ville durable bien identifiées (Faburel et Tribout, 2011 ; Grudet *et al.*, 2016). La première épouse une logique normative focalisée sur la performance et l'exemplarité des dispositifs écotechniques, dont l'élaboration est envisagée dans un mode essentiellement descendant. La seconde associe davantage à la production du cadre bâti et aménagé des enjeux sociaux et politiques, et s'appuie sur une conduite plus partenariale et participative des processus. Cette polarisation traverse aussi, dans une certaine mesure, la manière dont les collectivités se positionnent quant à

5. Ce capital provient notamment des grands projets urbains ou de transports des années 1990 et 2000, avec la conduite de procédures concertées et négociées entre opérateurs publics et privés (voir par exemple Biau et Tapie, 2009) et des démarches participatives menées dans le cadre de la politique de la ville, du développement social des quartiers, puis de la « gestion urbaine de proximité ».

la transformation de leurs pratiques. Les efforts pour une montée en compétences ne sont pas les mêmes selon que l'accent est mis sur l'implémentation de dispositifs écotecniques ou sur les innovations sociales et processuelles. Dans le premier cas, les acteurs ont tendance à solliciter des expertises venant d'ailleurs avec plus ou moins d'efforts d'intégration dans les systèmes de production existants, tandis que, dans le second cas, les acteurs sont souvent amenés à engager une élaboration autrement plus complexe de compétences et de pratiques à l'intérieur du système lui-même, avec un risque d'échec élevé. Les collectivités qui ont expérimenté le plus en matière de gouvernance – en particulier en cherchant à associer très en amont des acteurs de la société civile et à dépasser les approches sectorielles – sont souvent celles qui ont été les plus attentives à répercuter ces expériences dans d'autres opérations de leur territoire ou, du moins, à les formaliser dans leurs bilans et récits d'opération.

Analyser la transformation des pratiques professionnelles et politiques dans le domaine de l'aménagement urbain durable est une entreprise difficile. Car un changement de comportement n'est pas nécessairement synonyme d'apprentissage, de nouvelles connaissances acquises : il peut être ponctuel et causé par d'autres facteurs, extérieurs à une réflexion sur l'agir. Et à l'inverse, pour les acteurs, apprendre est toujours la modification d'un percevoir, d'un penser, d'un dire ou d'un faire (Barbier et Dutoit, 2021). Eu égard à ce caractère équivoque, notre démarche ne vise pas – et n'en a pas les moyens – à saisir les processus cognitifs par lesquels de nouvelles connaissances sont élaborées. En considérant l'apprentissage comme un concept d'action et en le situant au cœur de l'expérimentation – c'est-à-dire en le pensant comme un processus continu par lequel les individus construisent un problème, inventent une solution et évaluent l'efficacité de la solution (Argyris et Schön, 1978), souvent de manière éminemment implicite –, il serait possible d'identifier les « traces » que peut laisser ce processus ou que peut laisser l'intention de soutenir le déploiement d'un tel processus.

Le sujet des traces se retrouve dans un certain nombre de travaux sur l'apprentissage organisationnel, notamment sous l'angle du rapport des pratiques aux cadres d'action. Les modèles de pensée ou valeurs de référence – les *espoused theories* – gouvernent l'action, tout en étant questionnés et transformés par les valeurs éprouvées à travers l'action – les *theory-in-use*. Dans un tel processus, l'adaptation des cadres de pensée et d'action peut être envisagée comme une conséquence des processus cognitifs (Argyris et Schön, 1978). Pour Étienne Wenger, théoricien du concept de communauté de pratique, l'apprentissage peut se traduire par un changement de la façon dont les acteurs participent à une action, ainsi que par la prise en compte des expériences dans la redéfinition des outils, règles, représentations ou méthodes. L'auteur parle de « réification du vécu » (Wenger, 1998). L'effet de l'apprentissage sur les cadres d'action est également abordé sous l'angle de l'évolution des « routines ». Cette notion fait généralement référence à des pratiques répétitives et paraît, à première vue, peu compatible avec les situations et les contextes sans cesse renouvelés de la production urbaine, *a fortiori* s'il s'agit de démarches expérimentales. Pour Barbara Levitt et James G. March, « routine » est un terme générique qui désigne les règles, procédures, conventions, stratégies et technologies que mobilise une organisation et autour desquelles elle se structure. Ce terme englobe aussi, plus largement, les croyances, codes, valeurs et savoirs qui coexistent et qui questionnent les précédentes, plus formelles (Levitt et March, 1988), acceptant ainsi l'idée d'une stabilisation très locale et ponctuelle des pratiques. Ces routines ont un caractère structurel qui exerce une

influence sur le comportement organisationnel. Les phénomènes de structure peuvent être abordés suivant un raisonnement quasi normatif d'anticipation des comportements susceptibles d'expérimenter, d'assimiler, de transmettre des savoirs et aptitudes, ou suivant un raisonnement plus ouvert, interprétatif et potentiellement plus critique vis-à-vis des expériences en cours ou passées et vis-à-vis de la possibilité d'intégrer ou non les connaissances nouvelles qui émergent (Argyris et Schön, 1978).

Cette double perspective invite à appréhender les cadres structurels et les pratiques mis en œuvre par la maîtrise d'ouvrage urbaine dans les démarches expérimentales comme autant d'indicateurs des intentions et des conséquences d'un apprentissage organisationnel. Ceux-ci relient différentes sphères de réflexion aux échelles locale et nationale dans la dynamique d'évolution des savoirs et savoir-faire.

S'il est courant de considérer le projet architectural et urbain comme un lieu d'expérimentation de démarches, de procédures ou de dispositifs spatio-techniques, peu d'analyses ont investi la problématique de leur effet sur l'apprentissage des personnes impliquées. La question pose des difficultés méthodologiques considérables, notamment celle d'intégrer la complexité du jeu d'acteurs, caractérisée par l'hétérogénéité des valeurs et des savoirs, et celle de la traçabilité des effets, le réemploi des savoirs élaborés étant conditionné par la singularité de chaque nouvelle opération. On voit ainsi poindre certaines limites de la transposition des modèles théoriques de l'apprentissage des sciences de gestion vers le domaine de la fabrication de la ville. Ces modèles sont basés sur une certaine régularité de l'appartenance organisationnelle des acteurs, sur un temps d'analyse relativement court et sur une relation entre action/nature et qualité des produits souvent plus aisée à discerner et à reproduire.

La plupart des travaux dans le domaine de la fabrique de la ville centrés sur les processus d'apprentissage mettent en lumière les interactions entre les individus impliqués dans les situations de projet, dans le but de caractériser les modalités d'élaboration et de transmission des savoirs. Dans son étude sur la gouvernance du développement urbain durable comme opportunité d'apprentissage, Rydin (2007) souligne l'importance des collectivités de pratique (Wenger, 1998) dans la régulation des comportements. La distinction entre communauté et collectivité de pratique proposée par Verhage et Leroy (2014) vise à mieux tenir compte de l'hétérogénéité des groupes d'acteurs et des relations de pouvoir qui les lient dans l'acquisition de nouvelles connaissances. En travaillant sur la notion d'expérience comme support de coopération entre le client « ignorant » et le professionnel « savant », nous-même avons pu souligner le caractère fragile et aléatoire des processus d'élaboration et de diffusion des connaissances (Fenker, 2009).

Tout en reconnaissant le rôle essentiel des individus et des relations interpersonnelles dans ces processus, le présent chapitre examine les phénomènes structurels en lien avec les activités de pilotage et la gouvernance des projets urbains durables. Il s'appuie sur les résultats de deux recherches réalisées sur la fabrication des premiers écoquartiers en France à partir d'enquêtes statistiques et d'analyses qualitatives portant sur 187 opérations (Zetlaoui-Léger *et al.*, 2013). Nous nous référons également à une analyse des processus d'élaboration de la Méthode nationale d'évaluation des écoquartiers, pour laquelle nous nous sommes trouvés en situation d'observation participante en 2015, au cœur même de la mise en œuvre d'une politique publique (Fenker et Zetlaoui-Léger, 2017).

► Des espaces d'expérimentation à construire

Nos recherches ayant examiné les modalités d'engagement des collectivités dans la réalisation d'écoquartiers montrent comment certaines conditions d'évolution des pratiques se définissent dès le début de l'opération. Notre analyse permet également de comprendre à quel point les expériences antérieures d'une collectivité locale – notamment la pratique d'un urbanisme de projet (Pinson, 2004) ou la mise en œuvre d'actions dans le cadre de la lutte contre le changement climatique – jouent un rôle dans sa capacité à infléchir la configuration des contextes d'une opération.

Les projets poursuivant des ambitions fortes à l'égard du développement durable sont aussi souvent ceux dans lesquels les maires et leurs adjoints ont œuvré le plus pour un renouvellement des pratiques de gouvernance. Le portage politique de ces deux objectifs est apparu comme un facteur important dans la mobilisation des services internes, des partenaires économiques et de la société civile. Les élus de nombreuses villes ont ainsi œuvré pour l'existence d'un espace d'expérimentation, afin d'impliquer un jeu d'acteurs élargi et favorable à leur désir d'innovation et afin de donner une visibilité à leur projet. L'engagement des élus s'est également traduit dans l'exercice d'une certaine emprise sur les ressources et les contraintes pouvant déterminer le caractère expérimental d'une opération, comme la contribution de l'intercommunalité, le choix de la procédure et de la temporalité de la démarche, l'appel à des compétences extérieures à la ville ou la recherche de subventions. Afin de peser sur l'évolution des modes de faire, des élus s'appuient aussi sur leur rôle dans l'encadrement politique des services techniques, municipaux et communautaires ; dans d'autres cas, sur leur fonction de président de la société d'aménagement ou d'autres établissements partenaires de la maîtrise d'ouvrage urbaine (offices publics de l'habitat, par exemple), ou encore sur leur connaissance de la situation politique, économique et sociale locale.

L'impact de ce portage dépend également du niveau d'implication concrète et personnelle des maires ou de leurs adjoints dans l'opération. Leur présence initiale et dans la durée s'avère cruciale en ce qui concerne, par exemple, leur capacité à définir et à suivre les instances de pilotage et les dispositifs participatifs, à affirmer leur attachement à une prise en considération holistique des points de vue des citoyens ou de l'intérêt général, comme à ouvrir et à s'inscrire dans des séquences de réflexivité collective. Les positions surplombantes du processus de projet adoptées par certaines municipalités ont au contraire montré leurs limites face à des aménageurs privés, chargés de la conduite opérationnelle, peu enclins à adapter leur démarche à des événements et demandes pouvant émerger au cours du temps.

Par ailleurs, la qualité et l'orientation d'une démarche expérimentale ont pu bénéficier de la décision politique de promouvoir une éventuelle filiation entre des opérations d'un même territoire. L'énonciation d'une convergence entre certains objectifs écologiques, participatifs et programmatiques (mobilité, équipements, etc.) peut accroître les motivations et le niveau d'engagement des parties prenantes et ouvrir de nouvelles perspectives pour l'expérimentation. Les acteurs impliqués peuvent ainsi mieux envisager les formes de reconduction, d'approfondissement et de correction des dispositifs ou des pratiques de projets émergents. En projetant la succession ou la simultanéité entre les opérations, les instances politiques disposent certes d'un moyen de se positionner vis-à-vis des échéances électorales, mais peuvent également influencer

sur la montée en compétences des acteurs et décupler certains effets d'apprentissage, par exemple en ce qui concerne la manière dont seront formalisées et stabilisées les approches nouvelles. Accroître la prévisibilité de l'action publique et des exigences associées, y compris au niveau des modalités d'intervention et de coopération des acteurs, peut également améliorer la confiance que les citoyens et les partenaires économiques accordent à la démarche de la collectivité.

Plus éloignées du processus de définition d'une opération, mais tout aussi significatives sur la portée d'un processus innovant sont les expériences qu'une commune a pu acquérir, avec le temps, dans les domaines de la politique de la ville (développement social des quartiers, contrat de ville, contrat de ville intercommunal) et du développement durable (« plan vert » en 1985, charte d'écologie urbaine en 1992, Agenda 21 en 2003, Plan Climat territorial en 2007). Ces expériences peuvent compléter les capacités opérationnelles des services techniques et favoriser la diffusion d'une « culture urbaine » (Charlot-Valdieu et Outrequin, 2009) ouverte à des pratiques de projet visant des principes de pluridisciplinarité et de transversalité. Cette culture peut également se fonder sur des expériences de débat public et de collaboration entre les milieux politique et associatif dans un temps long, transcendant les jeux d'alternance des majorités municipales. Elle peut ainsi être propice à donner un objectif politique à la participation, afin de considérer les habitants non seulement comme des usagers d'un territoire, mais également comme des citoyens pouvant être force de propositions dans des projets concernant leur cadre de vie (Neveu, 2011).

Le bénéfice d'une conjugaison entre un engagement concret des élus dans l'action de transformation du cadre de vie et une culture urbaine sensible aux propositions des citoyens apparaît dans les deux cas suivants. Le projet de l'écoquartier du Sequestre (Tarn), qui naît de la volonté d'associer la société civile à la définition du cadre de vie dans une logique de co-conception, est porté par un maire particulièrement engagé en matière de politique environnementale et de développement du monde coopératif et associatif. La démarche, très structurée en amont, tient ses fondements d'un important investissement de la municipalité dans l'élaboration de son plan local d'urbanisme, l'un des premiers en France, et d'un Agenda 21. Le deuxième cas, l'écoquartier Maragon-Floralies à Ramonville-Saint-Agne (Haute-Garonne), montre comment les problèmes d'une copropriété dégradée et la mobilisation de ses habitants incitent la collectivité et son maître d'ouvrage associé, un bailleur social, à élargir le périmètre de leur action et à mettre en place une démarche plus collaborative pour la transformation du quartier. L'opération d'habitat participatif avec les habitants de la copropriété joue un rôle structurant dans le projet urbain et dans l'accroissement du niveau d'ambition démocratique et écologique de la collectivité.

La configuration d'un espace d'expérimentation est aussi soumise aux interactions qui s'opèrent entre le projet urbain et un champ élargi de connaissances et d'intérêts à l'extérieur à l'opération. Celui-ci est notamment constitué d'une politique nationale de soutien à la démarche ÉcoQuartier, des réalisations de quartiers durables ailleurs en France ou en Europe et de toute sorte de références invoquées par les parties prenantes. On s'approche ainsi du concept d'arène publique⁶, qui invite à penser le

6. Pour approfondir sur le concept d'arène publique dans le champ de la sociologie des publics, voir Cefaï (2016).

projet urbain comme lieu central de mise à l'épreuve de nouveaux savoirs et pratiques, mais interconnecté avec de multiples milieux, argumentations et expressions rassemblées autour de préoccupations communes de la ville durable.

Le lancement des projets d'écoquartiers apparaît donc comme un moment de définition non seulement des attendus en matière d'écologie et de qualité du cadre de vie, mais aussi des conditions d'exploration de nouvelles pratiques. Ces conditions sont à la fois celles qui régissent la relation entre l'opération et le contexte, avec ses possibles ressources et contraintes (soutien sur le plan économique, social et politique ; visibilité et retombées d'une expérience sur un territoire), et celles qui influent sur l'objet et la profondeur de l'expérimentation. Les cas où les ambitions de transformation des modes de vie ont été étroitement associées à une évolution des modes de gouvernance des projets ont été ceux où le portage politique et les expériences antérieures des collectivités et des habitants d'actions conduites de manière concertée et négociée ont été les plus marqués.

► La gouvernance et le pilotage de projet comme leviers d'apprentissage

La réalisation d'écoquartiers a amené de nombreux maîtres d'ouvrage urbains à organiser le montage et la conduite des opérations de façon à pouvoir envisager la prise en charge de problématiques plus complexes telles que : l'implication des citoyens dans la définition du projet, l'intégration de constructions en autopromotion dans le périmètre d'une zone d'aménagement concerté (ZAC), la réalisation par anticipation d'équipements publics profitant à la population existante et financés par un emprunt en dehors de la procédure de ZAC, la gestion d'équipements publics situés dans des macrolots réalisés par des promoteurs privés, ou encore l'évaluation *ex post* des performances énergétiques effectives des bâtiments. Le discours de certains ainsi que le décalage manifeste entre les pratiques habituelles et les choix opérationnels retenus traduisent une volonté de faire de ces démarches une opportunité d'accroître la capacité d'agir des uns et des autres. Pour tenir leurs engagements au cours du projet, les acteurs se retrouvent confrontés et impliqués concrètement dans l'élaboration, la formalisation, la consolidation et la transmission de savoirs et savoir-faire. Si les dispositifs analysés ici ne représentent pas l'exhaustivité des choix, ils esquissent toutefois quelques changements significatifs concernant le renouvellement de la gouvernance et celui du pilotage des projets.

L'implication de la collectivité locale dans les instances de pilotage

Dans notre analyse, l'expérience de quelques collectivités informe sur le problème du maintien des objectifs environnementaux et participatifs tout au long d'une opération. Il est apparu que la responsabilité vis-à-vis du programme et des résultats attendus n'a pu être tenue que par une présence continue de la maîtrise d'ouvrage dans les différentes étapes du projet. Le rôle de la ville ne peut se limiter à la définition des objectifs et à la planification de l'opération, étant donné que les interactions permanentes entre la programmation, la conception, la réalisation et la gestion des espaces suscitent une succession de décisions ayant des incidences sur la qualité des bâtiments et des aménagements livrés. La difficulté à tenir les intentions initiales, qui s'est manifestée

dans un tiers des cas étudiés, renvoie notamment à l'absence du maître d'ouvrage à des moments clés du processus. Les collectivités peu rompues à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage n'ont souvent pas été assez attentives au fait qu'il peut être difficile de revenir dans un processus dont elles se sont éloignées pendant un certain temps, notamment quand elles ont délégué leur responsabilité à un aménageur privé souhaitant ne pas quitter le périmètre de sa mission préalablement contractualisée.

La nature à la fois stratégique et technique des décisions à prendre tout au long de l'opération incite certaines communes à opter pour une organisation de la maîtrise d'ouvrage permettant une présence conjointe des élus et des services techniques, soit dans une instance de pilotage intégrée, soit dans une instance bicéphale, politique et opérationnelle. Ces deux types d'instances, dans lesquels les acteurs combinent leur implication, constituent une occasion d'acculturation et de développement professionnel pour chacun d'eux, à partir de situations les mettant aux prises avec la gestion des aléas de l'opération et avec la question de la pertinence des dispositifs déployés aux différentes étapes du projet. Les collectivités qui ont voulu être entièrement parties prenantes de ces processus, articulant étroitement les décisions politiques et opérationnelles, ont opté pour un exercice de la maîtrise d'ouvrage en régie, sous la houlette des services techniques municipaux et communaux (ÉcoQuartier Les Berges de la Doller, à Mulhouse, dans un partenariat avec un office public de l'habitat), ou cherché l'appui technique auprès d'un aménageur, souvent une société d'économie mixte, tout en conservant une implication forte dans le pilotage opérationnel (ÉcoQuartier Danube, à Strasbourg).

Afin de renforcer le bien-fondé de leur action face à des problématiques appréhendées dans une vision holistique, certaines collectivités ont cherché à établir une plus grande transversalité dans la mobilisation des services municipaux et communautaires et entre les compétences concernées (urbanisme, habitat, voiries, démocratie locale, commerces, etc.). Les expérimentations visant à dépasser les approches fonctionnelles et sectorielles, qui dominent encore dans de nombreuses organisations de projet, ont conduit à des formes d'interactions plus collaboratives, participatives et itératives entre les agents de ces services. Dans les municipalités concernées, les projets ont suscité une double expérience des bénéfices et des limites de structures organisationnelles plus horizontales, du point de vue de leur performativité et de celui de leur conduite. Ces structures sont la plupart du temps désignées comme « équipes projet » par les acteurs concernés. Les organisations horizontales sont considérées par les directions générales administratives des villes et par certains chefs de projet comme des moyens pertinents pour structurer une montée en compétences des acteurs, notamment sur le plan du pilotage de la complexité, en favorisant une compréhension élargie de l'imbrication des problèmes à traiter et une appréciation partagée des risques.

Les équipes projet se sont surtout mises en place dans des collectivités disposant d'un nombre d'agents suffisant, porteurs d'une certaine spécialisation. À Mulhouse, l'intégration horizontale entre certains services de la ville et de la communauté d'agglomération assure une concentration de compétences à la fois très expérimentées et complémentaires tout au long de l'intervention à laquelle l'équipe projet est assignée. À Strasbourg, une cellule de coordination entre les services municipaux et ceux de l'agglomération assure le transfert des expertises entre les différents projets urbains de la métropole au fur et à mesure des besoins exprimés. Si deux opérations sur cinq déclarent avoir eu recours à une forme d'organisation horizontale, peu de maîtrises

d'ouvrage précisent le niveau d'intégration des parties prenantes, ni la permanence ou la fréquence des interactions. L'approche peut aussi s'étendre à d'autres partenaires privés ou publics (État, office d'habitation municipal).

Les ajustements structurels au sein des services techniques peuvent être appréhendés comme un indicateur de la volonté de s'appuyer sur l'organisation de projet comme levier dans l'accroissement des compétences, censé permettre la poursuite des ambitions en matière de développement durable. À la question portant sur d'éventuelles réorganisations managériales, si environ 80 % des réponses restent muettes, les 20 % restantes précisent que l'opération a été l'occasion de procéder à des adaptations. Les transformations managériales et organisationnelles, qu'elles soient opérées à partir d'expériences antérieures ou en raison d'événements et d'analyses intervenus au cours de l'opération, indiquent une capacité à comprendre les interférences entre la structure organisationnelle et le déroulement de l'opération. Pour appréhender la portée de ces réorganisations en matière d'apprentissage, il est important de distinguer les ajustements ponctuels ayant cours pendant le projet des adaptations structurelles liées à un ou plusieurs projets (la moitié des cas ayant opéré une adaptation managériale), ces dernières s'inscrivant de façon plus explicite dans une perspective de pérennisation des modifications. Cependant, même les ajustements ponctuels peuvent témoigner d'une agilité organisationnelle, bien utile pour faire face aux aléas des opérations.

L'élargissement du champ de l'expertise à travers une multiplication des instances du projet

Dans 30 opérations (sur un échantillon de 142), les collectivités s'appuient sur au moins deux instances. La répartition des activités décisionnelles entre un comité de pilotage stratégique et un comité de pilotage opérationnel vise non seulement à hiérarchiser les responsabilités, mais également à catégoriser les problématiques à traiter. Certaines maîtrises d'ouvrage urbaines sont allées plus loin en ouvrant les processus de projet à des instances supplémentaires : des groupes de travail thématiques, des comités de suivi et d'évaluation, impliquant, selon les cas, des citoyens, des acteurs économiques ou des consultants en support à la maîtrise d'ouvrage. Ces ouvertures peuvent être limitées dans le temps ou s'étendre sur toute la durée du projet, avoir un rôle consultatif ou délibératif. En diversifiant les instances du projet, les collectivités s'engagent dans une gouvernance élargie de leur opération qui leur permet de réaliser une plus forte différenciation des sujets abordés et des modalités d'implication des acteurs : validation des choix, suivi de leur application, coproduction au niveau du programme ou de la conception, etc.

Une pluralité d'instances offre la possibilité d'impliquer un panel plus large d'expertises et d'expériences dans l'élaboration du projet et, potentiellement, de les mobiliser dans un rapport plus direct à la finalité de chaque entité. Dans ce contexte, les collectivités ont fait appel à davantage d'expertises en nombre et en type : pilotage de projet, montage juridique et financier d'opération, communication, assistance dans les domaines techniques et environnementaux. La participation des citoyens a également donné lieu à la mobilisation de compétences spécifiques (animation de séances de débat et co-conception, assistance technique liée à la thématique de l'instance, aide à la prise de parole, etc.).

Outre sa vertu démocratique, les agents des services municipaux et les élus retirent des bénéfices de l'élargissement de la gouvernance. L'arrivée de compétences exogènes les

confronte à une diversité de savoirs et à la nécessité d'articuler les travaux des instances au déroulement de l'opération. Un certain nombre de situations de projet ont ainsi permis d'améliorer la maîtrise des procédures, d'accroître la capacité à piloter des systèmes d'acteurs plus complexes et à enrichir les connaissances thématiques des agents. Ces situations apparaissent dans plusieurs projets. Le cas de l'ÉcoQuartier Cannes Maria (Alpes-Maritimes) en est une illustration intéressante à plusieurs titres. Les services municipaux ont pu renforcer leurs compétences de pilotage en entamant une démarche assez complexe appuyée sur un choix de procédure, une concession d'aménagement avec délégation de service public, et sur la désignation d'un concessionnaire privé intégrant la maîtrise d'œuvre. La conduite a été assurée pendant toute la durée de l'opération par une équipe restreinte regroupant dans une étroite collaboration un chef de projet, le maire et plusieurs adjoints. Cette organisation a permis une montée en compétences de la maîtrise d'ouvrage urbaine, sur le plan juridique et procédural à travers le montage de l'opération, et sur le plan processuel à travers le rapport au concessionnaire et l'animation d'une équipe municipale de suivi élargie. Celle-ci comprenait entre autres des agents du service de développement économique et commercial et était en lien avec une association d'habitants et de commerçants du quartier. Une telle organisation du pilotage ne prémunit cependant pas contre des moments de frictions : l'autonomie de fonctionnement de la maison des associations a posé problème en raison de sa position au milieu de l'îlot privatif du concessionnaire. La restriction des horaires d'accès au public de l'îlot, souhaitée par le concessionnaire, s'est heurtée à l'objectif de la ville d'une fréquentation de l'équipement en soirée. La nécessité d'intégrer une réflexion sur la coexistence de différentes logiques d'usages dans la démarche de programmation constitue un des enseignements de cette opération pour la maîtrise d'ouvrage.

L'augmentation du nombre des expertises et la mise en place d'une gouvernance élargie témoignent d'une prise de conscience de l'intérêt d'une conduite plus partenariale et inclusive, mais elle ne permet pas de conclure, par sa simple existence, à une montée en compétences effective de la maîtrise d'ouvrage. L'élargissement du nombre d'instances a pu générer un besoin accru en capacité de pilotage, que toutes les collectivités n'ont pas été en mesure de satisfaire par des ressources en interne ou par une qualification progressive des agents au cours du projet. L'appel à des prestataires externes s'est traduit dans certains cas par une politique de recrutement d'une nouvelle génération de chefs de projet issus de formations pointues, dotés d'une expérience dans le montage d'opération, qui a amélioré les capacités de la collectivité. Dans d'autres cas, la greffe des compétences externes n'a pas pris en raison de la réticence de certains acteurs locaux à modifier leurs pratiques habituelles. Les moyens limités dont disposent certaines villes ont rendu difficile le maintien du pilotage des instances dans la durée. L'opération au Séquestre exemplifie cet aspect. Malgré les structures de direction et de suivi bien identifiables au début du projet, l'absence de qualification professionnelle pour aider la maîtrise d'ouvrage dans la phase de réalisation et un manque de moyens pour élargir la mission de la maîtrise d'œuvre urbaine ont entraîné l'affaiblissement, voire la disparition des dispositifs de concertation ou de coproduction.

Une gouvernance élargie visant à orchestrer l'articulation entre les travaux des instances est susceptible de favoriser une approche itérative du projet. Ainsi peuvent se succéder des temps de réflexion et d'exploration et des temps de décision, alimentant progressivement les préoccupations du projet. Une telle itération a souvent été difficile à reconstituer par les acteurs dans les opérations de notre corpus : de nombreux

écueils ont été relevés (difficulté à faire circuler les informations, à identifier le rôle de chaque instance et expert) et de nombreuses collectivités ne parviennent pas, aujourd'hui, à soutenir de tels processus. Cependant, plusieurs récits convergent pour dire que ces itérations entretiennent des formes de réflexivité collective, sur les intentions programmatiques tout comme sur les démarches de projet, qui ont conduit à des adaptations de certains dispositifs.

L'enjeu de la résonance des pratiques émergentes

L'implication continue des collectivités dans la conduite de projet ainsi que l'exposition à un champ d'expertise élargi sont susceptibles d'exercer un rôle favorable dans l'émergence et dans la structuration de nouveaux comportements et savoirs au sein de la maîtrise d'ouvrage urbaine. Cependant, la valeur d'expérience des démarches exploratoires est suspendue à la lecture que les acteurs font des processus de projet. Certes, l'interprétation des événements d'une opération et certaines adaptations de la démarche peuvent être imbriquées dans le déroulement de l'action et survenir à titre individuel et de façon implicite. Dans certains cas, les élus et les agents municipaux ont cependant su engager des processus de réflexivité collective. En faisant de la question des enseignements d'une opération d'aménagement un échelon de leur démarche, les acteurs accordent une dimension partagée à leur expérience et se donnent des occasions pour ajuster les dispositifs, énoncer les conséquences escomptées pour l'action, discuter des perspectives ouvertes à plus long terme. La réflexivité collective peut ainsi être vue comme le premier maillon d'un processus qui relie l'expérience à d'autres actions, à une évolution éventuellement plus pérenne des pratiques et des compétences.

Différentes voies ont été empruntées pour aborder la mise en discussion des idées de façon structurée, même si les ambitions à cet égard peuvent s'avérer délicates à coordonner. Certaines collectivités ont ainsi mis en place des démarches évaluatives. Si un tiers des opérations étudiées déclare la présence d'un dispositif d'évaluation, il apparaît que cette dénomination est prise dans un sens très large, puisque certains chefs de projet y incluent une revue de projet périodique ou une enquête de satisfaction. L'évaluation produit une forme d'objectivation des actions en cours ou passées et aspire à procéder à des ajustements pour tenir compte des enseignements de la démarche. Dans les approches les plus avancées, l'évaluation est apparue avoir une fonction d'accompagnement au changement. Cette idée rejoint celle développée par Michel Conan (1998), pour qui l'évaluation constitue un travail de mise en mouvement et d'orientation de la réflexivité collective. Force est cependant de constater que l'évaluation des processus de fabrication du cadre bâti et d'aménagement reste en France au stade de balbutiement. Un certain nombre de démarches n'ont pas prévu de questions évaluatives adaptées au contexte et aux problématiques du projet, préférant l'administration de grilles d'évaluation proposées par des acteurs institutionnels, par exemple à travers l'Approche environnementale de l'urbanisme 2 (AEU2) de l'Ademe. De même, la nécessité de doter une démarche évaluative de moyens financiers, d'un temps de réalisation, d'un accès à l'ensemble des données de l'opération est loin d'être acquise. Les démarches sont trop souvent encore assimilées à des formes de contrôle de conformité⁷.

7. Dans le cadre de la charte ÉcoQuartier, qui incite à la mise en place d'une démarche évaluative et propose un soutien méthodologique sous forme de méthode nationale d'évaluation, seules six opérations ont acté leur candidature pour cette étape du label.

Une autre façon d'encourager et de structurer les processus de réflexivité dans les opérations passe par le phasage du projet. Face à une question portant sur les raisons de l'allongement de la durée de leurs projets d'écoquartiers – assez classique pour des opérations d'aménagement s'inscrivant dans des temps longs –, une majorité de réponses renvoient à des évolutions contextuelles (marchés, opportunités foncières) ou inhérentes à l'opération (accompagner l'émergence d'une vie de quartier dès les premières livraisons, contraintes techniques). Certaines collectivités (19 cas sur un échantillon de 142) précisent qu'elles ont procédé à des adaptations du phasage pour tenir compte d'une montée en compétences de leurs équipes et d'évaluations intermédiaires des moyens humains à leur disposition pour se donner ainsi la possibilité de résoudre certains problèmes dans de meilleures conditions. Ces adaptations, définies en amont ou pendant, expriment clairement une volonté de stabiliser un cadre d'action propice à accueillir de nouveaux savoirs et savoir-faire que les acteurs pourront être amenés à élaborer dans l'opération.

La volonté d'inscrire ces processus réflexifs dans une continuité, voire de formaliser les connaissances élaborées au cours des projets, s'est traduite dans quelques cas, assez rares, par la constitution de cellules ou de services à qui la collectivité a confié un rôle d'accompagnement de plusieurs opérations⁸. Ce rôle peut comprendre la mise en place de formations ou d'une activité de recherche et de développement. Dans notre recherche, une approche remarquable à ce titre émane du contexte strasbourgeois. Afin de valoriser leur expérience du pilotage participatif, acquise à travers la réalisation de l'ÉcoQuartier Danube, à l'échelle de la métropole, la communauté urbaine et la ville de Strasbourg se sont dotées d'un service transversal « Projets urbains ». Par l'embauche d'un ancien membre de l'association d'autopromotion qui avait été intégrée dans la gouvernance du projet Danube, l'accélération du développement de l'autopromotion et de l'habitat participatif est devenue une des missions de cette structure.

Notre analyse montre que les collectivités ont encore des difficultés à organiser des retours d'expérience formels dans une perspective de sédimentation des savoirs, tant à l'échelle d'opérations singulières qu'à celle du territoire. La documentation sur les « bonnes pratiques », l'organisation de visites de réalisations sur d'autres territoires et de formations autour de projets réalisés indiquent pourtant la volonté de faire connaître les expériences et de bénéficier des expériences d'autrui.

► La mise à l'épreuve des savoirs et des savoir-faire

Les expérimentations menées dans le cadre des écoquartiers mettent à l'épreuve des démarches qui portent sur de multiples enjeux, dans le but d'anticiper les comportements susceptibles de mieux les prendre en compte ou de déduire des expériences éprouvées les savoirs et savoir-faire s'avérant les plus pertinents. Parmi ces enjeux, signalons l'implication des habitants dans les processus décisionnels et techniques, l'acculturation des élus et des techniciens à des dispositifs participatifs, la mise en place de démarches prenant appui sur des séquences itératives de programmation et de conception, les performances écotekniques ou l'élaboration de méthodes d'évaluation.

8. Florence Menez (2015) décrit des évolutions similaires pour la ville de Reims. Sa lecture des processus d'apprentissage met l'accent sur le rôle des individus dans l'élaboration et la transmission des savoirs.

Notre analyse des dispositifs de pilotage et de gouvernance a montré l'intérêt, mais également les difficultés que les collectivités pouvaient éprouver en les adoptant dans leurs projets. Ces cadres d'action étant souvent identifiés comme propices pour améliorer leur capacité à s'engager dans des projets ambitieux, il est pourtant difficile d'en appréhender la portée en matière d'apprentissage. Rappelons que l'apprentissage organisationnel et même simplement collectif ne peut être saisi directement. Ce sont d'abord les individus qui apprennent, qui interprètent les événements et en tirent des enseignements. À l'inverse, quand ceux-ci quittent un projet, quand le turn-over est important, des pans entiers de savoirs peuvent disparaître. L'organisation, quant à elle, n'a pas de cerveau, la «réalité [d'un apprentissage organisationnel] semble induite à partir de changements organisationnels qui en constitueraient les signes visibles» (Leroy, 1998). Pour cette raison, notre attention s'est portée sur les dispositifs de pilotage, marqueurs de ruptures ou d'évolution des pratiques au sein de la maîtrise d'ouvrage, mais également objets transitionnels (Winnicott, 1975) à travers lesquels se projettent et se stabilisent certains savoirs et habitudes professionnelles.

La stabilisation et la reproduction des cadres d'action

Dans notre analyse, les collectivités les plus avancées se sont engagées dans des processus d'apprentissage dans lesquels les dispositifs de pilotage répondent à une double fonction : être à la fois objets et moyens d'apprentissage.

En tant qu'objets d'apprentissage, les cadres, tels que la pluralité des instances de projet, les articulations structurelles, entre pilotage technique et stratégique, ou la transversalité des équipes projet connaissent des mises au point. Une connaissance approfondie de leur fonctionnement permet aux acteurs de vérifier leur pertinence et d'envisager leur reconduction. Les dispositifs constituent ainsi des supports de savoirs et de savoir-faire plus ou moins cristallisés qui, parce qu'ils ont fait leurs preuves, pourront être remobilisés. Cette perspective induit une forme de capitalisation, car une reconduction soulève potentiellement moins de barrières. Cela n'exclut pas que chaque réemploi puisse être une occasion d'interroger la pertinence des dispositifs.

En tant que moyens d'apprentissage, les mêmes agencements, à chaque fois qu'ils sont déployés, ouvrent un espace pour l'action qui, par sa constitution, engage les parties prenantes dans des interactions potentiellement riches en itération et en réflexivité, dont elles peuvent puiser de nouveaux savoirs sur l'action. En raison de leur caractère stabilisé, la maîtrise de ces méthodes et outils par les acteurs leur offre la capacité à gérer leur complexité et à éviter les débordements. Certains d'entre eux, comme l'évaluation, peuvent davantage inciter à la réflexivité collective que d'autres. Nous y reviendrons plus loin.

Dans un rapport dialectique, la structuration des dispositifs résulte d'une rencontre entre les savoirs antérieurs des acteurs et une situation nouvelle engageant ces derniers à interagir et donnant lieu à de nouvelles expériences. La compréhension renouvelée qui en émerge ouvre à son tour des possibilités et engendre des interrogations sur l'organisation et l'emploi des méthodes et outils ; ainsi se réalise une nouvelle boucle d'apprentissage. Une illustration de cette forme d'apprentissage est celle de la ville de Mulhouse, qui a conduit plusieurs opérations urbaines dans le cadre d'un programme de renouvellement urbain. Celui-ci lui permet de prendre à son compte de nouvelles approches méthodologiques en matière de conduite de projet définies dans le contrat

avec l'ANRU et de profiter de l'emboîtement des opérations pour affiner l'emploi de ces dispositifs. Le contrat prévoit notamment une cellule de coordination entre les opérations. L'organisation de la maîtrise d'ouvrage de l'opération Les Berges de la Doller en équipe projet, déjà éprouvée dans le cadre de l'écoquartier Wagner quelques mois plus tôt, a été l'occasion d'un approfondissement de la transversalité par l'intégration de compétences supplémentaires. Ceci a permis aux acteurs d'acquérir de nouvelles expériences concernant l'implication d'habitants en situation précaire, notamment, et d'y réaliser pour la première fois une démarche évaluative participative, expérience dont a bénéficié l'opération initiée précédemment.

À l'échelle de notre corpus, les objets d'apprentissage désignés par les chefs de projets sont les solutions techniques, les modes d'organisation partenariale de la maîtrise d'ouvrage, des outils et plus généralement l'implication des habitants. Soulignons cependant le faible nombre de maîtres d'ouvrage (21 opérations sur 142) qui ont signalé de tels phénomènes. On peut voir dans ces chiffres à la fois la fragilité de certaines méthodes et outils de pilotage et les difficultés liées à leur diffusion.

Alors que la pérennité des pratiques émergentes est au cœur de la question de l'apprentissage, l'idée d'appréhender cet enjeu par la généralisation apparaît inappropriée. Il suffit d'avoir à l'esprit la diversité des contextes dans lesquels les collectivités entament leurs projets avec la nécessité d'adapter le pilotage et la gouvernance à la spécificité des objectifs, la configuration des parties prenantes, les moyens disponibles ainsi que la temporalité des transformations envisagées. De ce point de vue, une systématisation qui aurait un caractère normatif perdrait toute sa pertinence. De plus, la standardisation des processus et des produits auxquels ont recours nombre de maîtres d'ouvrage professionnels, en particulier dans le domaine de l'habitat, peut aussi constituer un frein à l'élévation des ambitions poursuivies en matière de performances énergétiques des constructions (on se contentera de suivre la réglementation en vigueur), et plus généralement aux changements qui pourraient être opérés dans toute la chaîne de mise au point d'un projet.

Il convient donc sans doute de raisonner surtout sous l'angle de la diffusion de pratiques au sens d'une diffusion de connaissances qui permettent aux acteurs de se repositionner et d'agir de façon plus différenciée selon les situations. Cette idée s'approche de la notion de « culture professionnelle ». Le vocable « systématisation » s'accorderait davantage avec l'idée de la diffusion de certains principes généraux, comme celui d'engager l'action urbaine de façon plus inclusive, partenariale et participative. C'est le cas notamment sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, où le soutien politique à l'autopromotion s'est traduit à partir de 2009 par la définition d'objectifs quantifiés. Avec l'expérience de la praticabilité des articulations entre habitat participatif et opération urbaine à partir de la réalisation de l'ÉcoQuartier Danube, la stratégie de développement urbain de la ville prévoit de réserver systématiquement environ 10% de la superficie des projets d'aménagement à de tels programmes.

Notre recherche a pu montrer qu'une prise de conscience à l'égard de tels principes est effectivement à l'œuvre, mais que les villes qui prédisposent d'un capital historique en matière d'implication citoyenne dans l'action publique parviennent le mieux à les intégrer dans leurs démarches habituelles (Zetlaoui-Léger *et al.*, 2015). Il est cependant difficile d'identifier l'ancrage ou l'effet que ces pratiques nouvelles peuvent avoir sur un plus long terme.

La réflexivité, ressource pour l'apprentissage

D'apparence plus diffuse que les outils et les méthodes, la réflexivité est apparue comme un moyen essentiel de l'apprentissage. Son rôle dans la capacité des acteurs à adapter les processus de projet aux événements et à objectiver les expériences individuelles et collectives a été discuté dans le précédent chapitre. L'intention de certaines collectivités de la stimuler, voire de la pérenniser, peut cependant étonner à première vue si on considère que la réflexivité est foncièrement ancrée dans le travail de conception urbaine et architecturale, incarnée par le « praticien réflexif » et inscrite dans les tensions entre attendus programmatiques et réponses spatiales. On peut également vouloir cantonner la réflexivité à une activité tacite et informelle, réalisée en premier lieu individuellement, et en conclure une faible accessibilité et pertinence en dehors de l'espace du projet en question. Le fait que peu de maîtres d'ouvrage interrogés abordent spontanément le sujet des enseignements qu'ils perçoivent à partir de leur opération semble soutenir cette idée.

Cependant, il convient de ne pas opposer cette dimension tacite à des visées d'explicitation, de formalisation et d'objectivation. Les processus de réflexivité collective se manifestent de la manière la plus évidente dans des mouvements qui expriment soit un besoin de distanciation vis-à-vis de l'action dans laquelle est impliqué un groupe, soit un besoin de rapatriement de connaissances liées à des actions situées ailleurs. On peut associer à la première catégorie les démarches évaluatives, les récits, les revues de projet. Les visites d'autres opérations, la mobilisation de « bonnes pratiques », la participation à des formations font partie de la deuxième catégorie. Un retour critique sur certaines formes de rapatriement des expériences venant d'ailleurs souligne la faible formalisation des enseignements que retiennent les acteurs de la rencontre avec les protagonistes des opérations visitées et le manque de (re)contextualisation qu'ils peuvent faire de la lecture des opérations présentées comme exemplaires. Les démarches de distanciation, quant à elles, interrogent par rapport à leur articulation avec le déroulement des opérations, mis à part sans doute les revues de projets. Les évaluations et les débats publics semblent souvent insuffisamment pensés dans leur rapport au projet en cours, comme si ces démarches se situaient déjà dans un ailleurs, déconnectées d'une visée d'ajustement au présent et d'une opérationnalité des enseignements disponibles. La réflexivité semble dans ce cas appréhendée non pas dans son caractère dialogique et dynamique entre action et savoir, mais comme nécessitant une suspension du processus de projet.

La réflexivité organisée dans le cadre du label ÉcoQuartier occupe une place à part dans ces approches⁹. Les instances qui ont accompagné ce label se sont trouvées au cœur d'une dynamique de coopérations transversales et de concertations à laquelle de nombreuses collectivités et des acteurs aux profils divers, y compris de la société civile, ont été associés. Les mouvements descendants et ascendants ont été pendant les cinq premières années pour l'ensemble des parties prenantes l'occasion de bénéficier d'un ensemble d'actions (de promotion, d'analyse des opérations, d'apports d'études et de recherches) pour progresser dans leurs réflexions. Cependant, l'administration centrale est par la suite revenue sur des logiques de fonctionnement plus anciennes :

9. Plus de 400 collectivités ont pu faire connaître leurs expériences et échanger sur celles-ci au sein d'un Club ÉcoQuartier, animé par le ministère avec le concours de partenaires institutionnels et de chercheurs.

sectorielles, descendantes et polarisées sur des ambitions technico-environnementales mesurables, mettant à l'épreuve, voire en péril, la portée effective d'une politique publique menée dans un esprit de « co-construction, directement inspirée par les valeurs et les cadres méthodologiques du développement durable » (voir chapitre 8 et Fenker et Zetlaoui-Léger, 2017).

► Conclusion

La réalisation d'écoquartiers a été pour de nombreuses collectivités l'occasion de s'engager dans la mise en place de démarches et de dispositifs de projet, souvent inédits pour elles, afin d'assurer la poursuite d'objectifs associés à un développement urbain durable. Certaines d'entre elles se sont montrées soucieuses de la façon dont les organisations de projet pouvaient stimuler l'émergence de nouveaux savoirs et pratiques et contribuer à leur stabilisation et à leur formalisation, voire à leur diffusion à l'échelle de la ville ou du territoire. Centrée sur les modalités de pilotage et d'accompagnement des opérations d'aménagement, l'analyse a éclairé la double fonction que pouvaient avoir les dispositifs déployés dans ces collectivités : à la fois moyens de résolution des problèmes posés par le projet et supports d'apprentissage pour une approche plus itérative, inclusive et participative de la durabilité. L'apprentissage, difficile à saisir en tant que tel, se manifeste le plus souvent à travers des phénomènes d'adaptation et de reconduction des dispositifs et des cadres d'action.

Les collectivités les plus attentives à cette double fonction ont été celles qui cherchaient à inscrire leur action dans une transformation générale de leurs politiques d'aménagement urbain. Si les politiques nationales ont pu avoir un rôle incitatif pour certaines maîtrises d'ouvrage peu habituées à expérimenter de nouveaux dispositifs, d'autres en ont été des précurseurs et ont souvent mieux su tirer bénéfice de leur démarche en matière d'apprentissage. La plupart d'entre elles étaient passées par différentes étapes d'acculturation à certaines valeurs et d'intégration de savoir-faire, à l'occasion de précédentes actions dans le domaine de l'environnement ou de la politique de la ville. Le capital de savoirs ainsi constitué leur a permis aussi de mieux préfigurer un espace d'expérimentation pour leur projet d'écoquartier, adapté à leur besoin d'exploration et de consolidation des pratiques. L'apprentissage s'inscrit donc dans la durée et dans un rapport dialogique entre l'entité interorganisationnelle que forme un projet et ses rattachements contextuels (professionnels, politiques, territoriaux, etc.). À l'inverse, les collectivités qui n'avaient pas ou peu d'expériences antérieures en la matière ou ne disposaient pas de grands moyens techniques et financiers ont eu du mal à tenir les dispositifs mis en place dans la durée de l'opération et à formaliser les enseignements de leur projet. Les processus d'apprentissage sont fragiles et les innovations peuvent disparaître avec les acteurs.

L'objectivation des savoirs mis en jeu au cours de l'opération présente globalement une dimension peu exploitée par les acteurs de la maîtrise d'ouvrage urbaine. Bien qu'inscrites dans la charte ÉcoQuartier, les évaluations *in itinere* et *ex post* sont rarement évoquées dans les bilans d'opération. Le potentiel de validation et de progression des connaissances que peut constituer ce mode d'interrogation de l'action collective est pourtant documenté dans d'autres domaines de l'action publique. On voit à quel point le renouvellement des pratiques de la maîtrise d'ouvrage urbaine, face aux ambitions de la ville durable, est encore opéré de façon partielle et discontinue par certaines collectivités.

La sédimentation des savoirs et des pratiques élaborés à l'occasion des écoquartiers est un processus fondamentalement ouvert qui mériterait d'être approfondi par de futures recherches. De quelle façon les nouveaux dispositifs de pilotage et de gouvernance s'enracinent-ils dans les organisations de projet sur le long terme et quels effets peuvent-ils avoir sur les politiques nationales en matière de durabilité ?

► Bibliographie

- Argyris C., Schön D.A., 1978. *Organizational Learning: A Theory of Action Perspective*, Reading, Addison Wesley.
- Barbier J.-M., Dutoit M., 2021. *Apprendre : être plus grand dans sa tête*, Innovation pédagogique, Institut Mines-Télécom, <https://www.innovation-pedagogique.fr/article8610.html>
- Béal V., Gauthier M., Pinson G. (éd.), 2011. *Le Développement durable changera-t-il la ville ? Le regard des sciences sociales*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne.
- Biau V., Tapie G. (dir.), 2009. *La Fabrique de la ville. Métiers et organisations*, Marseille, Parenthèse.
- Boissonade J. (dir.), 2015. *La Ville durable controversée. Les dynamiques urbaines dans le mouvement critique*, Paris, Éditions Pétra.
- Cefai D., 2016. Publics, problèmes publics, arènes publiques... *Questions de communication*, 30, 25-64.
- Charlot-Valdieu C., Outrequin P., 2009. *L'Urbanisme durable : concevoir un éco-quartier*, Paris, Le Moniteur.
- Conan M., 1998. *L'Évaluation constructive. Théorie, principes et éléments de méthode*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube.
- Debizet G., Godier P., 2015. Architecture et urbanisme durables. Modèles et savoirs. *Cahiers Ramau*, 7, Paris, Édition de la Villette.
- Epstein R., 2013. Politiques territoriales : ce que les appels à projets font aux démarches de projet. *La Revue Tocqueville*, XXXIV (2), 91-102.
- Faburel G., Tribout S., 2011. Les quartiers durables sont-ils durables ? De la technique écologique aux modes de vie. *Cosmopolitiques*, 19.
- Fenker M., 2009. Expérience et coopération au sein de la maîtrise d'ouvrage. In Biau V., Tapie G. (dir.), *La Fabrique de la ville. Métiers et organisations*, Marseille, Parenthèse, 153-164.
- Fenker M., Zetlaoui-Léger J., 2017. Les politiques nationales de développement urbain durable en France à l'épreuve des expérimentations locales : le cas des écoquartiers. *Politiques et management public*, 34 (1-2), 83-102.
- Friedberg E., 1993. *Le Pouvoir et la Règle : dynamiques de l'action organisée*, Paris, Éditions du Seuil.
- Grudet I. (dir.), Decup-Pannier B., Héland L., Morelli R., Roudil N., 2016. L'habitant et la fabrication énergétique des écoquartiers. Processus, conception, réception. Rapport de recherche, programme Ignis Mutat Res, ministère de la Culture et de la Communication, ENSAPLV-LET-CSTB/VERI.
- Leroy F., 1998. L'apprentissage organisationnel : une revue critique de la littérature. Communication à la 16^e Conférence AIMS, <http://www.strategie-aims.com/events/conferences/16-vieme-conference-de-l-aims/communications/977-l-apprentissage-organisationnel-une-revue-critique-de-la-litterature/download>
- Levitt B., March J.G., 1988. Organizational learning. *Annual Review of Sociology*, 14, 319-340.
- Menez F. 2015. Transmettre le durable : apprentissages et recontextualisation. In Debizet G., Godier P., « Architecture et urbanisme durables. Modèles et savoirs », *Cahiers Ramau*, 7, Paris, Édition de la Villette, 173-183.
- Neveu C., 2011. Habitants, citoyens : interroger les catégories. In Baqué M.H., Sintomer Y. (dir.), *La Démocratie participative. Histoire et généalogie*, Paris, La Découverte, 39-50.
- Pinson G., 2004. Le projet urbain comme instrument d'action publique. In Lascoumes P., Le Galès P. (dir.), *Gouverner par les instruments*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 199-233 (coll. Gouvernances).

- Renauld V., 2014. *Fabrication et usage des écoquartiers. Essai critique sur la généralisation de l'aménagement durable en France*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes (coll. Espace en société).
- Rumpala Y., 2010. *Le Développement durable ou le gouvernement du changement total*, Lormont, Éditions Le Bord de l'eau.
- Rydin Y., 2007. *Governing for Sustainable Urban Development*, London, Earthscan.
- Souami T., 2011. *Écoquartiers et urbanisme durable*, Paris, La Documentation française.
- Verhage R., Leroy M., 2014. Développement urbain durable : comment apprendre des expériences d'écoquartiers? *Géocarrefour*, 89 (4). <http://journals.openedition.org/geocarrefour/9558>
- Wenger E., 1998. *Communities of Practice. Learning, Meaning, and Identity*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Winnicott D.W., 1975. *Jeu et réalité, l'espace potentiel*, Paris, Éditions Gallimard. Paru en 1971 sous le titre *Playing and Reality*.
- Zetlaoui-Léger J., Fenker M., Gardesse C., 2015. Concertation et mobilisations citoyennes dans les projets d'écoquartiers français. Panorama d'ensemble et essais de typologie. In Mermet L., Salles D. (éd.), *Environnement, la concertation apprivoisée, contestée, dépassée?*, Louvain-la-Neuve, Éditions De Boeck, 209-231.
- Zetlaoui-Léger J. (dir.), Fenker M., Héland L., Grudet I., Gardesse C., Weber B., 2013. La concertation citoyenne dans les projets d'éco-quartiers en France : évaluation constructive et mise en perspective européenne, Programme Concertation, Décision, Environnement (2^e phase), MEDDE, 2 volumes.

Postface

CYRIA EMELIANOFF

Depuis près de trente ans, quarante si l'on inclut la période des visionnaires californiens¹, plusieurs centaines d'auteurs ont circonscrit et modélisé des voies de transition écologique et sociale pour les villes occidentales, dans l'idée de rompre leur dépendance au sentier à l'égard des énergies fossiles, des métaux et terres rares, des échanges mondiaux pour leurs moindres besoins de subsistance, de métabolismes hors-sol et de processus de décision qui le sont tout autant, si peu ajustés aux besoins des habitants dans leur diversité. Comme l'expliquaient Haughton et Hunter en 1994, la croissance des villes occidentales a été subventionnée par leurs externalités environnementales négatives, auxquelles il faut ajouter le faible coût de la main-d'œuvre dans les villes du berceau de la révolution industrielle, puis ailleurs (Haughton et Hunter, 1994). La critique écologique et sociale de ce modèle urbain productiviste remonte en fait au début du xx^e siècle, au moment où s'instaure la discipline de l'urbanisme, sous la plume du biologiste écossais et urbaniste Patrick Geddes (1996 [1915]). Les dernières décennies ont vu surgir des milliers de propositions et d'expériences urbaines pour instaurer d'autres chemins. Peine perdue : le bilan reste indigent et la progression des problèmes écologiques, sociaux et démocratiques est plus rapide que la capacité à installer des pare-feu.

Comment revoir ce modèle urbain de manière plus structurante ? Et quelles sont les raisons de ce marasme ? Lorsqu'on plonge, comme le fait cet ouvrage, dans les processus de fabrique urbaine pour étudier patiemment les inflexions et les petites avancées de l'action publique, les résistances, les piétinements et les ratés de cette transition urbaine apparaissent avec évidence. Une question taraude les auteurs : la participation des habitants, la prise en compte de leurs expertises dans la fabrique urbaine peuvent-elles constituer un remède, un levier, une force de déstabilisation et de mise en mouvement pour réorienter l'urbanisme opérationnel vers des options plus proches des besoins des citoyens ?

L'ouvrage ne livre guère de réponse reconfortante. Les réticences des élus, des corps d'architectes et urbanistes, face à ce qu'ils perçoivent comme des ingérences dans leur champ de compétences, ne se comptent plus. La commande publique s'inscrit en outre dans un jeu de compétition intermétropolitaine et de séduction des investisseurs qui

1. Deux ouvrages majeurs déploient la problématique de la ville en transition et de l'urbanisme durable : Morris (1982) et Van der Ryn et Calthorpe (1986).

contraint fortement les projets urbains. Armés de leurs expertises et de leurs cultures professionnelles, de leurs référentiels cognitifs et internationaux, soumis à des arsenaux de normes et de procédures, les corps professionnels de la construction et de l'urbanisme ont longtemps résisté aux exigences de la durabilité ou de la transition. Au diable les écologues et leurs biotes, les habitants et leurs habitats, les militants des espaces verts, des patrimoines vivants, des lieux communs. Au diable Vauvert les énergéticiens et matériautes² qui prétendraient changer les règles du jeu de la matérialité urbaine.

Bien sûr, des dissidents ont fait bouger les lignes depuis des temps anciens. Cependant, les évolutions de l'ensemble de la profession se font attendre et se révèlent surtout dans la décennie 2010, expliquent les auteurs de l'ouvrage, sous le double choc de la crise de 2008 puis de la Covid-19, laissant filtrer dans le monde de la construction et de l'urbanisme les thèmes de la sobriété, des matériaux en circuits courts, de la proximité, du *low tech*. À partir de 2012, la démarche étatique d'appui aux écoquartiers promeut de son côté un angle d'approche plus ouvert aux questions sociales et habitantes. Ce positionnement, qui répond aux premières critiques d'une technicisation et d'une désocialisation de la durabilité urbaine, a des difficultés à prendre forme au niveau local. La sectorisation de l'action municipale, l'affaiblissement de l'ingénierie et des moyens financiers alloués aux collectivités territoriales, et l'absence de culture participative jouent en sa défaveur. L'évaluation *ex post* des projets urbains par les habitants, à laquelle se prêteraient les opérations d'écoquartiers pour en mesurer les qualités vécues et les limites, est très souvent renvoyée aux calendes grecques, par crainte des critiques habitantes. Quelques dispositifs innovants ont pu voir le jour, comme des ateliers participatifs correctifs dans l'écoquartier Danube, à Strasbourg, dans un contexte politique ouvert à la démocratie participative. Il reste cependant difficile d'évaluer les apprentissages collectifs qui font évoluer les cultures professionnelles.

Dans ce concert de voix encore rétives aux idées et aux pratiques de la durabilité et de la transition, les chercheurs ne sont pas en reste. Ceux qui tiennent la plume de cet ouvrage ont pu analyser les positionnements du réseau de recherche urbaine Ramau – Réseau activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme –, soutenu lors de sa mise en place par le Plan urbanisme construction architecture, une agence interministérielle. On comprend que l'héritage de la sociologie lefebvrine a disqualifié la problématique écologique, qui ne fut pas prise au sérieux avant que les programmes de recherche nationaux et le renouvellement générationnel des chercheurs ne l'aient imposé, dans les années 2010. La tradition néomarxiste fut ici un élément d'immobilisme et une source de questionnements légitimes sur la qualité d'usage, la prise en compte de l'environnement subjectif, la diversité des pratiques habitantes, les approches normatives ou de gouvernementalité des comportements, pouvant stigmatiser les habitants jugés défaillants, et parmi eux les plus pauvres.

Face à ces tensions, à ces contradictions, face à ce qui n'avance pas, à cette progression implacable des dérèglements climatiques et écologiques, comment ne pas se sentir perdus, au bord d'un abîme insondable ? Tant d'idées édifiées en pure perte, de solutions dormantes, de pratiques et d'expériences ignorées, méconnues ou déniées, aux seules fins de protéger les modes de développement dominants, conduisent inévitablement à se demander comment poursuivre. Les solutions de transition sont entièrement à notre portée, comme le soulignait déjà Patrick Geddes (1915), mais les

2. Le terme a été inventé pour l'occasion.

régimes économiques et politiques les repoussent, se contentant de prélever ici ou là ce qui est compatible avec la poursuite du *statu quo*. L'économie circulaire, par exemple, défendue depuis peu par la Commission européenne comme un nouveau Graal, était au cœur de l'ouvrage de David Morris sur les *self-reliant cities* en 1982, applications concrètes à l'appui... Le débitumage pour jardiner les villes et rafraîchir le climat dont on discute à Paris ces temps-ci se pratiquait dans les années 1990 à Schiedam et d'autres villes néerlandaises. Longue est la liste de ce qu'il est possible de faire, parce que cela a déjà été fait et éprouvé. Aucun travail de capitalisation n'a été financé par les pouvoirs publics, pas même en recherche, les regards étant accaparés par la conquête de nouveaux marchés : l'électrification des véhicules individuels, les kits d'autoconsommation pour décharger les réseaux sans concurrencer les producteurs d'énergie, les plateformes de données numériques pour rendre les villes « intelligentes », les mesures de compensation carbone... *and so what?*

La Terre brûle et il est pourtant urgent de regarder ailleurs. Comment reprendre le fil de la transition habitante? Comment redéfinir par le bas d'autres voies de transition, dont le sens, les modalités et les retombées soient partagées? L'articulation des questions écologiques et sociales n'est plus une option, car elle détermine la légitimité et la faisabilité politiques d'une transition, en un mot l'habitabilité du globe. La transition actuelle est passée aux mains des experts en perdant déjà sa crédibilité, au vu de ses effets régressifs sur un plan écologique et social³. Le manque d'adhésion des populations, le déni, la paralysie politique sont bien sûr nourris par la batterie de fausses solutions promues par les acteurs du marché (Emelianoff, 2020).

Pourtant, la transition écologique n'a aucune vocation à être confisquée par des professionnels, dans la mesure où c'est du côté des pratiques ordinaires que se situent des renouvellements et nombre de solutions déjà opératoires, praticables et pratiquées. Il peut s'agir d'actes de sobriété à l'égard de la consommation, de réutilisation de matériaux ou d'objets, de partage et de mise en commun de biens ou de ressources, de recours discret à des énergies et matériaux locaux, de pratiques de soin ou de restauration environnementale des lieux et des territoires, de formes multiples de vie avec le vivant (Blanc *et al.*, 2022). Les écoféministes parlent volontiers de perspective de la subsistance pour qualifier cet ensemble de gestes assurant les conditions de production et de reproduction de la vie (Bennholdt-Thomsen et Mies, 1997). On peut aussi y lire une nouvelle forme d'environnementalisme, une politique du quotidien. Ces pratiques et ces initiatives ordinaires sont peu reconnues, publicisées, discutées. Elles ne sont pas promues à un changement d'échelle alors qu'elles peuvent faire contrepoids au solutionnisme technologique. Elles constituent le *off* de la scène de la transition. Les savoirs écologiques qui en sont issus, singuliers car ajustés à des milieux et des écosystèmes, forment probablement le terreau et le socle de la résilience à venir.

Une telle optique interpelle la recherche. Certains sont déjà en route pour changer de commanditaires, s'affranchir des contrats de recherche, travailler avec ceux qui sont là : des habitants, des élus et des praticiens, des associations investies dans des coalitions

3. On peut citer en premier lieu sur le registre écologique : les effets rebonds qui s'opposent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'épuisement des matériaux et des sous-sols, les pertes de diversité et d'effectifs du vivant liées aux usages de la biomasse. Dans le domaine social : l'aggravation des inégalités environnementales et sociales, la maladaptation, l'évincement des ressources, capacités et savoirs locaux, la solastalgie, la peur, la non-appropriation et en conséquence le déni des problèmes environnementaux.

territoriales visant à redéfinir collectivement les trajectoires de transition, par exemple (Aubin *et al.*, 2018). Il faut dès lors réapprendre, dans la veine de la recherche-action, à distiller des savoirs, des enseignements, des hypothèses sur le terrain, à intéresser des publics vivants, à mettre les idées à l'épreuve de leur appropriation collective et à accepter de suivre le fil de leur transformation. Étendre ce type de pratiques nécessite de reprendre à nouveaux frais la programmation de la recherche sur les transitions, comme y invite Horizon Terre, une initiative portée par Sciences citoyennes, Ingénieurs sans frontières et l'Atelier d'écologie politique (Atécopol). Ce projet a rallié des scientifiques et des étudiants pour reprogrammer la recherche sur la transition, en interpellant les institutions européennes sur la nécessité de sortir la recherche de l'ornière de la croissance économique.

Redonner espoir dans l'existence de voies de transition différentes est vital, la désespérance pouvant conduire au délitement des sociétés et à la barbarie. Il est grand temps de reconnaître, consolider et diffuser les savoirs et les apprentissages écologiques qui permettront à une pluralité de sociétés de faire face, de réparer écologiquement les territoires et d'enrayer peut-être la perte des habitats terrestres. Des capacités collectives de transition peuvent grandir sur cette base. Une recherche territorialisée, en situation et multiacteurs, est en mesure d'appuyer ces processus pour rerouter les solutions de transition. Avancer dans le sens souhaité par les auteurs de cet ouvrage, à savoir replacer les habitants au cœur de la fabrique de la transition, serait également facilité par des mises en réseau de territoires et de collectifs en recherche de transition.

► Bibliographie

- Aubin S., Dartiguepeyrou C., Lemoult B. (dir.), 2018. *Territoires en transition énergétique et sociétale*, Paris, L'Harmattan.
- Bennholdt-Thomsen V., Mies M., 1997. *Eine Kuh für Hillary. Die Subsistenzperspektive, Frauenoffensive*, Munich.
- Blanc N., Emelianoff C., Rochard H., 2022. *Réparer la terre par le bas. Manifeste pour un environnementalisme ordinaire*, Le Bord de l'eau, Paris, sous presse.
- Emelianoff C., 2020. Où en sont les villes européennes ? Entre faux semblants et vrais leviers de transformation, tour d'horizon des politiques urbaines en matière de sobriété énergétique. *Urbanisme*, (416), 30-33.
- Geddes P., 1996 [1915]. *L'Évolution des villes*, Paris, Temenos.
- Haughton G., Hunter C., 1994. *Sustainable Cities, London, Bristol*, Pennsylvania, Jessica Kingsley Publishers.
- Morris D., 1982. *Self-Reliant Cities. Energy and the Transformation of Urban America*, San Francisco, Sierra Club Books.
- Van der Ryn S., Calthorpe P., 1986. *Sustainable Communities: A New Design Synthesis for Cities, Suburbs and Towns*, San Francisco, Sierra Club Books.

Remerciements

Nous remercions chaleureusement tous les auteurs de cet ouvrage qui ont accepté de s'engager dans ce projet de publication. Il s'est construit à partir de leur expérience, de leurs analyses et des points de vue qu'ils ont bien voulu partager à travers leurs contributions.

Nous exprimons notre reconnaissance et nos remerciements aux relecteurs des différents chapitres : Véronique Biau, Sabrina Bresson, Laura Brown, Gilles Debizet, Laurent Devisme, Camille Gardesse, Patrice Godier, Judith Le Maire de Romsée, Laurent Matthey, Taoufik Souami, Sylvère Tribout. Leurs critiques approfondies et constructives des premières versions des textes ont constitué une étape indispensable dans l'élaboration du manuscrit final.

Notre gratitude va également à tous nos collègues du LET-LAVUE pour les nombreuses discussions qui ont jalonné nos recherches sur le thème de la fabrique de la ville en transition. Une pensée particulière va à Véronique Biau pour ses conseils avisés et ses encouragements tout au long de la conception de cet ouvrage.

Nous remercions également l'éditrice de cette publication et toutes les personnes des éditions Quæ qui nous ont étroitement accompagnés dans la mise en œuvre de cet ouvrage.

Enfin, nous tenons à remercier le Bureau de la recherche architecturale urbaine et paysagère du ministère de la Culture, l'École nationale supérieure d'architecture Paris-La Villette, l'équipe du LET-LAVUE et l'UMR CNRS LAVUE dans son ensemble, pour leur soutien financier qui a permis la publication de cet ouvrage et notamment l'accès gratuit à sa version numérique.

Michael Fenker, Isabelle Grudet, Jodelle Zetlaoui-Léger

Liste des auteurs

Olivier Ansart

Président de l'Association pour le suivi de l'aménagement Paris Nord-Est (ASA PNE).

Ségolène Charles

Enseignante à l'École nationale supérieure d'architecture de Nantes, chercheuse au Laboratoire Espaces Travail, UMR CNRS 7218 LAVUE, architecte-urbaniste à l'Atelier du Lieu.

Anne D'Orazio

Maitresse de conférences à l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette, chercheuse au Laboratoire Espaces Travail, UMR CNRS 7218 LAVUE.

Yasmina Dris

Maitresse de conférences associée à l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette, chercheuse au Laboratoire Espaces Travail, UMR CNRS 7218 LAVUE.

Béatrice Durand

Enseignante à l'École nationale supérieure d'architecture de Bretagne, doctorante à l'Institut parisien de recherche architecture, urbanistique et société, UMR CNRS 3329 AUSSER.

Guillaume Duranel

Maitre de conférences associé à l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette, chercheur au Laboratoire Espaces Travail, UMR CNRS 7218 LAVUE, architecte-urbaniste cofondateur de l'agence Alt.

Cyria Emelianoff

Professeure d'aménagement et urbanisme à Le Mans Université, ESO UMR 6590 CNRS.

Michael Fenker

Chercheur au Laboratoire Espaces Travail, UMR CNRS 7218 LAVUE.

Camille Gardesse

Maitresse de conférences à l'École d'urbanisme de Paris, chercheuse au Lab'Urba, Université Paris-Est, affiliée Institut Convergences Migrations.

Isabelle Grudet

Chercheuse au Laboratoire Espaces Travail, UMR CNRS 7218 LAVUE.

Lydie Laigle

Directrice de recherches au Centre scientifique et technique du bâtiment.

Jennifer Leonet

Chercheuse au Laboratoire Espaces Travail, UMR CNRS 7218 LAVUE, architecte, agence AUFJ.

Élise Macaire

Maitresse de conférences à l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette, chercheuse au Laboratoire Espaces Travail, UMR CNRS 7218 LAVUE.

Roberta Morelli

Maitresse de conférences à l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, chercheuse à l'Institut parisien de recherche architecture, urbanistique et société, UMR CNRS 3329 AUSSER.

Adèle Morland

Chercheuse au Lab'Urba, Université Paris-Est.

Nadine Roudil

Professeure à l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Val de Seine, chercheuse au Centre de recherche sur l'habitat, UMR CNRS 7218 LAVUE.

Taoufik Souami

Professeur à l'École d'urbanisme de Paris, laboratoire Techniques, territoires et sociétés, Université Gustave Eiffel.

Jodelle Zetlaoui-Léger

Professeure à l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette, chercheuse au Laboratoire Espaces Travail, UMR CNRS 7218 LAVUE.

Relecture : Juliette Blanchet
Mise en pages : H el ene Bonnet, Studio9

Face à l'impératif écologique, comment l'action publique, les pratiques professionnelles et citoyennes se sont-elles positionnées et reconfigurées en France dans les champs de l'urbanisme et de l'architecture depuis les années 2000 ? Comment se sont traduites les injonctions au développement durable puis à la transition écologique, dans les politiques publiques, les dispositifs de médiation et les situations de projets ?

Cet ouvrage analyse, dans une perspective compréhensive et critique, les sphères politiques, professionnelles, citoyennes, scientifiques et médiatiques, qui se sont mobilisées et ont interagi pour négocier ce tournant sociétal. Il rend compte des tensions qui se sont manifestées entre une approche de la ville écologique encore marquée par les logiques normatives et productivistes, et une autre fondée sur l'idée de sobriété et de capacité du citoyen-habitant à maîtriser la transformation de son cadre de vie. Dans un contexte économique très influencé par des logiques néolibérales, il questionne la notion même de « fabrique » qui s'est progressivement substituée à celle de production dans les domaines de la transformation urbaine depuis le début de ce troisième millénaire.

Cet ouvrage rassemble des articles d'un ensemble de chercheurs – sociologues, géographes, urbanistes, architectes – membres de différents laboratoires scientifiques en France qui ont activement contribué à cette réflexion. Il est destiné à des universitaires et des étudiants en architecture, urbanisme ou en génie urbain, ainsi qu'à des praticiens et à des acteurs en charge de l'élaboration des politiques urbaines écologiques.

Michael Fenker est architecte et docteur en sciences de gestion, chercheur à l'UMR CNRS LAVUE (laboratoire Architecture ville urbanisme environnement). Ses travaux portent sur la fabrication de la ville durable du point de vue des organisations de projet et des processus de coopération et de négociation entre les parties prenantes.

Isabelle Grudet est architecte DPLG et docteure en architecture, chercheuse à l'UMR CNRS LAVUE. Elle étudie les médiations architecturales et urbaines, l'implication des habitants dans les écoquartiers et l'évolution des pratiques professionnelles liées à la prise en compte du genre.

Jodelle Zetlaoui-Léger est docteure en urbanisme, professeure à l'ENSA de Paris-La Villette et membre de l'UMR CNRS LAVUE. Ses recherches portent sur les démarches de programmation-conception en architecture et en urbanisme au prisme des grandes transformations sociétales.



HESAM
UNIVERSITÉ



29 €

ISBN : 978-2-7592-3560-5

éditions
Quæ

Éditions Cirad, Ifremer, INRAE
www.quae.com



ISSN : 1777-4624
Réf. : 02843